
3 1761 04634383 9

HISTOIRE

DU

PALAIS ÉPISCOPAL DE QUÉBEC

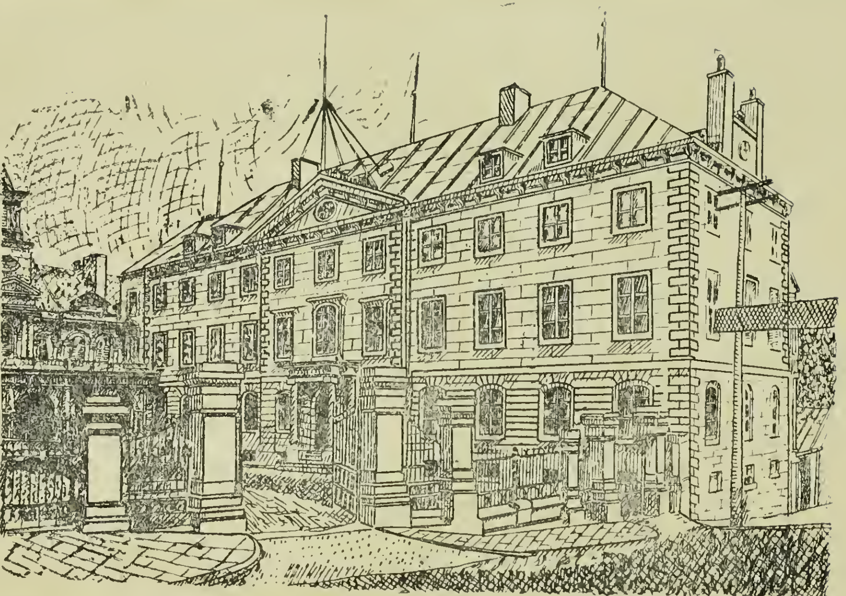
OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

ESQUISSE BIOGRAPHIQUE SUR MGR DE LAVAL.

NOTICES BIOGRAPHIQUES — LES ÉVÊQUES DE QUÉBEC. Un beau volume in-octavo avec dix-sept portraits.

NOTICE BIOGRAPHIQUE — SON ÉMINENCE LE CARDINAL TASCHEREAU, avec portrait.

MANDEMENTS DES ÉVÊQUES DE QUÉBEC, publiés par Mgr H. Têtu et l'abbé C.-O. Gagnon. Six volumes in-octavo.



Le Palais Episcopal en 1896.

HISTOIRE

DU

PALAIS ÉPISCOPAL

DE

QUÉBEC

FAR

Mgr HENRI TÊTU

PRÉLAT DE LA MAISON DE SA SAINTETÉ, PROCUREUR
DE L'ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC



QUÉBEC

LIBRAIRIE MONTMORENCY-LAVAL

PRUNEAU & KIROUAC, libraires-éditeurs

46 — rue de la Fabrique — 46

1896

AVANT-PROPOS

Ce n'est qu'après beaucoup d'hésitations que nous nous sommes décidé à publier une *Histoire du palais épiscopal de Québec.* L'intérêt que peut offrir une pareille esquisse est nécessairement très restreint, et l'auteur, en se passionnant peu à peu lui-même pour des découvertes d'une valeur purement relative et locale, s'expose à constater que sa passion n'est pas partagée par le public, et à s'adresser à des indifférents qui se demanderont comment l'on peut attacher tant d'importance à de si petites choses. On est médiocrement intéressé à savoir l'histoire d'une maison, on se met peu en peine d'en connaître les dimensions, d'apprendre quels en étaient, à telle ou telle époque, les propriétaires ou les locataires ; et c'est pourtant cela qui fournit en partie du moins la matière de ce livre. Une fois parti à la poursuite des petits faits et des minutieux détails, nous avons cru qu'il valait mieux aller jusqu'au bout, et qu'après tout le travail serait d'autant moins ennuyeux

qu'il serait plus complet. Aussi nous n'avons épargné ni nos peines ni nos recherches. Puissamment aidé, dans cette œuvre ingrate parfois, par M. l'abbé Rhéaume, du séminaire, et accueilli partout avec la plus grande bienveillance, nous avons consulté les greffes d'une cinquantaine de notaires, les archives de l'évêché, du séminaire, du gouvernement et de l'hôtel de ville, et nous espérons que notre ouvrage, s'il n'est pas agréable, sera au moins de quelque utilité.

Il se divise tout naturellement en deux parties ; car en faisant abstraction de quelques résidences passagères des évêques, il y eut deux palais épiscopaux proprement dits : celui de Mgr de Saint-Vallier, situé sur l'emplacement de l'ancien palais législatif, et celui de Mgr Turgeon, qui est l'évêché actuel. Nous avons tâché de suppléer à l'aridité du sujet, en l'agrémentant de gravures qui feront mieux comprendre le texte, et si nous ne pouvons raconter ici la vie des évêques — ce que nous avons déjà fait (1) — nous dirons un mot en passant des principaux personnages qui ont habité ou visité le palais, et des événements les plus remarquables dont il a été le théâtre.

---

(1) Les évêques de Québec — Notices biographiques.

HISTOIRE

DU

PALAIS ÉPISCOPAL DE QUÉBEC

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Arrivée de Mgr de Laval à Québec. — Diverses résidences. — Le premier palais épiscopal. — Le séminaire. — Incendies. — Mgr de Laval dans le palais de Mgr de Saint-Vallier. — Sa mort au séminaire. — Le séminaire en 1705.

Quand Mgr de Laval arriva à Québec, le 16 juin 1659, il n'y avait pour le recevoir ni presbytère, ni maison épiscopale.

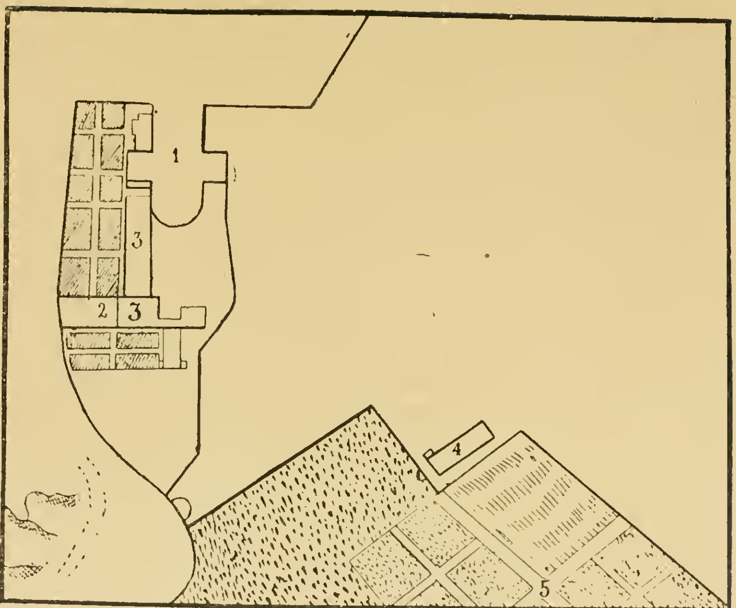
La ville ne contenait encore que cinq cents habitants, logés pour la plupart à la Basse-Ville, où se trouvaient le magasin du roi, quelques comptoirs, une batterie et des quais plus ou moins primitifs. En gravissant la côte de la Montagne alors très étroite et surtout très escarpée, le prélat ne manqua pas de remarquer, à sa

droite, un enclos au milieu duquel était plantée une grande croix entourée de quelques humbles monuments funéraires. C'était le plus ancien cimetière de Québec. Immédiatement à côté, son œil s'arrêta avec complaisance sur une jolie maison en pierre à deux étages, dont nous aurons à parler plus tard, et qui était alors la propriété du sieur d'Auteuil, l'un des premiers conseillers, et maître d'hôtel ordinaire du roi. Cet édifice était entouré de cours et de jardins embellis par des ormes séculaires qui couronnaient ce magnifique plateau, embrassant dans son enceinte tout le terrain de l'ancien évêché, de l'évêché actuel et du séminaire.

Un peu plus loin, on voyait l'église paroissiale bâtie en pierre, puis les maisons des Jésuites, des Ursulines et de l'Hôtel-Dieu, avec leurs églises respectives également en pierre. Ajoutez le fort ou château du gouverneur situé sur l'emplacement de la terrasse Dufferin, le moulin du sieur Denis perché sur la cime du cap Diamant, le logis de M. D'Ailleboust sur la rue Saint-Louis, le palais de la Justice où est aujourd'hui la cathédrale anglicane, le jardin du Fort, au même endroit qu'aujourd'hui, quelques batteries, deux à trois rues à peine tracées, une vingtaine de maisons au milieu de massifs d'arbres de toutes sortes, puis l'épaisse forêt au nord et à l'ouest, et vous saurez à peu près ce qu'était Québec, quand le premier évêque y fit son entrée pour la première fois.

LEGENDE

1 Paroisse. 2 Logis de l'évêque.
3 Logement des ecclésiastiques
4 Logement des pensionnaires.
5 Jardin.



Partie d'un plan de Québec, fait en 1670 par le sieur de Villeneuve, ingénieur du roi

Mgr de Laval reçut d'abord l'hospitalité des RR. PP. Jésuites, puis des Sœurs de l'Hôtel-Dieu chez lesquelles il resta près de trois mois.

" Il alla loger ensuite dans le pensionnat sauvage des Ursulines, qu'on appelait *Séminaire* (1) ". Il y était déjà en novembre 1659, car Marie de l'Incarnation écrivait à cette date : " Nous lui avons prêté notre séminaire qui est à l'un des coins de notre clôture et tout proche de la paroisse. Il y aura la commodité et l'agrément d'un beau jardin. Et afin que lui et nous soyons logés selon les canons, il a fait faire une clôture de séparation. Nous en serons incommodées... Mais le sujet le mérite, et nous porterons cette incommodité avec plaisir, jusqu'à ce que la maison épiscopale soit bâtie ".

Cette partie du monastère des Ursulines occupée par Mgr de Laval, était la maison de Mme de la Peltrie, appelée aussi l'*Externat*, située au coin des rues Desjardins et Donacona. Les traditions désignent encore l'endroit où le prélat célébrait tous les jours la sainte messe.

Son séjour aux Ursulines dura jusqu'au 6 novembre 1661, c'est-à-dire l'espace de deux ans. Il nous apprend lui-même qu'il avait loué cette petite maison de Mme de la Peltrie pour deux cents livres par année : " Nous la trouvons assez riche, disait-il, parce qu'elle suffit à notre pauvreté. Nous avons avec nous trois prêtres,

---

(1) Latour. Mémoire sur la vie de Mgr de Laval.

qui sont nos commensaux, deux serviteurs, et c'est tout (1) ".

A la fin de 1661, Mgr de Laval quitta les Ursulines pour aller passer l'hiver chez les révérends Pères Jésuites. Au printemps de 1662, il acheta une vieille maison, située à l'extrémité ouest du presbytère actuel de Québec, et s'y logea avec sa petite famille (2).

Il ne l'occupa que quelques mois, car le 12 août suivant, il s'embarquait pour la France, en confiant l'administration du vicariat apostolique à M. de Charny et à M. de Bernières (3). Le prélat revint à Québec le 7 septembre de 1663, et dès son arrivée il prit possession d'une demeure très convenable que M. de Bernières venait de faire construire, dans le courant de l'été, sur le même emplacement que la vieille maison mentionnée plus haut, et qui fut en réalité le premier palais épiscopal et le premier séminaire de Québec. Cet édifice, d'après le certificat donné, le 14 novembre 1663, par les experts nommés à cet effet (4), avait une valeur de

---

(1) *Nulla item est domus Episcopalis ; alienam domum locatam tenemus pretio ducentarum librarum in annos singulos, et eam quidem divitem satis, quia paupertati nostræ sufficit. Ego tres habeo mecum sacerdotes commensales, et duos omnino servos nec amplius* ". Relatio missionis canadensis 1660.

(2) Vie de Mgr de Laval par l'abbé Gosselin, et notes manuscrites de l'abbé L. Beaudet.

(3) Vie de Mgr de Laval par l'abbé Gosselin.

(4) Jean Monfort et Jean Charlet, maîtres-maçons ; Jean Lemire, maître-charpentier ; Jean et Pierre Levasseur, maîtres-menuisiers. La présence des deux maîtres-maçons indique clairement que la maison était en pierre.

huit mille cinq cents livres. En conséquence le Conseil ordonna de payer à M. de Bernières, c'est-à-dire au séminaire, les six mille francs qui avaient été souscrits autrefois par la communauté des habitants pour la construction d'un presbytère, et cette somme fut en effet payée, comme il est prouvé par un reçu signé par M. de Bernières, et daté du 17 février 1664 (1).

Le 30 décembre précédent, Mgr de Laval avait assemblé à la sacristie les paroissiens de Québec avec les messieurs du séminaire, pour fournir à ceux-ci l'occasion de demander le terrain dont ils avaient besoin, pour se bâtir une maison où ils pussent se loger eux et leurs ecclésiastiques.

Ils voulaient aussi avoir le droit de retenir le dit emplacement avec tous les bâtiments et augmentations, " s'engageant à faire bâtir un presbytère en lieu commode pour desservir l'église, valant la somme de six mille livres, si tant est qu'à la suite des temps l'on eût besoin d'un presbytère séparé du dit séminaire ". La paroisse accorda tout ce qu'on demanda (2). A cette

(1) C'est la première fois, croyons-nous, que ces détails sont mis en lumière, les historiens n'en ont pas encore parlé. Nous les avons trouvés aux archives du séminaire, grâce à M. l'abbé Rhéaume. On avait cru jusqu'ici que Mgr de Laval, de 1661 à 1666, n'avait eu pour résidence que la misérable petite maison qu'il avait achetée lui-même.

(2) Le procès-verbal de cette importante assemblée est signé : Ruette D'Auteuil, M. Huboust Delonchamps, Juchereau de la Ferté, Bourdon, Damours, Gloria, Maduy, H. de Bernières, Delestre, Louis Ango, Dudoüyt, et François, évêque de Pétrée.

époque, Mgr de Laval avait auprès de lui dans son humble demeure, M. de Bernières, M. Thomas Morel, M. Jean Dudoüyt, M. de Maizerets, prêtres, et MM. Morin, Jolliet, Forest et Lechevalier (et un autre inconnu), ecclésiastiques. Dans son rapport à Rome, de 1664, le prélat écrit : " J'ai établi mon domicile dans mon séminaire ; il y a là avec moi huit prêtres, que j'envoie, suivant les besoins et à ma discrétion, dans les différentes missions de mon vicariat, ou que j'occupe sans relâche à d'autres fonctions ecclésiastiques ".

Cependant les messieurs du séminaire profitèrent de la faveur que leur accordait la paroisse, et en 1666, ils firent construire une grande maison en bois qui fut comme un agrandissement de la maison épiscopale et curiale. Elle touchait d'un côté au chevet de l'église et se trouverait aujourd'hui, d'après nous, dans le jardin du presbytère actuel. Le corps principal, qui faisait angle droit avec l'autre partie de l'édifice, devait avoir cent vingt pieds de longueur environ.

Tout cela semble clairement indiqué sur un plan de 1670, fait par l'architecte Villeneuve, que nous devons à l'extrême obligeance de M. Philéas Gagnon, et que nous avons l'avantage de pouvoir reproduire en partie dans cette esquisse. Cette maison était le grand séminaire d'alors ; le petit séminaire où logèrent, en 1668, les premiers pensionnaires, se trouvait dans l'ancienne résidence de madame Guillaume Couillard, achetée, en 1666, par Mgr de Laval, en même temps qu'un magni-

fique terrain de seize arpents. Cet édifice est aussi indiqué sur le plan, et, comme on peut facilement s'en rendre compte, il était situé où se trouve aujourd'hui l'entrée du vieux séminaire sur le jardin. En 1678, il fit place à une grande maison en pierre, l'une des plus belles du pays, et capable de loger tous les élèves du grand et du petit séminaire. Il ne paraît pas cependant que Mgr de Laval l'ait habitée. Il continua d'occuper le presbytère (bâti en 1663), et il est probable que Mgr de Saint-Vallier y résida lui-même, pendant les quelques mois que les deux prélats demeurèrent ensemble.

On allait d'ailleurs au séminaire pour les repas, la récréation et les exercices religieux qui se faisaient en commun (1). La grande maison en bois périt avec le presbytère dans l'incendie qui détruisit tout le séminaire en 1701 (2). Mgr de Laval, retenu à sa chambre par la maladie, ne put se sauver qu'avec peine, et on le

---

(1) Dans "l'Etat présent de l'Eglise et de la colonie française dans la Nouvelle-France", relation bien connue, publiée à Paris en 1688, Mgr de Saint-Vallier, en faisant l'éloge de son prédécesseur, Mgr de Laval, parle des vertus " qu'il lui voit pratiquer tous les jours dans le séminaire où il demeure avec lui". Si l'on ne fait attention à l'époque exacte où ces lignes ont été écrites, on est porté à croire qu'il s'agit ici du Séminaire de Québec. Or tel n'est pas le cas, puisque Mgr de Laval était demeuré à Paris tout le temps que son successeur passa à Québec, de 1685 à 1687. Le prélat veut donc parler de leur cohabitation dans le séminaire des Missions Etrangères de Paris.

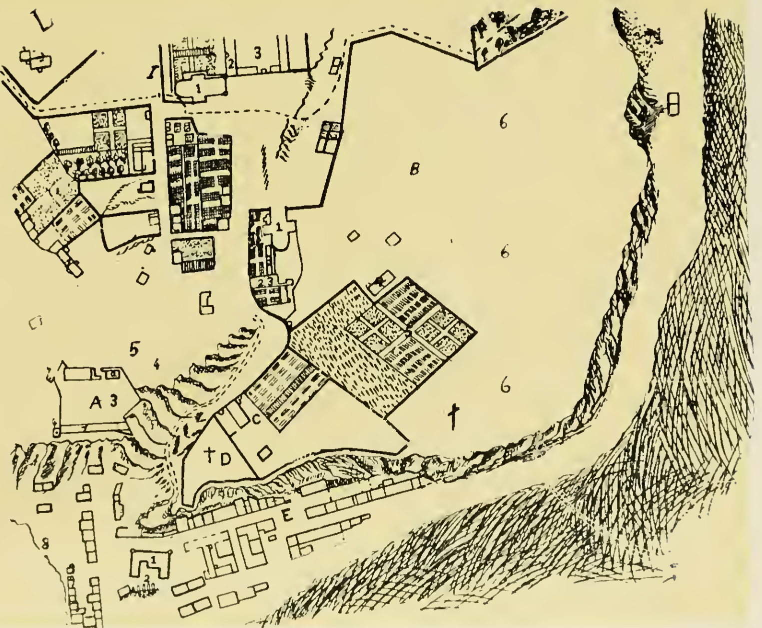
(2) Vie de Mgr de Laval par l'abbé A. Gosselin.

porta chez les Pères Jésuites, où il demeura jusqu'au 4 décembre. " Mgr l'Ancien, disent les Annales des Ursulines, et plusieurs de ces messieurs ont demeuré chez les RR. Pères, depuis le 15 novembre jusqu'à la saint François-Xavier, où ils prirent tous congé de leurs hôtes, qui auraient bien souhaité les garder au moins jusqu'au printemps.

" Enfin, après avoir consulté entre eux, ils résolurent d'occuper les bâtiments de Mgr de Québec, et firent accommoder à leur usage ces bâtiments qui n'étaient pas encore achevés (1) ". Par *ces bâtiments,* l'annaliste veut parler du palais épiscopal commencé, comme on le verra, par Mgr de Saint-Vallier, en 1693. Quant aux élèves du séminaire, on les logea, soit au palais épiscopal, soit chez les Jésuites, et les classes ne furent interrompues que quelques jours.

" Nous ne savons au juste, dit M. l'abbé Gosselin (2), combien de temps il demeura dans le palais de Mgr de Saint-Vallier, après le premier incendie du séminaire. Mais il n'y était certainement plus lors du second incendie, qui arriva dans l'automne de 1705 ; il était retourné au séminaire et logeait dans une salle appelée *l'infirmerie.* C'est l'intendant, dont la maison elle-même avait été détruite par les flammes, qui occupait

(1) Histoire des Ursulines.
(2) Vie de Mgr de Laval.



LÉGENDE

A. Le Fort.
 1 Logis du Gouverneur.
 2 Corps de garde.
 3 Coar.
 4 Guérites. 5 Batterie.

B. Séminaire.
 1 Paroisse. 2 Logis de l'évêque.
 3 Logement des ecclésiastiques
 4 Logement des pensionnaires.
 5 Jardin. 6 Clos.

C. Logis de M. Talon.

D. Cimetière commun.

E. Basse-Ville.
 1 Magasin du Roy.
 2 Batterie.
 3 Cul-de-sac servant de port.

G. Batterie-basse.

H. Hôpital (non mentionné sur ce plan).

I. Jésuites.
 1 L'église. 2 logis. 3 cour du collège.

K. Place publique (non mentionné sur ce plan).

L. Ursulines.

M. Jardin du Fort (non-mentionné sur ce plan).

N. Palais pour la justice.

O. Grande rue et chemin qui va au Cap Rouge [non mentionné sur ce plan].

P. Rue [non mentionné].

Q. Rue [non mentionné].

R. Brasserie [non mentionné].

S. Logis de M. d'Aillebont [non mentionné].

Partie d'un plan de Quebec fait en 1670 par le sieur de Villeneuve ingenieur du roi

alors le palais épiscopal. Mgr de Laval, forcé de changer encore une fois de résidence, fut porté chez les Jésuites où il demeura deux mois. On se hâta ensuite de lui préparer un petit appartement dans l'endroit du séminaire que les flammes avaient épargné et que l'on appelait alors *la porterie*, situé à la place de la chapelle actuelle (1) ". Et c'est là qu'il mourut, le 6 mai 1708.

Voici la description que faisait du Séminaire de Québec, vers 1705, le sieur de Lamarche, neveu de M. Boucher, gouverneur des Trois-Rivières, et qui se dit, dans un long mémoire adressé à M. de Pontchartrain, employé au service de cette maison " sans aucun salaire que sa nourriture et entretien ". Il était sans doute l'un des dix ou douze *frères donnés* qui faisaient alors partie du personnel. " Le séminaire, dit-il, est bâti d'une manière fort avantageuse tant pour les commodités que pour l'agrément de la vue ; il est situé sur une hauteur, dans la plus belle place de la Haute-Ville ; il consiste en deux grands corps de logis qui forment une équerre, aux coins desquels il y a deux pavillons qui font symétrie l'un à l'autre, et qui ont cinq étages de hauteur. Les deux grands corps de logis contiennent environ cinq cents pieds de bâtiments sur quatre étages de hauteur, sans les caves et greniers. Ensuite il y a

(1) Vie de Mgr de Laval.

une grande cour entourée de muraille qui borne de bien près la cathédrale ; de l'autre côté, il y a un très grand jardin potager rempli d'arbres fruitiers, ensuite il se trouve un clos qui contient six ou sept arpents, dans lequel il y a une basse-cour, ensuite plusieurs maisons et emplacements concédés à des particuliers (1) ".

---

(1) Copie des archives de la marine à Paris.

CHAPITRE DEUXIÈME

Mgr de Saint-Vallier. — Le deuxième palais épiscopal. — Achat du cimetière. — Construction du troisième palais épiscopal. — Description par La Potherie. — Synodes. — Les intendants. — Le docteur Sarrazin. — Vente d'un terrain à Jacques Pagé. — Mort de l'évêque à l'Hôpital-Général.

A son premier voyage à Québec, en juillet 1685, Mgr de Saint-Vallier, n'étant encore que vicaire général, descendit au séminaire et y fit sa demeure tout le temps qu'il séjourna dans la ville épiscopale.

Mais nous croyons qu'avant de quitter Québec pour la France, où il allait être sacré, il avait fait choix dès lors du terrain et de la maison où il voulait demeurer après son retour. Il aurait même acheté l'un et l'autre, soit à cette époque soit pendant son séjour à Paris, car il écrit dans son fameux mémoire publié en 1688 et avant son départ de cette dernière ville : " Le Roi ... par un surcroît de bonté et de magnificence, m'a accordé ... de quoi payer non seulement mes Bulles, mais encore une maison épiscopale *que j'ai cru devoir acheter*

pour loger à l'avenir mes successeurs, sans être à charge au séminaire, où j'ai fait jusqu'ici, à l'exemple de mon prédécesseur, ma résidence (1) ".

---

(1) Dans un mémoire adressé au P. de la Chaise, en 1707, et cité par le R. P. de Rochemonteix dans " Les Jésuites et la Nouvelle-France ", Mgr de Saint-Vallier parle de ses démêlés avec les MM. du Séminaire de Québec, et dit que ce fut leur conduite à son égard qui le décida à acheter une maison. Tome III, p. 317.

Comme ce mémoire est peu ou point connu, nous reproduisons l'extrait cité par le P. de Rochemonteix. " Feu Monsieur du Douy, prêtre, directeur principal du séminaire des Missions Etrangères de Paris et procureur de celui de Québec, ayant fait entendre au feu P. Valois, par les avis duquel je me conduisais, qu'il était nécessaire, si je voulais faire du bien dans ce pays-là (en Canada), de me réunir au séminaire des Missions Etrangères de Paris, et d'entrer dans l'esprit de communauté et de désappropriation de celui de Québec qui lui est particulier et qui ne se pratique pas au séminaire de Paris ; il me conseilla de me mettre du corps de celui de Paris et d'essayer de la désappropriation du séminaire de Québec. Je suivis ce conseil du P. Valois avec tant de latitude de cœur, que m'étant resté de ma charge d'aumônier du Roi, quarante-cinq mille francs, mes dettes payées, je leur fis remettre cette somme *dont je fis don au séminaire de Québec, en retenant seulement l'usufruit ma vie durant.* Je demeurai environ trois ans dans cette désappropriation, durant lesquels je reconnus que l'esprit de cette désappropriation se terminait : à prendre pour le séminaire tout le revenu du clergé séculier du Canada, sans en faire de part à personne, et à m'empêcher de pouvoir répandre sur les pauvres de la campagne et sur les communautés pauvres du diocèse, le peu de moyens que je pouvais avoir, qui se dépensaient tous au séminaire, où je remarquai que, dans une seule année, il se fit pour cent mille francs de dépenses, comme il me parut par le premier compte que je les engageai de faire, n'en ayant pas fait jusque-là.

Arrivé à Québec le 3 juin 1688, le prélat passa trois mois au séminaire, et au commencement du mois d'août, il se transporta dans la maison qui devait lui servir de

---

Le P. Valois ayant par moi et par d'autres su comment les choses se conduisaient dans ce pays-là, il me dit qu'il n'y avait pas à hésiter et qu'il fallait quitter cette désappropriation, pour pouvoir aider de mes revenus les autres communautés et les pauvres du diocèse, la grâce d'un évêque devant être commune et égale à tous, et non pas particulière à une seule communauté. Je me rendis à ce bon conseil, d'où deux choses furent la conséquence.

La première que Messieurs des Missions Etrangères voulurent me faire passer en France pour un esprit particulier qui donnait dans les erreurs des illuminés, et qu'après m'être mis en oraison, je suivais, disaient-ils, mes propres pensées, croyant suivre ce que l'esprit m'avait inspiré. Ce fut ce que j'eus à souffrir en France dès mon premier voyage ; mais il arriva bien d'autres choses au Canada, à mon retour, où l'on me refusa les missionnaires pour mettre dans les missions, et où l'on ôta les chapelles des missions où elles étaient nécessaires pour dire la messe, et où elles étaient auparavant. On voulut de plus garder ma bibliothèque, et ne me laisser aucun livre ni logement. Cette conduite fut cause que j'achetai une maison, dont le Roi eut la bonté de payer la plus grande partie de ce qu'elle coûtait, et je demandai au Roi le règlement qui fut fait par feu Monseigneur l'archevêque de Paris et le révérend Père de la Chaise".

Le séminaire, de son côté, avait bien des plaintes à porter contre l'évêque.

Citons quelques passages d'un mémoire intitulé : " Etat de l'Eglise du Canada, depuis l'arrivée du nouvel évêque ".

" Les personnes les plus sages de Paris en qui M. l'abbé de Saint-Vallier avait confiance, lui avaient fortement recommandé dans son premier voyage de Canada, avant son sacre, de ne rien changer dans la visite qu'il y allait faire ; mais seulement de s'y instruire de l'état des choses, et de se souvenir que n'étant encore que vicaire général de son prédéces-

palais, en attendant la construction d'un édifice plus digne et plus spacieux. Il avait acheté cette maison et le terrain sur lequel elle était bâtie de M. François

---

seur, il n'était ni de la bienséance, ni de la sagesse, de faire aucun changement, mais qu'il était à propos de suivre ce qu'avait fait celui dont il exerçait l'autorité et qui par sa démission volontaire l'avait mis en place.

" Il parut à tout le monde qu'il partait dans cet esprit ; il fut descendre dans le Séminaire de Québec pour y faire sa demeure et se conformer en tout à l'ancien évêque ; cependant quoiqu'il ne pût s'empêcher d'approuver le bien qu'il voyait si bien commencé et qu'il affectât de s'écrier en diverses circonstances que tout était fait et qu'il n'avait plus rien à faire, à peine avait-il vécu dans le séminaire, quinze jours, que dans les premières visites qu'il fit, il voulut faire plusieurs changements, et en fit effectivement quelques-uns, mettant de nouveaux règlements dans le séminaire, ôtant le chapelet, pour augmenter, disait-il, le temps de l'oraison mentale, augmentant le nombre de trente enfants jusqu'à soixante et soixante-dix, tant à Québec qu'à une terre du séminaire qui est à sept lieues, et faisant faire, sans mesure et sans consulter personne, des aumônes excessives et des établissements prématurés aux dépens de son clergé, se regardant comme le maître et le dispensateur absolu de tous les biens ecclésiastiques ; de sorte qu'en un an, quoiqu'il eût apporté de grosses sommes de France, il se vit sans argent, et, repassant en France, il laissa le séminaire chargé de huit à dix mille francs de dettes, étant au surplus brouillé avec les directeurs du séminaire et surtout avec M. de Maizeret, qui en était le supérieur, dont la vertu et la droiture devaient lui avoir inspiré beaucoup d'estime, mais dont le crédit dans tout le pays et la liberté à lui representer les inconvénients de sa conduite le lui avaient rendu peu supportable.

" Lorsqu'il s'embarqua pour repasser en France, les communautés, les curés, et les peuples furent si frappés de sa manière d'agir avec tant de vivacité et de précipitation, et du peu d'égards qu'il avait eus pour la conduite de son

Provost, major du château et ville de Québec. Ce ne fut que le 12 novembre 1688 que le contrat d'achat fut passé, mais il y est dit expressément que l'évêque en avait déjà pris possession depuis son retour de France. Il paya le tout quinze mille louis, somme que le roi devait lui donner dans l'espace de trois ans (1).

Le site était admirablement choisi, il n'y en avait pas de plus beau dans la ville; le seul inconvénient était la distance assez grande où se trouvait l'évêché, de la cathédrale. D'après les notes du regretté M. Louis

---

prédécesseur, et pour la personne et les avis de ses vicaires généraux, que dès lors on prévit ce qu'il oserait entreprendre quand il serait évêque, et on écrivit de toutes parts en France, qu'on appréhendait son retour, et qu'il serait peut-être de la gloire de Dieu de lui persuader de ne point y revenir et de ne se point faire sacrer..................................

"Il n'était arrivé en Canada qu'au mois de juin 1688, et depuis ce temps-là jusqu'en novembre suivant, tant durant les trois mois qu'il passa au séminaire en attendant qu'il pût aller loger ailleurs, que lorsqu'il fut établi dans sa maison épiscopale, il fit connaître ouvertement tout ce qu'il avait dans le cœur pour changer autant qu'il pouvait l'ancienne manière de gouverner........................"

Suivent cinq articles de plaintes, et des réponses à celles de l'évêque. Quoiqu'il en soit, le prélat gagna sa cause à la cour et le règlement que l'on fit lui fut favorable. Voir "Les évêques de Québec", page 109.

Dans l'important ouvrage cité plus haut: "Les Jésuites et la Nouvelle-France", le R. P. de Rochemonteix porte sur Mgr de Saint-Vallier le même jugement que nous avons porté nous-même dans la notice biographique que nous lui avons consacrée. (Les évêques de Québec).

(1) Voir copie du contrat à l'Appendice A.

Beaudet, les Récollets semblent avoir été les premiers occupants de ce vaste terrain, et en 1616 ils y avaient un jardin pour la culture des légumes. Deux ans après, ils échangèrent avec Louis Hébert qui leur concéda une propriété sur les bords de la rivière Saint-Charles, et c'est là qu'ils construisirent leur monastère de Notre-Dame-des-Anges.

Le 4 février 1623, Louis Hébert reçut ses lettres patentes de Sa Majesté le roi de France.

En 1626, il obtint un titre de concession de ce terrain renfermant le futur emplacement du séminaire. Son héritier Guillaume Couillard céda, en 1637, à la Compagnie de la Nouvelle-France, trois arpents de ce terrain dont environ deux cent quatre-vingts perches de désertées, y compris le cimetière.

On voit ensuite, le 20 septembre 1649, la même compagnie concéder à " dame Anne Gagnier, veuve de M. Jehan Clement du Waulx, seigneur de Monceaux, un arpent de terre ou environ, dans l'enclos sur le Sault-au-Matelot, tenant au N.-O. aux terres du sieur Guillaume Couillard, au S.-E. à une terre où est placé un fourneau à briques de MM. de la compagnie ; au N.-E. au Sault-au-Matelot ; au S.-O. à un chemin qui court N.-O. et S.-E. et qui fait la séparation entre la dite terre et la grande place ". Le 19 février 1652, M. Jean de Lauzon concède à la même dame de Monceaux " un haugar situé à l'endroit de la descente au magasin, tenant d'un côté à la concession d'un arpent de terre à elle

appartenant, et ensemble la terre qui se trouve depuis cet arpent jusqu'au chemin par lequel on va au fourneau à chaux, formant en tout environ deux arpents et demi de terre en superficie." Ce terrain est mesuré, le 16 avril 1655, par Bourdon, qui en dresse un procès-verbal.

Vient ensuite Denis-Joseph Ruette, sieur D'Auteuil, gendre de madame de Monceaux, qui, le 26 juillet 1656, est reconnu comme propriétaire du même emplacement. Il le cède, le 3 juillet 1667, à Octave Zapaglia, écuyer, sieur de Ressan, pour M. Jean Talon, conseiller du roi, intendant de justice, police et finance en la Nouvelle-France.

Enfin M. Jean Talon, représenté par Mme de la Guide, femme de M. Perrot, gouverneur de Montréal, vend le même terrain, en 1682, à M. Provost, qui le cède à son tour à Mgr de Saint-Vallier.

L'évêque devint ainsi le propriétaire d'un magnifique terrain et d'une maison tout à fait convenable, l'une des plus belles de la ville à cette époque, maison en pierre à deux étages, couverte en ardoise, avec cuisine séparée, et hangar, cour et jardin (1). Rien d'étonnant, si l'on fait attention à la qualité des personnes qui l'avaient occupée auparavant. Il s'y rendit dès le 15 août 1688, avec son vicaire général, M. Merlac, et son secrétaire,

---

(1) Contrat passé devant Genaple, reproduit à l'appendice A.

M. Foucault. Le plan reproduit ici indique clairement que ce petit palais épiscopal de Mgr de Saint-Vallier, construit par M. Dauteuil—nous le croyons du moins—se trouvait à l'extrémité du terrain qu'il venait d'acheter, touchant d'un côté à l'ancien cimetière et de l'autre à la rue de la Montagne.

Le prélat fit commencer, en 1689, un mur d'enceinte pour enfermer sa propriété, et l'on trouve dans le greffe de Genaple plusieurs contrats qui s'y rapportent. C'est ainsi que le 27 avril de cette année, il charge le sieur Pierre Maufet, habitant de la côte Saint-Michel, de voiturer toute la pierre, chaux et sable dont le maçon avait besoin pour exécuter cet ouvrage, " à prendre la dite pierre et chaux sur la grève devant la Ville-Basse, ou bien au bas de la montée du séminaire, à l'entrée de la petite rivière, et quant au sable à prendre à la Pointe-aux-Lièvres ".

Le prix était de douze sols par voyage.

Le 10 décembre 1690, autre contrat avec " Claude Baillif, entrepreneur de bâtiments, de cette ville, lequel entreprend tous les ouvrages de maçonnerie pour parachever le portail commencé de la cour du palais épiscopal ". Ce portail devait avoir vingt-quatre pieds et demi de hauteur, et être couronné " par une corniche, frise et architrave de l'ordre toscan, l'arcade du dit portail bombée et formée de claveaux bien joints, taillés proprement et faits de la forme et manière conforme au dessin qui en a été signé par les parties... Plus fera

ce qu'il conviendra faire de murailles pour l'enceinte du dit palais épiscopal, et ce de la pierre du lieu, réservé le côté qui en sera exposé au nord-est, lequel sera de pierre de Beauport ". Prix de cette entreprise, six cent vingt livres pour le portail, et dix-neuf livres pour chaque toise de muraille. Sur l'une des gravures de 1759 que nous reproduisons, l'on voit encore le mur et le portail dont il est question dans ce contrat et répondant exactement à la description qui en est faite.

Pour agrandir la magnifique propriété qu'il venait d'acquérir, Mgr de Saint-Vallier fit consentir la fabrique à lui concéder tout le terrain de son cimetière (1) qui se trouvait entre la terre du palais épiscopal et le bord de la côte qui regarde la Basse-Ville et le chemin qui conduit de la Basse à la Haute-Ville. Il lui donna en échange une propriété de même étendue située sur la rue Desjardins et qu'il acheta, le 31 décembre 1689, d'Olivier Morel, sieur de la Durantaye. Mais quoique ce terrain fût accepté par les paroissiens, il faut croire qu'on ne le trouva pas convenable, car on ne s'en servit jamais ; et le 21 février 1691, le prélat acheta des Messieurs du séminaire pour la même fin et au prix de quatre mille livres, " une espace de terre ... de pareille étendue et quantité de terre que l'ancien cimetière cédé et transporté au dit seigneur acheteur par les sieurs curé et marguilliers de la dite paroisse, suivant le

(1) On y enterrait depuis 1655.

contrat qui en a été passé ... le 31 décembre 1688. C'est à savoir le nombre de quatre cent soixante et dix-neuf toises de terre en superficie, faisant demi-arpent trois perches et deux toises d'étendue de terre, borné d'un côté par les murailles de l'église Notre-Dame ... ; d'un bout par allée de communication de la dite église au grand logis du dit séminaire ; d'autre bout par la porte et clôture qui sont sur la place Notre-Dame près du portail de la dite église, et de l'autre côté, par la ligne et clôture qui renfermera la dite espace tendant droit de la dite allée de communication à la dite clôture qui est et regarde sur la dite place Notre-Dame ". Ce cimetière fut appelé le cimetière Sainte-Anne.

Le 9 mars de la même année, le prélat rendit à ce sujet l'ordonnance suivante : " Ayant connu la nécessité qu'il y avait de chercher un autre lieu pour faire un cimetière, la place de celui-ci n'étant point commode ni pour le clergé, ni pour le peuple, à cause qu'il se trouve au milieu de la ville, où l'air pouvait incommoder en de certaines occasions le peuple, et qu'il est dans un penchant qui est de difficile accès pendant l'hiver. Désirant d'ailleurs pouvoir renfermer notre maison épiscopale d'une manière à n'être point exposée à l'entrée de tout le monde, ayant fait assembler les anciens et nouveaux marguilliers, et ayant eu leur consentement pour le mettre ailleurs, nous avons cherché et trouvé une place très commode auprès de l'église, que nous avons achetée des messieurs du séminaire,

laquelle commençant d'être en état d'y pouvoir enterrer et qui sera bientôt enfermée de pieux, nous avons cru devoir faire bénir le nouveau cimetière, et interdire l'ancien, c'est ce que nous faisons par cette présente ordonnance, déclarant que notre intention n'est plus qu'on enterre dans l'ancien, voulant que sans perdre de temps monsieur...,député par nous, bénisse le nouveau".

Le 22 avril 1703, une assemblée très importante fut tenue au palais de l'intendant, à laquelle assistaient les prêtres du séminaire, les marguilliers anciens et nouveaux, les officiers du Conseil et de la Prévôté et les principaux paroissiens de Québec, et cette réunion avait pour but de régler toutes les affaires pendantes entre le séminaire et la paroisse, au sujet du terrain cédé par celle-ci en 1663 et dont elle voulait recouvrer la possession.

Nous en parlons ici, parce qu'il fut aussi question d'un cimetière et d'autres sujets mentionnés plus haut. D'après le procès-verbal de cette assemblée, l'ancien presbytère existait encore (on l'avait rebâti après l'incendie de 1701), et le terrain était " composé du logement du curé du lieu, pour les petites écoles et autres logements servant à l'usage de la sacristie de l'église, cours et jardins et lieux appelés aujourd'hui cimetière de la Sainte-Famille et de Sainte-Anne ".

Pour le bien de la paix, les prêtres du séminaire cédèrent ce qu'ils se croyaient en droit de garder, c'est-à-dire tout ce qu'ils avaient obtenu en 1663, étant par

là même déchargés de l'obligation qu'ils avaient alors contractée de bâtir au besoin un nouveau presbytère de la valeur de six mille livres. La fabrique reconnaissait leur droit d'avoir un passage couvert entre leur maison et l'église, tant qu'ils auraient la desserte de la paroisse et le soin de l'éducation des enfants. On ajouta de plus que les messieurs du séminaire, pour s'acquitter envers Mgr de Saint-Vallier de l'obligation de lui fournir un cimetière de quatre cent soixante et dix-neuf toises en superficie, cédaient à cette fin un terrain de six cents toises à prendre le long de la clôture de l'Hôtel-Dieu. Ce cimetière porta pendant longtemps le nom de cimetière des Picotés ; il est maintenant occupé par la rue Charlevoix.

On pourrait se demander comment et pourquoi le séminaire, qui avait vendu pour quatre mille livres à Mgr de Saint-Vallier le terrain du cimetière Sainte-Anne, se trouvait encore endetté envers lui et obligé de fournir un nouveau cimetière. Mais on doit se rappeler que le séminaire s'était chargé de la desserte de la paroisse et qu'il en avait tous les revenus. Quand Mgr de Saint-Vallier voulut changer cet état de choses et faire remettre à la paroisse tout le terrain qu'elle avait cédée, en 1663, le cimetière Sainte-Anne se trouva compris avec tout le reste, et le séminaire reconnut qu'il devait donner un autre terrain pour les quatre mille livres qu'il avait reçues de l'évêque.

A peine était-il installé dans son petit palais, que

Mgr de Saint-Vallier se donna la commodité d'y avoir un oratoire où il disait la messe, les jours où il n'avait pas à officier à la cathédrale ou dans quelque maison religieuse de la ville. On voit même que dès le 26 mars 1689, il y faisait des ordinations, et ce jour-là il conféra le sacerdoce *dans la chapelle de son palais* à M. Philippe Boucher, fils de Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières. Ce digne prêtre fut toute sa vie curé de Saint-Joseph-de-Lévis où il mourut en 1721 (1).

Mgr de Saint-Vallier quitta Québec au mois de mai de la même année 1689 (2), pour se rendre à Terre-Neuve, puis en Acadie, et ne fut de retour que le 15 octobre suivant. Le 9 novembre 1690, il convoqua le premier synode diocésain, et ce fut évidemment dans son palais épiscopal que le prélat réunit son clergé et lui fit connaître les sages règlements qu'il avait faits pour la conduite des âmes et l'administration des

---

(1) Plusieurs curés canadiens, sous la domination française, avaient de belles bibliothèques, dit l'abbé A. Gosselin dans *Le P. de Bonnecamps ;* celle de M. Philippe Boucher (1690-1721) comptait au delà de cinq cents volumes. (*Le curé Philippe Boucher*, par J.-E. Roy, dans la *Revue Canadienne*, 1891).

(2) Voir " Bulletin des Recherches Historiques ", novembre 1895. M. l'abbé Casgrain établit clairement que Mgr de Saint-Vallier se rendit en Acadie en 1689, voyage qu'aucun historien, pas même l'annaliste de l'Hôpital-Général, n'avait encore mentionné. Dans " Les évêques de Québec " il n'en est pas non plus question, et nous sommes heureux de voir que ce fait historique ne peut plus être contesté.

paroisses (1). Le prélat passa en France une partie des années 1691 et 1692, et, de retour à Québec, il réunit de nouveau, dans son palais épiscopal, le 5 février 1693, " une assemblée de tous les confesseurs de la ville et de la campagne du voisinage de Québec, à l'occasion du jubilé accordé par le pape Innocent XII (2) ". Quelque temps après, il faisait commencer la construction d'un vaste palais qui devait remplacer celui qu'il avait occupé jusque-là. Le contrat avait été donné, le 10 janvier précédent, au même architecte et entrepreneur de bâtiments, Claude Baillif, qui avait fait le mur d'enceinte, quelques années auparavant, et un autre contrat pour la charpente, le 12 novembre de la même année, à Jacques Bédard, de Charlesbourg.

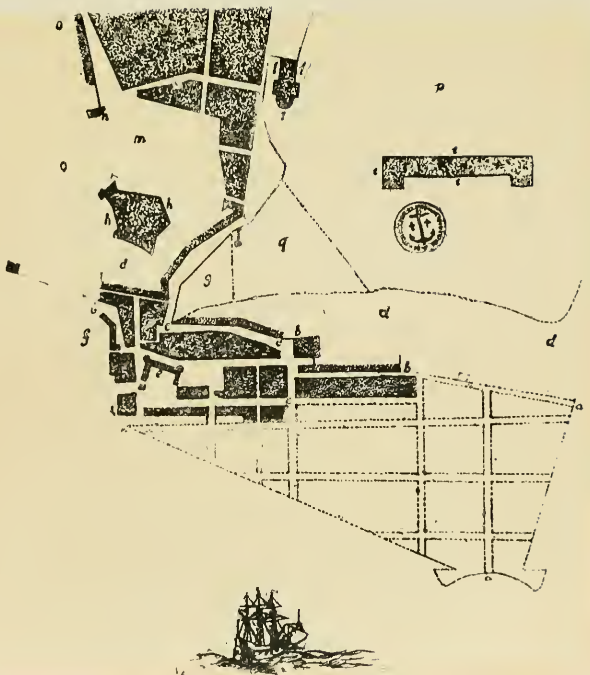
Baillif était chargé de faire le corps principal du bâtiment ; les murailles du pourtour devaient avoir trois pieds et demi d'épaisseur dans les fondations, jusqu'à la voûte qui serait faite dans toute la longueur, et ensuite deux pieds et demi d'épaisseur au-dessus. " Tous les parements, dit le contrat, et dehors en pierre de Beauport, et par le dedans en pierre de cette ville. La voûte susdite aura dix pieds de sous-clef et le connexe d'icelle sera élevé de deux pieds de plus haut qu'est le plancher d'en bas du premier étage ou rez-de-chaussée de l'ancien palais dans lequel l'évêque est présentement logé ".

---

(1) Mandement des évêques de Québec, I, page 270.
(2) *Idem*, page 309.

LEGENDE

a. Basse-marée.
b. Continent de la basse-ville.
c. Grand chemin de la haute à la basse-ville.
d. Ecor de la haute à la basse-ville.
e. Vieux magasin du Roy, entièrement ruiné.
f. Cul-de-Sac.
g. Le cimetière.
h. Le Fort.
i. Le Séminaire.
l. La grande Eglise.
m. La place du Fort.
n. La Prison.
o. Partie du continent de la haute-ville.
p. Partie de l'enclos du Séminaire.
q. L'enclos et maison de M. Talon à présent au sieur Provost major de Québec.



Partie d'un plan de Québec fait en 1683 par J. B. L. Franquelin

Cela indique clairement que l'ancien palais existait encore, et ce ne fut qu'en 1697 qu'il fut détruit, et son emplacement occupé par les nouvelles constructions. En 1694, on posa la pierre angulaire du corps principal, et on mit au-dessous une plaque en plomb avec l'inscription suivante :

“ Anno Domini MDCXCIV, Innocentii Papæ XII, anno III, Ludovici XIV, Francorum Regis LI, primum palatii Sui Episcopalis lapidem posuit Joannes a cruce de St. Vallier Ecclesiæ Quebecensis Episcopus, Deipara et Divo Ludovico Eiusdem Ecclesiæ patronis, auspicibus ”.

[TRADUCTION]

“ L'année du Seigneur 1694, la 3e du pontificat de Innocent XII, la 51e du règne de Louis XIV, roi des Français, Jean de la Croix de Saint-Vallier, évêque de l'église de Québec, a posé cette première pierre de son palais épiscopal, sous les auspices de la Mère de Dieu et de saint Louis, patrons de cette église ”.

Cette plaque fut trouvée en décembre 1850, pendant les travaux de démolition de l'hôtel du Parlement. Elle devait être à l'extrémité sud du corps principal. On la conserve avec soin à l'évêché.

Forcé de repasser en France, dans l'automne de la même année, pour le règlement d'une foule de difficultés, Mgr de Saint-Vallier n'en revint qu'au printemps de 1697, et à son arrivée, il prit possession de sa nouvelle demeure.

A cette époque, la chapelle devait être construite ainsi que le corps principal. En octobre suivant, le prélat signa un nouveau contrat avec le sieur Joseph Mailloux, maçon, pour faire une aile au palais épiscopal du dit seigneur, du côté du terrain de l'ancien cimetière. Cette aile devait couvrir à son extrémité tout l'emplacement de la première maison de l'évêque.

Voici la description que fait La Poterie de tout cet édifice en l'année 1700 :

" Le palais épiscopal est sur la côte. C'est un grand bâtiment de pierre de taille, dont le principal corps de logis avec la chapelle qui doit faire le milieu, regarde le canal ; il est accompagné d'une aile de soixante-douze pieds de longueur, avec un pavillon au bout, formant un avant-corps du côté de l'est. Et dans l'angle qui fait le corps de logis avec cette aile, est un pavillon de la même hauteur, couvert en forme d'impériale, dans lequel est le grand escalier. Le rez-de-chaussée de la principale cour, étant plus élevé que les autres cours et le jardin, fait que dans cette aile, le réfectoire, les offices et la cuisine sont en partie sous terre, tous voûtés de brique, et ne prennent jour que du côté de l'est. La chapelle est de soixante pieds de longueur ; son portail est de l'ordre composite, bâti de belle pierre de taille qui est une espèce de marbre brut. Ses dedans sont magnifiques par son retable d'autel, dont les ornements sont un raccourci de celui du Val-de-Grâce. Il y aurait peu de palais épiscopaux en France qui pussent l'égaler

en beauté, s'il était fini. Tous les curés de campagne qui ont des affaires particulières à la ville, y trouvent leur chambre, et mangent ordinairement avec monsieur l'évêque, qui se trouve presque toujours au réfectoire ".

D'après les notes manuscrites du regretté M. Bois, Mgr de Saint-Vallier avait appelé son palais " Maison commune du clergé de Québec et de Paris ". Malheureusement, comme il arrive trop souvent à cet historien, il n'indique pas où il a pris ce renseignement. Deux personnes, d'après le même auteur, furent inhumées dans la chapelle.

Le palais n'avait cependant que la moitié de l'étendue que comportait le plan projeté. La chapelle devait occuper le centre du bâtiment principal, tandis qu'elle se trouva toujours à l'une des extrémités, la partie nord-ouest de l'édifice n'ayant jamais été construite. La croix qui la surmontait, fut donnée au séminaire après la conquête, et elle dominait le clocher qui, avec la chapelle, fut brûlé dans l'incendie à jamais déplorable du 1er janvier 1888 (1).

C'est dans la grande salle de ce palais que, le 23 février 1698, Mgr de Saint-Vallier réunit son troisième synode diocésain.

Le mandement de convocation, en date du 13 du même mois, avait été signifié par un des ecclésiastiques de l'évêque, à " MM. les Doyen, Dignités et chanoines de

---

(1) Cette croix est conservée à l'Université Laval.

la cathédrale, et aux trois supérieurs des communautés, et envoyé aux curés et missionnaires du voisinage (1) ".

On comprend qu'à cette époque de l'année, il était difficile aux prêtres plus éloignés de se rendre à la ville épiscopale. On voit figurer dans cette réunion solennelle plusieurs personnages éminents et bien connus dans l'histoire de l'Eglise du Canada.

De chaque côté de Mgr de Saint-Vallier se tenaient ses deux vicaires généraux, MM. Charles de Glandelet et François Jolliet de Montigny (2) ; puis venaient le supérieur du séminaire, M. Louis Ango de Maizerets, le supérieur des Jésuites, le R. P. Jacques Bruyas, le supérieur des Récollets, le R. P. Joseph Denis, le supérieur du couvent de N.-D.-des-Anges, le R. P. Séraphin Georgené, les chanoines Henri de Bernières, Germain Morin, le premier prêtre canadien, Amador Martin, le deuxième, J.-F. Buisson de Saint-Cosme, Etienne Le Vallet, Jean Pinguet, curé de Beaumont, Nicolas du Bos, Philippe Boucher, curé de Saint-Joseph-de-Lévis, et Joseph Seré de la Colombières, secrétaire de l'évêque. Ce dernier devint quelques mois plus tard vicaire général, et c'est lui qui, le 4 juin 1708, prononça l'oraison funèbre de Mgr de Laval. A part les membres du chapitre ci-dessus nommés, l'on voyait au synode M. François Dupré, curé de Québec, et M.

(1) Mandements des Evêques de Québec.

(2) Il demeurait au palais épiscopal.

Etienne Boulard, curé de Beauport ; en ajoutant à peu près huit jésuites et huit récollets qui devaient ce jour-là se trouver à Québec, on verra que l'assemblée se composait de trente-trois prêtres.

Le 8 octobre 1700, Mgr de Saint-Vallier présida, dans la même salle de son palais, son quatrième et dernier synode. Il ne devait pas revoir son clergé de si tôt, car on sait que cinq jours après il quitta Québec pour la France et pour Rome. Fait prisonnier en revenant, il fut retenu neuf ans en Angleterre et ne fut de retour au Canada que le 17 août 1713.

L'incendie du séminaire qui eut lieu le 15 novembre 1701, força, comme nous l'avons vu, Mgr de Laval à se retirer chez les Jésuites. Mais le 4 décembre suivant, après avoir fait préparer pour son usage les appartements du palais épiscopal, il alla s'y réfugier avec quelques-uns des messieurs du séminaire. Et c'est dans la chapelle de ce palais qu'il fit toutes les ordinations au nombre de vingt-six, depuis le 1er avril 1702 jusqu'au 27 avril 1704. Il le quitta alors pour ne plus y retourner, et mourut dans un appartement du séminaire. En 1705 ce fut le tour de MM. Beauharnois et Raudot d'aller occuper la vaste maison de l'évêque absent, chassés eux-mêmes par l'incendie du palais de l'intendant. Huit ans après, le 5 janvier 1713, le feu réduisait de nouveau en cendres cette maison du gouvernement, et l'intendant M. Bégon se transporta avec sa famille

dans le palais de Mgr de Saint-Vallier (1) et c'est là qu'il présidait les séances du conseil supérieur. Il y était encore le 17 août de la même année, quand le vénérable propriétaire fut enfin de retour à Québec, après une absence forcée de treize ans. " Monseigneur passa huit jours à Québec, disent les annales de l'Hôpital-Général... Le dernier jour, il administra dans la cathédrale le sacrement de Confirmation à un grand nombre de personnes de tout âge... Après la cérémonie qui ne finit qu'à une heure de l'après-midi, il alla prendre le dîner chez les messieurs du séminaire. Là, en présence de tous les membres du clergé, il exposa la résolution où il était de ne pas occuper son palais épiscopal.

" Ses revenus étant très modiques, il ne se croyait pas en état de soutenir une telle dépense. Il venait de perdre considérablement par la réduction des rentes sur l'hôtel de ville ; les constructions commencées depuis quelque temps à l'Hôpital Général étaient coûteuses et se faisaient à ses frais... Les religieuses Ursulines des Trois-Rivières avaient, elles aussi, grand besoin de ses attentions. Il était endetté en France de plus de vingt-cinq mille francs pour des effets qu'il avait achetés pour les distribuer aux pauvres ; il prévoyait, en outre, qu'il serait dans la nécessité de contracter de nouvelles

---

(1) " 30 janvier 1713. Le conseil s'est assemblé à l'évêché en conséquence de l'incendie du Palais, arrivé la nuit entre les 5 et 6 du mois ". Edits et ordonnances, page XXXIII.

dettes, après avoir fait la visite de son diocèse. Toutes ces raisons l'obligeaient à user personnellement d'une stricte économie, et pour cela il était dans l'intention de se retirer à l'Hôpital-Général. Ces messieurs durent se rendre à l'avis du prélat ; il fut conclu qu'il aurait une chambre réservée au séminaire, pour s'y retirer quand ses affaires l'appelleraient à la ville.

" Le jour même, il vint prendre possession de son appartement ". Mgr de Saint-Vallier y demeura jusqu'à sa mort, arrivée le 26 décembre 1727. C'est là que le P. Charlevoix le vit en 1720, quand il visita Québec. " Le prélat fondateur, dit-il, a son appartement dans la maison (l'Hôpital-Général) et y fait sa résidence ordinaire ; il a loué son palais, qui est encore son ouvrage, au profit des pauvres ".

Et voici ce qu'il dit de l'évêché : " Le palais épiscopal n'a de fini que la chapelle et la moitié des bâtiments que porte le dessin, suivant lequel ce doit être un quarré long. S'il est jamais achevé, ce sera un très bel édifice. Le jardin s'étend jusque sur la croûte du rocher et domine toute la rade.

" Quand la capitale de la Nouvelle-France sera aussi florissante que l'ancienne (et il ne faut désespérer de rien, Paris a été longtemps beaucoup moins que n'est Québec aujourd'hui), qu'autant que les yeux pourront porter, ils ne verront que bourgs, châteaux, maisons de plaisance, et tout cela est déjà ébauché ; que le fleuve

de Saint-Laurent, qui roule majestueusement ses eaux, et les amène de l'extrémité du Nord ou de l'Ouest, y sera couvert de vaisseaux; que l'île d'Orléans et les deux bords des deux rivières qui forment ce port, découvriront de belles prairies, de riches côteaux et des campagnes fertiles, et il ne leur manque pour cela que d'être plus peuplées; qu'une partie de la rivière Saint-Charles, qui serpente agréablement dans un charmant vallon, sera jointe à la ville, dont elle sera sans doute le plus beau quartier; que l'on aura revêtu toute la rade de quais magnifiques; que le port sera environné de bâtiments superbes, et qu'on y aura trois ou quatre cents navires chargés de richesses, que nous n'avons pas encore su faire valoir, et y apporter en échange celles de l'ancien et du nouveau monde, vous m'avouerez, madame, que cette terrasse offrira un point de vue que rien ne pourra égaler, et que dès à présent ce doit être quelque chose de fort beau ".

Cette vue prophétique de l'avenir de Québec prêterait à bien des commentaires. Plusieurs des embellissements et des progrès rêvés par le P. Charlevoix se sont réalisés, les autres se font attendre. Paris en 1720 avait son demi-million d'habitants. Québec n'est pas encore rendu à cent mille. La terrasse dont il parle a été remplacée par une autre, plus vaste et plus élevée, et d'où le regard embrasse l'un des plus beaux panoramas du monde.

Mais c'est en vain que de cette éminence couronnée jadis par le château Saint-Louis et aujourd'hui par le superbe hôtel Frontenac, son œil voudrait contempler ces quais splendides que son rêve lui avait montrés et ces centaines de navires qui devaient remplir la rade incomparable de la cité de Champlain. Il chercherait inutilement le palais épiscopal dont il donne la description. Le site lui-même en est désert, et sa solitude n'est troublée que par des troupes d'enfants qui viennent y prendre leurs ébats et fouler inconscients la poussière de ses murs. Mais que ne dirait pas le P. Charlevoix si, arrivant à Québec par un beau soir d'été, il contemplait à distance la ville couronnée de ses centaines de lampes électriques comme d'un diadème enrichi de diamants ! Et quels changements n'admirerait-il pas à l'intérieur, dans les églises, le séminaire et tous les principaux édifices publics ! Il verserait sans doute bien des larmes sur les ruines du collège des Pères Jésuites, mais sa douleur serait mêlée de joie, en voyant les religieux de la Compagnie de Jésus travailler avec tant de zèle et de succès dans cette même vigne du Seigneur fertilisée par le sang de leurs premiers missionnaires. Enfin il admirerait cette Eglise de Québec sortie triomphante de toutes les épreuves, sanctifiée par les vertus de ses pieux évêques et honorée à jamais par les gloires du cardinalat.

Comme, en écrivant l'histoire du palais épiscopal,

nous croyons devoir parler de tout le terrain qui en faisait partie, il faut mentionner ici un contrat de vente (1), en date du 28 janvier 1716, par lequel Mgr de Saint-Vallier céda à Jacques Pagé un morceau de vingt-neuf pieds de front sur la rue de la Montagne, joignant au N.-O. la maison de Guillaume Pagé (son père), par une ligne triangulaire de cinquante pieds de profondeur ; au S.-O. le terrain de l'évêque par une ligne de quarante-deux pieds de profondeur ; le derrière du terrain joignant la propriété d'Antoine Girard par une ligne de vingt-deux pieds et demi, pour le prix de dix-huit cents livres et d'une rente foncière et perpétuelle de trois livres. Mais, on ne sait pourquoi, l'acheteur, mécontent de son achat, espérant sans doute faire plus tard un marché plus avantageux, poursuivit le prélat devant la prévôté, pour faire annuler la vente. Le 8 mars 1717, le conseil supérieur auquel la cause avait été référée en appel, déclara le contrat nul, " attendu, dit le jugement, que le dit terrain est inaliénable ... ce faisant, a condamné et condamne mon dit sieur l'évêque à rembourser au dit Pagé, appelant, la somme de dix-huit cents livres ... avec intérêt d'icelle du jour de la demande et avec dépens. (Signé) Bégon ".

On voit par le jugement que " le terrain vendu était alors occupé par une batterie située à l'entrée du chemin

---

(1) Etude du notaire Rivet.

des Rondes, vers la montée de la Basse-Ville à la Haute, avec défenses de bastion (1) ".

Cependant l'évêque ne se tint pas pour battu, et, le 8 janvier 1722, pour éviter un procès ou les frais que voulait lui faire le même Jacques Pagé, il lui vendit de nouveau la même propriété, mais à des conditions moins avantageuses que la première fois, car Pagé ne s'obligeait à payer que six livres de rente perpétuelle (2).

Celui-ci se plaignait que les eaux de l'emplacement de l'évêché tombaient sur le sien, depuis que Monseigneur l'évêque avait fait relever les corps qui étaient sur son terrain servant de cimetière, et fait jeter des terres à dix ou douze pieds de hauteur contre le mur de la maison Carcy. Il voulait que l'évêque fît ôter cet amas de terre, détournât le cours des eaux, et fît réparer le mur qui séparait les deux terrains. Mgr de Saint-Vallier aima mieux se tirer d'affaire en vendant une petite partie de sa propriété à laquelle il ne tenait pas beaucoup, comme le mentionne le contrat de vente, vu qu'elle était séparée du reste, par le chemin que les ingénieurs avaient tracé le long du terrain de l'évêché et de celui du séminaire, pour le service de la grande batterie.

La rente de six livres, prix de la propriété, fut payée

---

(1) Registre du Conseil Supérieur. Nous devons ce document et plusieurs autres à l'obligeance de M. Eudore Evanturel.

(2) Greffe de Barbel.

aux successeurs de Mgr de Saint-Vallier jusqu'en 1852, époque où le conseil de ville acheta ce terrain avec celui qui l'avoisinait pour élargir la rue de la Montagne. Nous publions à l'appendice H les noms des différents propriétaires qui se sont succédé depuis 1722 jusqu'à 1852. Entre l'ancien cimetière et la rue de la Montagne, la fabrique avait concédé dès l'année 1680, un terrain de cinquante-neuf pieds sur trente au sieur Guillaume Pagé, maître-taillandier, père de Jacques. Il s'y bâtit une maison en 1685, et c'est cette maison qu'occupait son fils en 1722, quand il agrandit sa propriété en achetant une partie du terrain du palais épiscopal.

En 1727, il se construisit une autre maison sur ce dernier emplacement acheté de Mgr de Saint-Vallier, et suivant les instructions détaillées que lui donna le sieur de Léry, ingénieur royal, il dut laisser une rue de vingt-quatre pieds de large entre sa maison et le mur de l'ancien cimetière, ou de l'évêché, fermer cette rue par un mur en pierre de taille le long de la rue de la Montagne, et faire dans le dit mur une porte de pierre de taille de quatre pieds de large et huit pieds de haut, bombée, le milieu de la porte devant se trouver au milieu de la rue. L'entrée de la maison de Pagé devait donner sur la rue de la Montagne (1). Après l'intendant Bégon que nous avons vu installé pendant plusieurs années dans le palais épiscopal, ce fut le tour

(1) Etude de Lacetière.

du fameux docteur Sarrazin, qui paraît en avoir été l'unique locataire de 1720 à 1729. Il y était certainement en 1728, car nous lisons dans un contrat passé par le notaire Dubreuil, le 21 juillet de cette année, qu'il *avait élu son domicile en sa demeure au palais épiscopal de cette ville.* On verra plus loin, qu'à cette date il avait commencé la construction d'une maison sur l'emplacement de l'évêché actuel.

CHAPITRE TROISIÈME

—

Mgr de Mornay. — Difficultés avec l'Hôpital-Général. — Arrêt du Conseil d'Etat. — Mgr Dosquet. — Réparations du palais. — Difficultés avec le gouverneur et l'intendant. — Vente d'un emplacement. — Maison des Carpentier. — Villa Samos. — Mgr de Lauberivière. — Mgr de Pontbriand. — Réparations au palais. — Hospitalité de l'évêque. — Siège de Québec. — Destruction partielle du palais épiscopal.

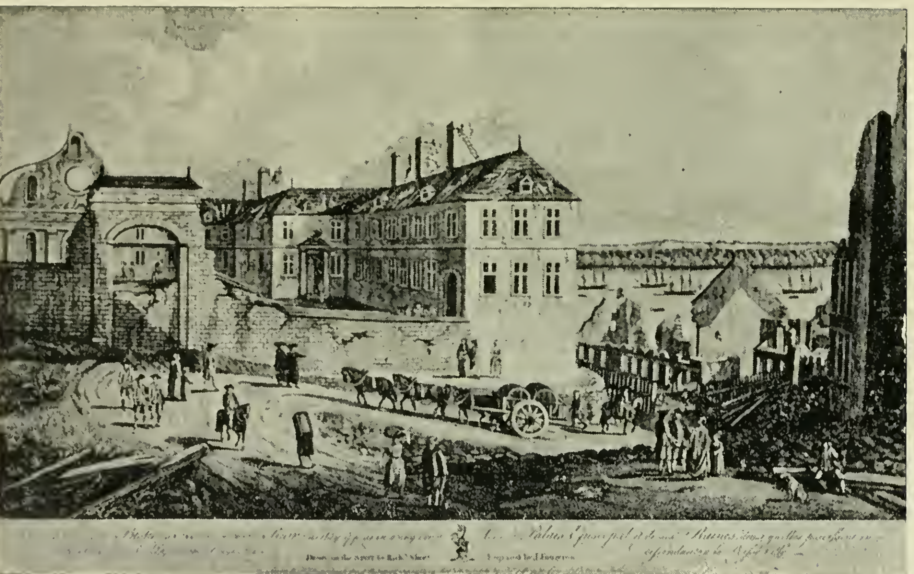
Mgr de Saint-Vallier avait légué son palais épiscopal à ses successeurs sur le siège de Québec.

Après la mort du prélat, en 1727, Mgr de Mornay, son coadjuteur, qui demeurait en France et qui ne put jamais se décider à traverser la mer, devint évêque de Québec et fit prendre possession de son siège et de son évêché par M. Eustache Chartier de Lotbinière, archidiacre de la cathédrale. Celui-ci, accompagné de deux ecclésiastiques et d'un notaire, se rendit à l'église, puis, après avoir lu les bulles du nouvel évêque, et fait les autres cérémonies d'usage, il se transporta " au-devant du palais épiscopal ... et il en prit corporelle, réelle et actuelle possession par l'entrée au dit palais par

la principale porte et autres portes des chambres et appartements, et par l'entrée dans la chapelle du dit évêché (1)". Cependant les Sœurs de l'Hôpital-Général se crurent en droit de réclamer, et M. de Saint-Senoch, leur agent à Paris, leur écrivit à ce sujet : " Monseigneur de Mornay, ayant pris le parti de renoncer, purement et simplement, au don que feu Monseigneur de Saint-Valier a fait à ses successeurs évêques, du palais épiscopal qu'il a fait bâtir à Québec, il est certain, mesdames, que vous en devenez propriétaires ... parce que tout évêque qui fait bâtir sur un terrain qu'il achète et qui lui appartient, il n'y a nulle difficulté que ce terrain et ces bâtiments n'appartiennent à sa succession, à moins qu'il ne fût bien justifié que le prince n'eût fait fournir une partie des deniers ; en ce cas-là, il faudrait faire évaluer le palais épiscopal, et ce qui se trouverait au-dessus vous appartiendrait de droit. Vous devez donc, mesdames, commencer par vous faire informer si effectivement le roi a fait fournir quelque somme pour cela ".

MM. Beauharnois et Hocquart plaidèrent auprès de la cour la cause de l'Hôpital-Général. Voici un passage d'une de leurs lettres, en date du 24 octobre 1735, copiée aux archives de la marine : " Les guerres ont ... empêché Sa Majesté de contribuer à la construction de la maison épiscopale, qu'il était indispensable de faire

(1) Les évêques de Québec, par Mgr Têtu, page 160.



Le Palais Episcopal en 1759.

PORTAIL DE LA CHAPELLE ET PORTAIL DU MUR D'ENCEINTE.

comme la suite de l'acquisition de ce terrain, le peu de bâtiments qu'il y avait alors dessus n'étant que d'un très petit objet et nullement convenable au logement d'un évêque.

“ C'est donc évidemment Mgr de Saint-Vallier qui s'est trouvé seul chargé de faire de ses propres deniers toute la dépense nécessaire pour la construction de la maison épiscopale, dépenses que les religieuses, ses légataires, disent monter à quarante mille écus, et qui paraît n'être pas exagérée, eu égard à la grandeur, à la solidité et à la belle distribution de ce bâtiment.

“ M. de Saint-Vallier, en s'engageant dans autant de dépenses, avait plus écouté le zèle qu'inspire la qualité qu'il pouvait justement prendre de fondateur de ce palais, que l'état de sa fortune, quoiqu'il eût, indépendamment des revenus de l'évêché, des biens considérables. Il s'aperçut même que la prodigalité à laquelle il s'était insensiblement laissé aller pour la construction de ce palais, lui avait fait négliger le soin des réparations des abbayes réunies à l'évêché, et dont il était titulaire en qualité d'évêque. La fondation du palais lui parut toujours néanmoins un présent si capable d'exciter la reconnaissance de ses successeurs évêques, que loin de chercher à les en priver, il voulut le leur assurer par une donation expresse et qui les mît à couvert de toutes discussions avec ses héritiers ou représentants ; mais en même temps il a estimé que les donataires auraient

assez lieu d'être satisfaits de sa libéralité, pour le décharger et ses héritiers ou représentants, des réparations qui pourraient être à faire aux abbayes réunies à l'évêché, et dont l'objet ne pourrait jamais aller à la dixième partie du don. Telles ont été les intentions de M. de Saint-Vallier dans cette donation qui est du 1er février 1710.

" Mais l'événement n'a pas répondu à son attente. M. de Mornay, son successeur, a pris le parti de renoncer, le 9 juin 1729, à la donation de 1710, et a fait ainsi retomber sur les religieuses, légataires universelles de M. de Saint-Vallier, les frais de réparation de ces abbayes ; elles coûtent aux religieuses légataires plus de dix mille francs, somme considérable, mais qui justifie toujours que le don, comme on vient de l'observer, excédait infiniment cette charge.

" Les religieuses légataires comptaient que, si la renonciation de M. de Mornay les avait obligées d'acquitter cette dette, elles en trouveraient le dédommagement dans la revendication du palais épiscopal, laquelle était une conséquence naturelle de la renonciation de M. de Mornay qui, en anéantissant la donation, faisait rentrer de droit le palais épiscopal dans la masse des biens de la succession de M. de Saint-Vallier. Aussi les religieuses légataires ont-elles été sur le point d'en former la demande, qui n'a été jusqu'ici suspendue que sur ce que nous leur avons, Monseigneur, notifié de votre part, en 1732, que Sa Majesté avait trouvé leur prétention

mal fondée, et que son intention était qu'elles s'en désistassent.

" Cependant l'acquiescement tacite des religieuses légataires semblerait n'avoir donné que plus de confiance à M. de Mornay, non seulement pour se maintenir à leur exclusion dans le palais épiscopal, malgré sa renonciation au don de 1710, mais encore pour hazarder la prétention singulière des réparations de ce palais ... ".

Le 27 octobre 1737, les religieuses de l'Hôpital-Général écrivirent à leur tour pour se plaindre des prétentions de Mgr de Mornay, qui voulait les forcer à réparer le palais épiscopal,et pour en réclamer la propriété si on ne voulait pas leur rembourser les dix mille francs qu'elles avaient dépensées pour les réparations de l'abbaye de Bénévent (1).

Cette affaire traîna en longueur, tellement qu'il en était encore question en 1743. Le roi de France ne trouva pas fondées les prétentions des religieuses, et le ministre, M. de Maurepas, écrivit, le 8 mai 1743, à Mgr de Pontbriand, pour lui donner connaissance de la décision royale.

D'après lui, Mgr de Saint-Vallier n'avait jamais regardé cette propriété comme sienne.

Il en donnait pour preuve, que l'évêque n'en avait pas appelé de l'arrêt du conseil supérieur de Québec, par

---

(1) Lettre copiée aux archives de la marine.

lequel il avait été condamné à remettre le prix et la valeur d'une partie du terrain primitif qu'il avait vendu (1).

Sa Majesté ordonna donc aux religieuses d'abandonner leurs réclamations. " Sur le compte que j'ai rendu à Sa Majesté, écrivait M. de Maurepas, des nouveaux éclaircissements qui m'ont été envoyés concernant les prétentions de l'Hôpital-Général de Québec sur la maison épiscopale, elle n'a point trouvé cette prétention fondée. Et vous verrez par l'arrêt qu'elle a rendu à ce sujet, qu'en réunissant cette maison à son domaine, elle a en même temps bien voulu en assurer la possession et même la propriété aux évêques de la colonie " (2).

Monseigneur Dosquet qui vint au Canada dans l'automne de 1729, en qualité de coadjuteur, demeura quelques mois au séminaire, après lesquels il prit son logement dans le palais épiscopal.

Dès le 5 février 1730, il y fit des ordinations, et à part quelques rares exceptions, ce fut toujours dans la chapelle de son évêché qu'il ordonna ses lévites (3). Cependant la maison épiscopale avait besoin de grandes réparations, ayant été à peu près abandonnée depuis le séjour qu'y avait fait l'intendant Bégon. On ne voit pas

---

(1) Jugement cité plus haut.

(2) Voir appendices C et D.

(3) Le 3 juin 1730, l'évêque ordonna, à Saint-Joachim, M. Pierre-Thomas Rufin de la Morandière, du diocèse d'Angers. Il fit aussi quelques ordinations dans la cathédrale.

qu'elle ait été occupée ensuite, si ce n'est, comme nous l'avons vu plus haut, par le célèbre docteur Michel Sarrazin qui s'y trouvait en 1728. Le 24 mars de l'année suivante, l'évêque présenta le mémoire suivant au marquis de Beauharnois, gouverneur, et à M. Hocquart faisant les fonctions d'intendant.

" L'évêque a l'honneur de représenter que le palais épiscopal qu'il occupe actuellement, ayant été depuis longtemps abandonné, est en si mauvais état, qu'il faut des sommes considérables pour le réparer, indépendamment des réparations qu'il y a fait faire depuis son arrivée en ce pays, et à ses propres dépens, montant à plus de 7,000 livres, que le mur qui clôt le dit palais du côté du sud et qui soutient les terres de la cour, menace une ruine entière et prochaine, qu'il a quitté son aplomb considérablement et causerait un très grand dommage au dit palais ; que l'évêché n'ayant aucun revenu en ce pays, le dit sieur évêque aurait l'honneur de vous proposer, messieurs, d'agréer, au nom de Sa Majesté que, pour subvenir à la dépense qu'il convient de faire pour le mur d'enceinte du dit palais, il fût par vous autorisé de concéder, du côté du dit mur, qui règne le long de la côte qui va de la Basse-Ville à la Haute-Ville, quelques emplacements, ce qui ne pourrait gêner ni incommoder le dit palais épiscopal. Les dits emplacements à prendre et joignant le chemin laissé pour aller aux fortifications en remontant le long de la rue et côte qui va de la Basse-Ville à la Haute-Ville, et qui

contiendrait sur cette face, " soixante et dix-sept pieds de profondeur; soixante et deux pieds à compter sur la ligne qui sépare le terrain de l'évêché d'avec le chemin des Rondes sur le rempart, le dit emplacement à concéder terminant à l'autre bout à un point, et formant en total un triangle équilatéral qui contiendrait en superficie soixante et deux toises et vingt pieds.

" De plus, il y aurait à concéder deux emplacements au-dessus du dit Palais, dont l'un qui serait le plus proche de celui de M. Sarrazin, conseiller, aurait de front sur la rue six toises et un pied, et de profondeur sept toises et demie, au bout de laquelle il se trouverait sept toises et un pied de large, qui ferait une figure trapèze ayant quarante-neuf toises et treize pieds en superficie.

" Le second emplacement aurait de front sur la dite rue six toises et un pied, et sept toises et un pied de profondeur, faisant un quarré long de quarante-sept toises et neuf pieds.

" Les premiers de ces emplacements seraient nécessaires pour soutenir les terres et rendre une des cours du palais épiscopal qui se trouve de ce côté, plus régulière, et les seconds ôteraient à l'évêque l'incommodité que l'on souffre dans un jardin trop découvert et exposé à la vue du Palais.

" Ces aliénations et concessions donneraient de la facilité et le moyen de clore le terrain du palais sans en ôter ... la belle vue, et au contraire elles lui donne-

raient une décoration plus belle, plus agréable, et feraient annuellement un revenu pour le dit évêché, et procureraient des lots et ventes qui viendraient à bon profit de temps à autre ".

Le prélat termine en demandant que l'on se transporte sur les lieux pour examiner le tout, et faire un plan et procès-verbal des améliorations et concessions, afin qu'elles puissent être autorisées par qui de droit.

Il en fut fait selon le désir de l'évêque, car, le 15 octobre de la même année 1729, le gouverneur et l'intendant écrivaient au ministre du roi :

" M. le coadjuteur a fait faire par M. de Léry le devis des ouvrages à faire pour la réparation du palais épiscopal, qui monte à 22,650 francs, qu'il a l'honneur de vous adresser. Dans le droit, la succession de Mgr de Saint-Vallier serait tenue de ces réparations ; mais ce prélat n'a laissé que des ornements d'église et quelques meubles d'une très petite valeur, dont l'Hôpital-Général, où il logeait, a hérité (1). M. l'évêque nous a priés de

(1) " Il n'y a dans le monastère (l'Hôpital-Général), presque aucun lieu où l'on ne conserve précieusement quelque objet donné par notre illustre fondateur ou lui ayant appartenu. Ici, c'est un tableau du crucifiement ; là, une antique image de la Mère de Dieu devant laquelle bien des fois, en des temps d'afflictions et d'épreuves, le vénérable prélat a épanché son âme. Un calice d'argent, un ciboire, des burettes avec leur plateau, servent encore tous les jours à la célébration des divins mystères. Nous avons de plus à la sacristie, venant de la même source, un crucifix, une clochette, quatre chandeliers, un encensoir d'argent, une ampoule pour les saintes

nous joindre à lui et vous supplier, Monseigneur, d'engager Sa Majesté à ordonner un fonds pour le rétablissement de ce palais ".

Ce fut sans doute pour répondre à cette demande que le roi accorda, l'année suivante, mille écus à l'évêque de Samos, en même temps que pour le dédommager des

---

huiles, six chandeliers, un encensoir et un bénitier de cuivre argenté ; une boîte à hosties, brodée en fil d'argent, un prie-Dieu, des fauteuils, trois chasubles de différentes couleurs (vert, violet, noir) avec les étoles et les manipules, et l'aube magnifique que le prélat reçut en cadeau de madame de Maintenon, un pontifical et un missel romains ; sur le porte-missel se trouve sculpté l'écusson des Saint-Vallier ; on peut voir les mêmes armes dans l'église, sur la chaire et sur le gradin du tabernacle. Aux jours de nos réjouissances inaccoutumées, on voit apparaître sur les tables du réfectoire, au lieu des écuelles et des sauciers d'étain du service quotidien, la vaisselle de terre que Mgr de Saint-Vallier avait substituée, pour son usage, à des vases plus précieux. On montre avec complaisance cette vaisselle antique aux personnes de qualité qui, en certaines occasions, sont admises à visiter le monastère.

" Mgr de Saint-Vallier, visitant un jour la prison de Québec, trouva parmi les détenus un homme, qui, placé devant un bloc de bois haut de quatre à cinq pieds, sans autre outil qu'un couteau, s'occupait à sculpter une statue de la sainte Vierge......... Ravi du spectacle et des pieux sentiments qu'il reconnut dans le pauvre détenu, le prélat convint avec lui que l'image une fois terminée appartiendrait à l'évêque. Bien plus, par son crédit auprès des magistrats, il obtint l'élargissement du *statuaire.* Placée d'abord au palais épiscopal, la *Madone du Prisonnier* ne devint la propriété de nos Mères, qu'après la mort de Mgr de Saint-Vallier ". *Monseigneur de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec,* page 288.

pertes qu'il avait éprouvées dans le naufrage de l'*Eléphant*, vaisseau qui l'avait porté en Canada (1).

Mgr Dosquet avait une fortune personnelle assez considérable, et il vécut en grand seigneur tout le temps qu'il demeura au pays. Ses goûts aristocratiques et ses exigences tant soit peu luxueuses durent paraître extraordinaires, d'autant plus que ses prédécesseurs, les seigneurs de Laval et de Saint-Vallier, avaient mené la vie la plus simple et la plus apostolique.

Aussi s'attira-t-il des désagréments, en voulant embellir le séjour de son palais aux dépens de la commodité du public. A cette époque, l'on passait de la côte de la Montagne sur le terrain de l'évêché, par une entrée située à l'extrémité sud (2), et l'on se promenait dans le chemin des Rondes, longeant les remparts et d'où l'on jouissait d'une vue magnifique. Cela ne pouvait convenir à l'évêque, qui voulait être complètement chez lui, et c'est pour en arriver là qu'il se mit en tête de fermer le passage par une porte. Le 22 octobre 1730, MM. Beauharnois et Hocquart en écrivirent ainsi en France :

“ Nous avons vu, Monseigneur, (le ministre du roi) ce que vous nous faites l'honneur de nous écrire au sujet de la porte que M. le coadjuteur nous a proposé

---

(1) Lettre de Mgr Dosquet, 28 août 1730. Voir à l'appendice B l'arrêt du conseil d'Etat, qui autorise Mgr de Samos ... de vendre cinq emplacements dépendant du palais épiscopal.

(2) Voir le plan où cette rue est tracée.

de faire, au haut de la terrasse qui joint le terrain du palais épiscopal en descendant à la Basse-Ville du côté du rempart. Il est vrai qu'il nous exposa, l'année dernière, les petites incommodités que les allant et les venant lui causaient, qui sont à peu près les mêmes que celles dont il vous a rendu compte. Nous nous rendîmes aux instances qu'il nous fit, et la porte fut construite bientôt après, non sans murmures de la part des habitants ; mais jusqu'à présent elle n'a point été fermée, et nous ne croyons pas même qu'il soit à propos qu'elle le soit ; parce que cet endroit est non seulement un passage commode pour le public, mais même nécessaire en cas d'incendie, qu'elle ne diminuerait en rien le concours de ceux qui vont à la promenade, qui auraient toujours la liberté d'aller à cet endroit par une autre route, à moins que l'on ne fermât des deux côtés le rempart dans toute la largeur du palais épiscopal.

" Le séminaire ne manquerait pas d'avoir les mêmes prétentions. Il n'y a point à craindre que les canons qui sont sur les remparts soient encloués, non plus que ceux des autres batteries ; et d'ailleurs M. le coadjuteur pourrait choisir le bel appartement dans son palais. Ce serait le moyen le plus sûr et le plus convenable pour éviter les inconvénients dont il se plaint aujourd'hui. Nous temporiserons, Monseigneur, et la porte ne sera point fermée que nous n'ayons reçu vos ordres ".

Cependant, après le départ des vaisseaux, l'évêque prit sur lui de faire fermer la porte, du côté de l'évêché ; et,

le printemps suivant, les murmures recommencèrent comme de plus belle. Profitant de l'absence du prélat, quelques étourdis forcèrent le guichet et l'ouvrirent pendant la nuit. Le concierge le referma le lendemain, mais la nuit suivante il fut forcé de nouveau et emporté. C'est en vain que M. Hocquart fit chercher les auteurs de cet acte de vandalisme. Protégés sans aucun doute par l'approbation tacite de la foule, ils ne purent être découverts. Le coadjuteur se plaignit amèrement de ce désordre au gouverneur et à l'intendant, qui s'efforcèrent de le convaincre des inconvénients qui résultaient de la fermeture du passage. Cependant il ne fit pas faire un nouveau guichet et M. de Beauharnois l'exhorta à faire ouvrir comme de lui-même la porte entière (1).

Quoi qu'il en soit, l'évêque obtint de Sa Majesté la permission de vendre quelques emplacements sur son terrain et, après avoir consulté le chapitre (2), selon le

---

(1) Lettre de MM. de Beauharnois et Hocquart, 12 nov. 1731.

(2) Voici le procès-verbal de l'assemblée du Chapitre : "L'an 1732 le 2 septembre, le Chapitre extraordinairement assemblé au son de la cloche auquel ont assisté le coadjuteur et tous les dignités et chanoines à l'exception de M. de la Tour et de Lorme, doyen et grand chantre actuellement en France, de M. Hamel et Fornel, malades, et M. Hazeur, grand pénitencier absent, après avoir invoqué les lumières du Saint-Esprit, Mgr le coadjuteur a representé au chapitre que conformément à un arrêt du conseil d'Etat il aurait souhaité vendre quelques emplacements sur le terrain de l'évêché situés dans la rue de la Montagne depuis le rempart en montant vers la porte au palais épiscopal et depuis la dite

droit, il vendit, le 14 septembre 1732, à Antoine Carpentier, fils, entrepreneur de maçonne, trente-six pieds de front sur quarante-cinq de profondeur, bornés d'un côté par la rue de la Montagne, de l'autre par le jardin du docteur Sarrazin, qui se trouvait où est aujourd'hui la rue Port-Dauphin entre l'évêché actuel et le terrain de l'ancien évêché (1). Le prix fut fixé à deux mille francs que le père de l'acquéreur avait déjà payés en ouvrage de maçonnerie au palais épiscopal, avec une

---

porte jusqu'à la cour de M. Sarrazin......pour subvenir aux réparations faites ou à faire au dit palais épiscopal. Le dit seigneur évêque coadjuteur de Québec a témoigné qu'il serait bien aise d'avoir sur cela l'avis de l'assemblée. Sur quoi le dit chapitre ayant fait attention aux raisons qui rendent la dite aliénation utile au bien de l'Eglise, savoir qu'il importait beaucoup pour le bien de l'évêché de réparer le palais épiscopal, lequel sans cette réparation menaçait ruine, qu'il n'y avait pas d'apparence de pouvoir y subvenir d'ailleurs, que le terrain en question est d'une fort petite utilité au palais, que les évêques dans la suite par les bâtiments qui y seront construits seront déchargés de la dépense qu'il faudrait faire pour l'entretien de murailles, de clôtures, et que les lots et ventes pourront produire un revenu assez considérable. Tout considéré les dits dignités et chanoines ont consenti unanimement à la dite vente aux clauses et conditions que mon dit seigneur évêque jugera les plus convenables pour le bien du dit palais épiscopal. Et ont signé . H., évêque de Samos, coadj. de Québec.

Par Monseigneur,

Boulanger ".

(1) Le terrain du séminaire n'était séparé que par un mur de celui de l'évêché. La rue Port-Dauphin appelée d'abord rue du Prince ne fut percée qu'après la conquête en 1766.

rente perpétuelle de vingt sous et un sou de cens. L'évêque se réservait le droit de rentrer en possession en cas de vente par l'acquéreur ou ses héritiers, en payant le prix alors offert pour le même terrain et la maison qui pourrait y être construite. Le sieur Carpentier s'obligeait à entourer sa nouvelle propriété d'un mur de dix pieds de hauteur afin de n'avoir aucune vue sur l'évêché.

Carpentier ne tarda pas à faire construire une maison en pierre à deux étages sur le terrain qu'il venait d'acheter (1).

On en trouve comme suit la description intérieure dans des contrats de bail : " deux chambres basses de plain pied avec cuisine dans chacune des dites chambres et un four et deux chambres en haut avec deux cabinets au derrière des dites chambres et grenier ". Pour aider Carpentier à bâtir, Mgr Dosquet lui prêta la somme de onze cent vingt livres, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de cinquante-six livres. Après avoir donné sa démission, il transmit tous les droits qu'il avait sur cette maison et sur cette rente à son successeur, par un acte fait à Paris en 1840. Nous ne pensons pas que la famille Carpentier ait jamais habité cette résidence bâtie sur le terrain de l'évêque. On y voit en

(1) Cette maison avait sa façade sur la rue la Montagne et se trouverait aujourd'hui sur les rues la Montagne et Port-Dauphin, en dehors de la grille qui entoure l'emplacement de l'ancien évêché.

1744 le sieur Charles Pélissier, traiteur, marié à Marie-Josephte Sasseville. L'année suivante il est poursuivi par l'évêque pour arrérages des rentes dues sur cette propriété et, condamné par la prévôté, il est forcé de reconnaître une dette de cent livres. Pendant les trois années 1745, 46, 47, cette maison est louée par Marie Morin, épouse de Claude Lacroix, " absent de cette colonie (1) ". L'année suivante, on y trouve Giles Parisé, maître plâtrier. La maison était estimée à cinq mille livres, et le prix du loyer était deux cent cinquante livres.

Mgr Dosquet ne put vendre des emplacements à l'autre extrémité de son terrain, comme il s'était proposé de le faire. Ennuyé sans doute par les tracasseries dont nous avons parlé précédemment et aussi dans l'intérêt de sa santé délabrée, il loua, le 30 octobre 1730, pour sept ans et au prix de cinq cents francs par an, une ferme sise en la Côte-Saint-Michel et appartenant à M. Fleury de la Gorgendière. Il y avait maison, grange, étable, colombier, bestiaux, volailles. Il en fit plus tard l'acquisition et, en 1732, il fit construire sur le même terrain et sur le bord du cap, une autre maison en pierre à un seul étage avec toit élevé. Cette résidence porta longtemps le nom de villa de *Samos*, en mémoire du prélat qui en fut le propriétaire. Tout le terrain avait quarante arpents en superficie ; borné au

---

(1) Etude de Louet, fils.

N.-E. par le ruisseau Belle-Borne (1) qui le séparait de la propriété du général Powell, et au S.-O. par une ligne droite distante de quatre arpents du ruisseau.

A son départ définitif du Canada, Mgr Dosquet céda Samos au séminaire qui s'en déposséda à son tour en faveur du juge Mabane, peu de temps après la conquête. Celui-ci ajouta un étage à la maison et deux tourelles réunies au corps principal par de spacieux corridors. Cette demeure fut habitée pendant plusieurs années par le lord Mountain, premier évêque protestant de Québec (de 1795 à 1802). Elle fut incendiée en 1842. Le terrain sert actuellement de cimetière pour la paroisse de Saint-Patrice.

Mgr Dosquet aimait à résider dans cette charmante villa ; il y avait un oratoire, et, en septembre 1735, il y conféra deux fois la tonsure : "*In sacello domus nostræ rusticæ*", disent les registres des ordinations.

L'évêque de Samos, passé en France dans l'automne de 1732, revint évêque de Québec, le 16 août 1734.

---

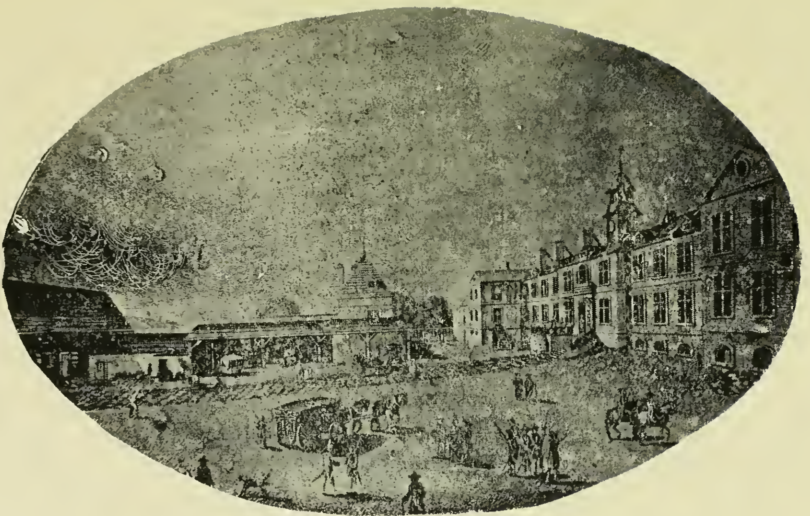
(1) Belle-Borne a pris son nom de Jean Nicolet de Belle-Borne, qui vint en Canada en 1618, et se noya à Sillery, le 29 octobre 1642. "Au contrat de mariage de Nicolas Bonhomme, il est appelé Jean Nicolet de Belle-Borne... Il a laissé son nom de *Belle-Borne* au ruisseau qui traversait sa terre sur la route de Sainte-Foye, où se trouve aujourd'hui le monument des Braves de 1760". Dictionnaire généalogique de l'abbé Tanguay.

Mais Jean Nicolet a mieux qu'un ruisseau pour perpétuer sa mémoire ; il a la rivière et la ville de Nicolet et de plus une intéressante notice biographique par l'abbé A. Gosselin.

Mais sa santé depuis longtemps compromise ne pouvait se faire au climat du Canada. Il s'embarqua le 17 octobre 1735, et, à son retour en France, il donna sa démission qui ne fut acceptée qu'en 1739.

Mgr de Lauberivière succéda à Mgr Dosquet. Le 24 février, il envoya à M. Thierry Hazeur Delorme, grand pénitencier du chapitre de Québec, une procuration en vertu de laquelle celui-ci prit possession de l'évêché en son nom, le 20 juin suivant. On lit ce qui suit dans le procès-verbal de cet acte solennel : " Il (M. Hazeur) s'est transporté au dit palais épiscopal et en a pris possession réelle et actuelle par l'entrée au dit palais épiscopal par la grande et principale porte, aux réserves que fait mon dit sieur Hazeur pour mon dit seigneur de Lauberivière par rapport à l'état où est actuellement le dit palais épiscopal et sans que la dite prise de possession puisse lui préjudicier ". Cette réserve avait sans doute pour cause le procès encore pendant entre l'évêque et l'Hôpital-Général pour la propriété du palais. Il est probable aussi que, malgré les réparations qui avaient été faites, la maison laissait encore beaucoup à désirer. Au reste le nouvel évêque n'eut pas à en souffrir, car il ne l'habita jamais et il avait même décidé de prendre sa résidence au séminaire de Québec. C'est là qu'il descendit à son arrivée à Québec, le 8 août 1740, et il y termina, douze jours après, sa douce et pieuse existence.

Mgr de Pontbriand, qui fut le successeur de l'illustre



Le palais de l'Intendant, 1759.

défunt, fit son entrée dans sa ville épiscopale le 29 août 1741. Il est probable qu'il demeura deux ans au séminaire ; quoi qu'il en soit, sa prise de possession du palais épiscopal n'eut lieu que le 26 octobre 1743 (1). L'année précédente un arrêt du roi lui avait accordé dix mille quatre cent vingt livres et dix sols pour payer le coût des réparations indispensables qu'il y avait à faire (2). En 1744, le prélat fit une ordination sacerdotale dans la chapelle de son évêché et il continua de s'en servir à cet effet de temps à autres jusqu'à 1758 inclusivement. Kalm, qui écrivit en 1749, ne consacre que quelques lignes au palais épiscopal. " La maison de l'évêque, dit-il, est la première habitation que l'on voit à droite, en montant de la Basse-Ville à la Haute-Ville. C'est un grand et bel édifice, entouré d'un côté par une cour spacieuse et un jardin potager, et de l'autre côté par un mur ".

Le marquis de la Jonquières fait les plus grands éloges de l'hospitalité de Mgr de Pontbriand. Il écrit à sa femme le 19 août 1749 : " J'ai pris possession de mon gouvernement le 15 de ce mois, au milieu de l'acclamation générale des grands et des petits... Les harangues du clergé et de tous les corps ont fait beau-

(1) Greffe de Boisseau. L'acte est mentionné dans le répertoire avec la page, mais, comme bien d'autres documents, il a été enlevé. Voir à l'appendice l'arrêt du Conseil d'Etat du 30 mai 1743 et les lettres patentes sur arrêt.

(2) Voir à l'appendice.

coup souffrir ma modestie par les belles et magnifiques choses qu'ils m'ont dites, n'aimant pas tant d'encens. Les festins n'ont pas discontinué depuis que je suis ici, surtout chez Mgr l'évêque qui est l'homme de France le plus poli et le plus aimable ".

Quelques années plus tard, Montcalm profita à son tour de l'hospitalité épiscopale, et quand il arriva à Québec, le 13 mai 1756, ce fut à l'évêché qu'il prit l'un de ses premiers repas (1). Dans une de ses lettres au chevalier de Lévis, le marquis lui apprend qu'il fréquente la maison de l'évêque, quoique " de loin en loin ". Le prélat lui rendait ses visites et assistait à ses dîners. " Mardi, l'intendant chez moi ; jeudi, Monseigneur ; mais je mange mon bien et je frémis pour l'avenir (2) ".

Si ce distingué prélat savait aussi au besoin proportionner la richesse de ses banquets à la dignité de ses hôtes, il vivait lui-même avec une grande simplicité, tout en exerçant une généreuse hospitalité à l'égard des prêtres de son diocèse. Il choisissait ses domestiques parmi de jeunes enfants de la campagne, à qui il tenait lieu de père plutôt que de maître ; après leur avoir donné dans sa maison une éducation convenable à leur état, il leur procurait un honnête établissement pour récompenser leurs services (3).

---

(1) "L'évêque, M. de Pontbriand, prélat respectable, voulut me donner à souper ". *Journal de Montcalm*, page 62.

(2) *Lettres de Montcalm*.

(3) Oraison funèbre, par M. Jolivet.

Après l'incendie de l'Hôtel-Dieu arrivé le 7 juin 1755, Mgr de Pontbriand offrit aux Sœurs Hospitalières et à leurs malades l'usage entier de son palais, avec son ameublement et toutes ses dépendances. Il indiquait, dans le mémoire qu'il fit à ce sujet, les modifications qu'il faillait y faire pour le rendre propre à cet emploi, et il terminait par ces admirables paroles : " Enfin je livre toute ma maison pour cette bonne œuvre ; et, s'il est nécessaire, je me livre moi-même pour être le premier infirmier de ce nouvel hôpital ".

Les Mères de l'Hôtel-Dieu furent profondément touchées de la charité de leur évêque et de ses offres généreuses, mais elles ne furent pas obligées de les accepter. Reçues d'abord pendant trois semaines chez les Ursulines, elles allèrent ensuite occuper une des ailes du collège des Jésuites jusqu'en 1757 où elles prirent possession de leur maison rebâtie.

Le siège de Québec en 1759 rendit bientôt inhabitable le palais de l'évêque, et il se retira à Charlesbourg. Et c'est de là qu'il entendit les canons tonner sur sa ville épiscopale et en briser tous les édifices religieux. Mgr de Pontbriand écrivit au ministre du roi pour lui faire connaître les événements de cette fatale campagne, et il joignit à sa lettre un mémoire qu'il nommait " la description imparfaite de la misère du Canada ".

" Québec, dit-il, a été bombardé et canonné pendant l'espace de deux mois ; cent quatre-vingts maisons ont été incendiées par des pots-à-feu ; toutes les autres,

criblées par le canon et les bombes. Les murs de six pieds d'épaisseur n'ont pas résisté ... L'église cathédrale a été entièrement consumée. Dans le séminaire, il ne reste de logeable que la cuisine, où se retire le curé de Québec avec son vicaire ... *Le palais épiscopal est presque détruit et ne fournit pas un seul appartement logeable ; les voûtes ont été pillées* ... (1). Mgr de Pontbriand, parti de Québec à la fin de septembre, se rendit à Montréal où il mourut le 10 juin de l'année suivante, 1760.

---

(1) Les évêques de Québec, page 259.

CHAPITRE QUATRIÈME

—

Mgr Briand. — Il demeure au séminaire. — Abandon du palais. — Réparations. — Loyer au gouvernement. — Chapelle servant de Chambre d'assemblée. — Description du palais par Bouchette. — Mgr Plessis conseiller législatif. — Jardins loués à des particuliers. — Maison Morin. — Ecole.

Mgr Briand, arrivé, comme évêque, à Québec le 28 juin 1766, accepta l'hospitalité que lui offrirent les messieurs du séminaire, en vertu d'une résolution passée en 1764 et conçue à peu près dans ces termes : " Considérant 1° que le séminaire est fondé pour y élever un clergé, et que, s'il n'y a pas d'évêque pour ordonner les clercs, il devient inutile d'en former ; 2° que le futur évêque de Québec est sans ressources ; les directeurs offriront un appartement convenable au bout de la salle d'étude du petit séminaire, consistant en antichambre, salle, chambre et cabinet, avec la jouissance du terrain situé au-devant ; ils lui offriront la table du réfectoire avec un extraordinaire pour lui-même, et cela seulement tant qu'il demeurera au séminaire. Enfin l'évêque n'aura rien à payer tant que ses moyens ne lui permettront pas de le faire facilement ".

Telle fut l'origine de cette pension gratuite que le séminaire accorda si généreusement aux évêques de Québec pendant soixante et dix ans.

Sans songer à habiter le palais épiscopal, Mgr Briand entreprit cependant de le réparer et il y consacra d'abord une somme de onze mille livres, puis une autre de quinze mille qu'il fut obligé d'emprunter et qui lui permit de terminer l'ouvrage. Comme on peut en juger par les gravures du temps, la chapelle était d'assez pauvre apparence, surtout si on la compare avec ce qu'elle était avant le siège. L'évêque n'y officia jamais, pas plus qu'il ne se servit de son palais que le gouvernement prit à loyer depuis le 1er août 1777 et pour neuf ans moyennant une rente de cent cinquante livres sterlings. Lorsque Québec, en 1775, était sur le point d'être assiégé par les troupes américaines, on voit qu'il se tint plusieurs assemblées publiques des citoyens pour décider si l'on devait se défendre ou livrer la place à l'ennemi. L'une de ces assemblées se réunit, le 13 novembre, dans la chapelle du palais épiscopal, et ce fut pendant les délibérations que le colonel McLean arriva à Québec. " Il entra dans la chapelle et trouva un nommé Williams, premier signataire de la pétition que les marchands anglais avaient adressée au roi, l'année précédente, qui cherchait, du haut de la chaire où il était monté, à persuader aux habitants de livrer la ville à l'armée du congrès ; le colonel McLean le fit descendre, dissuada l'assemblée de suivre un si lâche

conseil et la congédia (1) ". Le même oratoire fut le théâtre de scènes plus dignes et plus intéressantes quand, dix-sept ans après (17 décembre 1792), il vit réunis pour la première fois les députés élus en vertu de la constitution de 1791. Il fut témoin de ces premières luttes parlementaires qui eurent tant d'influence sur l'avenir de la race française en Amérique, et sa modeste enceinte retentit des accents du plus pur patriotisme. C'est là que les Canadiens allaient entendre les deux Papineau, les Bédard, les Panet, les Bourdage, les Neilson, les Lafontaine, les Morin, et tous les autres patriotes qui se succédèrent pendant 40 ans pour la défense de leurs droits les plus sacrés. Car jusqu'en 1832, ce fut dans cette chapelle que se réunissaient les députés de l'Assemblée législative. Le Conseil législatif siégeait dans une autre partie de la maison. Voici du reste la description que fit de tout le palais M. Joseph Bouchette en 1815.

" Le bâtiment appelé le Palais de l'Evêque, a été un bel édifice, et étant placé sur un terrain élevé, il est très apparent ; il est situé près de la grande batterie, et s'étend dans la direction de l'est depuis la porte, ou communication avec la Ville-Basse, le long de la rue de la Montagne, à la distance de 118 pieds, et de là, sur une ligne qui forme un angle droit avec le premier bâtiment, à la distance de 147 pieds ; sa largeur est l'une

---

(1) Garneau. Histoire du Canada.

dans l'autre de 34 pieds ; du côté du sud et de l'est il a trois étages, mais, des autres côtés, il n'en a que deux : il fut bâti pour servir de résidence à l'évêque catholique de Québec ; il contenait une chapelle avec toutes les commodités convenables, et il n'était nullement dénué d'embellissements. Le gouvernement a accordé une annuité en remplacement au chef des catholiques. Il est à présent dans un état de dépérissement qui menace d'une ruine prochaine, quelques-uns des murs sont mauvais même jusque dans les fondements, et si l'on n'y fait au plus tôt des réparations, ils ne soutiendront pas longtemps l'édifice. Les différentes parties du bâtiment sont actuellement occupées par plusieurs des bureaux du gouvernement, le Conseil Législatif, le Conseil Exécutif, la Chambre d'Assemblée, la Bibliothèque Publique, etc., etc. La chapelle, de 65 pieds sur 36, la seule partie qui soit tenue en bonne réparation, sert pour la réunion de la Chambre d'Assemblée ; tout auprès sont les différentes chambres des comités, la bibliothèque, etc. Au-dessus de la partie qui forme l'angle du nord-ouest, est l'appartement où le Conseil Législatif tient ses séances, et au même étage sont les chambres des comités, le bureau du conseil, etc., etc., qui dépendent de cette branche du gouvernement. Dans l'autre angle, sont les chambres pour le Conseil Exécutif et les différents bureaux qui en dépendent. A l'autre bout du bâtiment est la bibliothèque publique, au-dessous de laquelle sont les bureaux de l'adjudant-

général de la milice, de l'arpenteur général de la province, du département du génie, du secrétaire de la province, et quelques autres. Les caves sous le palais, à l'exception de celles qui sont destinées pour le secrétaire de la province et les clercs de la cour, et qui servent de dépôt pour les archives et la plupart des registres publics, sont dans un état de ruine, ce qui même est porté à un tel point sous la chambre du Conseil Législatif, où s'ouvre toujours la session du parlement, qu'il est maintenant dangereux d'y admettre le grand concours de personnes qui assistent ordinairement à cette cérémonie. La commodité publique de ce bâtiment pour les différents usages auxquels il sert maintenant rend surprenant que le gouvernement ne se soit pas occupé de le faire réparer solidement (1) ".

Mgr Plessis, nommé conseiller législatif, le 30 avril 1817, ne manquait pas de siéger régulièrement à la Chambre où il venait d'être appelé, afin d'y prendre les intérêts religieux de ses diocésains.

Cette nomination n'avait pas été sans inspirer des inquiétudes à la Congrégation de la Propagande qui posa à l'évêque un grand nombre de questions concernant les pouvoirs de cette assemblée, sa composition, les prières et les cérémonies religieuses que l'on pouvait y faire, afin de savoir exactement si les membres

---

(1) Description topographique de la province du Bas-Canada...... par Joseph Bouchette. A Londres, 1815.

catholiques n'étaient pas exposés à contribuer à une législation contraire aux intérêts de l'Eglise et à communiquer *in divinis* avec les hérétiques. Le prélat répondit à toutes ces questions de manière à dissiper toutes les craintes. Après avoir expliqué les attributions et la manière d'agir de cette assemblée et parlé de la formule du serment et de la commission donnée par le gouverneur, il ajoute : " 3° Les membres catholiques du Conseil Législatif ne sont obligés en aucun cas d'assister avec les protestants à des cérémonies religieuses. A la vérité, la prière, dont copie ci-jointe, est récitée tous les jours par le greffier du conseil, à l'ouverture de la séance, mais nul des membres n'est obligé de s'y trouver. L'évêque catholique s'en abstient régulièrement et en détourne, autant qu'il peut, les autres catholiques ". Il est évident que Mgr Plessis n'aurait pas été en faveur du fameux congrès des religions de Chicago !

" La nomination de l'évêque de Québec à un siège dans le Conseil Législatif, continue le prélat, loin d'offenser ses diocésains, produisit, au contraire, une grande sensation de joie dans le clergé et dans le peuple catholique de la province, chacun étant dès lors persuadé, comme il l'est encore, que sa présence pourrait y arrêter des mesures tendantes au détriment de la religion... Les propagateurs du Protestantisme ont beaucoup avancé leurs affaires ici, pendant mon voyage en Europe, et continueraient impunément de faire des progrès, si

l'évêque catholique n'était dans le Conseil pour leur en imposer (1) ".

Quelques mois après, Mgr Plessis revient sur le même sujet dans une lettre adressée au préfet de la Propagande : " La dernière session du Conseil Législatif a été très orageuse. J'ai mieux compris que jamais combien la présence de l'évêque était nécessaire pour déjouer les intrigues des protestants. Forts de l'appui du gouvernement, ils n'ont rien négligé pour s'emparer de l'éducation dans toute la province. Ils s'appliquent avec énergie à propager leurs erreurs ; ils font venir des ministres de partout, érigent des paroisses, construisent des temples là où il n'y a que trois ou quatre familles protestantes, enfin espionnent malicieusement le clergé catholique, comme pour bénéficier de ses fautes ".

Quels souvenirs, quels regrets et quelles espérances ne devaient pas se presser dans l'âme de ce grand évêque, quand il entrait dans ce palais épiscopal qui était bien le sien mais où il n'avait pas les moyens de demeurer ! Bâti et réparé par ses illustres prédécesseurs, cet édifice destiné au chef de la religion catholique au Canada, était souvent la demeure de ses pires ennemis, et, s'il abritait bien des dévouements, il ouvrait aussi ses portes à bien des haines.

Quoique placé avec la minorité du Conseil Législatif, dont les principaux membres se laissaient guider sur

---

(1) Lettre au Cardinal Fontana, 10 novembre 1820.

les matières ecclésiastiques par le docteur Mountain, Mgr Plessis ne manquait jamais de revendiquer avec fermeté les droits des Canadiens catholiques, lorsque quelques voix ennemies s'élevaient pour les attaquer. En 1821, il se prononça fortement contre une décision de ses collègues, en vertu de laquelle la branche populaire de la législature se trouvait privée d'une partie de ses privilèges, dans le vote de la liste civile. Il résista avec tant de courage, en 1824, à quelques empiétements proposés par le parti ultra-anglican, qu'il fit rejeter des propositions offensantes pour les catholiques ; sa victoire fut complète, et l'évêque anglican quitta la salle en protestant contre le peu de dévouement des conseillers à la religion de leur auguste souverain.

Le Conseil Exécutif, qui siégeait également dans le même palais fut, un jour, témoin d'une scène plus amusante et que raconte M. de Gaspé dans ses mémoires. “ Grand émoi, grande consternation parmi les autorités soupçonneuses de la ville de Québec. On vient d'apprendre qu'un général de Napoléon est non seulement dans la cité, mais qu'il a même l'audace de recruter un régiment. Le Conseil Exécutif s'assemble et on requiert la présence immédiate du prélat catholique. On lui fait sentir qu'il est assez surprenant qu'il puisse ignorer un fait aussi important, et surtout qu'il n'en ait pas instruit les autorités. L'évêque interpellé répond que la chose lui paraît ridicule, qu'un général français pourrait bien être caché dans la ville de Québec, mais qu'il n'aurait

jamais l'audace d'y lever un régiment. Le procureur du roi tire un papier de sa poche et le passe au prélat. C'était bien un bel et bon brevet de capitaine, revêtu des formes voulues en pareil cas. Le capitaine appartenait au régiment d'un général portant un nom français.

— " Que dites-vous maintenant, Monseigneur, fit le procureur du roi ?

— " Que je me fais fort, répliqua l'évêque, de vous produire, demain, à l'ouverture de la séance du Conseil, le général dont il s'agit ; jusque-là il est inutile de faire d'autres recherches.

" Tout l'aréopage était réuni le lendemain, lorsque Mgr Plessis fit seul son entrée dans la chambre du Conseil. On se regarda avec inquiétude et l'on somma l'évêque de tenir sa promesse.

— " Je vais l'introduire, fit celui-ci ; il m'attend à la porte ; et il rentra aussitôt après tenant par la main un enfant de onze à douze ans.

" Voici, messieurs, le général Vallière !

" Quelques membres du conseil, ennemis acharnés de tous les Canadiens-français, croyant à une mystification, pâlirent de colère, tandis que d'autres, plus sensés, et qui connaissaient le haut caractère du grand prélat, éclatèrent de rire. Tout s'expliqua : " Vallière (plus tard juge, alors élève du séminaire), levait un régiment d'enfants dont il s'était constitué le général.

" Interpellé sur le brevet, si parfait dans sa rédaction, il dit qu'ayant lu par hazard, deux ans auparavant, un

brevet d'officier, il en avait adopté la forme qu'il n'avait pas oubliée ".

Depuis 1815, à part la rente que touchait l'évêque de Québec pour le loyer de son palais, il recevait encore mille louis sterlings par année. " Son Altesse Royale, ... écrivait Lord Bathurst, au nom de Sa Majesté, veut que désormais les appointements de l'évêque catholique de Québec soient de mille louis par année ; c'est un témoignage rendu à la loyauté et à la bonne conduite du gentilhomme qui occupe maintenant cette place et des autres membres catholiques de la province ". Cette allocation fut continuée aux évêques Panet et Signay, et cessa à la mort de ce dernier.

Pour augmenter leurs revenus, les évêques louaient à des particuliers une partie du terrain de l'évêché. C'est ainsi qu'en 1786, Mme Lanaudière (1), qui demeurait dans l'ancienne maison du docteur Sarrazin située exactement où se trouve l'évêché actuel, avait un jardin au nord-ouest de la chapelle servant de Chambre d'assemblée. En 1797, M. Gabriel Taschereau, le grand père de S. E. le cardinal, reconnaît que c'est avec l'agrément de Mgr Denaut qu'il jouit d'une partie du terrain de l'évêché de Québec le long de la rue des Remparts, dont

---

(1) Marie-Catherine Lemoine de Longueuil. Sa sœur Marie-Agathe demeurait avec elle en 1784. Cette année-là, elle reçoit 1,000 livres de Mgr Briand, somme qu'elle lui avait prêtée pour les réparations de l'évêché.

il a joui du temps de Mgr Hubert, ancien évêque... (1) ". M. Taschereau était alors propriétaire de la maison où se trouvent aujourd'hui M. C. Holiwell, papetier, 12, rue Buade, et M. William Jacques, et qu'il tenait des héritiers Boishébert. A cette époque il demeurait habituellement à Québec, ayant en même temps son manoir seigneurial à Sainte-Marie-de-Beauce, et il était le tuteur des héritiers Tarieu de Lanaudière. " Il a été par sa piété et son intelligence l'un des hommes les plus remarquables de son époque (2) ". Le jardin dont il est ici question était celui loué auparavant par Mme de Lanaudière, qui mourut en 1788. En 1804, par un contrat sous seing privé, Mgr Denaut loue le même terrain de cent dix pieds de long sur cinquante de large à Marie Ladrechère (Ladrière), épouse d'Hilaire Martin Labadie. Elle était employée comme femme de chambre au Parlement ; on l'y trouve encore en 1822. Le terrain loué était, dit le contrat, derrière l'emplacement et maison occupée par James Edie, et faisant partie de l'emplacement total de l'évêché ".

---

(1) Contrat sous seing privé.

(2) Le premier cardinal canadien. " De talents distingués, mais surtout d'une piété éminente, M. G.-E. Taschereau fut un des hommes les plus marquants et les plus utiles de cette époque ... Il fut tour à tour Conseiller législatif, Grand Voyer et surintendant des Postes. Il était seigneur de Ste-Marie, Linière, Joliet, etc. Il mourut à son manoir, le 18 septembre 1809, laissant sept enfants, quatre du premier lit et trois du second.

Histoire des grandes familles françaises du Canada, p. 339.

Il est évident qu'il s'agit ici de la maison Carpentier mentionnée plus haut et dont l'histoire est assez difficile à faire. Elle fut vendue le 1er avril 1749 par la famille Carpentier (1) à M. Claude Barolet, l'un des notaires les plus connus de cette époque et marié à Françoise Dumontier. Le siège de la ville en 1759 l'obligea à se retirer avec sa famille à Charlesbourg, et c'est là qu'il mourut et qu'il fut inhumé en 1761. Sa veuve, incapable de rebâtir la maison, qui avait été presque démolie par les bombes, fut obligée de la vendre pour empêcher la perte totale des masures qui restaient encore sur cet emplacement. Et elle le fit de l'avis et consentement de maître Antoine Bedou, ancien conseiller au conseil supérieur de ce pays, et de dame Françoise Barolet, son épouse... de maître Claude Panet, greffier en chef de la jurisdiction supérieure de cette ville de Québec, et de dame Marie-Louise Barolet son épouse... ses gendres et filles demeurant en cette ville..... (2)". L'acquéreur était M. Joseph Turgeon, marchand, "demeurant ordinairement dans l'Ile-Jésus, paroisse de Saint-Martin (3)". En 1803, on le trouve à Terrebonne.

---

(1) "Antoine Ange de Créqui et Catherine Carpentier sa femme, Pierre Carpentier et Madeleine Ange de Créqui sa femme". Etude du notaire Du Laurent. Autre contrat du 20 mars 1751 passé par devant Saillant.

(2) Le cardinal Taschereau est l'arrière-petit-fils de Marie-Louise Barolet mariée à Jean-Claude Panet.

(3) Greffe du notaire Sanguinet.



Le Palais Episcopal, vu de la Cote de la Montagne en 1759.

Le prix de cette propriété fut fixé à six mille livres payables aux héritiers Barolet, et il y avait en outre l'hypothèque de onze cents livres que madame Barolet s'engageait à payer elle-même à l'évêque de Québec (1). Ce terrain était borné d'un côté par l'évêché, et de l'autre par la maison de M. Lanaudière, ce qui prouve que la rue Port-Dauphin n'existait pas encore.

Le 3 mars 1792, Louis Robitaille, marchand orfèvre, de Québec, procureur de monsieur et de madame Turgeon, vend la même maison " aux sieurs William Fraser et James Edie, associés, maîtres-menuisiers et faiseurs de meubles (2) ". James Edie devint seul propriétaire en 1800 et continua d'occuper cette résidence jusqu'en 1803. Cela nous est prouvé par des notes de la main de Mgr Plessis sur le contrat de vente. Mais ensuite, malgré toutes les recherches que nous avons faites, — et Dieu sait si nous avons cherché ! — nous n'avons pu trouver aucun document jusqu'en 1821. A cette date, la maison appartenait certainement à Mme veuve Jean-Baptiste Morin, puisqu'elle la louait à M. Alfred Hawkins. Ce qui est également certain, c'est qu'auparavant elle servait de bureau de poste, car l'acte de bail dit : " une maison, hangar et cour, près des jardins

(1) Turgeon était marié à Marie-Catherine Lacroix. Il était l'oncle de Mgr Turgeon. Madame veuve Lacroix, sa belle-mère, demeurait rue Notre-Dame, vis-à-vis l'église de la Basse-Ville.

(2) Greffe de Chs Voyer.

du séminaire, *ci-devant occupée par les offices de la poste* (1). Dans le guide de Québec de 1822, on trouve Hawkins " Fort street, near Prescot Gate ". Il y demeura depuis 1821 jusqu'en 1823. Il était marchand de vin et tenait aussi maison de pension. On sait qu'il est l'auteur de plusieurs publications qui sont aujourd'hui d'un grand secours à ceux qui s'occupent de l'histoire de Québec (2).

Pour en finir avec cette maison qui est indiquée sur un très beau plan de Québec fait en 1793 et que nous reproduisons ici, disons qu'en 1824, M[me] Morin, par l'entremise de son procureur Philippe Brown, armurier, son gendre, la louait pour cinq ans au docteur John Rowley (3). En 1829, renouvellement du bail par lequel la propriétaire cède en outre au même locataire

---

(1) Greffe de Archibald Campbell. — Le bureau de poste fut transporté en haut de l'escalier du Freemason's Hall, maison du Chien d'Or.

(2) " The Quebec Directory ", " Picture of Quebec ", très beau volume, assez rare aujourd'hui, " Historical Recollections of Quebec ", " Plan of the Battle of Quebec in 1759 ", etc.

M. Alfred Hawkins alla demeurer ensuite rue du Parloir, près du séminaire. En 1847, il avait sa résidence au *Mount Pleasant*. Il mourut en 1854, ne laissant qu'un fils M. Alfred George Hawkins, employé pendant longtemps à la douane de Québec, retiré du service depuis l'année dernière. Edwin Hawkins, frère du premier, périt dans l'explosion de la poudrière, appelée le Laboratoire, près de la porte Saint-Jean, en 1864.

(3) Greffe du notaire Errol Boyd Lindsay. Le docteur avait un clerc qui demeurait avec lui. Ce fut d'abord Michael Walsh, puis George Vine Taylor.

tout droit qu'elle peut avoir à un bâtiment en bois situé en partie sur le terrain du palais épiscopal. Le docteur Rowley cette fois ne termina pas les cinq années de son contrat ; la construction tout à côté du palais législatif rendait la position moins agréable, et il quitta en 1832. M[me] Morin loua, le 3 mai de cette année, le deuxième étage de la maison à John Ryan, agent pour la compagnie des bateaux à vapeurs (1). Le 1[er] juin suivant, il menace de partir parce que l'étable et d'autres dépendances non moins nécessaires avaient été enlevées. Le 5 du même mois, le premier étage est loué à M. Robert Rennard, minéralogiste, pour y établir une école de filles. Il est probable que ces deux locataires ne purent y rester longtemps, car l'on voit qu'ils n'eurent pas de taxes à payer en 1832, le séjour de cette demeure étant devenu impossible.

En 1833 et 1834, les cotisations sont encore payées par la propriétaire M[me] Morin ; plus rien en 1835. La maison avait dû être achetée par le conseil de ville et démolie (en 1834) pour l'élargissement de la rue la Montagne. Nous n'avons pas pu mettre la main sur le contrat de vente (2).

---

(1) Greffe du notaire Errol Boyd Lindsay.

(2) Madame Morin (Angélique Doiron), dont le mari était forgeron et marchand de poêles, etc., était la grand'mère de M. Théophile Ledroit.

Le 7 octobre 1834, avec l'argent qu'elle reçut de la ville, elle acheta, pour $1,210.00, de John Harwood, une maison située sur la rue Saint-Joseph, aujourd'hui la rue Garneau. Elle demeurait à Saint-Roch dans la rue Saint-Vallier.

En 1811, on trouve un monsieur Thomas Giffard qui a l'usage d'un jardin sur le terrain de l'évêché.

Dix ans après c'est M. Jacques Leblond (1) qui pour une rente de vingt schellings obtient un emplacement de vingt-six pieds de front sur trente pieds de profondeur ; borné à l'ouest par la rue Port Dauphin, au sud " par un emplacement appartenant à la veuve Jean-Baptiste Morring (2), à l'est et au nord par le reste du terrain appartenant à l'évêché ". La même année, M. Joseph Dorion, marchand de fer, demeurant No. 30 rue de la Montagne, loue, pour la même somme de vingt schellings, un morceau de terre de cent vingt pieds de front sur cinquante de profondeur, au nord du terrain Leblond, et il renouvelle son contrat en 1825. Enfin en 1827 vient à son tour M. Michel Clouet qui pour la même somme

---

(1) M. Jacques Leblond était marchand, demeurant 8 rue Buade ; sa maison existe encore, elle est occupée maintenant par M. Dobbin et elle porte le No 29. Son magasin qu'il tint pendant plusieurs années en société avec son fils Joseph, était en face de l'église de la Basse-Ville. On verra M. Leblond en 1831-33 commissaire du gouvernement pour la construction de l'hôtel du Parlement. Joseph fut le père de Madame Chinic, de Québec, et de l'abbé Jacques-Edmond Leblond qui mourut à Rome, en 1862, fut inhumé d'abord dans l'église de la Minerve, puis transféré dans les caveaux de l'église actuelle du séminaire Français, rue Santa Chiara. Jacques, frère de Joseph, était avocat. M. de Gaspé parle de lui dans ses mémoires.

(2) Dans le contrat sous seing privé que nous résumons, c'est *Morring* qui est écrit ; de fait J. B. Morring était écossais, mais il écrivait lui-même *Morin* et fut marié sous ce nom.

de vingt schellings aura un emplacement de vingt-huit pieds de front sur treize de profondeur, à l'est de la maison Morin (1).

Après avoir loué ces divers terrains, il restait encore à l'évêque une lisière assez considérable le long de la grande batterie, et il fut question en 1819 d'en céder une partie aux Magistrats, qui faisaient alors l'office du conseil de ville (2), pour y transporter le marché au foin et au bois de chauffage ; mais le prix de soixante louis par année demandé par Mgr Plessis ne fut pas agréé. Il y eut aussi au même endroit un corps de garde à l'usage des troupes régulières comme on le voit

---

(1) Michel Clouet, l'un des citoyens les plus influents de la ville, était marchand de fer, et il fut élu deux fois pour représenter le comté de Québec. Son magasin était rue Buade 17, où se trouvent aujourd'hui les bureaux du chemin de fer C. P. R. Il avait acheté en 1810 et 1817 des héritiers Taschereau, et il agrandit considérablement la maison en 1821. Sa femme devenue folle demeurait dans la partie occupée aujourd'hui par l'imprimerie de M. Dussault, et ceux qui descendaient la rue de la Montagne l'entendaient souvent crier à tue-tête : " Clouet ! Clouet ! " Chose vraiment singulière, le jour où on vint lui apprendre la mort de son mari, elle recouvra subitement l'usage de la raison et put même s'occuper avec succès de régler toutes les affaires. Elle était la tante de M. Edouard Parant, mort curé de la Pointe-aux-Trembles, et c'est elle qui paya en 1840 le voyage qu'il fit en Europe avec M. Holmes, M. Taschereau (aujourd'hui cardinal) et M. J.-O. Fortier. Quand on demanda de l'aide aux citoyens, en 1844, pour la construction de l'évêché actuel, Madame Clouet donna $40.00 ; c'était l'une des plus fortes souscriptions.

(2) Le conseil de ville de Québec ne fut définitivement organisé qu'en 1833.

par un plan de 1786, et l'évêque, en faisant clôturer son terrain, avait permis, pour la commodité des soldats, l'usage d'un triangle de terre entre ce corps de garde, la batterie et la rue du Prince (aujourd'hui Port-Dauphin). Ce corps de garde fut rasé en 1797 et remplacé par celui qui couronna depuis la porte Prescott.

" Le palais épiscopal ne servait pas seulement pour les chambres d'assemblée et les bureaux du gouvernement, il était affecté à toute espèce de réunions et de sociétés. On y tint même une école, comme l'indique le *Directory* de 1790 qui donne le nom de " William Sargent, maître d'école, Bishop's Palace ". Une meilleure preuve nous en est donnée par M. de Gaspé qui s'y trouvait lui-même au nombre des élèves, lorsqu'en 1796, il entendit le tocsin qui annonçait l'incendie du couvent et de l'église des Récollets. " J'étais, dit-il, à l'école, dans l'ancien évêché, situé près de la porte de la Basse-Ville, lorsqu'on entendit le tocsin au beffroi de la cathédrale, et un instant après les tambours qui battaient la générale... (1) ".

Les clôtures qui entouraient les jardins sur le terrain de l'évêché et les autres petits bâtiments que l'on avait dû faire pour la commodité des jardiniers ou autres ouvriers, parurent à la fin une véritable nuisance publique, et, le 7 juin 1826, le juge de police reçut l'ordre du

---

(1) Mémoires de M. de Gaspé.

gouverneur en chef de raser tous les ouvrages en bois qui s'y trouvaient et d'entourer tout l'emplacement d'une nouvelle enceinte semblable à celle du château Saint-Louis. Quant aux bâtiments en pierre, ils devaient être laissés, jusqu'à nouvel ordre (1).

---

(1) Lettre de M. Cochran, secrétaire civil, à M. Robert Christie, chairman, Quarter Sessions, Quebec.

Dans les livres de cotisations de l'hôtel de ville, on trouve deux jardiniers établis sur le terrain du Parlement en 1821 et qui paient les taxes.

CHAPITRE CINQUIÈME

—

Vente du palais épiscopal au gouvernement. — Mgr Plessis. — Mgr Panet. — Contrat. — Construction du nouveau Parlement. — Musée Chasseur. — Incendie du palais législatif. — Construction et incendie du dernier hôtel du Parlement bâti sur le terrain de l'évêché. — Le gouvernement paie le capital de la rente à l'archevêque de Québec.

L'un des événements les plus importants dans l'histoire du palais épiscopal est sans contredit la vente qui en fut faite au gouvernement de la province en 1831. Il en était question depuis assez longtemps déjà, et la chose nous est parfaitement prouvée par une lettre de Mgr Plessis au cardinal Fontana, en date du 25 juin 1821.

Le prélat s'exprime en ces termes : " Dans le serment que prêtent les évêques le jour de leur consécration, ils s'engagent à ne jamais vendre, ni donner les propriétés de la mense épiscopale, avant d'avoir consulté le souverain pontife. Or la seule propriété qui appartienne à l'évêque de Québec, c'est son palais, qu'aucun

évêque, depuis la conquête du pays par les armes britanniques, n'a eu les moyens d'occuper. Il s'est agi plusieurs fois de céder ce palais au Parlement provincial moyennant une rente annuelle et perpétuelle de mille louis sterlings, payable à l'évêque actuel et à ses successeurs. Comme tout le monde admet que cette transaction serait très avantageuse aux évêques, et que l'offre peut en être faite et acceptée, sans que l'évêque ait eu le temps d'en donner avis, je demande donc avant toute chose que le Saint-Siège Apostolique me donne la permission de conclure ce marché, surtout avec le consentement du coadjuteur et des principaux membres du clergé ".

Les communications à cette époque étaient loin d'être aussi faciles qu'aujourd'hui. Mgr Plessis passa toute une année sans recevoir de réponse ; elle arriva enfin, et elle était favorable au projet proposé. " L'indult dit : " *SSmus Dnus Noster Pius D. P. PP. VII ... concessit facultatem cedendi gubernio seu Parliamento pro annuo et perpetuo censu mille aureorum sterlinorum ipsi ejusque successoribus in posterum persolvendo Palatium ad Quebecensem mensam pertinens quod, ut ipse asserit, nullus Episcoporum pro redituum insufficientia post subactam armis Britannicis Canadam occupare potuit* ". (12 mai 1822).

Les choses en restèrent là jusqu'en 1826. Mgr Plessis était mort l'année précédente, et ce fut son successeur,

Mgr Panet, qui eut à s'occuper de nouveau de cette grave question. Le 27 février, un comité de la Chambre d'assemblée " resolut de recommander la nécessité de pourvoir à des appartements plus convenables pour les séances de la Législature ". De plus on décida de soumettre respectueusement les questions suivantes à Sa Grandeur Mgr l'évêque catholique de Québec : " 1° S'il consentirait à continuer de laisser à l'usage de la Législature son palais épiscopal pour un temps qui n'excéderait pas vingt-neuf et ne serait pas moins de *vingt années ?* 2° Si, dans le cas où il accéderait à cette proposition, il ne consentirait pas en même temps à laisser, pour l'espace de temps dont il serait convenu, tout le terrain qui en dépend. Le tout qu'il reprendrait à la fin du bail avec les améliorations qui auraient été faites pendant sa durée ? 3° Si autrement Sa Grandeur consentirait à abandonner l'évêché et tout le terrain qui en dépend, indéfiniment à la Législature, moyennant une rente financière et perpétuelle, et quel serait le montant de la rente qu'il entendrait, en ce cas, stipuler ? " (Signé) J.-B. Viger, président du comité.

Mgr Panet répondit affirmativement aux deux premières questions, mais à la troisième il fit la réponse suivante : " L'évêque ne croit pas, dans les circonstances actuelles, pouvoir prendre sur lui d'abandonner indéfiniment à la Législature l'évêché et le terrain qui en dépend moyennant une rente foncière et perpétuelle ". (Lettre de Mgr Panet du 2 mars 1826).

Les choses en restèrent là jusqu'en 1829. M. Lagueux, président du comité nommé par la Chambre pour la construction d'un palais législatif, vint alors trouver l'évêque pour lui soumettre de nouveau les mêmes propositions. Plusieurs membres, disait-il, surtout les protestants, voulaient choisir pour site du Parlement le jardin du roi près du château Saint-Louis. Les membres catholiques eux consentaient à voter une rente annuelle et perpétuelle de mille louis sterlings pour l'achat du terrain de l'évêché. Il faisait remarquer que si le Parlement était construit ailleurs, le prélat se trouverait fort en peine de tirer partie des anciens bâtiments et qu'il perdrait la rente de cinq cents louis sterlings, payée pour le loyer depuis 1820 (1).

L'année suivante, le comité revint à la charge et demanda officiellement à l'évêque s'il consentirait à céder à la province la propriété entière du palais épiscopal et de tout le terrain qui en dépendait, moyennant une rente foncière, et quelle serait cette rente. Cette fois Mgr Panet consentit, à condition que la rente annuelle serait de mille louis sterlings. Cependant rien ne fut décidé alors, et ce ne fut qu'en 1831 que les parties en vinrent à un arrangement définitif. Le comité écrivit à l'évêque, qui répondit en ces termes :

(1) Auparavant cette rente était de cent cinquante louis seulement.

" Québec, 2 mars 1831.

" Ed. Glackmeyer, écuyer,

Greffier des comités de la

Chambre d'assemblée.

" Monsieur,

En réponse à votre lettre du 26 février dernier, j'ai l'honneur d'informer le comité de la Chambre d'assemblée chargé de s'enquérir des moyens d'agrandir la bâtisse où se tiennent les séances de la Législature, que je suis disposé à céder et aliéner à la province la propriété du palais épiscopal communément appelé l'Evêché de Québec, ainsi que le terrain en dépendant, aux conditions suivantes qui sont à peu de chose près semblables à celles qui sont mentionnées dans ma lettre du 25 février de l'année dernière.

1ère condition.—Il sera absolument nécessaire qu'un plan correct de ce terrain soit préalablement dressé d'après les différents titres qui y ont rapport, surtout d'après les plan et procès-verbal de Maître Lamorille, reconnus par un jugement de M. Bigot, intendant, en date du 23 janvier 1759 (1).

" *2de condition.* — Je ne crois pas devoir demander pour cette cession moins d'une rente foncière annuelle

(1) Procès-verbal de l'alignement des Fiefs et Seigneuries de Sa Majesté, de la Fabrique de Québec et du Séminaire des Missions Etrangères, en la cité de Québec. Le Maître Lamorille, arpenteur, 16 mars 1758 et jours suivants ; copie par F. Têtu, N. P.

et perpétuelle de mille louis sterlings, payable de semestre en semestre à l'évêque catholique de Québec, à ses successeurs, ou à la personne ayant l'administration du diocèse pour le temps d'alors, laquelle rente foncière sera toujours considérée comme bien épiscopal et comme représentant la propriété des dits terrains et par conséquent aura toujours la même destination qu'auraient eu le dit palais épiscopal et le terrain en dépendant.

« Dans le cas où il ne serait rien fait à cet égard pendant le présent Parlement, je n'entends aucunement être lié pour l'avenir par les conditions ci-dessus ".

Ce fut le 21 mars qu'on lut pour la 1ere et la 2e fois le bill (1) " pour mettre Sa Majesté en état d'acquérir la propriété du palais épiscopal de Québec ... pour les usages publics de la province, moyennant une rente foncière de la somme de mille livres sterlings ". Dix jours après, le gouvernement donnait la sanction royale à cette mesure ainsi qu'à un autre bill passé dans la même session pour autoriser la construction, au coût de neuf mille livres courant, d'une aile au nord-ouest de la chapelle servant de Chambre d'assemblée d'après les plans de M. Louis-Thomas Baillairgé, architecte. Le contrat entre Mgr Panet et le gouvernement ne fut passé que le 1er août 1832 devant Maître Archibald Campbell, notaire de Sa Majesté. Il est signé par Mgr Panet, par les trois commissaires nommés par le Parle-

---

(1) I. Guillaume IV, chap. XVI.

ment pour représenter Sa Majesté, MM. William Burns Lindsay (1), Jacques Leblond, père, et Gustave William Wicksteed (2), enfin par les notaires Archibald Campbell et Edward Glackmeyer (3).

Cependant les commissaires ci-dessus nommés se mirent immédiatement à l'œuvre pour la construction de l'aile nord-ouest du nouveau Parlement. Ils donnèrent le contrat de la maçonnerie à M. Michel Fortier et celui de la menuiserie à M. Charles Casault, et tout se fit selon les plans et sous la direction de M. Louis Thomas Baillairgé. Les excavations furent commencées le 13 juin de la même année 1831, et le 8 septembre suivant on posait la pierre angulaire. En 1833, on démolit la vieille chapelle de l'évêché pour élever en sa place le corps principal de l'hôtel du Parlement. Le 15 juillet les quatre belles colonnes du portique étaient placées, et, avant de les couronner de leurs chapiteaux, on fit la cérémonie accoutumée de la pose de la première pierre et de la plaque commémorative. Aux applaudissements de la foule, l'architecte, M. Ls-Thomas

---

(1) Il était le grand'père de M. l'abbé Lindsay, chapelain actuel des Ursulines. Greffier de la Chambre d'Assemblée, il avait ses appartements et demeurait habituellement dans le palais législatif.

(2) M. W. Wicksteed demeure depuis longtemps à Ottawa. Il est âgé de 96 ans et il écrit encore comme un jeune homme. Il a bien voulu, avec une exquise bienveillance, nous donner de précieux renseignements pour ce petit travail.

(3) Voir Appendice F.

Berlinguet (1), et les trois commissaires apparurent debout sur les colonnes. Puis on déposa sous l'un des chapiteaux une plaque en cuivre portant l'inscription suivante :

Salle de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada Dans la 11Je année du règne de Sa Majesté Guillaume IV Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne
le 15 juillet 1833

Sous Son Excellence Matthew Lord Aylmer, gouverneur en chef des provinces du Bas et du Haut-Canada etc. etc. etc.

Sa Grandeur Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Joseph Signay, évêque de Québec, Pierre-Flavien Turgeon, vicaire général, coadjuteur, élu de Sa Grandeur l'évêque catholique de Québec.

Commissaires de cette salle :
- William B. Lindsay, écuyer, greffier de la Chambre d'assemblée.
- Jacques Leblond, père, écuyer.
- G. W. Wicksteed, écuyer, assistant clerc en loi de la Chambre d'assemblée.

Sous la direction des plans et conduite de Ls-Thomas Berlinguet, architecte, depuis le 4 mai 1833.

Maître maçon : François Fortier.

Ses cautions :
- Louis Fortier.
- Joseph Petitclerc, père.

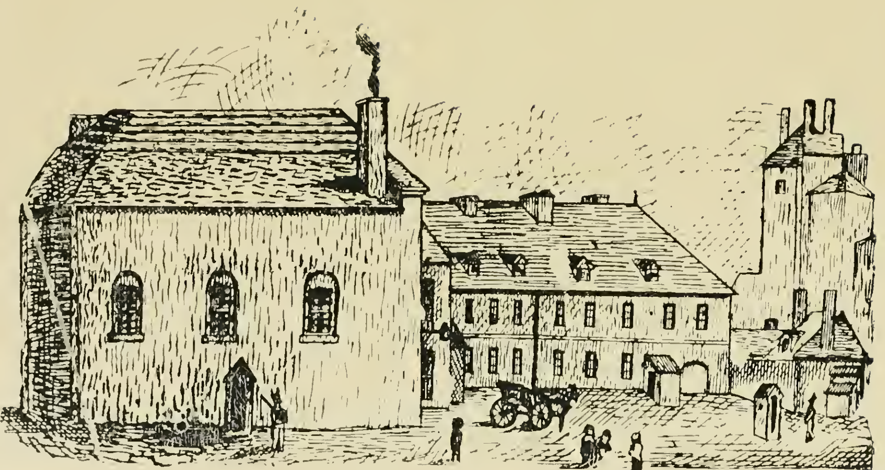
Maître menuisier : Charles Cazeault.

Ses cautions :
- Joachim Mondor.
- François Vallée (2).

---

(1) Il était le père de M. F.-X. Berlinguet, comme lui architecte, et demeurant à Québec. M. Ls-Thomas Baillairgé, qui avait commencé à diriger les travaux avec M. Berlinguet, avait abandonné la tâche le 4 mai précédent.

(2) Cette plaque est conservée avec soin dans les voûtes de l'hôtel de ville. M. Baillairgé, ingénieur de la cité, a eu l'obligeance de nous la montrer.



Le palais épiscopal en 1829 avec la chapelle servant à l'assemblée Législative

On conserva jusqu'en 1851 l'aile sud-est de l'ancien palais épiscopal, qui devait faire un singulier effet à côté du magnifique édifice auquel elle était attachée. L'intérieur servait à divers usages. Au-dessus du porche, une dame Cross tenait maison de pension, louait des chambres et des bureaux. C'est là aussi qu'avait été transporté le fameux musée Chasseur. M. Pierre Chasseur, sculpteur et doreur, avait commencé en 1824, dans sa résidence de la rue Sainte-Hélène, une collection d'animaux et surtout d'oiseaux du Canada. Quoique peu instruit, ce brave homme, grâce à son talent et à son énergie, parvint à former le musée le plus complet de la province. Il avait réuni cinq cents espèces d'oiseaux du Canada. Le gouvernement l'aida de ses deniers et finit par devenir propriétaire de la collection (1).

---

(1) La *Gazette de Québec* disait en 1826 : " La cité de Québec doit s'enorgueillir de posséder dans son sein un citoyen dont les travaux doivent nécessairement tourner à la gloire de la patrie. Mais si l'industrie et la persévérance de M. Chasseur ont droit à nos éloges, la manière dont il conduit son ouvrage n'est pas moins digne de notre admiration. Il rassemble, autant que possible, autour de chaque objet, tout ce qui tend à le caractériser, de manière à nous donner tout à la fois, en quelque sorte, l'histoire et les habitudes de l'animal en vue. Pour atteindre ce but, il a dû suivre la nature à la piste, et, pour ainsi dire, la prendre par surprise, et il lui a fallu la chercher dans les bois, sur le sommet des montagnes, dans les marais et jusque sur les rochers les plus escarpés ". M. Chasseur mourut le 23 mars 1842. Outre les animaux, le musée renfermait bien des curiosités et souvenirs histori-

Comme les Chambres ne siégèrent plus à Québec depuis 1838 à 1852, la maison du Parlement fut convertie en hôtel de ville, et, comme nous l'avons dit plus haut, il y avait des salles et des bureaux pour des sociétés littéraires et de bienfaisance. C'est là que se réunissaient les membres du bureau de santé, et la société littéraire et historique de Québec y tenait sa bibliothèque et son musée. En 1850, ce qui restait de l'ancien palais épiscopal, c'est-à-dire l'aile sud-est, fut démoli, et l'on acheva, en 1851 et 1852, les constructions de l'hôtel du Parlement, d'après les plans de M. G. Brown, architecte (1); c'était le plus bel édifice de Québec. La salle du Conseil législatif, où se faisaient les cérémonies solennelles de l'ouverture et de la fermeture des Chambres, passait pour la plus remarquable en ce genre sur ce continent, sans excepter le sénat de Washington.

Il n'entre pas dans le cadre de cette esquisse de faire l'histoire détaillée de ce Parlement, mais comme il

---

ques, entre autres un canon trouvé dans le fleuve vis-à-vis Champlain. On y montrait aussi une hache avec la jolie inscription suivante : " C'est ici la hache que Dewey a tué sa femme avec ". Ce Dewey avait été pendu à Montréal le 30 août 1833.

(1) Entrepreneurs, MM. Toussaint Vézina et F. Belleau, contrat pour £7,895. C'est le 14 décembre 1850 que les ouvriers trouvèrent la plaque de plomb dont nous avons déjà parlé sous la pierre angulaire de l'ancien palais épiscopal.

Voir, appendice G, quelques détails concernant l'ancien cimetière.

a coexisté avec le palais épiscopal, et que même il en faisait partie, puis lui a succédé, nous croyons devoir rappeler en peu de mots quelle fut sa triste fin, et quelle fut la destination jusqu'à nos jours du magnifique emplacement cédé par les évêques à la province de Québec.

Le 25 avril 1849, des émeutiers en fureur avaient livré aux flammes le splendide édifice où siégeaient à Montréal les députés de l'Assemblée législative. Un peu moins de cinq ans après, ce fut le tour du Parlement de Québec. Cette fois, il est vrai, ce ne fut pas le fait d'incendiaires, mais la perte n'en fut pas moins déplorable.

Voici comment l'*Abeille* racontait ce triste événement:

" Hier au matin (le 1er février 1854), entre 3 et 4 heures, le feu a éclaté dans l'aile sud de l'hôtel du Parlement, occupée par les bureaux du Conseil législatif, et il a été impossible de l'éteindre. Tout l'édifice a été consumé. Le feu, suivant toutes les apparences, a dû se communiquer par l'appareil de chauffage. Afin de mieux conserver la chaleur, on avait rempli de sciure de bois l'espace qui séparait le tuyau extérieur du tuyau intérieur des fournaises, mais cette sciure de bois, devenue très sèche, a pris feu et fait rougir le tuyau extérieur.

" Une grande partie de la bibliothèque a été sauvée, malheureusement la portion la plus précieuse et la plus difficile à renouveler, celle qui avait coûté, comme on le sait, tant de recherches et de travaux à M. Faribault, est perdue.

“ Le bâtiment avec tout ce qu'il contenait, a coûté plus de £150,000 ”.

“ Les débris de la bibliothèque, dit le *Courrier du Canada*, sont installés au séminaire dans la chambre autrefois occupée par les évêques de Québec. On sait que le clergé de l'archevêché et du séminaire ont fait des efforts considérables pour sauver la belle bibliothèque de la chambre, à laquelle le dernier, pour compléter son œuvre de dévouement, donne aujourd'hui l'hospitalité ”.

Le musée Chasseur périt aussi dans ce désastre (1). Après bien des hésitations,le gouvernement accepta l'offre que lui faisaient les Sœurs de la Charité d'affecter une grande partie de leur maison pour le service des Chambres et consentit à leur payer mille louis par année. Bientôt cent cinquante ouvriers furent employés à transformer l'hospice en Parlement et les travaux étaient déjà très avancés, quand, le 3 mai, le feu qui semblait à la poursuite des Parlements détruisit toute la partie neuve de l'édifice (2). Le gouvernement loua en déses-

(1) Les élèves du Séminaire sauvèrent cependant un certain nombre de sujets, entre autres un ours blanc qui leur fut abandonné et qui amusa pendant longtemps les *petits* de la petite salle.

(2) “ Encore un Parlement canadien en cendres ! L'église et la partie du couvent des Sœurs de la Charité où devait se tenir le Parlement dans le mois de juin prochain, ont été consumées cette nuit. Vers 10 h., le feu a été aperçu dans les appartements supérieurs au-dessous de la coupole, et, en moins d'une demi-heure, la coupole, l'église et tout le grenier de l'édifice n'étaient plus qu'une masse de flammes. On y

poir de cause la salle de musique pour l'Assemblée législative, et le palais de justice pour le Conseil législatif. Le conseil de ville acheta, en 1858, les murs incendiés de la Chambre d'assemblée et en fit le marché Champlain. Enfin en 1859 et 1860 on bâtit un nouvel hôtel du Parlement, en brique réfractaire anglaise, pour le prix de $61,514.77. Cet insignifiant édifice était d'abord destiné à servir de bureau de poste, mais il ne fut jamais affecté à cet usage. Le gouvernement provincial y installa ses bureaux, et les Chambres s'y assemblèrent jusqu'en 1883, alors que cet édifice fut, à son tour, détruit par un incendie (19 avril 1883).

Depuis la Confédération, le gouvernement fédéral était le possesseur du terrain de l'évêché, mais il le transporta en 1871 au gouvernement local de Québec, qui à son tour le lui remit en 1887. La rente de mille louis sterling était fidèlement payée par l'un ou par l'autre, depuis cinquante-sept ans, quand, cette même année 1887, les ministres fédéraux décidèrent de rompre le contrat et de payer à l'archevêque de Québec le capital de cette rente calculée à six par cent d'intérêt, ce qui donnait $74,074.00.

Le 28 octobre le secrétaire de Sir Hector Langevin,

---

avait transporté depuis quelques jours le mobilier sauvé de l'incendie du 1er février et un lot considérable de livres parlementaires venant de l'imprimerie. Tout a été consumé, ainsi que la plupart des outils qu'y avaient laissés les ouvriers. Un tapis de £150 acheté et payé la veille a subi le même sort ... " (L'abeille).

ministre des Travaux Publics, écrit au secrétaire de Son Eminence pour offrir cette somme, afin d'obtenir la radiation d'une rente de $4,444.44 dont est grevé en faveur de l'archevêque de Québec le terrain ci-devant occupé par l'hôtel du Parlement. Le 3 novembre, le cardinal fait répondre par son secrétaire qu'il ne croit pas pouvoir accepter cette offre. Le 26 janvier 1888, Sir Hector insiste et dit que l'honorable ministre de la justice auquel la question a été soumise, est d'opinion que l'art. du code civil, P. Q., autorise le locataire à se libérer d'une rente à long terme, à sa volonté, en en payant la somme capitalisée.

Le 24 février suivant, Son Eminence adresse un long plaidoyer au ministre pour énumérer les raisons de son juste refus.

Après avoir rappelé les circonstances du contrat solennel passé entre les évêques de Québec et le gouvernement, et l'acte du Parlement qui l'autorisait, le cardinal expose le but et les conditions de cette rente *foncière*, *annuelle*, *perpétuelle* et *non rachetable* et la déclaration positive ajoutée à la clause quatrième : *nonobstant toutes lois, coutumes ou usages à ce contraires.* Puis il demande si un gouvernement a bien le droit " de manquer à sa parole et d'exiger d'un sujet un sacrifice qui n'est pas absolument nécessaire. "

" Peut-il, sans violer la justice naturelle, rendre plus mauvaise la position d'un sujet qui a contracté avec lui ? Ce serait certainement ce qui arriverait s'il impo-

sait sa volonté dans le présent, car le capital offert au taux de 6% ne donnera pas le même revenu que la rente, parce que le taux ordinaire est de 5% et même souvent de 4%. De plus l'archevêque de Québec aurait bien des risques à courir ". Mais il était décrété que les intérêts du cardinal seraient sacrifiés sur l'autel de la patrie, et, le 25 juin suivant, l'honorable ministre s'appuyant toujours sur la science légale de son collègue sir John Thompson, répondit que la rente était rachetable, et il terminait en priant le cardinal de lui désigner quelqu'un qui fût autorisé à recevoir le capital le 30 du même mois. C'était indiquer d'une manière assez claire qu'il fallait clore la discussion et se soumettre ou plaider.

Le cardinal ne crut pas devoir prendre ce dernier parti, et il écrivit (30 juin 1888) que " cédant à une force majeure et contre sa conviction intime ", il acceptait l'offre du gouvernement. Les conséquences étaient faciles à prévoir et le cardinal les connaissait bien ; l'archevêque de Québec aura désormais l'ennui de trouver un placement pour la somme de $74,000.00, il aura le risque d'en perdre une partie ou même le tout, et en tous cas, il perdra régulièrement et sûrement une somme de sept cents à mille piastres par année.

Quelles ont été les graves raisons qui ont engagé le gouvernement à imposer un pareil sacrifice à l'archevêque de Québec, nous n'avons pas encore pu les découvrir. Peut-être était-ce pour rendre plus facile à

la "Quebec Hotel Company" l'achat qu'elle voulait faire du terrain de l'ancien Parlement? En supposant que la loi civile pût autoriser cette mesure et que celle-ci fût regardée comme nécessaire, ce que nous ne sommes pas du tout prêt à admettre, il semble que l'on aurait dû au moins offrir au cardinal une somme suffisante pour compenser le dommage évident qu'on lui faisait subir.

C'est là la fin de l'histoire de ce palais épiscopal bâti par Mgr de Saint-Vallier, habité par ce prélat pendant six années seulement, même nombre d'années par Mgr Dosquet, et seize années par Mgr de Pontbriand. Il avait duré, pour une partie du moins, cent cinquante-sept ans, l'aile du sud n'ayant été démolie qu'en 1851, et ce fut sa destinée de servir à l'Etat plus longtemps qu'à l'Eglise et d'entendre plus souvent les discours des hommes politiques que les sermons des évêques. Il n'en fut pas moins très utile aux uns et aux autres, et nous serons heureux si nous pouvons contribuer à perpétuer le souvenir de cette vénérable maison qui appartient à l'histoire politique comme à l'histoire religieuse de Québec.

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Deux maisons sur l'emplacement de l'évêché actuel. — Le docteur Sarrazin. — La famille Perthuis. — Roberge. — Les de Lanaudière. — La famille Marin. — La famille Taschereau. — L'honorable M. Baby. — M. de Gaspé. — M. Longmore. — M. Buchanan. — Les White. — Le Dr Harkness. — M. Stayner. — Les locataires MM. Wood, Hawkins, Andrews, Finlay. — Le bureau de poste. — Incendie.

C'est en 1843 que l'évêque de Québec, Mgr Signay, acheta le terrain sur lequel le palais épiscopal actuel a été construit. A l'exemple de ses prédécesseurs, il avait profité de la libérale hospitalité des messieurs du Séminaire. Mais pour plusieurs raisons que nous donnerons plus loin, cet état de choses ne pouvait toujours durer, et le coadjuteur Mgr Turgeon profita d'une occasion, on peut dire unique, pour lui procurer une résidence convenable où il pût être véritablement chez lui. Avant d'en arriver là dans notre récit, il ne sera peut-être pas

sans intérêt de faire l'histoire du terrain et des deux maisons dont l'évêque de Québec devint alors le propriétaire. Car depuis 1728 jusqu'à 1843, il y eut deux maisons qui occupaient exactement l'emplacement de l'évêché actuel.

Le docteur Sarrazin d'abord acheta du séminaire la moitié du terrain du côté sud, le 26 octobre 1720 (1). La première concession était de forme irrégulière, une seconde fut faite le 21 juin 1726 (2) ; et en 1727, l'arpenteur royal Lemaître de la Morille en fit le mesurage et la description comme suit :

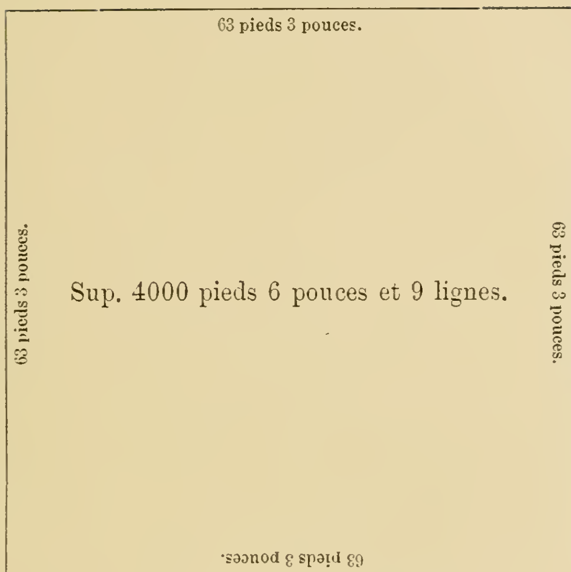
" J'ai mesuré pour mon dit sieur de Sarrazin un terrain ainsi qu'il en suit, savoir : sur la rue ou chemin allant au séminaire (3), soixante et trois pieds et trois pouces de front sur soixante et trois pieds et trois pouces de profondeur, de sorte que le dit terrain se trouve carré, ayant sur les quatre faces pareille longueur, faisant en superficie quatre mille pieds six pouces et neuf lignes ; borné d'un côté, le terrain de mes dits sieurs du séminaire, par devant la rue ou chemin allant au dit séminaire, d'autre côté et par derrière au bout de la dite profondeur le terrain de mes dits sieurs du séminaire ... Ensuite et outre ce, j'ai, à la susdite requête, mesuré pour mon dit sieur de Sarrazin, un

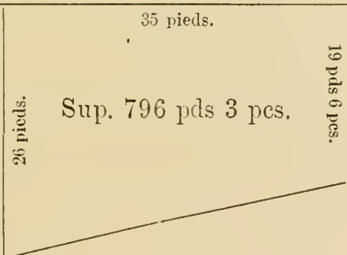
---

(1) Etude du notaire Barbel.

(2) *Ibid.*

(3) L'allée devant l'évêché actuel.


Terrain du Séminaire.
63 pieds 3 pouces.
Rue ou chemin qui va au Séminaire.
63 pieds 3 pouces.
Sup. 4000 pieds 6 pouces et 9 lignes.
63 pieds 3 pouces.
Terrain du Séminaire.
63 pieds 3 pouces.


35 pieds.
26 pieds.
Sup. 796 pds 3 pcs.
19 pds 6 pcs.
Rue de la montagne.
Muraille et
Terrain du
Palais Episcopal.

morceau de terrain, savoir : vingt-six pieds de front à prendre et commencer du niveau et au bout de la muraille construite sur le terrain dépendant du palais épiscopal de cette ville, faisant face sur la rue de la Montagne et joignant le terrain ci-dessus ; et en profondeur trente-cinq pieds, et au bout de la dite profondeur, dix-neuf pieds et six pouces, faisant, le dit morceau de terrain, une figure trapèze contenant en superficie sept cent quatre-vingt-seize pieds et trois pouces ; borné par devant à la dite rue de la Montagne, d'un côté le terrain du dit palais épiscopal, d'autre côté le terrain ci-dessus, et par derrière et au bout des dits trente-cinq pieds de profondeur, mes dits sieurs du séminaire, suivant qu'il paraît par la figure ci-après (1). " Le prix de l'emplacement fut fixé à mille livres.

Le docteur Michel Sarrazin était né le 5 septembre 1659, à Nuits, en Bourgogne. Arrivé à Québec vers 1685, il y resta jusqu'en 1694, sur les instances de MM. de Denonville et de Champigny, qui, pour le retenir, le nommèrent chirurgien-major des troupes de Sa Majesté. " Il exerça pendant tout ce temps la double fonction de chirurgien et de médecin, avec un zèle et un désintéressement qui ne se démentirent jamais (2) ".

---

(1) Voir le plan.

(2) Michel Sarrazin. Etude biographique par M. l'abbé Laflamme, président de la Société Royale, actuellement recteur de l'université Laval. C'est dans cette intéressante brochure que nous avons pris en grande partie les détails que nous donnons ici sur la vie de ce célèbre médecin.

Retourné en France, il employa trois ans à se perfectionner dans l'étude de la médecine, et revint en Canada en 1697, avec le titre de médecin du roi. Savant naturaliste, membre correspondant de l'Académie Royale des Sciences, Sarrazin fut nommé, en 1707, membre du Conseil Supérieur du Canada. Ce fut lui qui assista les évêques de Laval et de Saint-Vallier dans leurs dernières maladies. " Vers la fin de sa vie, Sarrazin s'était mis en société avec le sieur Robert Drouard, marchand, de Québec, et exploitait avec lui plusieurs pêches sur la côte nord du fleuve, entre autres à Tadoussac. Drouard mourut ne laissant qu'un enfant mineur. De là une série quasi interminable de difficultés entre Sarrazin et les héritiers Drouard, difficultés dans lesquelles le séminaire de Québec se trouva impliqué par son procureur, l'abbé de Varennes, qui avait reçu les biens Drouard en sa qualité de caution de la tutrice du mineur Drouard. Cette kyrielle de procès ne se termina qu'en 1747 (1) ".

Le 20 juin 1712, le docteur Sarrazin épousa, à Montréal, Marie-Anne Hazeur, âgée de vingt ans seulement, lui-même ayant alors cinquante-trois ans. On voit, par le recensement fait en 1716 par le curé de Québec, qu'il demeurait alors dans la rue Saint-Louis.

---

(1) Michel Sarrazin. Etude biographique par M. l'abbé Laflamme, président de la Société Royale.

Comme nous l'avons dit dans la première partie de ce travail, il habita ensuite le palais épiscopal de Mgr de Saint-Vallier où il se trouvait certainement en 1728. Cette année-là, il se fit construire, sur le terrain qu'il venait d'acheter du séminaire, une maison en pierre à deux étages (1), de quarante-cinq pieds de long sur la rue du Parloir et trente-quatre pieds de large ; il y avait deux galeries superposées en arrière de la maison, du côté du jardin. A l'ouest, entre cette maison et celle appartenant au sieur Perthuis, dont nous allons parler, il y avait " un grand vestibule entouré de planches embouffetées du haut en bas, de dix pieds de long sur la dite rue du Parloir, sur douze pieds de large, avec écurie, étable et latrines dans la cour " (2). Le 22 juin 1728, l'arpenteur Delacetière avait fixé l'alignement de cette maison à la distance de vingt-cinq pieds du mur du jardin du presbytère, et ce fut toujours depuis la largeur de cette rue, jusqu'en 1895, alors qu'elle fut élargie de vingt-cinq autres pieds. Sarrazin se trouvait avoir également vingt-cinq pieds de terrain entre sa maison et le mur du terrain de l'évêque.

Le même jour, le même arpenteur donnait l'alignement à la maison voisine que faisait construire " demoiselle Marie-Madeleine Roberge, veuve de défunt le sieur

(1) Deux étages sur la rue du Parloir et trois du côté du Séminaire. Il en fut de même pour la maison voisine.

(2) Extrait des registres de la Prévôté de Québec, 23 janvier 1748.

Charles Perthuis, vivant négociant et bourgeois de cette ville ", sur l'emplacement qu'elle avait acquis des messieurs du Séminaire par contrats du 17 juin 1726 et du 19 mai 1728, pour la somme de dix-huit cent quatre-vingt-dix livres (1). Cet emplacement avait soixante pieds de front sur la rue du Parloir, et soixante et trois pieds de profondeur.

En 1733, on trouve M. Sarrazin installé dans sa nouvelle résidence où il mourut l'année suivante, à l'âge de soixante et quinze ans. Il fut enterré dans le cimetière des pauvres de l'Hôtel-Dieu. Sa femme continua d'habiter sa maison jusqu'au jour de sa mort, en 1743. Les époux Sarrazin avaient eu plusieurs enfants dont trois moururent en bas âge. " Deux garçons passèrent successivement en France, le premier pour y étudier la médecine, le second pour se faire une carrière militaire... Celui-ci avait d'abord fait ses études au séminaire de Québec puis porté la soutane pendant un an (2) ". Restait au Canada une seule fille issue de ce mariage, Louise-Charlotte, qui se maria à Sainte-Foye, le 5 février 1746, à Hippolyte de Varenne. Deux ans auparavant elle habitait encore la maison paternelle avec son oncle le chanoine Joseph Thierry Hazeur, grand pénitencier de la cathédrale. Le recensement fait par le curé de Québec, en 1744, nous donne les noms de

(1) Greffe de Louet. Le Séminaire était endetté de pareille somme envers madame Perthuis.

(2) Brochure déjà citée de Mgr Laflamme.

toutes les personnes qui demeuraient alors dans la maison Sarrazin : " Sieur Joseph Thierry Hazeur, prêtre chanoine, 64 ans ; Demoiselle Louise-Charlotte Sarrazin, sa nièce, âgée de 18 ans ; sieur Louis-Claude-Joseph-William Strand, Anglais, 24 ans. Domestiques : Pierre Jeannel, 13 ans ; Marie Bebois, sauvagesse, 9 ans ; Marguerite Edet, femme de Pierre Mercier, absent, 27 ans ".

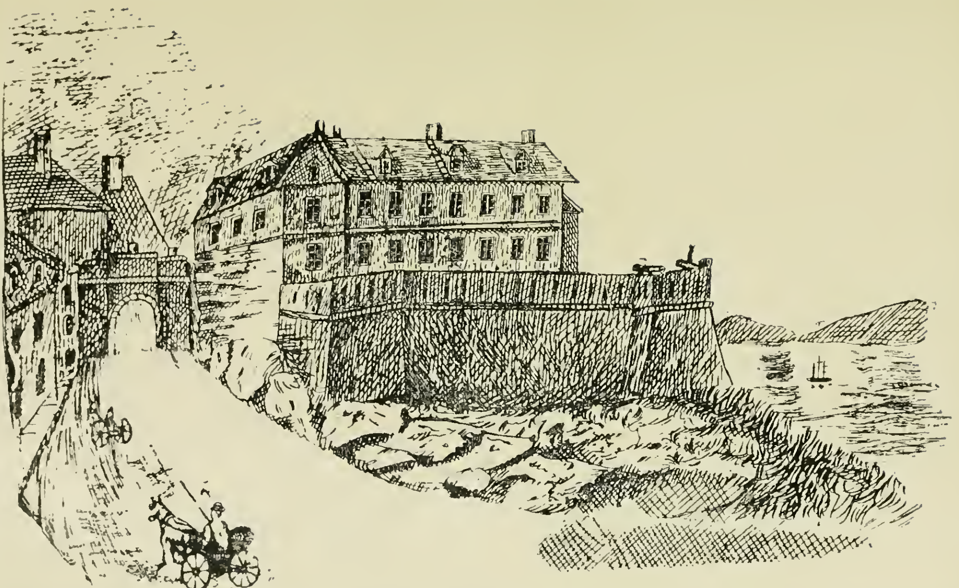
Après le mariage de sa nièce, le chanoine Hazeur se vit obligé de faire vendre la maison à l'enchère afin de payer aux héritiers Drouard les dettes de la famille Sarrazin. Tuteur de ses neveux et de sa nièce, il obtint de la Prévôté un jugement en conséquence, et après que toutes les formalités légales eurent été suivies, après les trois publications criées et enchères voulues, la propriété passa, le 23 janvier 1748, entre les mains de M. Charles-François Tarieu de la Naudière, pour la somme de dix mille cinq livres (1).

M. de la Naudière était marié à Louise-Geneviève Deschamps de Boishébert (2). Il était lieutenant des troupes, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Saint-Vallier et de Saint-Pierre-les-Becquets, etc. La maison qu'il venait d'acheter demeura toujours la possession de sa famille jusqu'en 1843.

---

(1) Extrait des registres de la Prévôté, 23 janvier 1748.

(2) Il était fils de Pierre-Ths Tarieu, sieur de la Pérade, et de Marie-Madeleine Jarret de Verchères, l'héroïne de Verchères.



L'ancien Palais Législatif avec la porte Prescott, 1829

La maison voisine avait aussi changé de propriétaire à la mort de Marie-Madeleine Roberge, veuve de Charles Perthuis, décédée en 1741, et elle devint la propriété de son fils Charles Perthuis, négociant, qui mourut à Paris en 1750. Alors, par le partage qui suivit entre les autres enfants (1), elle échut à M. Joseph Perthuis, qui était frère de ce dernier, et conseiller au conseil supérieur. Le 10 novembre 1754, il vendit à " Joseph Lamargue sieur de Marin, écuyer, officier des troupes de la marine en garnison en cette ville, y demeurant rue de la Fabrique, et à demoiselle Charlotte Fleury de la Gorgendière, son épouse ...... pour la somme de dix-huit mille livres de prix principal et celle de cinq cents livres pour les épingles de la présente vente ".

Il y avait à payer de plus onze cent douze livres au Séminaire pour les lods et ventes (2).

Depuis la mort de M[me] Perthuis (Marie-Madeleine Roberge), la maison n'avait pas été habitée par les membres de sa famille, mais avait été louée à M. Thomas-Jacques Taschereau, le bisaïeul du cardinal. Le recensement de 1744 donne, comme suit, les noms des membres de la famille :

" Sieur Thomas-Jacques Taschereau, conseiller, trésorier de la marine, 53 ans ; Dame Marie-Claire Fleury,

---

(1) Greffe de Saillant et de Du Laurent.

(2) Greffe de Barolet.

35 ans; enfants : Thomas-Victor, 11 ans ; Louis-Joseph, 4 ans; Charles-Antoine, 3 ans; Pierre-François, 2 ans; Marie, 12 ans; Charlotte, 10 ans; Charlotte-Claire, 7 ans; Marie-Anne-Louise, 1 an. Domestiques : Jacques Nicolle, 16 ans; Rebecca Robins, 29 ans; Charlotte Lacasse, 22 ans ".

M. Taschereau était le beau-frère de M. de la Margue de Marin, et il demeura jusqu'à sa mort (1749) sur cet emplacement que devait occuper plus d'un siècle plus tard son illustre arrière-petit-fils. Sa veuve y resta au moins jusqu'en 1757, comme on le voit par un acte du notaire Barolet en date du 27 septembre de cette année. Ce jour-là M. Chs-Antoine-Godfroy de Tonnancourt, chanoine de la cathédrale, se mourait "dans une des chambres de la maison (rue du Parloir) occupée par Mme veuve de M. Taschereau ", et il faisait une dernière déclaration en faveur de son frère, conseiller du roi (1).

---

(1) Le chanoine de Tonnancourt mourut le 30 septembre. En 1744, il résidait rue Buade, en face du presbytère. Le chanoine Eustache de Lotbinière demeurait aussi dans la même rue avec son fils Michel et deux domestiques. Devenu veuf en 1723, il avait été ordonné prêtre en 1726 et fut nommé archidiacre du chapitre de la cathédrale.

Le marquis de Montcalm, qui, comme on le verra plus loin, s'intéressait à toutes les personnes de la rue du Parloir, annonce la mort de M. de Tonnancourt dans une lettre à Bourlamarque en date du 4 octobre 1757 : " L'abbé de Tonnancourt mort, continuation de morts et maladies à l'Hôpital-Général. La sœur de Madame de Lanaudière y est morte. Madame Marin, malade. Bougainville fréquente un peu la maison où je vais beaucoup ".

Mme Taschereau alla ensuite demeurer avec son fils, M. Gabriel-Elzéar, qui avait sa maison rues Buade et de la Montagne, et on voit qu'elle y fit son testament le 27 octobre 1788 (1). Elle mourut en 1797. Cependant M. de la Margue avait pris possession de sa nouvelle résidence, et en 1757, les messieurs du Séminaire lui concédèrent, pour neuf ans, l'usage du petit terrain en forme de pointe de chemise situé entre la rue du Parloir, le Séminaire et le jardin du curé (2). Il n'en put jouir longtemps non plus que sa famille, car la guerre appela l'époux sous les drapeaux, et le siège de la ville força la mère et les enfants à quitter une maison trop exposée aux bombes de l'ennemi. Voici ce que nous trouvons dans un mémoire de Pontleroy au sujet de ce qu'il proposait de faire pour la défense de cette partie de la ville. Il suppose que l'ennemi attaquera Québec par la Basse-Ville.

" Elle est défendue, dit-il, du côté du fleuve par un quai sur lequel il y a des batteries. On y en placera d'autres du côté de l'embouchure de la rivière Saint-Charles. Il n'y a point de quai et l'eau bat au pied des maisons; on y construira également des batteries.

" L'embouchure de la dite rivière et la rade sont battues par une batterie au sommet de la hauteur, derrière l'évêché.

---

(1) Greffe de Descheneaux.
(2) Greffe de Barolet.

“ De la Basse-Ville, on monte sans obstacle à la Haute (1); on y pourra en fermer la communication par des palissades qui seront flanquées par le château Saint-Louis et par le mur du jardin de l’évêché...

“ La batterie derrière l’évêché, de quarante et quelques pièces de canon, par son élévation au-dessus de l’eau, ne peut produire d’autre effet que de couper des manœuvres, et je suis persuadé qu’elle n’empêchera pas les vaisseaux ennemis de s’embosser dans la rade... L’ennemi viendra à l’entrée de la nuit placer quelques galiotes à bombes pour en jeter des combustibles qui incendieront bientôt la Basse-Ville et obligeront de l’abandonner entièrement...

“ La Basse-Ville brûlée, l’ennemi abordera dans tout son pourtour... si une fois son logement est fait, il serait difficile de l’en chasser, nos troupes ne pouvant s’y porter que par la rampe de l’évêché et par la partie du faubourg de la canoterie.

“ Dans cette situation, nous aurons précédemment fermé la communication à la Haute-Ville par des palissades, ainsi qu’il a été dit ci-dessus; nous aurons même fait une seconde coupure entre l’angle du jardin de M. de Boishébert et celui de la maison de M. de Lanaudière, mis deux pièces de canon dans la dite maison qui enfileront la rampe; mais peut-on espérer

(1) C’est-à-dire qu’il n’y avait aucune porte ; la porte Prescott fut construite après la conquête.

que ces précautions l'empêchent de monter et de se rendre maître de Québec? Non; il mettra du canon sur la rampe, brisera la première palissade, et avec la même batterie renversera celle de chez M. de Lanaudière, d'où doit s'ensuivre la prise de la place ou une capitulation".

Si les choses ne se passèrent pas absolument de cette façon, le résultat final fut bien le même; en jetant un coup d'œil sur les gravures que nous reproduisons, l'on verra les palissades dont il est question dans ce mémoire et les dégâts faits par l'ennemi au palais de l'évêque et à toutes les maisons avoisinantes.

Après la conquête, M. Marin alla demeurer en France et ne revint plus au Canada (1).

---

(1) Dans le "Journal du marquis de Montcalm" nous lisons ce qui suit au sujet du sieur de Marin : "Québec m'a paru une ville d'un fort bon ton ; et je ne crois pas que, dans la France, il y en ait plus d'une douzaine au-dessus de Québec pour la société ; car d'ailleurs il n'y a pas plus de douze mille âmes. Le goût décidé de M. l'intendant pour les jeux de hazard, la complaisance outrée de M. le marquis de Vaudreuil, les ménagements que je n'ai pu me dispenser d'avoir à deux hommes dépositaires de l'autorité du roi, ont été causes que l'on a joué indécemment les jeux de hazard, et même les plus désavantageux, comme le pharaon. Plusieurs officiers s'en repentiront pendant longtemps, comme M. Marin, lieutenant en second dans le bataillon de la Reine, qui outre beaucoup d'argent comptant, a perdu cinq cents louis. La générosité française n'a pas permis que cet officier fût en peine vis-à-vis ceux de la colonie qui les lui avaient gagnés ; et M. de Roquemaure, lieutenant-colonel, a eu le bon procédé de faire prêter l'argent et d'en répondre".

M. Marin devait se trouver à la bataille de Carillon, de

En 1763, il était à Tours, rue de la Boullepeinte, paroisse de Saint-Pierre-Lepuellier (1), d'où il adressait une procuration à M. Jean Amiot, bourgeois, de Québec,

---

même que MM. de la Naudière, de Saint-Ours et de Gaspé, capitaines, puisque le bataillon de la Reine dont il faisait partie figura dans cette action glorieuse. Dans le même journal de Montcalm, on voit que le 4 août 1758, " M. Marin part pour le fond de la baie avec un parti de deux cent dix-neuf sauvages et deux cent vingt-cinq Canadiens ". Le 10 août, il rencontre " Rodgers avec cinq cents hommes, soutenu par le major Putnam à la tête de deux cent cinquante hommes... La partie n'était pas égale. Nos gens se sont retirés en bon ordre... Ils ont fait cinq prisonniers dont est le major Putnam. Une grande partie des Canadiens du détachement de M. Marin étaient de la pire espèce. On prétend que le commandant des milices les lui avait donnés tels par jalousie de métier ; d'ailleurs, des affaires d'intérêt pour société de poste ont indisposé M. de Rigaud contre son beau-frère ". M. de Rigaud était marié à une demoiselle de la Gorgendière, sœur de la femme de Marin. Ce dernier eut de nombreux et dangereux voyages à faire durant toute la campagne, étant sans cesse à la tête de partis de sauvages, qui, comme on le sait, entendaient faire la guerre à leur manière barbare et se soumettaient bien difficilement à la discipline des troupes civilisées. Montcalm, très sévère dans ses jugements, dit dans une de ses lettres au général de Lévis : " Dites à votre camp que j'ai été très content de Messieurs de la colonie. Souvenez-vous que Mercier est un ignorant et un homme faible ; Saint-Luc, un fanfaron et un bavard ; Montigny, admirable mais un pillard ; Ligneris, Villiers, Lery, bons ; Langy, excellent ; Marin, brave, mais sot ; tout le reste n'en vaut pas la peine d'en parler, même mon premier lieutenant général Rigaud ". En 1759, le même Montcalm dit que " MM. Marin et de Montigny, officiers de la colonie, attachés aux sauvages, sont du nombre des prisonniers (à Niagara) et ont reçu la bastonnade par les Agniers ".

(1) Procuration passée par Maîtres Gervais et Petit, notaires royaux de la ville de Tours.

pour l'autoriser " à vendre toutes les maisons, terres, héritages, habitations,...... ensemble les nègres (1), bestiaux et tous les effets mobiliers ", qui pouvaient appartenir à lui ou à sa femme.

Muni de ces pouvoirs, M. Amiot vendit, le 26 avril 1764, pour six mille trois cents francs (2), la maison de M. Marin au chevalier de la Naudière qui se trouva ainsi propriétaire des deux maisons de la rue du Parloir. Celle qu'il possédait déjà avait été tellement avariée pendant le siège, qu'en 1763 il passait un contrat avec les entrepreneurs Joseph Belan et Jacques Beaussau pour la faire rebâtir en pierre de Beauport (3) ; et en attendant, il demeurait près de l'église des Jésuites. La maison voisine, moins exposée, n'avait pas besoin de

---

(1) " Le premier recensement où l'on ait compté des esclaves, dit Garneau, est celui de 1784. Le nombre des noirs des deux sexes était alors de trois cent quatre, dont deux cent douze dans le district de Montréal, quatre dans celui des Trois-Rivières, et quatre-vingt-huit dans celui de Québec : d'où l'on peut conclure que lors de la conquête, un quart de siècle auparavant, le nombre en était nul... Depuis longtemps le droit de l'esclavage s'est éteint dans ce pays sans qu'il ait été besoin d'en décréter l'abolition... On doit dire (cette dernière phrase est en note) à l'honneur du gouvernement et du clergé canadien, qu'ils ont toujours été opposés à l'introduction des noirs en Canada. Voir dans " Picturesque Quebec ", par M. J.-A. LeMoine, le contrat de vente d'une négresse par Francis Bellet à Th. Lee, le 2 septembre 1796, pour la somme de cinq cents livres de vingt sols.

(2) Greffe de Saillant.

(3) *Ibid.*

grandes réparations, et M. de la Naudière dut s'y transporter de suite après son acquisition.

Le petit jardin qu'il possédait entre sa maison et celle de M. Turgeon occupée par madame veuve Lacroix (1), lui fut alors réclamé par le gouvernement militaire qui décida d'ouvrir une rue pour le service de la grande batterie sur les remparts—ce fut la rue du Prince, appelée ensuite Port-Dauphin—et sur le rapport des cinq experts qui avaient été nommés, M. de la Naudière reçut en compensation la somme de deux cent soixante piastres (2).

A cette date, il était veuf de sa première femme, mademoiselle Deschamps, décédée, en 1762 (3), à Québec,

(1) Nous avons parlé au long de cette maison dans la première partie.

(2) "Ordered that the Ground taken from Monsieur De Lanaudière be inspected by five members or a majority of them who are to report upon oath to this Board the value thereof; with Mons. De Lanaudière's assent, MM. Perrault, Amiot, Marteilhe, William Grant and John Collins are appointed...... (Signed) Ja. Murray". (14th of June 1766).

"M. De Lanaudière having produced to this Board his original titles to the piece of Ground taken for a Road to the Battery in which there appears no reserve for His Majesty, ordered that M. de Lanaudière be paid agreeable to the valuation 260 dollars". "Extract from the minutes of Council of the 18th June, 1766".

(3) Il eut sept enfants du premier mariage; l'aîné, Charles-Louis, marié à mademoiselle de la Corne, fut un militaire distingué. Son neveu, M. de Gaspé, donne, dans le quatrième chapitre de ses Mémoires, les détails les plus intéressants sur la famille de la Naudière. Voir aussi "Histoire des grandes amil les françaises du Canada", page 447.

pendant que lui-même était en France ; et, à son retour il s'était remarié, le 12 janvier 1764, à Marie-Catherine Lemoine de Longueuil, sœur des dames Germain, Jarret de Verchères, et de Maizières.

Il serait hors de propos d'entrer dans de longs détails sur les familles qui habitaient les maisons dont nous esquissons l'histoire. Nous ne faisons que mentionner en passant les noms des propriétaires et des locataires qui s'y sont succédé. Notons cependant que cette résidence des de Lanaudière vit passer dans ses salons tout ce que la colonie renfermait de plus distingué dans la noblesse, le clergé, l'armée et le gouvernement, et ce après comme avant la conquête ; c'était une maison de prédilections pour Montcalm, et, pour me servir des idées de l'abbé Casgrain (1), s'il était attiré chez Mme de Beaubassin, née Jarret de Verchères, par les charmes de sa conversation, s'il allait s'amuser et s'étourdir chez Mme Péan, c'est chez Mme de Lanaudière que le général allait chercher les récréations sérieuses et instructives, les causeries du meilleur ton. En 1757, il écrit au chevalier de Lévis : " Nous avons deux bonnes maisons : l'hôtel Péan et Mme de Lanaudière ". Il y était reçu

---

(1) *Montcalm peint par lui-même.* Conférence lue à la Société Royale. M. l'abbé Casgrain doit être dans l'erreur quand il place la maison de madame de Lanaudière dans la rue du Parloir *près des Ursulines.* Cette dame demeurait certainement dans la rue du Parloir *près du Séminaire.* Il a évidemment confondu ces deux rues qui portaient le même nom.

comme un ami de la maison et il lui arriva même d'y faire sa correspondance.

En 1758, il écrit à Bourlamaque : " Il est vrai que de toutes parts il n'est question que de la beauté d'une dame du Parloir ; je l'ai toujours trouvée aimable et plus d'esprit qu'on ne croit... Je suis très attaché, sans réserve, à toute la rue, et Marin a dû s'en apercevoir ".

En 1759, il écrit encore à Lévis : " Rien de nouveau, mon cher chevalier ; les plaisirs à l'ordinaire ; deux bals encore ; ma vie accoutumée entre les maisons Péan et Lanaudière ". Avec Montcalm, on trouve Bourlamaque, Roquemaure, l'intendant Bigot, le marquis de Vaudreuil, les Longueuil, les Saint-Ours, les Baby, les Villiers, Bougainville et tous les officiers militaires.

Plus tard on voit apparaître dans les mêmes salons des représentants de quelques-unes de ces mêmes familles, et d'autres qui portent des noms qui ne le cèdent en rien aux premiers. C'est ce que l'on put constater le 28 janvier 1786, au mariage de M. Ignace Aubert de Gaspé avec mademoiselle Catherine de Lanaudière, et le 25 février suivant, au mariage de l'honorable François Baby avec mademoiselle Marie-Anne de Lanaudière.

Le contrat de cette dernière union fut passé à la maison de madame veuve de Lanaudière qui avait perdu son mari le 1er février 1776 (1), et il fut

(1) M. de Lanaudière mourut à l'Hôpital-Général et fut inhumé dans l'église après un service chanté par le chanoine de Rigauville.

signé par le lieutenant-gouverneur Henry Hope, l'illustre Mgr Briand, ancien évêque de Québec, le comte Dupré, Paul-Roch de Saint-Ours, l'honorable Pierre Panet, dame Agathe Lemoyne de Longueuil veuve de Louis Jarret de Verchères (1) ; puis viennent les Godfroy de Tonnancourt, les de Léry, la baronne Grant, douairière de Longueuil, etc., etc. (2). Ce fut cette année-là que naquit, dans la maison de sa grand'mère, madame de Lanaudière, M. de Gaspé, l'auteur des *Anciens Canadiens* (3). La mort de cette vénérable dame arrivée le 16 avril 1788 nécessita la vente à l'enchère des deux maisons qui lui appartenaient, afin de donner à chacun des héritiers la part d'héritage qui lui revenait.

L'honorable François Baby devint l'acquéreur de la maison située sur les rues du Parloir et de la Montagne et la maison voisine échut à M. de Gaspé (4). Chacune fut vendue pour la somme de quatre cent cinq louis. Tous les procédés légaux avaient été pris à la demande

---

(1) Elle demeurait avec sa sœur et mourut en 1792. Son Altesse Royale, le prince Edouard et tous les officiers de son régiment assistèrent à sa sépulture.

(2) Berthelot d'Artigny et A. Panet.

(3) Voici comment il raconte lui-même l'événement dans ses Mémoires : " Le 30 octobre de l'année 1786, dans une maison de la cité de Québec, remplacée maintenant par le palais archiépiscopal, un petit être bien chétif, mais très vivace, puisqu'il tient aujourd'hui la plume à l'âge de soixante et dix-neuf ans, ouvrait les yeux à la lumière ".

(4) Greffe de Descheneaux.

de M. Gabriel-Elzéar Taschereau, le tuteur des mineurs de Lanaudière. Il y eut à cette occasion visite officielle de ces maisons par MM. Jean Baillairgé, architecte, et Delestre dit Baujour qui en dressèrent procès-verbal avec plan (1). La première avait soixante et trois pieds de front sur trente-quatre de profondeur, et l'autre cinquante et un pieds et neuf pouces de front sur la rue du Parloir et trente-quatre de profondeur du côté du Séminaire. Sir Thomas Mills, receveur général, était alors locataire dans la maison achetée par l'honorable M. Baby et il y demeura jusqu'au 1er mai 1789, occupant le premier étage seulement (2). Après son départ M. Baby fit faire à sa propriété des réparations considérables ; il l'habita jusqu'à sa mort qui arriva le 6 octobre 1820 (3). Sa femme y demeura après lui, avec quel-

(1) Nous publions à l'Appendice I, et le plan et le procès-verbal.

(2) Greffe de Descheneaux.

(3) M. Baby était le grand-père du juge G. Baby, et de M. William Baby, de Québec. Il était à l'époque de son mariage membre du Conseil Législatif et adjudant général des milices, et il demeurait rue Sous-le-Fort. Voici ce que nous lisons de lui dans des " Mémoires de famille " :

" L'honorable François Baby était un des hommes les plus influents à la ville et au château. La position de sa famille, sa haute éducation, l'intégrité de son caractère, la solidité de son jugement, sa fidélité à la couronne d'Angleterre lui avaient ouvert les portes du Conseil Législatif et du Conseil Exécutif et acquis la confiance des gouverneurs. Ceux qui ne connaissaient pas la sincérité de son patriotisme, l'accusaient d'être trop anglais et opposé aux intérêts des Canadiens, mais il appartenait à ce parti sage, dont Mgr Plessis, le grand

ques-uns de ses enfants et sa sœur Marguerite de Lanaudière.

Si cette maison des Baby-Lanaudière resta toujours

---

homme de l'époque, était le plus beau modèle ... Jusqu'à la fin de sa vie, la maison de M. François Baby avait été le rendez-vous de la meilleure société québecquoise ".

Ajoutons que M. Baby rendit de grands services à différentes communautés religieuses et en particulier aux Dames Ursulines des Trois-Rivières. Comme elles en appelaient en Angleterre d'un jugement rendu contre elles par la cour d'appel de la province et en faveur de François Lemaître, on préleva une souscription parmi leurs protecteurs et leurs amis pour payer les frais de ce procès. Or le plus haut souscripteur fut l'honorable François Baby qui s'inscrivit pour la somme de £150–0–0; plus tard il ajouta £50–0–0. Après lui venaient Mgr Briand, le Père de Glapion, supérieur des Jésuites, M. Gravé, supérieur du Séminaire, avec £25–0–0 chacun, etc., etc.

Le Séminaire de Québec lui-même témoigna de sa haute estime et de sa reconnaissance envers M. Baby, en demandant comme une faveur, de recevoir dans les caveaux de sa chapelle, les restes mortels de cet homme de bien. Immédiatement après sa mort, le supérieur, M. le grand vicaire Demers, écrivit la lettre suivante à Madame Baby :

" Honorable Dame,

" En considération de la haute position sociale occupée dans le pays par l'hon. François Baby, votre très regretté mari, et les éminents services qu'il a rendus au Séminaire de Québec, en diverses circonstances fort difficiles, je viens vous prier, Madame, de bien vouloir accéder à notre pressante demande de laisser inhumer celui qui fut toujours notre ami dévoué, dans la modeste chapelle de la maison, où nous pourrons lui manifester plus particulièrement toute notre gratitude.

" Persuadé que, dans la circonstance, vous ne repousserez point nos vœux si sincères,

Je demeure, etc.

la propriété de la même famille, il n'en fut pas ainsi de sa voisine qui changea fréquemment de propriétaires, comme nous allons le raconter en peu de mots. C'est d'abord M. de Gaspé, qui le 22 mars 1806, vend au prix de onze cent cinquante louis, à George Lengmore, médecin et apothicaire des forces de Sa Majesté (1), qui occupait déjà la maison depuis un an. Le 2 février 1811, Dame Letitia Cox, épouse de ce dernier, et à ce autorisée par lui, vend pour dix-huit cents louis à John Buchanan, médecin et chirurgien, demeurant rue Sainte-Anne (2). Interdit pour cause d'insanité, on lui donna un curateur, M. Joseph-François Perreault, qui, le 9 mai 1815, disposa de sa maison en faveur de John White, négociant de Québec, moyennant trois mille cinq cents louis (3). Cinq ans après, le 27 avril 1820, Thomas White, marchand en société avec Joseph Jones, devient à son tour le propriétaire (4).

(1) Greffe du notaire Félix Têtu, grand oncle de l'auteur. M. Têtu pratiqua de 1793 à 1852. Il fut pendant longtemps lieutenant-colonel du bataillon de la ville de Québec, et en 1797 il fut élu pour représenter le comté de Hertford. Il demeura dans la rue du Palais autrefois appelée la rue des Pauvres, à l'endroit où est aujourd'hui l'hôtel Victoria, qu'il avait fait bâtir. Il passa un très grand nombre d'actes pour les familles de Lanaudière et de Gaspé, et ce fut lui qui rédigea l'acte de démission de Mgr Hubert. Son greffe est l'un des plus remarquables au point de vue de la calligraphie, et on trouve dans les archives de l'archevêché des écrits de lui qui sont de véritables chefs-d'œuvre en ce genre.

(2) Greffe de Têtu.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

La même maison est vendue, le 12 mars 1832, par ordre de la cour, à la suite d'une poursuite contre les mineurs White, et elle devient la possession du révérend docteur James Harkness, ministre de l'église protestante de Saint-André, qui paie la somme de treize cent cinquante louis.

Enfin, le 14 mars 1843, M. Thomas Allen Stayner, député maître-général des Postes (1), achète de madame Phœbé Ross, veuve du docteur Harkness, et remariée à M. Thomas Smith, médecin et chirurgien, au prix de douze cents louis. Comme nous le verrons plus bas, la maison était alors incendiée et il ne restait qu'une masure en ruine sur le terrain vendu (2).

Depuis 1821, nous ne croyons pas qu'un seul des propriétaires que nous avons nommés ait résidé dans cette vénérable maison. Mais nous croyons pouvoir donner les noms de tous les locataires. C'est d'abord de 1821 à 1824, Gabriel Wood, commissaire général ; puis vient Alfred Hawkins, marchand de vin, qui quitte la maison de la veuve Jean-Baptiste Morin, à quelques pas de là, et vient occuper cette résidence jusqu'en 1828 inclusivement. De plus en 1827 et 1828, un autre locataire M. Andrew Stuart, avocat, partageait le logement

(1) Il demeurait à Morton Lodge.

(2) Greffe de Ed. Glackmeyer. Le Séminaire comme propriétaire du fief du Sault-au-Matelot reçut pour lods et ventes dans tous les marchés concernant les deux maisons de la rue du Parloir, la somme de £675-4-7.

avec lui. De 1829 à 1834, la maison est habitée par M. William Finlay, riche marchand qui donna à la ville les moyens d'acheter le marché qui porte maintenant son nom (1). Après son départ, le gouvernement y installa le bureau de poste qui se trouvait ainsi tout près du Séminaire. Ce qui donna aux élèves l'avantage de pouvoir entendre de temps à autre, et quelquefois la nuit, les sons retentissants que les postillons d'alors faisaient sortir de leurs trompettes de fer-blanc. Il y avait une grande affiche en lettres d'or sur la façade de la maison pour indiquer que la poste se trouvait là, et ce n'était pas sans nécessité, si l'on considère combien de fois ce bureau avait changé de place depuis quelques années. Un incendie qui arriva dans la nuit du 29 novembre 1841, le força de nouveau à se transporter ailleurs, et voici comment un journal du temps raconte le triste événement : " Aujourd'hui, à deux heures du matin, le feu a éclaté au second étage de la propriété des héritiers de feu le révérend docteur Harkness, rue du Parloir, occupée comme bureau de poste. La maison ainsi que tous les papiers du bureau déposés au second étage ont été la proie des flammes, mais on a eu le temps de sauver les papiers qui se trouvaient dans le bas de la maison et les meubles du gardien qui occupait la partie nord du même étage. Il n'y avait pas eu de feu,

---

(1) Nous avons pris une foule de nos renseignements, au sujet des locataires, dans les cahiers de cotisation de l'hôtel de ville ; c'est pourquoi nous pouvons en garantir l'exactitude.



L'eglise et le Collège des Jesuites

dit-on, depuis deux jours dans l'étage où l'incendie a éclaté, et on n'a que de vagues conjectures sur la cause de l'accident. On rapporte que M. Stayner, le député maître-général de la poste, a perdu tous ses papiers particuliers outre une grande partie de ceux qui appartenaient à son département". On peut se faire une idée de l'alarme que jeta pendant la nuit dans tout le séminaire la nouvelle de l'incendie qui venait d'éclater. Mgr Marquis, alors ecclésiastique et témoin de la scène lugubre, nous en racontait dernièrement tous les détails : les craintes si légitimes de l'archevêque, Mgr Signay, qui demeurait à deux pas, le dévouement des prêtres qui transportèrent chez eux tous les documents qu'ils purent dérober aux flammes, et le triste spectacle qu'offraient le lendemain les ruines de cette antique maison. Ce malheur fut l'occasion dont sut profiter l'intelligent coadjuteur Mgr Turgeon, pour procurer un palais épiscopal aux évêques de Québec.

CHAPITRE DEUXIÈME

—

Pension gratuite accordée par le séminaire à l'évêque de Québec. — Revenus de ce dernier. — Mgr Turgeon veut construire un évêché. — Mémoire à ce sujet. — Achat des terrains Baby et Stayner.

Nous avons vu précédemment que depuis Mgr Briand, les évêques de Québec résidaient au Séminaire, qui leur donnait gratuitement le logement et la nourriture, et ce en vertu d'une résolution du conseil en date du 8 mai 1768, et signée par MM. Boiret, prêtre supérieur, Pressart, Jacrau, Gravé et Hubert. Le 1er mars 1769, ces messieurs décidèrent de fournir de plus la pension du secrétaire et du domestique de l'évêque.

Le coadjuteur ne demeura presque jamais au séminaire. C'est ainsi que l'on voit Mgr d'Esglis, rester curé de Saint-Pierre, Mgr Bailly à la Pointe-aux-Trembles, Mgr Denaut à Longueuil, Mgr Panet à la Rivière-Ouelle, Mgr Signay à la paroisse de Québec. Le séminaire donna cependant par exception l'hospitalité à deux évêques à la fois; Mgr Briand et Mgr Hubert y vécurent ensemble pendant huit ans ; et à l'époque où

nous en sommes rendus dans cette histoire (1842), l'on y trouve Mgr Signay et son coadjuteur Mgr Turgeon.

La rue du Parloir conduisait directement aux appartements de l'archevêque qui se trouvaient immédiatement à droite en entrant au séminaire. De son cabinet une porte ouvrait sur le secrétariat situé dans la vieille maison qui existe encore entre le séminaire et l'évêché actuel, et c'est là que travaillait l'abbé C. F. Cazeau, alors secrétaire ; une humble alcove lui servait de chambre à coucher. Le coadjuteur avait son appartement au bout du corridor de la procure, et la chambre de M. l'abbé Belle-Isle, assistant-secrétaire, se trouvait à gauche de la porte d'entrée du séminaire et en face des appartements de l'archevêque. Pour terminer ajoutons qu'un petit réduit sous un escalier était mis à l'entière disposition du fidèle Antoine Blondeau, domestique de Mgr Signay.

Cependant les revenus de l'évêque de Québec, de nuls qu'ils étaient d'abord, étaient devenus assez considérables depuis que le gouvernement impérial lui payait chaque année la somme de mille louis sterling, et que pareille somme lui était donnée par le gouvernement canadien, pour la rente du terrain de l'ancien palais épiscopal. Aussi les messieurs du séminaire songeaient-ils — et, disons-le, avec grande raison — à se faire indemniser pour les dépenses que leur occasionnait la présence de l'évêque et de son personnel dans leur

maison. Ce fut en 1836 qu'ils demandèrent au prélat de vouloir bien payer tous les ans la somme de deux cent cinquante louis, sans comprendre la pension du domestique ni celle du cheval. Les affaires ne prenaient jamais l'épouvante avec Mgr Signay, et il en fut ainsi de celle-là qui traîna en longueur jusqu'en 1840, où l'on voit le prélat s'exécuter de bonne grâce, pour continuer ensuite jusqu'à son départ du Séminaire en 1847.

On voit dans les comptes qu'il se trouvait à donner par année 6,000 francs, pour lui-même, et 1,020 francs pour son domestique et son cheval. Le coadjuteur payait 1,200 francs et les deux secrétaires 720 francs chacun.

Mgr Signay ne songeait nullement à quitter le Séminaire et ce n'est pas lui qui procura à ses successeurs un palais épiscopal. Presque toutes ses épargnes étaient consacrées au collège de Nicolet, à l'établissement des Frères des Ecoles chrétiennes et à celui des Sœurs de la Congrégation à Saint-Roch. Aussi n'encouragea-t-il pas beaucoup son coadjuteur quand celui-ci lui parla de la construction d'une maison pour les évêques de Québec. Mgr Turgeon, lui, y pensait depuis longtemps et il écrivait le 2 mars 1842, aux messieurs du Séminaire pour leur faire part de ses vues et solliciter leur influence et leur concours : " M. le supérieur et M. le procureur, disait-il, savent très bien que depuis de longues années j'ai désiré que l'évêché fît l'acquisition de la propriété Harkness. Je puis même avancer qu'à

l'époque de l'avant-dernière vente de cette maison (j'étais alors procureur du séminaire), j'allai à plusieurs reprises presser Mgr l'évêque de Québec actuel, alors coadjuteur, d'en faire l'acquisition pour s'y loger lui-même, lorsque le temps en serait venu, ainsi que ses secrétaires et ses bureaux ". Après l'incendie de la maison en 1841, Mgr Turgeon renouvela ses instances auprès de Mgr Signay. " Ces tentatives, continue-t-il, étant devenues inutiles auprès de mon évêque diocésain qui ne se croyait pas assez en fonds pour faire cette acquisition, je lui demandai s'il trouverait mauvais que je la fisse moi-même, et sur sa réponse qu'il ne le trouverait pas mauvais, je confiai ma négociation à un respectable citoyen qui vint bientôt me dire que la propriété était retenue par le gouvernement (1), et qu'assurément toutes mes démarches seraient inutiles.

" J'en restai là jusqu'à la fin de janvier où M. le curé de Québec (2) me dit que dans une assemblée de marguilliers un des messieurs présents, M. Langevin, avait dit tout haut que madame veuve Harkness avait été lui offrir sa propriété comme pouvant être acquise pour l'usage du conseil de district avec lequel elle paraissait avoir l'espoir de terminer plus promptement qu'avec M. Stayner qui ne l'avait retenue que conditionnellement et en attendant l'approbation du gouvernement.

---

(1) Pour un bureau de poste.

(2) M. C.-F. Baillargeon, plus tard archevêque de Québec.

" M. le curé de Québec ajouta (ce que je savais fort bien et depuis longtemps) que messieurs les marguilliers désiraient bien vivement, comme tous les catholiques de Québec, que l'évêque devînt le propriétaire de cette maison et me pressa de renouveler mes démarches auprès de qui de droit.

" Vous savez...quel a été le résultat de mes dernières tentatives auprès de Mgr de Québec qui, après m'avoir dit qu'il ne refusait pas de faire des sacrifices pour le bien-être de ses successeurs, me fit entendre qu'il n'estimait cette masure qu'à environ £250 ou £300 et que ses moyens pécuniaires ne lui permettaient pas d'en donner davantage. C'est après cela que je me suis remis moi-même à l'œuvre et que le respectable citoyen qui s'employait pour moi auprès de Mme veuve Harkness vint me dire qu'au moment où il allait faire pour moi l'offre de £1,300, il n'y avait qu'une demi-heure que M. Stayner avait terminé avec cette dame pour la somme de £1,200. Alors je parlai au séminaire du droit de retrait comme pouvant être exercé, vu que l'évêque, prenant par la suite, son logement dans cette maison, les appartements qu'il occupe aujourd'hui deviendraient disponibles pour le séminaire. Sur la réponse qui me fut faite que ce droit de retrait était perdu et que, quand même il eût encore existé, on n'aurait pas cru pouvoir l'exercer en conscience, je n'insistai point.

“ Quelques jours après, M. le maire de Québec (1), auquel le séminaire avait nécessairement donné connaissance de mes démarches, en le consultant comme avocat, affligé, comme bien d'autres, de voir que cette propriété allait échapper pour toujours à la religion, vint me faire visite pour me dire que peut-être il serait possible de négocier avec M. Stayner en lui offrant un bénéfice sur lequel il me pressait de n'être pas regardant, malgré ma pénurie que je lui exposais. Il m'offrit d'aller lui-même faire les premières tentatives, ce qu'il fit en effet, et le résultat ne fut pas tout à fait décourageant. Ce fut après cela que me trouvant chez M. Caron avec M. P. Pelletier, désireux aussi de prendre part à cette bonne œuvre, il fut résolu dans notre petit conseil, que ce dernier irait faire des offres à M. Stayner en lui faisant connaître ouvertement l'objet de la négociation, que M. le maire n'avait pas cru devoir mettre au jour... M. Stayner donna pour réponse à M. Pelletier qu'il se ferait un vrai plaisir d'obliger les catholiques de Québec, en cédant sans aucun bénéfice quelconque, la propriété en question pour l'objet auquel on la destinait ; mais il ajouta que comme il était actuellement connu du public que le bureau de la poste devait être replacé dans ce quartier central, ce serait tromper ce public que de faire cette cession sans se pourvoir d'un autre local dans le

(1) M. R.-Ed. Caron, plus tard juge et lieutenant-gouverneur.

voisinage. Voilà pourquoi, il ajouta qu'il cèderait le terrain par lui acquis si les messieurs du séminaire voulaient lui vendre cinquante pieds de terre derrière le terrain de Mme veuve Baby, sur la même largeur que ce dernier terrain. M. Stayner demandait de plus que le séminaire renonçât à son droit de retrait sur le terrain possédé par la dite dame Baby, dans le cas seulement où il (M. Stayner) en ferait l'acquisition pour l'ajouter à celui du bureau de la poste...

" Quelque temps après ma consécration épiscopale, le lord Aylmer, alors gouverneur en chef me donna communication d'une dépêche du ministre des colonies (M. Price) par laquelle il lui était enjoint de me signifier qu'en conséquence d'une mesure parlementaire le salaire de £1000 sterling ne serait plus accordé à l'évêque catholique de Québec, advenant la mort de l'évêque titulaire actuel. A la vérité, il est dit dans cette dépêche que l'on pourra s'adresser à la législature provinciale pour obtenir un salaire, mais je vous déclare que, depuis cette notification, je n'ai jamais pensé qu'il y eût la moindre convenance que l'évêque fût ainsi salarié... D'ailleurs la législature ne pourrait salarier l'évêque catholique de Québec qu'en salariant en même temps les évêques de Montréal et de Kingston, plus deux évêques protestants, ce qui ne se fera jamais.

" Voilà donc l'évêque de Québec, réduit à l'avenir au loyer de £1,000 sterling qu'il retirera de son évêché ; vous savez jusqu'où il peut aller avec cette somme

pour ses œuvres, pour la pension et le salaire de ses secrétaires, pour les frais de bureaux, etc ...

“ Trouverait-on mauvais que l’évêque de Québec possédât un petit coin de terre de soixante pieds de front... et que ce petit coin de terre fût appelé l’évêché ? Trouverait-on mauvais qu’en vertu de lettres patentes que je me propose de solliciter en faveur de Mgr de Québec actuel, ce terrain fût transmis aux évêques successeurs avec droit de recevoir des legs ou dons au moyen desquels ils se feraient un revenu ? ... Il n’est pas nécessaire que j’ajoute, ce que tout le monde sait, que la propriété dont il est question est la seule et unique de toute la ville épiscopale qui soit convenablement située pour l’objet dont il s’agit ...

“ Quelques-uns ont regardé mon projet d’achat de la propriété en question et de construction d’une maison comme quelque chose d’à peu près chimérique, mais tous n’en jugent pas de la même manière ... Rien de plus facile pour moi que d’intéresser dans cette œuvre publique et diocésaine autant de souscripteurs qu’il en faudra pour réussir, sans fatiguer personne. J’ajoute que je pourrais proposer cette mesure au diocèse sans manquer aucunement aux convenances envers mon évêque diocésain, que je pourrais représenter avec raison comme chargé de plusieurs œuvres, (Nicolet, la maison des Sœurs à St-Roch, l’établissement des Frères des Ecoles Chrétiennes), et incapable de s’occuper de l’œuvre de l’évêché qui, au reste, me regarde plus qu’elle ne le

regarde lui-même, puisqu'il jouit d'un salaire dont son successeur immédiat doit être inévitablement privé."

Le prélat parle ensuite de l'insuffisance du logement actuel de l'archevêque et de l'impossibilité où se trouve le séminaire de lui en offrir un autre. Il termine son intéressant mémoire en suppliant les messieurs du Séminaire d'accorder à M. Stayner les cinquante pieds qu'il voulait avoir dans leur jardin afin d'y placer son bureau de poste.

Les membres du conseil du séminaire ne crurent pas pouvoir accorder le terrain demandé, vu qu'ils se préparaient à bâtir prochainement pour donner à leur maison un agrandissement que le nombre croissant des élèves rendait absolument nécessaire. Ils pensaient comme Mgr de Sidyme que le logement de l'archevêque n'était pas ce qu'il devait être et regrettaient par conséquent avec lui que l'on n'eût pas profité de plusieurs occasions qui s'étaient présentées, par le passé, d'acquérir, à des conditions raisonnables, un terrain dont la possession aurait donné aux évêques de Québec la facilité de se loger très convenablement.

L'année 1842 fut employée ainsi par Mgr Turgeon en démarches incessantes pour arriver au but tant désiré. Il était puissamment aidé par l'intelligent secrétaire M. C.-F. Cazeau dont l'activité et le zèle ne lui firent jamais défaut. Leurs efforts réunis parvinrent à décider Mgr Signay à faire des sacrifices plus grands que ceux auxquels il s'était d'abord résigné. Ce n'était

plus deux cent cinquante à trois cents louis qu'il s'agissait de dépenser ! on lui demandait maintenant d'acheter la maison de Mme Baby afin d'empêcher M. Stayner d'en faire lui-même l'acquisition. Et après avoir reçu du gouvernement l'assurance qu'il n'était pas question pour lui d'acheter cette propriété pour en faire un bureau de poste, Mgr Signay se décida à passer le contrat d'achat le 7 mars 1843 pour la somme respectable de quatre mille deux cents louis (1) ! Il ne restait plus qu'à amener M. Stayner à céder son terrain pour que l'évêque eût un emplacement convenable à la construction de son palais. Aucun effort ne fut épargné pour arriver à cet heureux résultat, mais ce ne fut pas sans peine que l'évêque de Sidyme remporta enfin la victoire. M. Stayner ne voulait pas en démordre.

Il fallut faire intervenir le gouverneur général qui lui fit savoir qu'il ne voyait aucune nécessité de s'opposer aux désirs de l'évêque de Québec, surtout maintenant que ce dernier avait acheté la propriété Baby. M. Stayner répondait que cela ne faisait rien à l'affaire, qu'il aurait voulu, sans doute, que les deux terrains fussent employés pour y bâtir un bureau de poste central, mais que s'il s'agissait d'un bureau pour la ville seulement la propriété Harkness suffirait à cet objet.

On lui avait offert de suite après son achat, disait-il, un profit considérable, s'il voulait céder son terrain, mais

---

(1) Greffe de A.-A. Parent.

il avait refusé, pour en assurer la jouissance au gouvernement. Si toutefois ce dernier ne voulait pas y placer le bureau de poste, il réclamait le droit de considérer comme sienne une propriété qu'il avait achetée et payée de ses deniers, et celui de la vendre lui-même à l'évêque moyennant un profit raisonnable " *for a fair consideration* ". C'est ce qui eut lieu en effet le 19 octobre de la même année. M. Stayner avait payé douze cents louis ; Mgr Signay fut obligé de lui en donner dix-sept cents (1). De sorte que les deux propriétés réunies coûtèrent à l'évêque la jolie somme de vingt-trois mille six cents piastres !

---

(1) Greffe de Ed. Glackmeyer.

CHAPITRE TROISIÈME

—

Mgr Turgeon chargé de la construction de l'évêché. — Le clergé et les fidèles appelés à contribuer. — Démolition de la maison Baby. — Marguerite de Lanaudière. — Souscriptions des communautés religieuse. — M. Alexis Mailloux, V. G. — M. Ths Bédard. — M. Dumoulin. — Pose de la première pierre. — Inscription. — Difficultés financières. — Incendies à Québec. — Générosité de Mgr Signay. — Souscription du clergé. — Prise de possession.

Comme Mgr Turgeon l'avait prévu, Mgr Signay lui donna une procuration pour l'autoriser à passer tous les contrats et à faire toutes les démarches nécessaires pour la construction du nouvel évêché (1). Aussi le coadjuteur, au comble de ses vœux, s'empressa-t-il de chercher les moyens de mener à bonne fin sa patriotique et religieuse entreprise. Le 18 décembre 1843, il adressa au clergé une circulaire confidentielle, accompagnée d'une adresse au clergé et aux fidèles du diocèse de Québec pour les inviter à lui venir en aide. Ces deux documents sont trop importants pour que nous puissions nous dispenser de les citer en entier.

---

(1) Greffe du notaire A.-A. Parent.

LETTRE CIRCULAIRE ET CONFIDENTIELLE

A Messieurs les curés et autres membres du clergé du diocèse de Québec

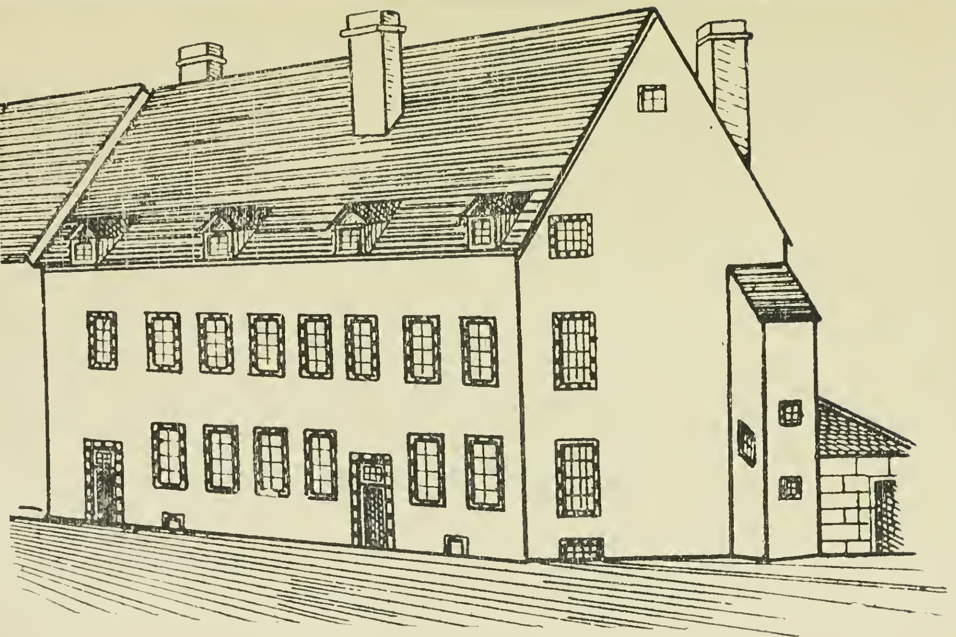
Québec, 18 décembre 1843.

Monsieur le curé,

En vous transmettant notre *Adresse au clergé et au peuple du diocèse,* nous sentons qu'il convient de vous inviter à la favoriser de votre appui, persuadé que c'est de là principalement que dépend le succès que nous pouvons en attendre.

Nous ne doutons pas de votre zèle pour tout ce qui se rapporte au bien de la religion ; et nous sommes convaincu que vous comprenez, comme nous, quelle est, sous le point de vue religieux, l'importance, la nécessité même de notre entreprise, et combien elle doit contribuer à la gloire de l'Eglise dans ce pays. Nous avons donc la confiance que vous vous estimerez heureux de travailler à en assurer le succès, autant par vos exhortations que par vos exemples ; et que vous ferez tous vos efforts pour engager les fidèles confiés à vos soins, à y contribuer avec vous.

D'un autre côté, l'expérience du passé répond du zèle de notre peuple pour tout ce qui est beau, grand et surtout religieux. Nous avons donc lieu d'espérer aussi qu'il s'empressera de répondre à l'appel que nous faisons à sa générosité : surtout, lorsque vous lui aurez expliqué



La maison de l'Honorable Baby.

la nature de notre projet, et que vous lui aurez fait comprendre que c'est un établissement religieux que nous méditons.

Aux motifs puisés dans la religion, vous pourrez ajouter celui de la reconnaissance. Car si nous n'avons pas la présomption de croire que nous y ayons personnellement quelque titre, les évêques de Québec en ont acquis qui ne sauraient être oubliés. C'est ici sans doute une occasion de publier le noble emploi qu'ils ont toujours fait des biens que la Providence avait mis à leur disposition ; de dire à votre peuple ce qu'ils ont fait pour le soulagement de l'humanité souffrante, pour l'avancement de la religion et de l'éducation dans ce pays ; de lui apprendre enfin que c'est à eux que le Canada est redevable d'un grand nombre de ses plus belles institutions. Par là vos paroissiens comprendront qu'ils sont invités à aider un bienfaiteur, un père qui ne vit que pour eux, et qui se trouve épuisé pour avoir fait du bien à ses enfants. Ainsi la reconnaissance unira sa voix à celle de la religion, pour répondre à notre invitation : et la maison de l'évêque de Québec sera le monument impérissable de la piété et de l'amour de son peuple.

Nous ne vous parlons point dans notre *Adresse* du mode que vous pourrez adopter pour en faire connaître le contenu à vos paroissiens ; nous le laissons entièrement à votre discrétion ; nous contentant de vous dire qu'ayant considéré l'œuvre dont il s'agit comme assez

importante sous le rapport de la religion, pour faire un appel aux sentiments religieux du peuple, nous ne regarderions pas comme déplacée la publication que vous feriez de cette *Adresse* dans votre église. C'est là en effet qu'il vous sera plus facile de vous faire entendre, et surtout de faire sentir l'utilité, la nécessité même de notre entreprise, et les raisons qui doivent engager tous les fidèles du diocèse à y contribuer généreusement.

Nous ne nous dissimulons pas la détresse qui pèse sur le pays : nous regrettons aussi de nous voir dans l'obligation d'aller demander une contribution à un peuple appauvri par une longue suite de mauvaises années. Mais toutes les ressources ne sont pas épuisées : et ce que nous demandons à chacun est bien peu de chose. Et puis la charité n'est pas éteinte dans le cœur de ceux à qui nous nous adressons ; cette charité qui multiplie les biens, parce que Dieu la bénit, et lui rend toujours avec usure. Or, après Dieu, c'est dans la charité des fidèles et du clergé du diocèse que nous avons mis notre confiance : et cette grande ressource ne trompera pas nos espérances.

Pour faciliter aux personnes de la campagne le moyen de contribuer, nous vous prions de recevoir de ceux qui ne pourraient donner de l'argent, toute espèce d'effets, comme on fait à la quête de l'Enfant-Jésus. Ces effets seraient vendus à la criée par vos soins ; et le produit de cette vente, joint au montant des contributions en argent, nous serait transmis comme il est dit dans

l'*Adresse au clergé et au peuple.* Ce mode de souscription nous a été suggéré par des ecclésiastiques trop dignes de notre confiance pour que nous omettions de vous en faire part.

D'autres, à l'avis desquels nous avons aussi raison de nous en rapporter, nous ayant représenté que, dans plusieurs paroisses, celles surtout où les églises ont un revenu plus que suffisant pour subvenir aux frais du culte divin, on sacrifierait volontiers à la bonne œuvre qui nous occupe, la prochaine quête de l'Enfant-Jésus, nous avons fait part de cette idée à Monseigneur de Québec: et Sa Grandeur a bien voulu permettre cet emploi, partout où les marguilliers et les paroissiens y donneront leur assentiment. Mais comme ce sont des contributions purement volontaires que nous demandons, nous voulons que lors même que cette quête nous serait accordée, chaque paroissien demeure libre de donner pour nous ou pour l'église de sa paroisse.

Au reste, soit que le produit de cette quête nous soit donné, comme une offrande de votre fabrique ; soit que votre zèle vous porte à en faire une particulière, pour recueillir ce que chacun de vos paroissiens voudra bien nous donner, nous nous flattons que vos marguilliers se feront un plaisir de vous prêter assistance, comme ils ont coutume de le faire dans les quêtes qui se font pour l'église : et nous vous prions de leur en faire une invitation particulière de notre part.

Vous recevrez avec la présente lettre, plusieurs exemplaires de notre *Adresse au clergé et au peuple*, dont vous voudrez bien disposer en faveur de vos principaux paroissiens.

Recevez l'assurance de la bien parfaite estime avec laquelle nous sommes,

Monsieur le curé,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

ADRESSE

Au clergé et aux fidèles du diocèse de Québec

Messieurs et Très Chers Frères,

Nous vous annonçons, et vous apprendrez sans doute avec plaisir, que Monseigneur l'évêque de Québec vient de compléter l'acquisition d'un terrain, qui doit remplacer celui qu'un de ses prédécesseurs, pressé par les circonstances où se trouvait alors l'épiscopat, consentit à aliéner, en le cédant au gouvernement provincial. Quoique cette cession ait été inévitable, parce qu'elle était le seul moyen d'assurer une subsistance honnête à l'évêque diocésain, il était néanmoins à regretter de voir sans demeure à lui propre, le chef de la plus ancienne Eglise de l'Amérique du Nord, de celle dont il sera question de faire la métropole d'une province ecclésiastique, en quelque temps qu'elle soit formée.

D'un autre côté, il n'était pas moins à regretter que l'évêque se trouvât obligé d'occuper dans le séminaire des appartements qui, quoique les plus commodes, les seuls mêmes qu'on pût mettre à sa disposition, sont loin cependant de lui offrir, ainsi qu'à ses prêtres, un logement convenable. On sait d'ailleurs que le séminaire, pour laisser à l'évêque l'usage de ce logement, se trouve réduit à un état de gêne dont il est à souhaiter qu'il soit délivré.

C'est pour obvier à ces inconvénients, qui sont connus d'un bon nombre d'entre vous, que Monseigneur de Québec a voulu faire l'acquisition dont nous venons de parler ; et il l'a faite d'autant plus volontiers qu'elle lui permet de placer sa demeure épiscopale dans le voisinage de la cathédrale, et aussi près que possible du séminaire diocésain, avec lequel l'évêque doit nécessairement avoir des rapports journaliers.

Il est maintenant de mon devoir de vous expliquer le vrai but de la présente adresse, et de vous faire comprendre pourquoi vous entendez aujourd'hui une autre voix que celle de votre premier pasteur.

C'est au prix de très grands sacrifices que Monseigneur l'évêque de Québec a acquis le terrain dont il est question. Ces sacrifices, il les a faits, vous le savez, à la suite de bien d'autres qu'il s'est imposés pour la construction du séminaire de Nicolet, qui réclame encore son assistance ; pour élever à ses propres frais, dans une partie peu fortunée de cette ville, une maison spacieuse

où se trouvent quatre écoles florissantes; pour aider puissamment (par une somme de pas moins de £1250 courant) à l'érection d'un vaste édifice dans le faubourg Saint-Roch, où les jeunes personnes du sexe recevront une éducation solide et chrétienne ; enfin pour encourager d'autres institutions du même genre, et d'autres œuvres d'utilité publique, tant dans la ville épiscopale que dans d'autres endroits du diocèse. Aussi, n'est-ce qu'au moyen d'emprunts dont les remboursements ne pourront ni justement ni convenablement se différer, que Sa Grandeur sera en état de payer le prix de son acquisition. Les choses en étant ainsi, nous avons compris que le digne prélat doit inévitablement se borner à acquitter les dettes qu'il se trouve obligé de contracter ; et nous n'avons pas hésité à nous charger du soin de pourvoir à la construction de la maison épiscopale, que le terrain acquis doit recevoir.

Incapable cependant, à raison de la modicité de nos ressources, d'atteindre par nous-même le but que nous nous proposons, nous nous voyons dans la nécessité de recourir à la générosité du clergé et des fidèles du diocèse, sur laquelle l'expérience du passé nous a appris à compter avec assurance. Mais, comme nous voulons que leur participation à cette œuvre leur soit aussi peu onéreuse que possible, nous ne demandons à chacun que la modique contribution de cinq schellings. Nous nous flattons que si tous ceux à qui leurs moyens permettent de sacrifier cette légère somme, veulent bien

se rendre à notre appel, nous pourrons, sans recourir à de nouvelles contributions, construire un édifice qui sera un monument impérissable de l'attachement qui unit les catholiques du Canada à leurs évêques.

Au reste, quoique nous ne demandions à chacun que la faible souscription d'une piastre, nous ne prétendons point mettre de bornes à la libéralité de ceux qui voudraient donner davantage. Mais si nous recevons de plus fortes sommes avec reconnaissance, nous n'en accueillerons pas avec moins de gratitude de plus modiques de la part des personnes qui ne pourraient donner celle que nous demandons, sans préjudicier au bien de leurs familles.

C'est encore pour rendre moins onéreuse la souscription de ceux qui aimeraient à donner davantage, que nous n'en demandons pour le moment que la moitié : le paiement du reste pouvant se différer jusqu'au mois de novembre de l'année prochaine (1844). Comme nous prévoyons que nous n'aurons de paiements à faire aux entrepreneurs de l'édifice (dont nous espérons pouvoir jeter les fondements dès le printemps prochain), qu'à mesure que les ouvrages s'exécuteront, nous avons pensé qu'on pouvait sans inconvénient retarder d'une année le paiement d'une partie de cette souscription.

Ce serait une satisfaction pour nous que de pouvoir exposer le plan de l'édifice projeté aux yeux de ceux qui s'intéressent à sa construction. Mais nous trouvant

dans l'impossibilité de le faire, au moins pour le moment, nous nous bornons à dire que cet édifice devra renfermer des logements assez spacieux pour recevoir le clergé du diocèse, surtout en certaines occasions où il ne serait pas juste de mettre à contribution l'hospitalité qui a toujours si éminemment distingué le séminaire de Québec. D'ailleurs les amis de notre projet (et nous croyons pouvoir dire qu'ils sont en grand nombre) ont à cœur que nous élevions un édifice dont la grandeur, la solidité, l'apparence même fassent honneur au pays ainsi qu'à la religion, à la gloire de laquelle il ne peut manquer de contribuer.

Si nous en appelons aux sentiments religieux des fidèles du diocèse pour les engager à procurer une demeure convenable à leur premier pasteur et à ses aides dans le gouvernement de son diocèse, nous désirons que ceux qui contribueront à cette bonne œuvre, trouvent dans la religion la récompense que leur zèle leur aura méritée. C'est pourquoi nous nous engageons, avec l'assentiment de Monseigneur l'évêque de Québec, à pourvoir à ce que, dès que les fondements de l'édifice seront jetés, le saint sacrifice de la messe soit célébré une fois chaque mois, à perpétuité, pour les bienfaiteurs de l'évêché, au rang desquels seront toujours comptés ceux qui auront contribué à l'érection de la maison épiscopale.

Outre cette fondation, que nous ne regardons que comme l'accomplissement d'un devoir de stricte justice,

nous voulons que les noms de ceux qui auront répondu à notre invitation, soient consignés dans un registre sous le titre de leurs paroisses respectives ; en sorte qu'il puisse être facile de connaître non seulement la contribution de chaque paroisse, mais encore celle de chaque paroissien en particulier. Mais pour que nous puissions mettre cet engagement à exécution, nous prions Messieurs les curés et autres personnes qui voudront bien se prêter à recueillir les contributions, d'en tenir, autant que possible, un état exact, et de le transmettre avec les sommes reçues. Nous les prions aussi de ne pas omettre d'expliquer si les sommes envoyées forment le montant entier ou une partie seulement des contributions, afin que nous sachions sur quels fonds nous pouvons compter pour l'achèvement de l'édifice.

Quant au moyen de nous faire parvenir les contributions de chaque paroisse, nous désirons que l'on adopte celui qui a été établi pour la transmission des aumônes recueillies pour l'œuvre de la Propagation de la Foi, sauf qu'à Québec elles seront remises soit à Monsieur le curé soit au secrétariat de l'évêché.

En terminant cette adresse, nous vous prions, messieurs et très chers frères, de joindre vos prières aux nôtres, pour obtenir que Dieu bénisse l'œuvre que nous entreprenons pour sa gloire et pour l'honneur de notre pays.

P.-F., Evêque de Sidyme.

Québec, 18 décembre 1843.

Mgr Turgeon fut non seulement l'âme de cette entreprise, mais il en ordonna jusqu'aux moindres détails. C'est lui qui tenait tous les comptes, achetait les matériaux, engageait et payait les ouvriers au jour le jour; tous les ouvrages se faisant à la journée, il eut une masse d'affaires sur les bras, sans parler de la correspondance qu'il était obligé d'avoir avec les curés qui ne restaient pas oisifs non plus, et qui stimulaient de leur mieux le zèle et la charité de leurs paroissiens. Nous avons entre les mains ces comptes entièrement écrits de la main du prélat; ils commencent le 9 janvier 1844 pour les recettes et le 16 pour les dépenses. On s'occupa d'abord à démolir la masure restée debout sur le terrain Harkness et à faire préparer la pierre de taille que l'on fit venir de la Pointe-aux-Trembles. Et au premier de mai il s'agit de prendre possession, pour la raser, de la maison Baby où demeuraient encore, comme elles en avaient le droit jusqu'à cette date, mademoiselle Marguerite de Lanaudière et sa nièce mademoiselle Josephte Baby (1). Ce ne fut pas une petite affaire que de s'emparer de cette forteresse, car la garnison ne voulait pas se rendre et surtout ne voulait pas sortir.

Mademoiselle de Lanaudière, alors âgée de soixante et neuf ans, était une femme remarquable par son esprit, mais aussi par ses originalités. Son neveu, M. de Gaspé, en parle au long dans ses Mémoires, ainsi que de son

---

(1) Madame Baby était morte le 27 janvier précédent.

autre tante Agathe (1), “ que la famille appelait Charlotte Corday ”. Les deux sœurs, très bonnes et très charitables du reste, étaient d'un caractère despotique ; dignes nièces, comme le dit M. de Gaspé, des deux héroïnes de Verchères, elles avaient des goûts belliqueux ; quand elles passaient les vacances à leur campagne de Saint-Vallier, “ dompter des chevaux fougueux était un de leurs passe-temps les plus agréables ”. Mademoiselle Marguerite s'était donc mise en tête, on ne sait pourquoi, de ne pas quitter la maison Baby au jour convenu où on la priait de le faire, et elle restait sourde à toutes les prières et à toutes les sommations, qui ne lui furent pas ménagées.

On comprend facilement l'embarras des nouveaux propriétaires, qui d'un côté ne voulaient pas manquer de courtoisie envers ces dames, et d'un autre côté n'avaient aucunement l'envie de se plier à leurs caprices. Dans un conseil de guerre, il fut décidé de se rendre maître de la place en faisant attaquer par la base le côté le plus faible de la muraille et en le faisant tirer ensuite par le sommet de manière à le faire tomber tout d'une pièce. Le plan réussit à merveille. Au jour fixé et au moment où les demoiselles de Lanaudière et Baby se

---

(1) Mademoiselle Agathe mourut au manoir de Saint-Vallier et fut inhumée le 1er mars 1838, dans l'église de la paroisse. Le manoir existe encore et jusqu'en 1892, il était la propriété de la famille du shérif Chs Alleyn, marié à une demoiselle De Gaspé.

croyaient à l'abri de toute surprise, un craquement épouvantable ébranla la maison, le pignon s'écroula en entier dans la rue, rendant toute défense et un plus long séjour impossible.

Il fallut bien céder à la force majeure et il ne resta plus aux assiégées qu'à se retirer avec les honneurs de la guerre. Mademoiselle de Lanaudière vecut jusqu'à l'âge avancé de quatre-vingt-deux ans. “ Elle a mené, dit M. de Gaspé, une vie retirée pendant les dix à quinze ans qui ont précédé sa mort, ce qui n'empêchait pas les gouverneurs et les personnes éminentes voyageant au Canada, de visiter cette vieille et dernière relique d'une génération maintenant éteinte ”.

Après avoir quitté la maison Baby, elle alla demeurer dans la rue Saint-Louis. “ Lorsque la frégate française *La Capricieuse* visita les parages du Canada... le commandant de Belvèse ne manqua pas de rendre visite à mademoiselle de Lanaudière ; la conversation roula principalement sur la France : sujet très intéressant pour la vieille Canadienne ; mais elle finit par lui dire : “ nos cœurs sont à la France, mais nos bras à l'Angleterre ”. (Mémoires de M. de Gaspé). Il est certain que dans ces anciennes familles si l'on conservait quelque amour pour la France, on en avait bien peu pour les Français. Il a fallu l'arrivée de *La Capricieuse* et les strophes de Crémazie pour réveiller un sentiment qui dormait dans les cœurs et jeter un voile sur les injustices et les mépris dont le souvenir cuisant n'était pas effacé.

Pour Marguerite de Lanaudière, si son frère Charles lui avait souvent parlé de la France qu'il avait servie, ses beaux-frères De Gaspé et Baby en leur qualité de tories de la plus belle eau l'avaient plus souvent entretenue des gloires de l'Angleterre.

Au reste les horreurs de la révolution française eurent une immense influence sur les opinions et les prédilections des Canadiens, et les familles nobles, qui avaient continué d'aimer la France des Rois, malgré ses fautes, détestaient cordialement la France de Robespierre et même de Bonaparte. Aussi faisait-on volontiers, à la demande des évêques, des prières publiques dans toutes les églises du diocèse pour le succès des armes Britanniques et chantait-on force *Te Deum* pour célébrer leurs victoires.

L'éloquent appel de Mgr Turgeon ne resta pas sans réponse.

Les citoyens les plus haut placés se faisant collecteurs, se partagèrent toutes les rues de la ville, et bientôt apportèrent au trésorier général M. L. Massue d'abondantes souscriptions.

En tête des listes, on voit les noms de M. René-Edouard Caron, de l'honorable Philippe Panet. Le premier donna $200.00, le second $100.00. Les communautés religieuses se distinguèrent comme toujours par leur générosité. Le séminaire souscrivit $800.00, les Ursulines $600.00, l'Hôpital-Général $300.00, l'Hôtel-Dieu $200.00. Québec donna en tout $5941.00. Plusieurs

prêtres firent preuve d'un zèle admirable et multiplièrent leurs efforts pour le succès de l'entreprise, entre autres M. Alexis Mailloux, vicaire général, et curé de Sainte-Anne de Lapocatière. Nous en voyons la preuve dans un grand nombre de ses lettres que nous avons sous les yeux. Le 23 janvier 1844, il écrit à Mgr Turgeon pour le mettre au courant de tout ce qui s'est fait dans sa paroisse et dans les paroisses voisines. " J'ai, dit-il, quêté de la planche, j'en ai quatre cents de premier choix pour le salon de l'évêque, c'est pour cela que je l'ai demandée. Vous aurez de Sainte-Anne au moins cinquante louis. Votre Grandeur qui a eu la complaisance de me donner des détails sur l'entreprise voudra bien continuer de le faire, et croire que je serai au comble de mes joies si elle peut réussir ". Dans une autre lettre adressée à Mgr Signay : " J'ai su, dit-il, une bien plaisante anecdote sur le Père Courval. Il aurait dit à ses gens : j'ai demandé quelque chose à Monseigneur pour m'aider à bâtir une chapelle. Il m'a répondu d'attendre que j'eusse les moyens pour bâtir. Eh bien, mes frères, que Monseigneur attende qu'il ait les moyens pour bâtir son évêché ! "

Non moins aimables sont les lettres de M. Thomas Bédard, chapelain de l'Hôpital Général. " Si tous les curés, écrivait-il, avaient le même zèle que M. Mailloux, pour l'établissement projeté, malgré la misère du temps et mille circonstances qui atterrent nos Canadiens, vous recevriez assez pour bâtir deux évêchés comme celui que

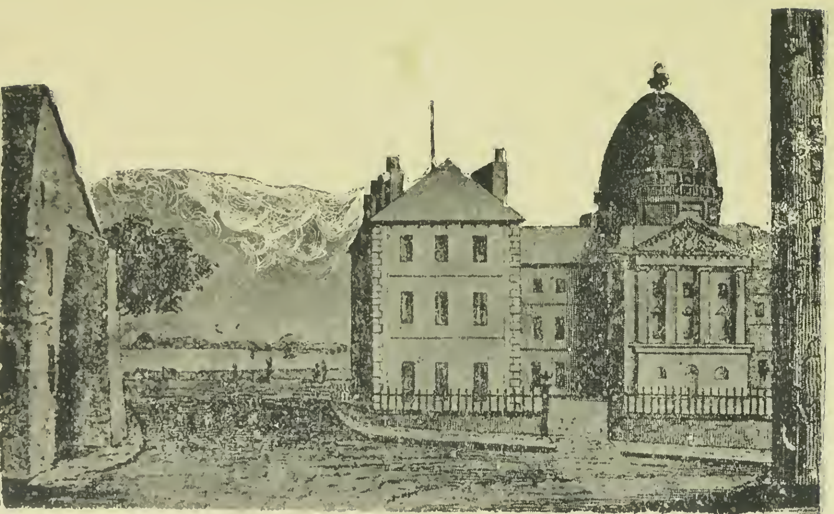
vous allez commencer. Mais quelle que soit la somme qui vous sera remise, vous avez le témoignage et la preuve du respect et de l'estime que la plus haute société du pays porte à nos évêques. C'est une grande satisfaction pour les amis de l'épiscopat ". Et en envoyant à Mgr de Sidyme sa modeste mais généreuse offrande qu'il renouvela deux ans après, il disait : " Quant à moi, je puis assurer que personne n'est plus zélé ni plus dévoué que moi pour l'indépendance et l'établissement de nos évêques. Mais quand on est pauvre, il faut demeurer nul et humilié surtout dans des circonstances nationales comme celle-ci. Ce que je vous envoie est tout ce dont je puis disposer pour le moment ; mais si Dieu me prête vie, je ne me regarderai jamais comme quitte envers mes évêques ". En même temps, ce digne prêtre transmettait à Mgr Turgeon l'humble contribution des pauvres de l'Hôpital qui s'élevait à la somme de treize piastres, et qui dut toucher le cœur du prélat plus que ne pouvaient le faire les plus riches dons des favorisés de la fortune.

On voit par la correspondance de plusieurs curés du diocèse que les années 1844 et 1845 ne furent pas des années d'abondance et que leurs paroissiens n'avaient pas les moyens de donner autant qu'ils l'auraient voulu quelquefois. Ailleurs ce furent d'autres circonstances qui empêchèrent les mains de s'ouvrir et de donner. Trois-Rivières, d'après M. le grand-vicaire Cooke (plus

tard évêque) “ était encore de mauvaise humeur, parce que le séminaire du district avait été placé à Nicolet ”. Dans quelques endroits on comprenait difficilement que l’évêque pût avoir besoin d’argent, et M. Dumoulin l’un des prêtres qui s’intéressa davantage au nouvel évêché écrivait à Mgr Turgeon pour lui faire part de l’indifférence d’un certain nombre de prêtres et de laïques pour le succès de eette entreprise. “ Je me propose, disait-il, de faire moi-même autant qu’il me sera possible, car je crains fort que Votre Grandeur ne se trouve dans de grands embarras... J’insisterai auprès de mes confrères, pour les convaincre que la plus grande partie de cette œuvre devrait être celle du clergé ”. La souscription personnelle de M. Dumoulin prouva combien il était sincère ; elle fut de $340.00 et celle de sa paroisse $226.00.

Cependant les travaux furent poussés avec activité dans l’été de 1844, sous la direction et la surveillance de l’architecte M. Thomas Baillairgé, qui avait fait les plans du palais épiscopal. Tout alla si bien que le 25 août, on procéda à la pose de la pierre angulaire. Voici un compte-rendu de cette cérémonie pris dans un journal du temps :

“ Dimanche, après les vêpres, a eu lieu la bénédiction de la pierre angulaire de l’oratoire épiscopal. Après un sermon prêché par Mgr de Sidyme, les clergés de la cathédrale et de Saint-Patrice, se sont réunis proces-



Le Palais Législatif en 1852 avec la maison Baby à gauche.

sionnellement au lieu du palais en construction, où une plateforme qui couvrait toute l'étendue de la bâtisse avait été dressée pour recevoir le clergé et le peuple. C'est là que Monseigneur l'archevêque les a rejoints et qu'il a fait la cérémonie d'usage. La foule était considérable et couvrait entièrement l'immense plateforme et les alentours. Des érables avaient été plantés autour du palais pour donner à la fête un aspect plus gai, plus vivant, plus naturel. La collecte s'est élevée à plus de quarante louis."

Voici l'inscription que l'on plaça sous la pierre angulaire :

D. O. M.
Hic Lapis angularis
archiepiscopalis domus
cujus ædificationis impendium cleri fideliumque
diœcesis suscepit liberalitas Gregorio XVI Romanam sedem
occupante, Josepho Signay hancce archiepiscopalem
Quebecensem ecclesiam regente,
Petro Flaviano Turgeon Episcopo Sidymensi
Coadjutore
Regnante in Anglia Victoria Ia
Provinciam Canadæ Unitam nobili Equite
Carolo Theophilo Metcalf gubernante
Positus est
A. D. MDCCCXLIV, die XXV Augusti

Le 25 novembre de la même année, Mgr Turgeon adressa aux curés du diocèse la lettre suivante qui fait parfaitement voir où les choses en étaient rendues et

qui montre qu'il restait encore beaucoup à faire et beaucoup à donner pour que l'entreprise pût être menée à bonne fin :

Monsieur le curé,

Lorsque, le 18 décembre de l'année dernière, nous vous invitions ainsi que vos paroissiens à contribuer à la construction d'une maison épiscopale, nous vous donnions à entendre que, quand il serait question de former une province ecclésiastique dans le Canada, l'église de Québec en serait la métropole. Aujourd'hui la lettre pastorale de Monseigneur notre archevêque va vous annoncer officiellement que ce projet a reçu son entier accomplissement. Vous en infèrerez sans doute avec nous qu'il n'en devient que plus urgent de procurer au premier dignitaire ecclésiastique des possessions britanniques de l'Amérique du Nord une demeure qui soit en rapport avec son rang élevé. En effet, vous comprendrez sans peine combien il importe que l'archevêque puisse recevoir dans sa propre maison, outre les membres de son clergé, non seulement les évêques ses suffragants, mais encore les évêques des provinces inférieures, qui, d'après la bulle d'érection de la métropole, devront assister aux conciles de la province ecclésiastique.

Nous croyons devoir vous informer que les ouvrages de maçonnerie de l'édifice ont été conduits jusqu'à peu près aux deux tiers, mais qu'il s'en faut de beaucoup

que nous en soyons encore rendus à la moitié des dépenses que nous avons à faire. Le coût de ce qui a été fait jusqu'à ce jour va atteindre et peut-être même dépasser la somme de £2500. Or, notre recette ne se montant pas à plus de £2385, il s'ensuit que les contributions non rentrées, et celles des fidèles qui n'ont pas encore pris part à l'œuvre, nous sont d'une absolue nécessité pour achever le palais archiépiscopal. Il importe surtout de pouvoir poser le toit et les croisées de l'édifice dans le cours de l'été prochain, pour n'en pas exposer les murs, pendant deux hivers consécutifs, à l'inclémence de notre climat.

Nous ne vous importunerions pas de nouveau sur ce sujet, non plus que vos paroissiens, si les ressources actuelles de l'archevêché pouvaient nous venir en aide ; mais vous savez que Monseigneur l'archevêque s'est chargé du paiement de la somme de £5900 que coûte le terrain sur lequel se construit l'édifice ; et nous pouvons vous assurer que Sa Grandeur est loin d'avoir effectué le remboursement des emprunts qu'elle a été forcée de faire pour payer une somme aussi énorme.

En vous adressant la présente, notre dessein n'est pas de faire un nouvel appel à la générosité des membres du clergé et des fidèles qui ont déjà répondu amplement à notre première invitation. Si nous vous faisons connaître les circonstances où nous nous trouvons aujourd'hui, c'est dans l'unique but de faire rentrer les souscriptions qui ne sont pas encore acquittées, et de

réclamer en faveur de notre œuvre les sympathies de ceux qui n'y ont pas encore contribué ou qui ne l'auraient fait que faiblement, eu égard à leurs moyens. A cet effet, nous croyons qu'il serait à propos de rappeler de nouveau à vos paroissiens le contenu de notre adresse du mois de décembre dernier, persuadé qu'avec quelques mots d'encouragement de votre part, elle ne saurait manquer de stimuler leur zèle pour une entreprise qui doit contribuer à la gloire de la religion et à l'honneur du pays. La lettre pastorale de Mgr l'archevêque vous fournira pour le même but des motifs puissants dont vous pourrez faire usage avec efficacité.

Le temps n'est pas encore venu de faire connaître la part de chaque paroisse dans la recette dont nous venons de mentionner le montant, puisque nous n'avons reçu d'un certain nombre d'entre elles que de simples à compte.—Il n'est pas cependant hors de propos de vous informer qu'il nous est venu d'une des plus petites paroisses du diocèse (elle ne compte que 500 communiants) une somme de £62–11 ; qu'une autre, plus populeuse, à la vérité, ne donnera pas moins de £100 ; qu'une troisième fournira £80 ; et que trois ou quatre autres donneront de £50 à £60. Si les informations que nous avons reçues jusqu'à présent ne nous permettent pas, pour le moment, de citer de la même manière un plus grand nombre de paroisses, nous osons nous flatter que vos nouveaux efforts, fortifiés par les

quelques exemples qu'il vous sera loisible de mentionner, si vous le trouvez bon, multiplieront tellement le nombre des bienfaiteurs de l'archevêché, que nous pourrons reprendre nos travaux, le printemps prochain, avec l'espoir de les continuer sans interruption.

Au reste, cette entreprise est l'œuvre de Dieu : le clergé du diocèse ne cessera pas de la regarder comme digne de toute sa sollicitude. Si donc votre contribution personnelle ne nous est point encore parvenue, nous ne croyons pas devoir vous en renouveler la demande ; mais nous nous réjouissons de ce que la récolte de cette année, meilleure, sans contredit, que celles des années précédentes, va devenir la mesure de votre libéralité, comme elle le sera de celle de vos paroissiens.

Nous sommes bien aise de vous dire que, cette année, comme l'année dernière, Monseigneur l'archevêque permet que la quête de l'Enfant-Jésus soit faite pour le même objet dans toutes les paroisses où les marguilliers et autres paroissiens y donneront leur assentiment, supposé que l'état des affaires de la fabrique n'y mette aucun obstacle. Cette permission regarde surtout les paroisses où l'on n'aurait pas pu profiter de celle de l'année précédente.

Nous croyons devoir vous renouveler la recommandation que nous vous avons déjà faite de vouloir bien tenir, autant que possible toutefois, une liste exacte des souscripteurs et des sommes souscrites, laquelle nous

sera transmise avec les sommes qui auront été déposées entre nos mains.

Recevez l'assurance des sentiments de parfaite estime avec laquelle nous sommes,

Monsieur le curé,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

† P.-F., Evêque de Sidyme.

Les travaux furent continués, l'année suivante, mais les désastreux incendies (1) qui dévorèrent l'église de Saint-Roch-de-Québec, avec près de trois mille maisons, furent une épreuve terrible pour Mgr Turgeon, en venant ajouter aux nombreux soucis que lui causait nécessairement la construction de la maison épiscopale. Sans compter qu'il se vit obligé de faire appel à la charité des fidèles du diocèse qui dans un grand nombre de paroisses, où la collecte de l'évêché n'avait pas encore été faite, se trouvaient sollicités pour deux œuvres en même temps, ce qui nuisit infailliblement aux deux.

La lettre suivante de Mgr Signay le fait bien voir; elle répondait évidemment à une demande d'argent de la part de son coadjuteur.

“ S'il est question du palais épiscopal auquel je suis bien éloigné d'être indifférent, Votre Grandeur me trouvera toujours disposé à faire ce que l'on peut raisonnablement espérer de mes ressources pécuniaires,

(1) 28 mai et 28 juin 1845.

après le gros déboursement que j'ai fait à l'aide d'emprunts pour acquérir le terrain où est commencé et déjà avancé l'édifice en question.

" Personne n'ignore que, quand j'ai bien voulu me charger d'une telle dépense et de tels emprunts pour lesquels mes propriétés sont engagées, c'était à la suite des déboursements considérables que j'avais faits pour le séminaire de Nicolet, pour la maison d'école de Près-de-Ville, pour l'école des Frères et pour celle des Sœurs à Saint-Roch.

" Je sais que Votre Grandeur s'est réservé exclusivement la construction du dit palais épiscopal. Mais les circonstances où notre cité s'est trouvée à la suite des incendies de nos faubourgs, ont paralysé de beaucoup les ressources sur lesquelles on pouvait raisonnablement compter pour achever cette année (1846), les ouvrages commencés. C'est aussi ce qui m'engagea, l'été dernier, à faire un nouvel emprunt de mille louis pour venir en aide à Votre Grandeur, dans les travaux les plus urgents qu'il y avait à faire pendant cette dernière saison.

" Dans un pareil état de choses, soyez persuadé, Monseigneur, qu'il m'est pénible de voir que Votre Grandeur ne peut pas certainement compter de recevoir de ma part une aide suffisante pour la mettre en état d'acheter tout de suite le palais épiscopal commencé. Mais enfin, comme il est assez ordinaire pour les grands édifices, on pourra faire graduellement pour celui-ci,

autant que les moyens le permettront, comme Votre Grandeur elle-même me le disait, lorsqu'elle proposa cette grande entreprise ".

Mgr Signay avait d'autant plus de mérite en cette affaire que s'il n'avait écouté que ses goûts et ses aspirations, elle n'aurait jamais été commencée de son vivant. Mais une fois la permission donnée, il y contribua avec une générosité vraiment admirable. C'est ainsi qu'à différentes reprises et à mesure que le coadjuteur en avait besoin, il lui donna des sommes importantes qui s'élevèrent, pendant la construction du palais, au montant de $7,298.00.

Les retards apportés à cette œuvre à laquelle il se donnait tout entier, causèrent un si vif chagrin à Mgr Turgeon, qu'il en tomba malade et que ses amis craignirent sérieusement pour sa vie. Aussi s'empressèrent-ils de trouver le seul remède qui pût le guérir. Quelques-uns d'entre eux, se faisant les interprètes de leurs confrères, présentèrent une requête à Mgr Signay, pour qu'il empruntât la somme nécessaire à la continuation immédiate des travaux, et ils assurèrent le prélat qu'il pouvait compter sur la coopération cordiale du clergé pour le remboursement de cet emprunt. Cette requête était signée par MM. Chs Bédard, P. MacMahon, Chs-F. Baillargeon, C.-F. Cazeau, Z. Charest, F.-G. Loranger et Ant. Parent. " Nous sommes convaincus, disaient-ils, que la maladie dont Mgr Turgeon est affligé, résulte, en grande partie, du chagrin que lui

cause l'impossibilité où il est de pouvoir achever la bâtisse du palais archiépiscopal, où il espérait voir, à une époque rapprochée, le premier pasteur du diocèse, dans des circonstances plus favorables pour faire face aux nombreuses difficultés qui semblent devoir se multiplier de jour en jour. Nous craignons beaucoup que, s'il n'est pas donné à ce prélat quelque espérance de réaliser promptement son projet, les inquiétudes qui le fatiguent et le minent, n'aient une influence funeste sur son tempérament déjà si faible, et ne le conduisent peu à peu au tombeau ; ce qui serait un grand malheur pour la religion dans les temps difficiles où nous vivons ".

On put voir à la retraite ecclésiastique de cette même année, que les sentiments de ces messieurs étaient bien sincères et que leurs promesses n'étaient pas illusoires. Les prêtres présents souscrivirent de suite la somme de $5,480.00 et les absents y ajoutaient bientôt ce qui manquait pour former la somme de $9,739.00. Nous publions à l'appendice J, K, L, M, tous les documents qui concernent cette souscription ; et en particulier les listes exactes que nous avons enfin pu trouver de tous les souscripteurs ecclésiastiques, et de toutes les paroisses avec l'offrande de chacun. Ces listes n'ont jamais été publiées, et elles sont intéressantes puisqu'elles font connaître assez bien la richesse ou la générosité des uns et des autres à cette époque. Nous donnons aussi les noms des principaux contracteurs et ouvriers qui ont été employés à la construction du

palais épiscopal avec les sommes d'argent qui leur ont été payées pour leur travail ou pour les matériaux vendus.

Grâces aux nouveaux et grands sacrifices qui venaient d'être faits, l'ouvrage fut repris avec activité, et bien qu'il ne fût pas entièrement fini, l'archevêque Signay et son coadjuteur purent prendre possession définitive de leur palais le 22 novembre 1847. " La bénédiction solennelle en fut faite le même jour par l'évêque de Sidyme ". Si les maisons peuvent fêter leurs noces d'or, dans ce siècle où les noces de toute espèce semblent de plus en plus à la mode, ce sera donc le tour de l'évêché de Québec, le 22 novembre 1897. Mais aucun de ceux qui l'habitèrent les premiers ne sera là pour en raconter les origines et rappeler le souvenir de ces mille détails qui constituent l'histoire intime d'une maison ou d'une famille et qui en font le principal intérêt. Le personnel de la maison épiscopale se composait à cette époque des deux évêques ci-dessus nommés, et de MM. Chs-Félix Cazeau, Louis Proulx, Frs-Hilaire Belle-Isle et Edmond Langevin. Nous consacrons dans un autre chapitre quelques pages à leur mémoire.

CHAPITRE QUATRIÈME

Affaires des lods et ventes. — Remise par séminaire. — Jardin du curé de Québec. — Embellissements au presbytère — Concession par la fabrique. — Elargissement de la rue du Parloir. — Coût de la construction du palais épiscopal. — Déficit de $32,000.00. — Il est comblé par la riche succession du curé de Repentigny.

Le dernier compte payé par Mgr Turgeon pour la construction du palais épiscopal, porte la date du 1er juillet 1854. La maison était alors terminée et elle n'a pas notablement changé depuis. Elle a cent trente-sept pieds de longueur avec une largeur de quarante-deux pieds, et de cinquante-quatre pieds au centre. Un belvedère la surmontait avant l'incendie de 1887 ; il fut alors détruit avec une partie du toit.

Cependant les terrains achetés de Madame Baby et de M. Stayner n'avaient pas l'étendue suffisante pour qu'on pût y placer les dépendances nécessaires au palais épiscopal, et Mgr Signay dut avoir recours à la générosité des messieurs du séminaire et leur demander une lisière de vingt pieds sur leur jardin. Ces messieurs, obligés de sauvegarder les intérêts de leur maison et voulant

d'un autre côté témoigner de leur respect et de leur dévouement à l'épiscopat, concédèrent, en s'en réservant la propriété, l'usage perpétuel de ce terrain sans exiger aucune redevance ou rente quelconque. Ils donnèrent aussi à l'évêque la permission de construire un chemin couvert conduisant du palais à la cathédrale et de fermer par une grille l'entrée de la rue du Parloir.

L'acquisition des propriétés Baby et Stayner avait donné lieu à l'ouverture des lods et ventes auxquels le séminaire avait droit en sa qualité de seigneur du fief Sault-au-Matelot. La question était assez difficile à régler, à cause du prix énorme que l'évêque avait été obligé de payer pour son achat ; le séminaire pouvait absolument exiger la somme de $4,686.65. On comprend que Mgr Turgeon eût de légitimes répugnances à faire une dépense aussi considérable ; il demanda une réduction et du délai, qu'il obtint de ses vénérables créanciers. L'affaire traîna en longueur jusqu'au 7 de juillet 1851, où les exécuteurs testamentaires de Mgr Signay payèrent en à compte une somme de deux mille piastres. Quant à la balance elle fut définitivement réglée le 18 avril 1868 par un acte passé entre la corporation archiépiscopale (1) et le séminaire, par lequel celui-ci " déclare que pour bonnes et valables considérations et spécialement par reconnaissance pour les grands services rendus au dit séminaire par feu Mgr

---

(1) Greffe du notaire E. Lemoine.

l'archevêque Turgeon et par reconnaissance pour le dévouement et les immenses services rendus au dit séminaire de Québec par le dit seigneur archevêque Charles-François Baillargeon, il abandonne et décharge gratuitement toute la dite balance de onze cent soixante et onze louis treize chelins et quatre pence, et décharge, par ces présentes, le dit seigneur archevêque et ses successeurs en office de toutes redevances quelconques dues au dit séminaire et créées en vertu des titres d'acquisition ci-dessus cités ". C'et important document est signé par Mgr Baillargeon, et par MM. M.-E Méthot, supérieur du séminaire, E.-A. Taschereau, 1er assistant, C.-H. Laverdière, 2nd assistant, et Adolphe Legaré, procureur ... (1).

La rue du Parloir, qui, comme on l'a vu, n'était qu'une allée de vingt-cinq pieds de largeur, aurait demandé à entrer dans le jardin du curé de Québec, pour que les voitures pussent commodément circuler devant le palais épiscopal. Mais il paraît par les mémoires du temps que la fabrique n'avait pas du tout l'envie de sacrifier une partie de son terrain. On représente aussi

---

(1) Des lettres patentes d'amortissement pour le terrain de l'évêché en faveur de " The Roman Catholic Bishop of Quebec and his successors ", furent obtenues du gouvernement le 3 février 1844. Registre N de l'achevêché, page 130.

Le 29 janvier 1845, l'évêque Catholique Romain de Québec, reçut des lettres patentes d'incorporation, l'autorisant à acquérir des biens fonds dont le revenu annuel n'excédât pas £2,000 sterling.

le curé d'alors, M. Baillargeon, comme " sublimement imperturbable ", et on avait beau lui décocher des traits, aucun n'arrivait jusqu'à lui. " Mais le curé de Québec ! écrivait M. Léon Gingras, prêtre du séminaire, mais la fabrique de Québec ! voilà de gros Jean avec qui on ne badine pas ! leur proposer l'offrande d'un sacrifice serait chose inconvenante, ce serait un crime que de leur en parler ; aussi s'en est-on abstenu. Mais qu'en est-il résulté ? c'est que l'archevêque, au moment où je trace ces lignes a encore sous les yeux et à deux pas du *beau* portique de son *beau* palais, un mur on ne peut plus messéant, noir, sale, vilain " ! Mais il y avait d'autres choses à embellir ou mieux à faire disparaître.

On aura peine à croire qu'à l'endroit où se trouve aujourd'hui la grille qui ferme l'avenue de l'évêché, tout près du presbytère, et ayant un pignon sur la rue Port-Dauphin, il y avait alors une étable à l'usage des animaux domestiques du curé de Québec ! C'était déjà le beau temps de l'industrie laitière ! " Si du moins," écrit encore M. Léon Gingras (1), on faisait partir la maussade étable qui s'aperçoit des fenêtres de l'archevêché du côté du presbytère, le mal semblerait encore supportable. L'évêque, du moins, n'aurait pas à souffrir du matin au soir ... des odeurs qui s'en

---

(1) Lettre à M. J. Marcoux, missionnaire au Sault-Saint-Louis, 16 octobre 1849. L'étable dont il parle se trouvait à vingt-cinq pieds de la façade de l'évêché. Elle était construite en bois.

exhalent constamment. Mais non, cette dégoûtante demeure d'êtres à deux cornes et sans doute de quelques-uns aussi à deux grandes oreilles et à cri grognard, est encore là !" Hâtons-nous de dire que ce triste édifice n'y resta pas longtemps. On voit qu'en 1850, la fabrique décida de construire une aile en pierre de taille au nord-est du presbytère, pour servir de cuisine, et un nouveau mur jusqu'à la porte cochère du palais épiscopal. La vieille muraille dont parle M. Gingras et qui séparait le terrain du curé d'avec celui de l'évêque, fut aussi rasé en partie à la même époque et surmontée d'une balustrade en bois construite aux frais de l'évêché. On comprend que l'étable ne pouvait subsister plus longtemps au milieu de ces améliorations et l'on dit même que celui qui l'avait fait bâtir (M. Baillargeon dont les goûts rustiques étaient fort prononcés), fut le premier à en demander la destruction. " Le flot qui l'apporta recule épouvanté ".

Les choses en restèrent là jusqu'à l'année dernière, 1895 ; à la demande de Mgr Bégin, et grâce à M. le curé Faguy, dont la bienfaisante influence est toujours du côté des idées généreuses et progressives, les marguilliers de la cathédrale ont consenti très volontiers et à l'unanimité à céder une lisière de vingt-cinq pieds pour élargir l'avenue de l'évêché. Le presbytère lui-même a bénéficié de cette amélioration, la cuisine extérieure a disparu pour rentrer modestement sous terre où elle n'en existe pas moins, et l'on a profité de la

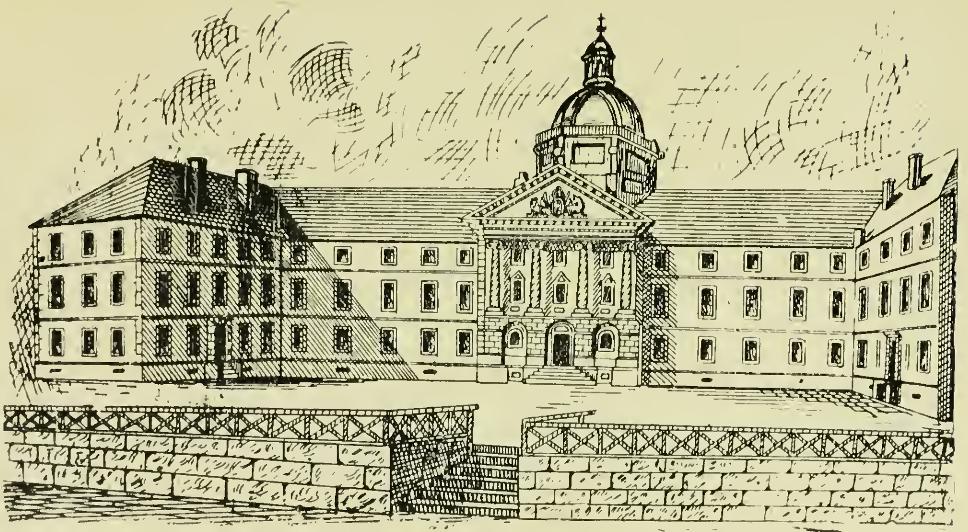
circonstance pour faire à tout l'édifice une toilette qui lui donne un aspect monastique et classique à la fois, tout à fait digne du distingué titulaire qui l'habite et de ses intelligents et dévoués vicaires. Ajoutez à cela les nouvelles barrières et l'élégante balustrade qui couronne la muraille séparant les deux emplacements, avec une façade d'ordre dorique, du côté du séminaire, et vous aurez l'ensemble des quelques embellissements dont le besoin se faisait sentir et qui ne sont que le complément du monument qui fera l'honneur de l'évêque qui l'a élevé, comme du clergé et des fidèles qui l'ont si généreusement payé (1).

Les souscriptions réunies des communautés religieuses et des paroisses de la ville et de la campagne avaient

donné la somme de...........................	$15,474 43
Le clergé..	9,739 00
Monseigneur Signay................	7,298 00
Monseigneur Turgeon.........................	400 00
Grand total..........................	$32,911 43

Les dépenses faites par Mgr Turgeon, de 1844 à 1854, furent de $40,237.00. Il y eut donc un déficit de

(1) Une autre amélioration qui s'impose depuis longtemps, ce serait de faire disparaître tout l'informe et horrible bloc de maisons situées entre l'archevêché et le bureau de poste et de donner ainsi une largeur convenable à la rue Port-Dauphin. On demandait déjà cette réforme en 1834, comme on le voit dans le guide de Hawkins. Les choses ne vont pas vite à Québec !



L'Hotel du Parlement en 1854.

$7,325,57. Ajoutons à cela le prix énorme du terrain qui avec les lods et ventes s'élevait à $25,600, et l'on arrive à constater que l'évêché actuel a coûté $65,837.00. Différence totale entre les recettes et les dépenses $32,925.57.

Les évêques de Québec avaient été trop généreux et trop charitables pour que la Providence les abandonnât écrasés sous le poids de cette dette (1), et elle suggéra à un riche curé du district de Montréal l'excellente idée de faire son testament en leur faveur. C'était M. Louis-François Parant, curé de Repentigny. Enfant de Québec, où il était né le 4 mars 1778, il avait fait ses études au séminaire de cette ville, et avait reçu l'ordre de la prêtrise le 19 décembre 1807. Il fut successivement vicaire à la Rivière-Ouelle, à Saint-Joseph-de-la-Beauce, aux Trois-Rivières et à Boucherville ; puis missionnaire de 1806 à 1809 à Richibouctou. Alors il desservit la cure de Saint-Henri-de-Mascouche jusqu'en 1831. Enfin après une année de repos, il fut curé de Repentigny jusqu'à sa mort arrivée le 1er juin 1850.

Né dans la même ville et la même année que Mgr Signay, on comprend que, malgré la distance des lieux et des positions, les rapports avaient toujours été assez intimes entre l'évêque et le curé, et celui-ci était toujours fort bien reçu quand il venait au séminaire de

(1) Mgr Panet à lui seul avait donné $32,000.00 pour la construction du séminaire de Nicolet ! Et qui pourrait dire tout ce que donna Mgr Signay ?

Québec. Monseigneur avait mille délicates attentions pour lui à cause de leur ancienne amitié sans doute, mais aussi à cause des ressources financières du curé de Repentigny. Plusieurs curés à cette époque avaient de riches revenus, des dîmes abondantes, et Saint-Henri-de-Mascouche et Repentigny étaient du nombre (1). Il y avait relativement peu de pauvres à secourir, moins de besoins qu'aujourd'hui à soulager, et M. Parant, grâce à son grand esprit d'économie, avait pu réaliser une fortune relativement considérable. Il ne put résister aux engageantes propositions que lui fit l'archevêque de Québec, et, par son testament olographe du 10 mars 1847, il le nomma son légataire universel, en lui laissant de beaucoup la plus large part de ses biens. Comme pour mettre le comble à sa générosité, il ne survécut que trois ans et mourut le 1er juin 1850, à l'âge de 72 ans, quelques mois seulement avant Mgr Signay.

L'inventaire qui fut fait des biens de M. Parant,

---

(1) Le fait suivant en est la preuve. Depuis que l'évêque de Québec avait un coadjuteur, c'est-à-dire, depuis la conquête, ce coadjuteur recevait pour sa subsistance, le tiers ou une part déterminée sur les revenus d'une des paroisses du diocèse. C'est ainsi que Mgr d'Esglis avait une pension de 300 minots de blé sur la cure de Varennes. Plus tard, ce fut le curé de Mascouche qui eut l'honneur, sinon le plaisir, de partager son revenu avec l'évêque ; et en 1819, on voit que M. Parant envoie $1200.00 à Mgr Plessis, ce qui fait un joli tiers de dîme. Saint-Roch-des-Aulnaies fut la dernière paroisse sur laquelle était prélevée la pension du coadjuteur. M. Têtu, l'oncle de l'auteur, s'était engagé par écrit à payer à Mgr Turgeon, le tiers de la dîme reçue.

prouva qu'il laissait une fortune de $74,200.00. Par son testament il léguait $13,200.00 au Séminaire de Nicolet, $1,600.00 au Séminaire de Québec, $600.00 aux Sœurs Grises de Saint-Boniface, $2,300.00 aux demoiselles Defoy, ses nièces, $1,400.00 à sa ménagère, $200.00 aux pauvres de la ville de Québec, et $200.00 aux pauvres de Repentigny et de Mascouche.

Ces legs réunis formaient la somme de $19,500.00. Il donnait ensuite $3,200.00 (prix d'une maison et d'une terre à Repentigny) à l'évêque de Québec pour le maintien des missions du diocèse. " Quant au résidu de mes autres biens, lit-on dans le testament,...je donne et lègue tel résidu à Mgr Joseph Signay... pour le soutien *du nouveau palais épiscopal* ". Or ce résidu s'élevait à la jolie somme de $51,500.00.

M. Parant fut donc l'un des plus grands bienfaiteurs, et, l'on peut dire, la providence de l'évêché de Québec. Son portrait y est conservé et on lui a donné dernièrement une place d'honneur qu'il a richement méritée. Nous sommes heureux de pouvoir rappeler le souvenir de cet homme de bien. Que sa mémoire soit éternelle ! Elle durera plus longtemps que les legs de ce généreux donateur (1).

---

(1) L'évêché avait aussi hérité en 1848, de madame Marie-Louise Dubois, veuve en premières noces de F.-X. Corneau, et en secondes noces de Joseph Deblois. D'après quelques notes laissées par M. l'abbé Edmond Langevin, cette succes sion, une fois les charges acquittées,avait une valeur de $6,000.

CHAPITRE CINQUIÈME

—

Notices sur MM. Harkin, Cazeau, Belle-Isle, Proulx, Langevin, Ferland. — Les sous-secrétaires. — M. Thomas Roy, pensionnaire. — Visite de Son Excellence Mgr Bedini. — Ephémérides. — Conciles, etc. — M. Honoré Lecours. — M. Edouard Bonneau. — M. Napoléon Laliberté. — Mgr Bolduc. — Mort de Mgr Turgeon.

Comme nous l'avons vu plus haut, le jour où Mgr Signay prit possession du palais épiscopal, il avait à sa suite, outre son coadjuteur Mgr Turgeon, les abbés Cazeau, Proulx, Belle-Isle et Langevin. Quelques jours après, M. P.-H. Harkin leur fut adjoint, et nommé procureur de l'évêché, aumônier des hôpitaux militaires et desservant de la Pointe-à-Puizeau, plus tard Saint-Colomban-de-Sillery. M. Harkin était né en Irlande, le 26 novembre 1810. Arrivé en Canada à l'âge de six ans, il fit ses études à Nicolet, fut ordonné prêtre en 1838 et nommé vicaire à Saint-Roch-de-Québec, puis missionnaire à Sherbrooke, poste qu'il occupait encore quand il fut appelé au palais épiscopal. Après la mort de Mgr Power, archevêque de Toronto, en 1848, il fut envoyé pour administrer les affaires temporelles et

spirituelles de la cathédrale de cette ville, et s'en revint reprendre son poste à l'archevêché de Québec, en 1850, après l'intronisation de Mgr Charbonnel. Il s'acquitta de ses fonctions de procureur avec succès et dévouement jusqu'en 1855, où il fut nommé définitivement curé de Sillery, qu'il desservit jusqu'à sa mort arrivée le 29 novembre 1873. Dans son testament, il léguait la somme de cent dollars à la corporation épiscopale.

M. l'abbé Cazeau qui était au service des évêques de Québec depuis Mgr Plessis en 1825, remplissait les fonctions de secrétaire en 1847. Ceux qui l'ont connu, savent quelle était son habileté dans l'expédition des affaires, sa bonté de cœur, sa charité sans bornes, et quels services il a rendus à l'Eglise de Québec. Toujours prêt à payer de sa personne, on le vit le premier à l'œuvre pour soigner les cholériques, recueillir les orphelins du typhus, secourir les victimes des incendies, recevoir avec l'exquise politesse qui le distinguait les nombreux étrangers qui venaient au palais épiscopal, enfin se multiplier pour promouvoir toutes les entreprises généreuses et tous les intérêts religieux. Nous n'entreprendrons pas de raconter ici la vie de cet homme admirable, mais nous l'avons si bien connu que nous tenons à jeter quelques fleurs sur sa tombe vénérée et à rappeler de nouveau une mémoire qui, Dieu merci, est vivante encore dans bien des cœurs. Avec quelle affabilité il nous reçut nous-même, quand, simple et timide ecclésiastique, nous avons franchi pour

la première fois le seuil du palais épiscopal, que depuis nous n'avons pas quitté ! Au reste plus on était petit, plus on était pauvre, et plus il était aimable et prévenant. Travailleur infatigable, remplissant à lui seul des charges qui semblaient exiger plusieurs titulaires, ayant une correspondance extraordinairement étendue, chargé d'un chapelinat laborieux, obligé de recevoir une foule de visites, quelquefois des riches plus souvent des pauvres, mêlé à une multitude d'affaires avec le gouvernement, l'abbé Cazeau était en même temps un ecclésiastique modèle, d'une parfaite régularité, ne manquant jamais à ses exercices de piété, et avec tout cela d'une gaieté de caractère et d'une amabilité de conversation qui faisaient les délices de ceux qui ont eu le bonheur de vivre avec lui. Quant à nous nous déclarons franchement qu'il est difficile de trouver un meilleur prêtre et un homme qui ait autant travaillé et travaillé si bien. Depuis sa mort, en 1881, nous ne croyons pas avoir passé un seul jour sans penser à lui. Il était comme l'âme du palais épiscopal, secrétaire des évêques Plessis, Panet et Signay, vicaire général des seigneurs Turgeon, Baillargeon et Taschereau, il était la tradition authentique et vivante de six épiscopats, et la connaissance intime qu'il avait des hommes et des choses de cette période d'un demi-siècle en faisait un véritable trésor d'expérience et de conseil (1).

---

(1) La vie de Mgr Cazeau se trouve racontée dans " Souvenir du Jubilé Sacerdotal de Mgr C.-F. Cazeau en 1880 " et

M. François-Hilaire Belle-Isle, l'assistant de M. Cazeau, au secrétariat, était depuis son entrée dans l'état ecclésiastique en 1828, le secrétaire intime de Mgr Signay, qui l'entourait d'une affection vraiment paternelle et l'honorait de toute sa confiance. D'un extérieur agréable, poli comme son chef de bureau, il était aussi très bien vu des membres du clergé et de tous ceux qui s'adressaient à lui. Cependant, quand Mgr Signay donna sa démission en 1849, l'abbé Belle-Isle quitta le palais qu'il n'avait habité que deux ans, et Mgr Turgeon qui, tout en appréciant ses qualités, ne trouvait plus sa présence nécessaire, le nomma vicaire à Lotbinière, puis à Cacouna et à Saint-Henri, plus tard curé de Sainte-Marguerite, de Sainte-Hénédine et enfin de Beaumont. Curé jusqu'à la fin de sa vie de cette dernière paroisse, il mourut à l'Hôtel-Dieu, le 30 avril 1844, à l'âge de 44 ans. Il était né à Deschambault. Il fut inhumé dans l'église de Beaumont. Quand ses restes furent transportés de l'Hôtel-Dieu, au débarcadère ils furent escortés par Mgr de Tloa, les honorables MM.

---

dans une autre brochure intitulée "*In memoriam*". On peut lire dans cette dernière une remarquable notice biographique écrite par l'honorable M. Chauveau, l'un des plus intimes amis de l'illustre défunt. On y voit aussi les lettres et les télégrammes de condoléances adressés de partout et qui prouvent combien Mgr Cazeau était connu et estimé par les personnages les plus éminents de l'étranger comme du Canada.

Taché et Chabot, M. le grand vicaire Cazeau et un grand nombre de prêtres et de laïques.

Les archives de l'archevêché conserveront le nom de l'abbé Belle-Isle, et ceux qui les étudient bénissent sa mémoire, car tous les documents et les cahiers laissés par lui sont marqués au coin de l'ordre, de la méthode, et de la belle et bonne écriture.

Quand M. Louis Proulx entra à l'évêché en 1847, il avait déjà occupé nombre de postes importants dans le diocèse. Ordonné prêtre à Boucherville en 1828, on le voit professeur au collège de Saint-Hyacinthe, directeur pendant quatre ans au collège de Sainte-Anne, curé de Saint-Pierre-les-Becquets et de Saint-Jean-Deschaillons, puis, en 1835, de Saint-Antoine-de-Tilly. Chose assez singulière, il ne se croyait pas à sa place dans le saint ministère qu'il exerçait pourtant si bien. D'une conscience timorée, il crut qu'il vaudrait mieux pour lui vivre au milieu de confrères, et en 1841, il demanda comme une grande faveur à Mgr Signay de lui permettre de quitter sa cure pour aller au séminaire partager les travaux de son ami Cazeau. “ Cette demande, écrivait-il, n'est pas le fruit de l'ambition, mais du désintéressement et du désir de sauver mon âme avec moins de danger.” Logé comme il l'était, l'archevêque ne put se rendre aux vœux de ce digne prêtre ; mais il était entendu que, les circonstances devenant plus favorables, l'abbé Proulx serait appelé auprès de lui. C'est ce qui eut lieu dans l'automne de 1847, où il

quitta sa cure de Saint-Antoine pour entrer à l'évêché, espérant y trouver, dans un travail plus en rapport avec ses goûts littéraires et ses qualités oratoires, une satisfaction et une paix qu'il n'avait pu trouver ailleurs. Mais il y a des épines jusque dans les palais épiscopaux, et il est certain que M. Proulx s'était fait une peinture trop belle de la vie en commun et du charme des relations ecclésiastiques. Pour bien goûter toutes les douceurs qu'offre la vie chez les autres, il est bon de ne pas avoir connu celles que l'on savoure en vivant chez soi.

L'abbé Proulx n'était pas au bout de ses épreuves, et la démission de M. C.-F. Baillargeon en 1850 lui en apporta de nouvelles, car la voix publique l'appela de suite à le remplacer à la cure de Québec. Convaincu de sa haute capacité, l'archevêque n'eut aucune peine à se rendre aux désirs des fidèles, et malgré les répugnances et les humbles représentations du nouveau titulaire, il n'hésita pas à lui confier le soin de la première paroisse du diocèse. Orateur éloquent, il est peu de prédicateurs qui aient eu autant de succès que lui dans la chaire de la cathédrale. Ecrivain, assez correct, M. Proulx publia un grand nombre de lettres dans la presse (1) pour défendre les intérêts religieux du pays. Ses rares talents, unis à une grande tendresse de cœur et à une véritable

(1) Il signait "Marteau" et aussi "Un ami de la religion". Son principal écrit est intitulé "Défense de la religion et du sacerdoce en réponse à la presse socialiste", brochure reproduite du *Journal de Québec* de février et mars 1850.

piété, faisaient de M. Proulx l'un des membres les plus distingués du clergé de Québec. Cependant les circonstances furent encore défavorables à la tranquillité de son âme trop sensible. Obligé de défendre les intérêts matériels de son église et de lutter contre les syndics de la nouvelle paroisse de Saint-Patrice, il éprouva, au milieu des contrariétés nécessairement inhérentes à ces sortes d'affaires, une telle fatigue et un tel chagrin de tous les jours, comme il le dit lui-même, qu'il en arriva à supplier l'archevêque d'accepter sa démission et de le renvoyer curé à la campagne. C'est ce que le prélat se vit obligé, bien à regret, de faire au 1er octobre 1851, où M. Proulx fut nommé à Sainte-Marie-de-la-Beauce, paroisse qu'il desservit jusqu'à sa mort arrivée le 6 juillet 1871 (1).

Pendant les vingt ans qu'il y demeura, entouré de l'amour et de la vénération de ses paroissiens, comme de l'amitié et du respect de ses confrères, il se trouva dans un milieu plus en harmonie avec sa nature et son tempérament, et il put exercer en paix autour de lui l'influence que lui donnaient la variété de ses connaissances et l'éloquence de sa parole.

Pour terminer ces courtes notices sur les premiers

---

(1) Quatre vicaires généraux et cinquante prêtres venus de partout assistaient à ses funérailles. M. Proulx était vicaire général depuis 1867. Il aurait sans doute été nommé bien auparavant, n'eût été sa résolution exprimée par lui-même de refuser cet honneur.

hôtes du palais épiscopal, il nous reste à parler de M. l'abbé Edmond Langevin, qui venait d'être ordonné prêtre quand on fit l'inauguration solennelle de l'évêché en 1847. Il fut successivement sous-secrétaire, assistant-secrétaire en 1849, et secrétaire en 1850. Après le départ de M. Harkin, en 1855, il le remplaça à la procure en même temps qu'il continuait de gérer les affaires du secrétariat. M. Langevin a été, toute sa vie, pieux, charitable, pauvre volontaire et ami des pauvres. Il s'est littéralement donné et dépensé au service des évêques et de toutes les œuvres qu'ils lui confièrent, et l'on ne saurait exagérer la somme de travail qu'il s'imposait de lui-même, travaillant toute la journée et sans relâche, et prolongeant ses écritures très tard dans la nuit, souvent sans avoir pris aucune recréation.

Il semblait avoir fait vœu de ne jamais se reposer. C'est lui qui fut le secrétaire de tous les conciles de Québec jusqu'au VIIe inclusivement ; chapelain pendant plusieurs années des Sœurs de la Charité, il fut aussi le premier chapelain des conférences de Saint-Vincent-de-Paul et de l'Ecole du Patronage. On sait qu'il ne quitta l'évêché de Québec que pour accompagner son frère Mgr Langevin à l'évêché de Rimouski, où il montra le même zèle et pratiqua les mêmes vertus. Très poli, il était un peu grave et distant, et n'avait pas cette aimable aisance "de manières" que l'on remarquait chez les abbés Cazeau et Belle-Isle. Comme ce dernier, il avait une très belle écriture, que le premier

aurait pu lui envier à bon droit, car on sait que l'abbé Cazeau n'eut jamais le prix de calligraphie. M. Langevin a publié un seul ouvrage, une vie de Mgr de Laval, qui renferme bien des documents mais qui n'a rien ajouté à sa gloire. Le prêtre valait mieux que l'écrivain; l'œuvre de celui-ci peut périr, les œuvres de celui-là sont immortelles !

1848.—Mgr Signay est frappé de paralysie.

1849.—Il confie l'administration du diocèse à Mgr Turgeon.

1850.—Mgr de Sidyme, administrateur du diocèse, appelle à l'archevêché l'un des hommes les plus remarquables du clergé canadien, l'abbé Ferland. Nommé membre du conseil épiscopal et aumônier de la garnison, ce prêtre savant et vertueux s'occupa, comme on le sait, de travaux historiques qui font sa gloire en même temps que l'honneur du clergé. Né à Montréal le 25 décembre 1805, M. Ferland fut ordonné prêtre le 14 septembre 1828. Vicaire à la cathédrale, à la Rivière-du-Loup et à Saint-Roch-de-Québec ; curé de Saint-Isidore, de Sainte-Foye, de Sainte-Anne et de Saint-Ferréol ; préfet des études puis supérieur à Nicolet ; deux fois missionnaire à la Grosse-Ile en 1847, pour porter les secours religieux aux victimes du typhus : tels furent les différents postes occupés par M. Ferland avant son entrée au palais épiscopal. Il visita, à deux reprises, le Labrador et l'Ile d'Anticosti, passa une année à Paris pour y recueillir des documents pour son histoire du Canada,

et fut pendant plusieurs années professeur et doyen de la faculté des arts à l'Université Laval. Voici la liste de ses ouvrages : Observations sur une histoire du Canada par l'abbé Brasseur ; Notes sur les registres de Notre-Dame-de-Québec ; Voyage au Labrador ; Journal d'un voyage à la côte de Gaspé ; Vie de Mgr Plessis ; et Cours d'Histoire du Canada.

" Si un autre écrivain avant lui a écrit notre histoire, il a su, de son côté, rectifier un grand nombre de dates, débrouiller avec art nos origines confuses, jeter la lumière sur une foule de faits mal accusés, et mettre en relief plusieurs figures présentées sous un faux jour Prêtre et catholique avant tout, il était merveilleusement préparé à rendre aux commencements de notre épopée, ce caractère religieux qu'on ne peut pas méconnaître, sans fausser la vérité (1) ". On peut dire que M. Ferland savait parfaitement l'anglais et le français, et il écrivait très bien dans les deux langues. On pourra reprocher à son Histoire du Canada d'avoir un peu le ton monotone et sans vie des annales et des mémoires. Ses qualités d'écrivain brillent d'un bien plus vif éclat dans les monographies qu'il a publiées, et en particulier dans la Vie de Mgr Plessis, qui est sans contredit un modèle du genre. Il est à regretter que les préjugés du temps l'aient engagé à taire un certain nombre de

(1) Ces lignes sont tirées d'une remarquable notice biographique publiée dans le *Courrier du Canada* du 13 janvier 1865.

faits saillants qui appartiennent de droit à l'histoire et que l'on devrait trouver dans cette notice d'ailleurs si admirable.

M. Ferland mourut le 11 janvier 1865. Ses funérailles furent d'une rare solennité. Un détachement considérable des troupes de la garnison accompagnait le convoi funèbre, avec la musique militaire du régiment. Mgr Baillargeon fit l'éloge du défunt.

1850. — Mort de Mgr Signay à l'âge de 71 ans et 11 mois, le 3 octobre, à l'évêché. Funérailles le 7. Oraison funèbre par M. l'abbé Taschereau, aujourd'hui cardinal. Mgr Turgeon prend possession du siège épiscopal.

1851. — Mgr Baillargeon, qui avait été consacré à Rome, évêque de Tloa, arriva à Québec le 1er juin et prit ses appartements à l'évêché.

Le 1er août de la même année, s'ouvrit le premier concile provincial, et six évêques avec leurs théologiens reçurent l'hospitalité au palais épiscopal. L'abbé Pierre Sax, jeune prêtre de grands talents, que Mgr Baillargeon avait ramené de Rome, travailla au secrétariat pendant le concile. Mais il n'y resta que quelques semaines et fut envoyé missionnaire à Laval. Il y eut ainsi jusqu'à ces dernières années, employés au même bureau, des ecclésiastiques du séminaire qui, après leur travail et leurs repas, s'en retournaient pour suivre les cours de théologie.

Tels: M. Edouard Bonneau en 1849, M. Léandre Hamelin qui entra la même année pour partir en 1851 avec Mgr Cooke et devenir le premier secrétaire du premier évêque des Trois-Rivières, M. Dominique Racine, le futur évêque de Chicoutimi, qui demeura deux ans à l'évêché, et M. François-Olivier Thibaudeau, qui fut sous-secrétaire de 1851 à 1853, et mourut diacre, à l'Hôpital-Général, le 28 juin 1853. Il fut l'un des plus brillants comme des plus pieux élèves du Séminaire de Québec. Nous lisons dans la notice nécrologique que lui consacra *L'Abeille*, qu'il avait été le premier rédacteur de cet excellent journal.

1851, octobre. — Arrivée à l'évêché de M. Thomas Roy, nommé chapelain et confesseur des Sœurs de la Charité. Il fut pensionnaire, pendant douze ans, au palais épiscopal, sans faire partie du personnel de la maison. Après avoir été successivement vicaire à Saint-Charles et à Kamouraska, puis curé de Sainte-Ursule, pour être de nouveau vicaire à Saint-Roch-des-Aulnaies, ce digne prêtre, effrayé de la responsabilité du ministère paroissial, avait obtenu de l'évêque d'en être déchargé. Il se faisait remarquer par une grande douceur de caractère. D'une conscience trop timorée, et d'une santé chancelante, il ne fut pas longtemps confesseur des religieuses et fut remplacé temporairement dans cette charge, en 1853, par M. A. Parant, supérieur du séminaire, puis définitivement par le



Place du marché et de la Cathédrale de Québec en 1832.

R. P. Sneider, S. J. M. Roy ne demeura à l'hospice des Sœurs que les deux ou trois semaines de sa dernière maladie, qui le conduisit au tombeau le 31 juillet 1863. Il était âgé de cinquante ans.

M. Roy, comme nous venons de le dire, était la douceur même. Il lui arriva cependant un jour de mécontenter fortement l'évêque de Montréal et de créer toute une sensation dans le monde ecclésiastique. Mgr Bourget était un partisan déclaré et énergique des cérémonies romaines poussées jusque dans les plus petits détails, et il avait à cœur de les introduire avec toute leur perfection non seulement à Montréal mais dans toute la province. Comme il avait remarqué pendant son séjour à Rome que l'on restait assis à la messe solennelle au chant de l'*Incarnatus est* du *Credo*, il avait prescrit aux fidèles de son diocèse d'en faire autant et de ne pas se mettre à genoux. Or M. Roy, qui rédigeait l'*Ordo*, c'est-à-dire le calendrier à l'usage des prêtres des deux diocèses, avait trouvé un décret tout récent à ce sujet et il crut qu'il ferait bien d'en agrémenter sa petite brochure, pour l'information et la consolation de ses confrères de Québec, qui, pour se conformer à une coutume séculaire, continuaient de s'agenouiller comme de simples mortels à l'*Incarnatus* du *Credo*. Ce décret disait purement et simplement qu'il fallait se mettre à genoux, à moins d'une coutume contraire ! Et ce

décret venait de Rome, de la Sacrée Congrégation des Rites (1)!

L'évêque de Montréal répondit dans le cours d'une longue ordonnance sur la liturgie, que les usages approuvés dans son diocèse étaient ceux de la sainte Eglise romaine. " Les particuliers, dit-il, n'ont rien à changer de leur chef à la discipline, sous prétexte que l'on aurait trouvé un décret qui semblerait favoriser une pratique contraire à l'ordre établi dans ce diocèse ". Cet incident fut cause que depuis lors Montréal eut un *ordo* spécial, Québec restant avec le sien. Mais il ne faudrait pas croire que le vénérable prélat s'occupât uniquement de rubriques et de génuflexions, ce serait injustement méconnaître son caractère et ses œuvres.

" Il aimait les cérémonies du culte ! lisons-nous dans un excellent ouvrage récemment publié, et veillait avec soin à leur pureté. De chacun de ses voyages à Rome, où il étudiait sur place les rubriques, il rapportait des observations qu'il s'empressait de transmettre à son clergé. Mais la liturgie n'absorbait pas son zèle épiscopal. Il savait qu'un évêque n'est pas un simple maître

---

(1) Utrum in casu (scilicet in missa solemni, dum cantantur verba *Et Incarnatus est*, etc.,) ab omnibus qui sunt in choro sedendum, etiamsi non sint canonici, sed simplices sacerdotes superpelliceo et cotta induti ?

Resp. S. R. C. post diligens examen : ab iis qui non sunt canonici negative, nisi adsit contraria consuetudo. 31 Julii 1855.

de cérémonies, qu'il est pasteur et docteur, qu'il lui faut par conséquent enseigner et conduire (1) ".

Son Excellence Mgr Bedini, archevêque de Thèbes et Nonce apostolique au Brésil, arrive à Québec, accompagné de Mgr Hughes, archevêque de New-York, et de Mgr Larocque, coadjuteur de l'évêque de Montréal. Ces éminents personnages demeurent trois jours au palais épiscopal. Chargé d'une mission spéciale auprès du Président des Etats-Unis, Mgr Bedini venait au Canada comme simple visiteur. Les circonstances ne pouvaient être plus favorables ; presque tous les prêtres du diocèse se trouvaient réunis dans la ville épiscopale pour la retraite annuelle, et le lendemain de son arrivée, 25 août, Mgr le Nonce présida à la clôture, dans la cathédrale, où eut lieu l'imposante cérémonie de la rénovation des promesses cléricales.

Le vingt-six, il y eut réception au salon de l'archevêché, et un grand nombre de citoyens allèrent présenter leurs hommages au digne représentant du Saint-Siège. " A côté de Mgr Bedini, lit-on dans le *Courrier du Canada*, on remarquait Mgr Hughes, Mgr l'archevêque de Québec, Mgr Larocque, Mgr Cooke des Trois-Rivières, M. Bilodèle, V. G., supérieur du Séminaire de Montréal, M. le grand-vicaire Cazeau, M. Saint-

(1) Mère Marie-Rose, fondatrice de la congrégation des SS. Noms de Jésus et de Marie au Canada par Fidelis, Montréal, 1895.

Germain et un grand nombre de prêtres des quatre diocèses de Québec, des Trois-Rivières, de Montréal et de Saint-Hyacinthe. Après la présentation des citoyens, Mgr Bedini fit un petit discours. et dit qu'il était extrêmement flatté de la réception qu'on lui faisait à Québec ; que rien ne l'avait touché davantage, que de trouver à une si grande distance au delà des mers, un peuple vraiment catholique, des mœurs et des habitudes catholiques ; que c'était pour lui une grande consolation et la cause d'une joie véritable, de voir les principaux citoyens de cette ville réunis, et de leur exprimer combien il était reconnaissant des attentions qu'on lui portait, malgré son indignité ; que c'était avec une sorte d'orgueil qu'il se voyait le premier représentant du Saint-Siège qui eût visité le Canada ; qu'il en ressentait une grande satisfaction et ne perdrait jamais le souvenir des spectacles qui s'étaient présentés à ses yeux ; qu'il se rappellerait toujours cette réunion de pasteurs et du peuple fidèle autour de leur digne chef, et que cette couronne était bien due à un prélat aussi vénérable que celui qui lui donnait l'hospitalité ... Parlèrent ensuite dans l'ordre suivant : Mgr l'archevêque, M. Cauchon, le nonce, M. Cauchon et Mgr Hughes ".

Le même soir, Son Excellence quittait Québec pour Montréal, accompagné des prélats qui l'avaient suivi, ainsi que de Mgr Baillargeon et de M. Léon Gingras, du séminaire.

M. Ellison prit au daguerréotype le portrait du distingué visiteur, et on le fit reproduire sur la toile par M. Théo. Hamel, pour lui donner au palais épiscopal une place d'honneur qu'il occupe encore aujourd'hui.

Mgr Bedini ne fut pas reçu avec la même politesse et le même respect dans les villes des Etats-Unis. A Cincinnati, il fut indignement insulté et même on put croire que ses jours étaient en danger, à ce point qu'il se vit obligé de quitter secrètement le pays pour échapper aux menées des ennemis de la religion (1).

Justement indignés à cette triste nouvelle, le clergé et les citoyens de Québec adressèrent une lettre de sympathie et de protestation à l'éminent archevêque qui les avait honorés de sa visite et qui les avait charmés par ses aimables discours. Le nonce fut très touché de cette démarche, et il y fit une longue et intéressante réponse qui se trouve reproduite dans le *Journal de Québec* du 7 décembre 1854.

1854, 26 janvier.—Les membres du Clergé de la ville se réunissent au palais épiscopal pour la première conférence ecclésiastique tenue depuis la conquête.

---

(1) Lettre de Mgr Baillargeon à Mgr Bedini, 21 février 1854. On accusait le nonce d'avoir été, en 1848, un des oppresseurs et des bourreaux de l'Italie. Cinq cents allemands fanatisés par Gavazzi se rendirent à la demeure de l'archevêque qui donnait l'hospitalité à Mgr Bedini. La police gardait le palais, et elle fit une sortie qui fut suivie d'une mêlée générale ; " des coups de feu furent tirés et la foule se dissipa en laissant douze blessés sur la place. Un d'entre eux mourut deux jours après." *L'Abeille* du 15 janvier 1854.

28 mai. — Ouverture du deuxième concile, neuf évêques et vingt-quatre théologiens.

1855, 19 février.—Mgr Turgeon est frappé de paralysie dans l'église de Saint-Jean-Baptiste, et le 11 avril suivant, il confie à Mgr de Tloa l'administration du diocèse. Deux Sœurs de Charité venaient tous les jours donner leurs soins intelligents et dévoués à l'auguste malade qui, incapable de tout travail, ne fit que languir pendant les douze années qu'il vécut encore.

Septembre.—Première retraite ecclésiastique au palais épiscopal pour les vicaires du diocèse. Jusque-là il n'y avait qu'une seule retraite pour tous les prêtres, et depuis 1841, elle se donnait, chaque année, au séminaire. A partir de 1855, il y eut toujours deux retraites, l'une pour les curés qui se faisait au séminaire, l'autre à l'archevêché pour les vicaires, et cela jusqu'en 1886 exclusivement. Le palais épiscopal ne pouvant plus alors contenir le nombre toujours croissant des jeunes prêtres, il fut décidé que ces exercices spirituels se donneraient à l'avenir au séminaire et pour les curés et pour les vicaires.

1856. — Monsieur l'abbé Honoré Lecours, ecclésiastique, est nommé assistant-secrétaire. Fait prêtre en 1859, il fut définitivement attaché à l'évêché en qualité d'aumônier, et il rendit de grands services par ses remarquables talents, sa grande bonté de cœur et son aimable caractère. Plusieurs confrères qui l'ont bien connu nous ont rendu de lui ce beau témoignage.

Quand il mourut en 1866, à l'âge de 30 ans seulement, après avoir passé dix ans à l'évêché, ce fut un deuil général, non pas seulement au palais épiscopal où il était singulièrement estimé et aimé par son évêque et par ses confrères, mais encore dans tout le diocèse dont il était l'espérance et l'honneur.

1859.—De 1859 à 1861, Monsieur l'abbé L.-H. Pâquet, ecclésiastique, remplit les fonctions de sous-secrétaire et en 1860 accompagna l'évêque à la visite épiscopale. Ordonné prêtre en 1862, on sait qu'il alla passer trois ans à Rome, pour revenir docteur en théologie, enseigner au grand séminaire de Québec. Sorti de cette maison, l'année dernière, il est devenu pensionnaire à l'archevêché, et chapelain des Sœurs Franciscaines de la Grande-Allée.

Quand il quitta le palais épiscopal, au mois de mai, 1861, M. Pâquet eut pour successeur l'abbé Luc Rouleau, ecclésiastique, aujourd'hui chanoine et curé de la cathédrale de Rimouski. Pour se rendre aux pressantes sollicitations de son chef de bureau, l'abbé Edmond Langevin, il abandonna cette position, en septembre de la même année, pour aller assistant-principal à l'Ecole normale dirigée alors par M. Jean Langevin, le futur évêque de Rimouski.

Ensuite vient comme sous-secrétaire, l'abbé François Gagné de 1861 à 1862. Il alla vicaire dans différentes paroisses, curé de Saint-Dominique-du-Saguenay, missionnaire du Mont-Louis, et curé de Cascapédiac. M.

Gagné est mort le 24 avril 1881. Il était petit-cousin de Mgr Baillargeon. Il fut remplacé au secrétariat par M. Joseph-Etienne Martin, qui fut ordonné prêtre le 20 décembre 1862 et demeura deux ans à l'archevêché, 1862-1864.

Comme il est actuellement curé de Saint-Frédéric et qu'il est, grâce à Dieu, plein de vie et de santé, il nous pardonnera facilement si nous ne faisons pas ici son oraison funèbre. Nous demandons la même faveur à tous ceux que nous avons déjà nommés ou que nous nommerons dans la suite, et qui sont dans les mêmes conditions que cet excellent et aimable confrère.

De ce nombre se trouve l'abbé Auguste Gosselin, l'auteur si avantageusement connu de la *Vie de Mgr de Laval* et de plusieurs autres ouvrages historiques importants. Ce monsieur entra à l'archevêché le 4 octobre 1863, très jeune, n'étant pas encore tonsuré, et il reçut ses lettres d'assistant-secrétaire en 1866, et de secrétaire en 1867. L'année suivante, il fut nommé vicaire à la cathédrale. Après avoir desservi les paroisses de Sainte-Jeanne et de Saint-Ferréol, M. Gosselin, pour se rendre aux désirs de Mgr l'archevêque administrateur, a abandonné l'exercice du saint ministère et consacre son temps à l'Histoire de l'Eglise du Canada.

Pour ne pas sortir du secrétariat, disons de suite que M. l'abbé Anselme Boucher, ecclésiastique, aujourd'hui curé de la Pointe-aux-Trembles, y travailla quelques mois seulement, de décembre 1864 à mai 1865, où il

fut remplacé par M. l'abbé Cyriac Bérubé, qui à son tour céda la place, le 15 juillet 1866, à son confrère M. Louis Joseph Gagnon. M. Bérubé est maintenant curé de Saint-Victor-de-Tring. Quant à M. Gagnon, ordonné prêtre le 7 de mars 1868, il continua de faire partie du personnel de l'évêché jusqu'au mois d'octobre suivant. Il est actuellement curé de la Sainte-Famille, Ile-d'Orléans. A la belle fête de ses noces d'argent de prêtrise, célébrées il y a trois ans, il a été prouvé à la satisfaction générale qu'il était l'ami de Dieu et du peuple et qu'il avait toujours mérité et conquis l'amitié des évêques et de ses confrères.

Mentionnons comme les principaux événements qui doivent trouver ici leur place : en 1860, la réunion au palais épiscopal des évêques de la province au nombre de huit, à l'occasion de la visite de Son Altesse le Prince de Galles; en 1862 le voyage de Mgr Baillargeon à Rome, pour la canonisation des vingt-six martyrs du Japon, et en 1863, la tenue du troisième concile provincial, auquel prirent part dix évêques et vingt-trois théologiens.

1865. — La mort de l'abbé Ferland arrivée le 11 janvier rendit vacant le poste important et difficile de l'aumônerie militaire. Mgr Baillargeon jeta les yeux pour le remplir sur l'abbé Edouard Bonneau, qui, comme nous l'avons vu, avait déjà passé quelque temps à l'évêché pendant son grand séminaire, et qui était actuellement curé à Saint-Laurent, Ile-d'Orléans. On ne

pouvait faire un meilleur choix. D'une vertu éprouvée, remarquable par sa bonne éducation, son exquise politesse et ses belles manières, sachant parfaitement l'anglais, M. Bonneau ne manqua pas de s'attirer l'estime et la confiance de tous les militaires, officiers et soldats, de la garnison de Québec.

Comme son prédécesseur, il demeurait au palais épiscopal, qu'il ne quitta qu'en 1874 pour aller résider chez les Sœurs de Charité, dont il était le chapelain depuis 1870, année du départ définitif des troupes anglaises. Nous avons très bien connu M. Bonneau, ayant demeuré quatre ans avec lui, et nous pouvons dire en toute vérité que c'était un prêtre selon le cœur de Dieu, un homme d'exemple, un confrère toujours bon et toujours aimable. Son ministère était très fructueux, tant auprès des soldats qu'auprès des religieuses; les protestants eux-mêmes subirent l'influence de sa vertu et de ses prières, car un grand nombre d'entre eux abjurèrent entre ses mains et reçurent de lui l'instruction religieuse et les sacrements de la véritable Eglise.

Sa mort arrivée le 19 février 1888, fut douce et sainte comme sa vie (1).

M. Damase Matte, prêtre depuis six ans, entra à l'évêché quelques mois après M. Bonneau, et fut nommé assistant-secrétaire. Il revenait du collège de Kingston,

---

(1) M. l'abbé T.-G. Rouleau, principal de l'Ecole Normale, a publié une notice biographique sur M. Bonneau.

où il avait été professeur; il ne demeura qu'un an auprès de l'évêque de Québec; et, en 1866, il prit la cure de Somerset, qu'il dessert encore aujourd'hui.

1866. — Comme nous l'avons vu plus haut, M. Lecours, qui mourut en 1866, était assistant-secrétaire et aumônier. Comme le titre d'aumônier a souvent diverses significations, disons qu'ici celui qui a cette charge s'occupe des aumônes et de toutes les œuvres de charité diocésaine. C'est lui qui doit recevoir et secourir les pauvres, donner l'hospitalité aux étrangers, tenir les comptes des componendes pour les dispenses de mariage, du denier de Saint-Pierre, de la Propagation de la foi et de toutes les autres collectes; il doit voir au soutien des pauvres missions et des missionnaires du diocèse; et de plus il est de droit et de fait chapelain des conférences de la société de Saint-Vincent de Paul. Ce sont ces importantes fonctions que M. l'abbé Antoine Gauvreau fut appelé à remplir en 1866. On pourrait ajouter qu'il était aussi maître des cérémonies et qu'il fonda l'institution si utile des écoles du soir, dont il fut pendant quatre ans le zélé et infatigable directeur. Mais comme nous avons promis de ne pas louer les vivants et qu'il serait difficile d'énumérer toutes les œuvres que M. Gauvreau a accomplies pendant son séjour de quatre ans à l'archevêché, disons qu'il partit en 1870 pour aller curé de Saint-Nicolas, plus tard à la Bonne-Sainte-Anne, à Saint-Romuald, à Lévis, puis enfin à Saint-Roch-de-Québec, où il est en frais de faire

trois ou quatre paroisses au dépens de la sienne. M. l'abbé Charles Baillargeon, aujourd'hui curé de Saint-Pascal, fut le contemporain de M. Gauvreau à l'évêché et il travailla le même nombre d'années. En juin 1866, n'étant encore qu'acolyte, il accompagna, à la visite épiscopale, Mgr Baillargeon, dont il était le neveu ; et au retour l'évêque l'attacha définitivement à sa maison. Assistant-secrétaire d'abord, il fut ensuite secrétaire de 1863 à 1870, et partit en septembre pour le saint ministère.

1867, 1er mai. — Consécration épiscopale de Mgr Jean Langevin, dans la cathédrale. On rappelle que le même jour, neuf ans auparavant, Mgr Horan avait été sacré à Saint-Patrice, et que tous deux partaient de l'Ecole normale Laval, dont ils avaient la direction.

L'érection du diocèse de Rimouski occasionna le départ de M. l'abbé Edmond Langevin, secrétaire de l'archevêché depuis 1850, et procureur depuis 1855. M. l'abbé Auguste Gosselin le remplaça au secrétariat et M. l'abbé J.-B.-Z. Bolduc à la procure. Ce dernier a été l'un des hommes les plus connus et les plus estimés de la ville de Québec. Quand il entra au palais épiscopal, il avait le prestige du missionnaire, car à peine ordonné prêtre en 1841, il était parti pour les missions lointaines de la Colombie où il séjourna jusqu'en 1850.

Il a raconté son long voyage de six mois, autour de l'Amérique du Sud, et ses travaux, ses fatigues dans des

récits aussi intéressants qu'édifiants, et qui sont publiés dans les " Rapports des Missions du diocèse de Québec ". Doué d'un excellent jugement, et d'un rare esprit pratique, en même temps que d'une piété et d'un zèle bien prouvés par ce départ héroïque le lendemain de son ordination, M. Bolduc fit un missionnaire hors ligne ; et dans les neuf années de son laborieux ministère au milieu des Indiens, ses travaux furent visiblement bénis de Dieu. De retour à Québec, il fut bientôt nommé vicaire à Saint-Roch, et il était en même temps chapelain de l'Hôpital de la Marine, puis de l'Asile des Aliénés. Il remplit cette dernière charge jusqu'à sa mort.

En 1867, à tort ou à raison, on crut que les finances de la mense épiscopale étaient dans un état voisin de la ruine.

Quand un pareil malheur arrive à une maison, c'est une louable coutume de jeter le blâme sur le procureur, et il nous siérait mal de le trouver mauvais. Mais il faut aussi tenir compte des circonstances et se demander si le supérieur de la maison ou l'évêque ne doit pas quelquefois porter la plus grande responsabilité du désastre. Or en 1867, comme le procureur de l'archevêché était M. Langevin, c'est naturellement sur son dos que devaient porter les coups ; il n'est que juste de dire que ce monsieur avait certainement trop de besogne, à faire à la fois et qu'il lui aurait fallu une capacité peu ordinaire pour bien s'acquitter de chacune.

De plus, le charitable Mgr Baillargeon, qui n'avait rien à faire avec les recettes, faisait beaucoup pour les dépenses ; et comme il ne se rendit pas suffisamment compte des affaires, il doit avoir été pour une très large part dans la situation précaire des finances épiscopales. Il en fut de même du reste pour le collège de Sainte-Anne, où le prélat laissait l'administration entre les mains d'un homme qui menait rapidement et sûrement cette maison à la ruine. Quoi qu'il en soit, le fait n'en était pas moins regrettable.

Pour ce qui est de l'évêché, après avoir étudié l'affaire, nous en sommes venu à la conclusion que la situation n'était pas aussi dangereuse qu'on le pensa d'abord. Et dans les comptes laissés par M. Langevin, nous avons eu le plaisir de constater que les recettes étaient en général assez fortes pour supporter les dépenses. C'est ce que ne manqua pas de voir lui-même M. l'abbé Bolduc, qui fut appelé dans ces circonstances difficiles pour estimer la gravité du mal et y apporter les remèdes convenables.

Il se mit en peu de temps au courant des affaires, et à la retraite ecclésiastique l'état de compte qu'il présenta, montra la nécessité d'une nouvelle souscription du clergé pour que la barque épiscopale pût être remise à flot. Mgr Baillargeon en fit lui-même, en termes bien touchants, la demande à ses prêtres, qui comme toujours se montrèrent d'une générosité vraiment admirable.

Voici la résolution qu'ils passèrent à cet effet : " Le 27 août 1867, nous soussignés curés, vicaires, missionnaires et autres prêtres de l'archidiocèse de Québec, réunis en retraite au séminaire diocésain, vu l'exposé fait par Mgr Chs-Frs. Baillargeon, archevêque de Québec, de l'état déplorable des finances de l'archevêché, et prenant en considération la demande à nous faite par Sa Grandeur, d'un secours effectif du clergé pour l'aider à acquitter ses dettes, nous nous engageons par amour ou par reconnaissance, à payer annuellement, dans le mois d'août, à lui ou à ses successeurs, pendant six ans consécutifs, la vingtième partie de nos revenus ecclésiastiques, y compris le casuel, jusqu'au montant total de six mille louis, conjointement avec les communautés de la ville ; à moins que ce montant ne soit complété avant l'expiration des six années ".

Pendant les trois années qui suivirent, les souscripteurs payèrent la somme totale de $11,895.57. Elle fut trouvée suffisante ; et à la retraite de 1870, Mgr Baillargeon décida, en remerciant le clergé, qu'il n'y aurait plus de versements à faire et que le sacrifice avait été assez grand et la dette suffisamment diminuée.

Cette dette était en 1867 de $50,512.20 et en 1870, grâce à la bonne administration de M. Bolduc, elle n'était plus que de $20,025.00.

Des remboursements considérables faits par des syndics de la Rivière-du-Loup, contribuèrent aussi pour une

large part à cet heureux résultat ; car la construction de l'église de cette paroisse figurait avec avantage dans le compte des dettes épiscopales. Et ce fut, nous en sommes convaincu, la principale, sinon l'unique cause du déficit dans les comptes de l'évêché. Il est facile de voir que dans une affaire de ce genre, s'il y a faute, ce n'est pas au procureur qu'il faut s'en prendre, mais à l'extravagant curé et à l'évêque qui lui permet les extravagances.

Le nouveau procureur était évidemment un homme d'affaires dans toute la force du terme, et nous pouvons en témoigner avec connaissance de cause, nous qui avons eu l'honneur et la charge de lui succéder et qui avons trouvé ses comptes si bien tenus et toutes les affaires de l'évêché dans un ordre si parfait.

Nous avons parlé plus haut du collège de Sainte-Anne, dont l'existence même se trouva en péril. M. Bolduc fut l'un de ses amis les plus sincères et les plus efficaces, il fut l'âme du comité de secours ; et par les souscriptions abondantes qu'il sut obtenir et par son invincible persévérance à soutenir qu'il fallait à tout prix sauver cette institution, il assura le succès de la généreuse entreprise, et mérita à jamais la reconnaissance du clergé et surtout des élèves de Sainte-Anne.

M. Bolduc était généreux et charitable ; il protégeait un grand nombre d'orphelins et secourait bien des familles pauvres. D'une tournure d'esprit et de manières



1 S. E. Le CARDINAL TASCHEREAU, 2 Mgr BÉGIN, 3 Mgr SIGNAY, 4 M. ED. BONNEAU,
5 Mgr C. F. BAILLARGEON, 6 M. HARKIN, 7 Mgr TURGEON, 8 Mgr CAZEAU.

originales, doué d'une mémoire extraordinaire (1), il avait une conversation des plus intéressantes et des plus instructives, surtout quand on lui faisait raconter les mille incidents de ses voyages et de ses missions. C'était un véritable plaisir pour lui que de rendre service ; aussi gérait-il les affaires d'une foule de personnes qui s'adressaient à lui pour des achats, des emprunts ou des placements d'argent. A sa besogne assez considérable de tous les jours, jointe à son laborieux chapelinat de l'asile des aliénés, il ajoutait encore la tenue d'un magasin de livres et d'ornements d'églises qu'il avait dans son bureau du palais épiscopal. Si ce genre d'affaires ne fut guère goûté des libraires de la ville, il rendit de très grands services au clergé du diocèse ; et si l'on trouve aujourd'hui tant et de si bons livres dans les bibliothèques des presbytères, c'est en grande partie à Mgr Bolduc qu'est dû cet heureux résultat. On se demande comment il pouvait voir à tout. Mais il ne dormait presque pas ; trois à quatre heures de sommeil lui suffisaient ; il se levait presque toujours à trois heures du matin, pour se coucher assez tard le soir. On comprend qu'il y a place pour bien du travail

---

(1) Il avait conservé tous ses souvenirs classiques, pouvant réciter au besoin des odes d'Horace, etc. Mais ce qui nous a paru plus remarquable, c'est que jusqu'à la fin de sa vie, il se rappelait encore tous les mots du dialecte des Chenouks qu'il avait autrefois évangélisés, langue qu'il parlait avec une grande perfection d'accent et une agréable facilité.

dans des jours aussi longs que ceux-là. Il en donnait une large part à ses exercices de piété, auxquels il ne manquait jamais ; et on peut donner une idée de sa dévotion en disant que tous les jours il employait au moins une demi-heure à faire le chemin de la croix. Quel exemple pour les jeunes prêtres de la maison ! L'abbé Bolduc était très au courant de toutes les affaires ecclésiastiques, et il est sûr qu'il avait une grande influence sur celles du Canada, grâce à son active et intelligente correspondance avec ses amis de Rome. Ajoutons, pour achever l'esquisse de ce portrait et pour faire ressortir davantage les traits de cette figure typique, que les manières d'agir de M. Bolduc ne plaisaient pas à tout le monde : une certaine gêne dissimulée sous une enveloppe un peu rude l'empêchait d'être vu avec toutes les qualités qui le distinguaient, et dont jouissaient ceux qui comme nous ont vécu dans son intimité et dans son amitié. Mgr Bolduc est mort au palais épiscopal le 8 mai 1889, après deux jours de maladie seulement. Il était prélat de la maison de Sa Sainteté. Le cardinal Taschereau fit son oraison funèbre ; ce fut le dernier discours prononcé dans la cathédrale par Son Eminence.

1867, 25 août. — Mort de Mgr Turgeon. Funérailles le 28. Oraison funèbre par M. l'abbé Benjamin Pâquet. Dans l'après-midi du même jour, Mgr Baillargeon prend possession du siège épiscopal.

CHAPITRE SIXIÈME

—

Ephémérides. — Conciles. — Prêtres de l'évêché. — Mgr Persico. — Mgr Conroy. — Noces d'or et mort de Mgr Cazeau. — Mgr Legaré. — Mgr Smeulders. — Les fêtes cardinalices. — Incendie partiel du palais. — Mgr Bégin, coadjuteur, *cum futura successione.*

Comme les courtes notices biographiques qui précèdent nous ont entrainé forcément à parler des événements les plus récents, nous voilà obligé d'ajouter un dernier chapitre pour compléter l'histoire du palais épiscopal sous l'administration de Mgr Baillargeon et de Son Eminence le Cardinal Taschereau. Du reste, nous passerons rapidement, en nous contentant de les mentionner, sur des faits bien connus, et qui se trouvent racontés au long dans les notices biographiques publiées sur ces deux prélats, ainsi que dans d'autres ouvrages que l'on peut se procurer partout.

1868, 7 mai. — Quatrième concile auquel prennent part onze évêques.

M. l'abbé C.-A. Collet, entra au palais épiscopal, en septembre, dès le premier jour de sa vie ecclésiastique, et il y demeura comme sous-secrétaire jusqu'en 1871,

et ensuite comme secrétaire jusqu'en 1882. La faiblesse de sa santé l'obligea alors à passer en Europe. Après son retour, il travailla un an dans le saint ministère, puis alla directeur au collège de Sainte-Anne, où il fut nommé vice-supérieur en 1888.

1869. — Mgr Baillargeon part le 23 septembre pour aller assister au concile du Vatican, et revient au commencement de mai 1870. Tombé malade pendant la visite de son diocèse, il revint le 7 juillet au palais épiscopal pour ne plus en sortir, car il était frappé à mort. Le vénérable prélat put cependant faire ses adieux et ses dernières recommandations à ses prêtres réunis au salon de l'évêché, à la fin de leur retraite annuelle ; scène inoubliable et qui fit couler bien des larmes. Il mourut le 13 octobre à l'âge de 72 ans. Cinq évêques, quatorze vicaires généraux et cent quarante prêtres assistaient aux funérailles. M. l'abbé Louis Pâquet fit une éloquente et touchante oraison funèbre.

Quelques semaines auparavant, le 1er septembre, l'abbé H. Têtu (1), ecclésiastique de deuxième année de séminaire, entra au secrétariat et depuis lors a toujours demeuré au palais épiscopal. M. l'abbé Lactance Mayrand, aujourd'hui curé de Saint-Jean, I.-O., vint quelques jours après lui, partager la même besogne, à laquelle il fut employé pendant quatre ans. C'est aussi

---

(1) L'auteur.

au mois d'octobre de la même année que le regretté M. Napoléon Laliberté quitta la cure de Saint-Dominique-de-Jonquières, pour prendre à l'évêché la charge d'aumônier, laissée vacante par le départ de M. l'abbé Gauvreau. Pour des raisons de charité envers quelques membres de sa famille, il obtint son départ en 1878, et desservit la belle paroisse de Saint-Michel-de-Bellechasse jusqu'à sa mort, arrivée le 9 décembre 1885. M. Laliberté était universellement aimé de ses confrères. Il était orné des plus belles qualités du cœur et de l'esprit, et se distinguait surtout par sa douceur et sa générosité sans bornes. Il fut inhumé à Saint-Michel, où les funérailles furent présidées par Mgr l'archevêque Taschereau, qui fit aussi l'oraison funèbre du défunt.

1871.—Le 23 février, arrivée à Québec des bulles nommant M. Elzéar-Alexandre Taschereau, archevêque de Québec. Le 27, le nouveau prélat quitte le séminaire pour venir habiter le palais épiscopal.

19 mars. — Consécration de l'archevêque dans la cathédrale. Pendant la première visite du diocèse, qui commença le 13 juin suivant, il se fit accompagner par M. l'abbé C.-A. Marois, ecclésiastique de première année, qui a demeuré depuis au palais épiscopal, où il a rempli successivement les charges de sous-secrétaire, maître des cérémonies, secrétaire et enfin vicaire général depuis la mort de Mgr Legaré.

1872.—En décembre, départ de l'archevêque pour Rome. Retour en avril 1873.

1873, 18 mai.—Ouverture du cinquième concile provincial ; sept évêques en font partie.

Au mois de juin, Mgr Persico qui a résigné son siège de Savannah, en Georgie, vient demeurer au palais épiscopal et y reste six mois, jusqu'à sa nomination à la cure de Sillery, le 3 décembre 1873. Le futur cardinal était né à Naples en 1823. Entré dans l'ordre des Capucins, " il fut envoyé aux Indes Orientales, où il demeura un grand nombre d'années soit à titre de simple missionnaire, soit comme vicaire apostolique et comme évêque. Le climat meurtrier des Indes le força de revenir dans son pays natal (1) ". Il rencontra à Rome Mgr Lynch, évêque de Charleston, qui l'amena avec lui en 1867, pour lui faire continuer sa vie de missionnaire. " Pendant près de deux ans, Mgr Persico promena son zèle au milieu de la désolation et des ruines (2) " qu'avait laissées dans la Caroline du Sud la guerre civile qui venait de se terminer. Nommé évêque de Savannah en 1869, il vint, en septembre 1871, visiter le Canada et surtout Québec, où il avait un ami dans la personne de l'abbé L.-H. Pâquet, qui avait fait sa connaissance quelques années auparavant et qui avait été le témoin et

(1) Tiré d'un article de la *Semaine Religieuse* de Québec, signé par l'abbé L.-H. Pâquet, chapelain des Sœurs Franciscaines.

(2) *Ibid.*

quelquefois le compagnon de ses courses apostoliques. Comme tous les hommes qui, dès leur jeune âge, ont pris l'habitude des voyages, Mgr Persico pouvait difficilement rester longtemps à la même place.

Quoique Napolitain de naissance, il n'était pas exempt des attaques du *spleen* anglais, et alors il lui fallait partir pour exercer son ministère sur d'autres plages.

Hôte de l'archevêque de Québec, il officia pontificalement à la cathédrale, et il fut tout à fait charmé de l'esprit et des coutumes catholiques du pays. Aussi est-il probable qu'il songea dès lors à venir y planter sa tente de missionnaire. En tout cas il écrivit l'année suivante à la Propagande pour offrir sa démission de l'évêché de Savannah et demander la permission de venir demeurer à Québec. Il s'était au préalable assuré qu'il y serait reçu par Mgr Taschereau, à qui il avait demandé l'hospitalité dans son diocèse. Aux questions que lui posa à ce sujet le cardinal préfet, l'archevêque de Québec répondit que le prélat voyageur serait traité avec tous les honneurs dus à sa dignité, et qu'il se proposait de lui assigner un poste convenable, dès que les circonstances pourraient le lui permettre. Mgr Persico fut donc reçu au palais épiscopal, où, comme nous l'avons dit, il séjourna pendant six mois. Très instruit, pouvant prêcher en français et en anglais, il rendit bien des services, en particulier à l'Hôtel-Dieu où il donna plusieurs instructions aux religieuses et remplaça souvent le chapelain M. Lemieux qui s'en allait vers la tombe.

Il fut même sur le point d'être définitivement nommé à sa place ; mais à la mort de M. Harkin, la cure importante de Sillery devenant vacante, l'archevêque s'empressa de l'offrir à Mgr Persico, qui accepta avec le plus grand plaisir. Le prélat disait lui-même que les trois années qu'il desservit cette paroisse furent les plus heureuses de sa vie. Cependant pour ceux qui, comme nous, le connaissaient bien, il était évident que le moment du départ approchait. Aussi en 1876, il retourna en Italie, d'où il fut envoyé au Malabar pour une mission très importante, dont il s'acquitta à l'entière satisfaction du Saint-Siège. Nommé ensuite évêque des trois diocèses réunis de Sora, Aquino et Ponte-Corvo, en Italie, puis délégué apostolique en Irlande, il devint secrétaire de la Propagande et fut revêtu de la pourpre romaine en janvier 1893. Le cardinal Persico est mort en décembre dernier. " La paroisse de Sillery, l'archevêché, le Séminaire de Québec, où il comptait des amis dévoués, les Dames Ursulines qui ont encore au milieu d'elles une de ses converties, sa fille spirituelle, comme il se plaisait à l'appeler, garderont au cardinal Persico le culte du souvenir et de l'amitié (1) ".

1874, 1er octobre. — Fête du deuxième centenaire de l'érection du diocèse de Québec. Vingt-deux évêques et archevêques et plus de quatre cents prêtres prennent part à la solennité. Un volume a été publié pour en

---

(1) Article déjà cité.

donner un compte-rendu et reproduire les principaux discours.

1877. — Mgr Conroy, délégué apostolique au Canada, débarque à Québec le 24 mai. Il ne fut que durant quelques semaines l'hôte du palais épiscopal, car, à part le séjour qu'il dut faire et aux Etats-Unis et dans les différentes villes du Canada, il habita à Québec une maison située sur le chemin Saint-Louis. Il mourut à Saint-Jean-de-Terre-Neuve à la fin de juin 1878. " Quel que soit le jugement que l'on porte sur les résultats d'une mission, qu'au reste il n'eut pas le temps de terminer, Mgr Conroy a laissé le souvenir impérissable de sa science ecclésiastique, de son tact et de son éloquence (1) ".

1878. — Le 19 mai, ouverture du sixième concile. Sept évêques.

Le 23, translation solennelle des restes de Mgr de Laval. A part les Pères du concile, on voit figurer dans la procession le délégué apostolique Mgr Conroy, et Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface.

1880, 8 janvier. — Noces d'or de Mgr Cazeau. 25, 26 et 27 juin, fête nationale de la Saint-Jean-Baptiste et premier congrès catholique canadien-français. M. Claudio Jannet et M. le comte de Foucault viennent de France pour y assister.

---

(1) Notice biographique. — S. E. le cardinal Taschereau, page 67.

1881, 26 février. — Mort de Mgr Cazeau. Nous avons eu la consolation de rendre les derniers devoirs à cet homme de Dieu. C'est nous qui l'avons assisté dans son agonie et qui l'avons enseveli. Quel vide dans le palais épiscopal !

1er mars. — Funérailles de Mgr Cazeau. Mgr l'archevêque Taschereau fit une remarquable oraison funèbre. M. Cyrille Legaré, qui devait succéder à l'illustre défunt, était alors assistant de son frère, curé de Sainte-Croix. En apprenant sa mort, il écrivait dans son journal ces quelques lignes, qui montrent la profonde admiration qu'il avait pour lui. " C'était, dit-il, le vrai type du bon prêtre doublé du gentilhomme. Il a été obligé de communiquer avec le grand monde, sans jamais y laisser choir une parcelle de ses vertus sacerdotales. Cœur d'or, qui se fondait en charité. Celui qui lui succèdera, aura de la peine à remplir toute la place qu'il occupait ".

" Dieu voulut, dit M. l'abbé Geo. Côté (1), qu'il fut

(1) Notice biographique — Mgr C.-E. Legaré — par l'abbé Geo.-P. Côté, curé de Sainte-Croix, Québec, 1892.

On ne saurait trop louer cette intéressante biographie. On y trouve le fidèle portrait du distingué prélat ; rien n'a été oublié. Que d'épisodes charmants, que de touchants souvenirs sont rappelés çà et là dans le récit de cette vie si ecclésiastique et si édifiante ! M. Côté a rendu parfaite justice à Mgr Legaré et il a écrit un beau livre, qui a fait la consolation de sa famille et de ses nombreux amis et qui contribue à l'honneur du palais épiscopal de Québec. Aussi nous y renvoyons le lecteur et nous ne dirons que quelques mots sur ce regretté vicaire général, qui vient, il me semble, de nous quitter, et dont la mémoire sera toujours en bénédiction.

lui-même cet homme ; mais quelque qualifié qu'il parût pour ce poste d'honneur, ce ne fut qu'après toutes les hésitations et les supplications mêmes qu'il se rendit le 12 avril aux instances réitérées de Mgr l'archevêque...

" Aucune des qualités requises ne lui manquait : qualités personnelles, qualités dans ses rapports avec le chef du diocèse, qualités dans ses relations avec ses confrères du palais épiscopal, avec le clergé, les communautés, les autorités civiles et les personnes du monde ". A nous qui avons vécu avec Mgr Legaré, les neuf années qu'il a demeuré au palais épiscopal, il appartient de dire que cet éloge est marqué au coin de l'entière vérité. Cependant il ne faudrait pas croire que le nouveau vicaire général ressemblât beaucoup à son prédécesseur ; c'est le contraire qui est vrai. Ayant les mêmes qualités, elles n'avaient pas chez l'un et l'autre les mêmes formes ni le même caractère. Mgr Cazeau était plus ouvert, de manières plus larges et plus aisées, se dépensant sans miséricorde, se mettant peu en peine du style et de la forme, allant vite en besogne et comme pressé de faire le plus possible, tout en faisant bien. Mgr Legaré était plus lent que vif, se tenait plus sur la réserve, presque timide, faisant tout avec poids et mesure, plus délicat, plus artiste, si je puis m'exprimer ainsi, mais énergique et ferme au besoin, ayant comme l'autre prélat toutes les vertus ecclésiastiques, et de plus que lui le poli et le goût de l'homme de lettres. Il avait passé les vingt-cinq premières

années de sa vie sacerdotale au Séminaire de Québec, où il avait rempli successivement les charges de professeur de rhétorique et de directeur du petit et du grand séminaire ; et pendant quatre ans il avait suivi à Paris les cours de la fameuse école des Carmes. " Mgr Legaré, dit encore son biographe, a laissé au monde et surtout aux prêtres l'exemple de ses vertus : il a laissé aussi des œuvres qui l'honorent ". Puis il énumère ses améliorations introduites dans les études, ses recherches fructueuses pour enrichir les musées et la bibliothèque de l'université, et ses écrits dont quelques-uns ont été publiés et les autres sont demeurés inédits. Il mentionne avec éloge son " journal "—et les citations qu'il en fait prouvent la justesse de son appréciation—et ses notices biographiques sur Mgr Turgeon et sur Mgr Baillargeon. Cette dernière, publiée dans l'annuaire de l'Université Laval, est à notre avis ce qu'il a écrit de mieux. Elle ferait un beau volume. C'est un travail de bénédictin, l'œuvre d'un homme de cœur, et d'un écrivain distingué. Les vies inachevées de M. Holmes et de M. Demers qu'il était à écrire, fruit de bien des recherches et de bien des veilles, périrent avec trois volumes de son journal dans l'incendie qui détruisit une partie du séminaire en 1865.

Mgr Legaré a fait sa marque dans les lettres canadiennes, il a laissé aussi des traces ineffaçables de son séjour au palais épiscopal. Par son travail discret et intelligent, de concert avec d'autres personnages influents

du Canada et de l'Europe, il a contribué pour une large part à y faire descendre du Vatican les honneurs du cardinalat (1) ; et dans l'organisation de ces fêtes inoubliables, dans les embellissements de la demeure du nouveau prince de l'Eglise, dans la préparation des cérémonies imposantes de la calotte et de la barrette cardinalices, il fut le premier à payer de sa personne et à tout ordonner pour la plus grande gloire de l'Eglise, du cardinal et du clergé de Québec.

Nous n'ajouterons qu'un mot pour dire combien nous avons été heureux de vivre dans la compagnie de cet aimable et saint prêtre et combien grande a été notre douleur en le voyant mourir. Sa mort au reste fut bien douce pour lui ; il l'attendait, elle l'a trouvé préparé et soumis. C'est le 23 janvier 1890 qu'il a rendu son âme à Dieu. Le cardinal Taschereau chanta le service qui eut lieu le 25, et Mgr Hamel fit l'oraison funèbre.

1883.—Arrivée à Québec, le 21 octobre, de Mgr Smeulders, délégué apostolique au Canada. " C'était un moine cistercien, demeurant à Rome. Comme il ne parlait le français qu'avec difficulté et ne savait pas l'anglais, il ne put jouer le rôle brillant de son illustre prédécesseur, Mgr Conroy. Il quitta définitivement le pays le 29 décembre de l'année suivante, après avoir séjourné tantôt à Québec, où il était l'hôte des RR. PP.

---

(1) Notice déjà citée.

Rédemptoristes, tantôt à Montréal, où il logeait chez les RR. PP. Oblats (1) ". Le palais épiscopal ne le vit qu'en passant et dans quelques rares circonstances. Dom Smeulders est mort, il y a quelques années, dans le couvent de Saint-Bernard, à Rome, à deux pas de l'église de Sainte-Marie-de-la-Victoire, l'église du cardinal Taschereau.

1884.—Départ au mois d'avril, de Mgr l'archevêque pour Rome, où il demeure sept mois.

1886, 30 mai. — Septième concile provincial. Dix évêques.

Le 7 juin, M. le grand vicaire Legaré annonce par une lettre au clergé la nomination du cardinal Taschereau. C'est ce jour-là même qu'eut lieu le consistoire, dans lequel le Saint-Père préconisa le nouveau prince de l'Eglise.

8 juin. — Les membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative viennent au palais épiscopal présenter leurs félicitations à Son Eminence.

9 juin. — C'est le tour de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.

15 juin. — Le clergé du diocèse présente une adresse au cardinal. On comprendra facilement que nous ne pouvons faire ici une description des fêtes cardinalices, ni même donner la liste des adresses, ou des dépu-

---

(1) Notice biographique. S. E. le cardinal Taschereau.

tations qui vinrent saluer le cardinal. Un beau volume raconte toutes ces fêtes magnifiques (1). Ce fut pendant près de deux mois comme une procession de sociétés, venant même des villes étrangères, qui remplirent tour à tour le grand salon, tout remis à neuf, du palais épiscopal. Une souscription avait été ouverte pour subvenir aux frais considérables de cette longue solennité. Nous donnons à l'appendice N la liste de ceux qui ont contribué (2); leurs dons généreux formèrent la somme de $21,300.00, qui suffit à payer les dépenses de la plus belle fête que Québec eût jamais célébrée dans ses murs.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans " Le premier Cardinal Canadien " : " L'archevêché de Québec, abandonné à ses seules ressources, eût été incapable de subvenir aux frais de réception des Délégués du Saint-Siège, aux dépenses occasionnées par la nécessité de faire les choses d'une manière digne d'une ville catholique, comme Québec, et aux autres dépenses ordinaires d'étiquette et de haute convenance commandées par l'impérieuse loi de la coutume autorisée. C'est ce qu'a parfaitement compris la société canadienne. Aussi avons-nous vu, non seulement les membres du clergé et les citoyens se mettre généreusement à contribution, mais encore la corporation de la ville de Québec et le Parlement lui-même prendre leur part de frais...

---

(1) *Le Premier Cardinal Canadien.*

(2) Cette liste n'a pas encore été publiée.

" Les revenus de l'archevêché n'en sont pas devenus plus considérables ; mais grâce à ce concours généreux, la ville de Québec a pu faire les choses grandement et ne pas déchoir de sa réputation. Le but a donc été atteint ".

Ajoutons que le palais épiscopal a reçu à cette occasion des embellissements et des dons qui restent et qui l'ont enrichi de meubles et d'objets précieux, souvenirs durables de cette fête et de celui qui en fut le héros (1).

29 juin. — Le comte Gazzoli, porteur de la calotte arrive, le matin, à Québec et on lui donne un appartement à l'hôtel Saint-Louis. A une heure de l'après-midi, cérémonie de la remise de la calotte au salon de l'évêché.

A quatre heures du même jour, dîner intime au palais épiscopal, en l'honneur du comte Gazzoli. C'était la première fois depuis la construction de cette maison, que des laïques y fussent invités à un banquet, et la chose ne s'est pas renouvelée depuis. Noms des convives : S. E. le cardinal Taschereau, le comte Gazzoli, le juge Jean Thomas Taschereau, frère du cardinal, M. Edouard Taschereau, avocat, neveu de son Eminence, l'honorable Pantaléon Pelletier, le juge Bonaventure Caron, l'honorable P. Garneau, le colonel Théodore Duchesnay, M. Ls-Honoré Huot, M. Cyrille Legaré, V.

---

(1) Nous donnons à l'appendice O une liste des objets dignes de remarque dans le palais épiscopal.



1 Mgr BOLDUC, 2 Mgr LEGARÉ, 3 Mgr LANGEVIN, 4 M. BELLE-ISLE, 5 M. LALIBERTÉ,
6 M. PROULX, 7 M. LECOURS, 8 M .FERLAND.

G., M. Michel-Edouard Méthot, supérieur du Séminaire, M. L.-H. Pâquet, professeur du séminaire, M. Henri Têtu, aumônier, M. C.-A. Marois, prêtre, secrétaire de l'archevêché, M. C.-O. Gagnon, prêtre, maître des cérémonies, M. P.-B. Garneau, prêtre, assistant-secrétaire.

8 juillet.—Arrivée de Mgr Henry O'Brien, ablégat, porteur de la *barrette rouge.* Présentation au cardinal. Mgr Lynch, archevêque de Toronto, délégué du Saint-Siège pour l'imposition de la barrette est l'hôte de Son Eminence, en même temps que Mgr O'Brien.

20 juillet.—Imposition de la barrette dans la basilique. Vingt et un évêques étrangers.

26 et 29 juillet.—Voyage de Son Eminence à Montréal et à Ottawa ; elle impose le *pallium* aux nouveaux archevêques Fabre et Duhamel.

1887.—S. E. le cardinal part pour Rome le 27 janvier, pour la réception du chapeau cardinalice.

5 avril.—Retour du cardinal à Québec. Assemblée du clergé dans le grand salon de l'archevêché. Son Eminence remet les diplômes de leurs dignités respectives à Mgr Hamel et Mgr Legaré, protonotaires apostoliques, Mgr Bolduc, Mgr Méthot et Mgr Pâquet, prélats de la maison de Sa Sainteté, et Mgr Têtu et Mgr Marois, camériers secrets.

30 septembre.—Vers deux heures P. M., le feu prend au toit du palais épiscopal, par l'impardonnable incurie

d'un ouvrier qui travaille à le réparer. Grâce au service efficace de la brigade du feu, l'évêché échappe à la destruction. Le tiers du toit seul a brûlé; mais la maison a été inondée et elle est inhabitable pour longtemps. Tout le personnel accepte la charitable hospitalité du séminaire.

Les assurances paient tout le dégât *et amplius.* Le cardinal est absent et c'est à Montmagny qu'il a appris l'accident. Les messieurs de l'évêché quittent le séminaire les uns après les autres en octobre, pour habiter de nouveau le palais réparé.

Le 9 octobre, le cardinal part pour Toronto, où on lui fait une réception magnifique.

28 octobre.—Consécration épiscopale de Mgr Bégin, évêque de Chicoutimi.

1889, 8 mai.—Mort de Mgr Bolduc. Mgr Têtu le remplace à la procure.

1890, 23 janvier.—Mort de Mgr Legaré. Mgr Marois est nommé vicaire général ; il devient quelque temps après protonotaire apostolique. Mgr Gagnon, entré ecclésiastique à l'évêché en 1881, assistant secrétaire et maître des cérémonies, est nommé en 1890 secrétaire des archives. Il est prélat de la Maison du Pape. M. l'abbé Philippe-Benoit Garneau, assistant-secrétaire depuis 1886, remplit, depuis 1890, la charge de secrétaire en chef. Enfin cette même année amène au palais épiscopal M. l'abbé Arsenault, assis-

tant-secrétaire, qui a dernièrement ajouté à cette fonction celle de maître des cérémonies.

18 mai. — Sacre de Mgr Blais, coadjuteur de Mgr de Rimouski. Sa Grandeur a été, durant deux mois avant sa consécration, l'hôte du palais épiscopal de Québec.

29 octobre. — Le comte de Paris et le duc d'Orléans, son fils, font visite au cardinal. Ils sont accompagnés du comte d'Haussonville, du duc D'Uzès, du marquis de Lasteyrie, de M. Ç. de Lachambre et du docteur J. Récamier. Ces distingués visiteurs, après avoir causé quelque temps avec Son Eminence, se rendent à l'Université Laval. Le cardinal offre au comte de Paris en souvenir de sa visite la Vie de Mgr de Laval.

1891, 22 décembre. — Mgr Bégin nommé coadjuteur de Québec et archevêque de Cyrène.

1892. — Sa Grandeur vient s'installer définitivement au palais épiscopal de Québec le 26 février.

22 mars. — Mgr Bégin nommé *cum futura successione*. Le cardinal lui confie le soin de son diocèse.

22 mai. — Consécration dans la cathédrale, de Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi.

23 août. — Noces d'or du cardinal Taschereau. Tous les détails de cette belle fête sont consignés dans un volume publié à cette occasion.

14 décembre. — Mgr Bégin part pour Rome, où il va assister au jubilé épiscopal de Léon XIII.

1893. — Retour de Mgr Bégin à Québec, le 27 mars.

1894, 29 mars.—Mgr le coadjuteur part de nouveau pour Rome et revient le 29 mai.

Le 3 septembre, Sa Grandeur est officiellement nommé par S. E. le cardinal, administrateur du diocèse.

Nous terminons ici ces éphémérides, qui paraîtront peut-être ennuyeuses à plusieurs, mais qui auront plus tard quelque utilité et éviteront des recherches aux historiens futurs. Nous aurions pu mentionner bien d'autres faits, mais ils ne touchent que de loin à notre sujet ou n'ont pas assez d'importance. C'est ainsi que nous avons omis les visites de tous les gouverneurs généraux ou provinciaux, les assemblées des évêques qui ont lieu au moins deux fois par année, etc., etc.

Mais nous aurions dû déjà parler de l'hôte et du seigneur par excellence du Palais épiscopal. Les autres ont passé, presque tous sont morts ; lui reste et vit toujours ; on le devine sans peine, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, qui dès 1847 a pris un appartement dans la maison de l'évêque, et qui depuis ne l'a plus quitté. De son humble trône, où il demeure caché sous les espèces eucharistiques, il veille, il prie, il gouverne. A ses pieds, les évêques et les prêtres se prosternent et demandent la lumière et la force. Cette chapelle, où il daigne s'immoler au saint sacrifice de la messe et demeurer ensuite nuit et jour au tabernacle, a

entendu bien des prières ferventes, elle a vu descendre dans son enceinte bien des grâces et des bénédictions. Que l'hôte divin, qui nous endure à côté de lui depuis vingt-cinq ans, daigne accepter ce petit travail ! c'est l'histoire de sa maison. Quand ceux qui l'habitent aujourd'hui seront partis à leur tour, lui, qu'il y reste bien longtemps encore, et qu'il y soit béni et servi à jamais !

FIN

APPENDICE

APPENDICE A

VENTE PAR M. ET MADAME F. PROVOST A MONSEIGNEUR DE SAINT-VALLIER

Furent présents en leurs personnes M. François Provost, Ec, Major du château et ville de Québec, et Dame Géneviève Macard son épouse, de lui autorisée à l'effet des présentes, lesquels solidairement, sans division ni discussion, renonçant à toutes exceptions et bénéfices de droit quelconques, ont reconnu et confessé avoir vendu, cédé, transporté et délaissé par ces présentes dès maintenant à toujours, et promettent garantir de tous troubles, dettes, hypothèques et autres empêchements quelconques à l'illustrissime et révérendissime père en Dieu, Messire Jean-Baptiste de Lacroix de Saint-Vallier, Evêque de cette dite ville, à ce présent et acceptant acquéreur pour lui et ses successeurs du dit évêché, toute l'espace de terre qui se trouve entre le jardin du séminaire de cette dite ville, et chemin de la ville basse à la haute, le cimetière de l'église paroissiale et le bord du Sault-au-Matelot, laquelle espace contient environ trois arpents de terre tant en cour et basse-cour que jardin, en laquelle cour y a une maison de pierre à deux étages seulement couverte d'ardoises en pavillon avec une cuisine ou allonge au bout de la dite maison, et un autre petit corps de logis en charpenterie séparé de l'autre, couvert de bardeaux, situé sur le

devant de la dite cour, en l'état que le tout se comporte, sans en rien réserver ni retenir, et sans qu'il en soit fait plus ample mention, ni description des dits lieux, tenants et aboutissants, Mon dit Seigneur l'Evêque s'en tenant content et satisfait pour le tout bien savoir et connaître, demeurant et en étant en possession depuis son retour de France cette présente année ; aux dits sieur et dame Provost appartenants au moyen de la vente que leur en a faite madame Perrot, procuratrice de M. Jean Talon, cons. du roi en ses conseils, secrétaire de son cabinet et jadis son intendant en ce pays, par contrat passé devant le notaire qui reçoit ces présentes, le neuf novembre 1682, ratifié par le dit seigneur Talon devant Royer et de Clersin, notaires au châtelet de Paris par acte du 6 juin 1683 annexé à la minute du dit contrat de vente ; lequel seigneur Talon en était propriétaire par acquisition qu'en fit pour lui Octave Zapaglia, Ec. Sr de Ressan, de Denis-Joseph Ruette, Ec., Sr Dauteuil, par contrat devant Pageot, notaire en cette ville, le 3 juillet 1667, suivant la déclaration qu'en a faite le dit Sr de Ressan, par devant Becquet, notaire, le 20 août 1668, contenant que la somme de quatre mille livres qu'il en avait payée était des propres deniers du dit seigneur Talon ; duquel contrat ratification fut faite par demoiselle Claire-Françoise de Clément du Vaulx femme du dit sieur Dauteuil, par acte passé devant Thomas le Semelier et Jacques Plastrier, notaires au Chatelet de Paris, le 19 mai 1669 ; auquel Sieur Dauteuil, la dite terre et bâtiments étant là-dessus appartenaient en la manière portée au dit contrat de vente par lui passé au dit Sieur de Ressan comme dit est ; étant en la censive du Roi et chargé envers son domaine de douze deniers seulement pour et sans autres charges, dettes ni hypothèques quelconques du passé jusques à hüy : pour les dits trois arpents de terre et bâtiments susvendus demeurer annexés et affectés à perpétuité au dit évêché de Québec et en jouir

par le dit seigneur évêque et ses successeurs évêques d'icelui à toujours ainsi que bon leur semblera : le prix des dites choses vendues étant payé des deniers accordés par Sa Majesté à cet effet comme sera dit ci-après.

Cette vente, cession et transports faits à la charge du dit cens et moyennant la somme de quinze mille livres argent de France dont les dits sieur et Dame Provost vendeurs reconnaissent avoir reçu celle de dix mille livres des deniers de Sa Majesté pour le dit seigneur évêque en son acquit, en deux paiements de cinq mille livres chacun portés aux états de Sa Majesté pour l'an dernier 1687, et cette présente année 1688, en ce pays à eux payés par le sieur de Varneuil, commis en cette ville de M. Louis de La Ravoye, cons. du Roi, son trésorier général de la marine ; suivant les ordonnances de Mgr l'Intendant pour le Roi en ce pays en date du...1687 et dernier ; reconnaissant les dits sieur et dame Provost vendeurs avoir encore eu du dit seigneur évêque un billet qu'ils ont envoyé en France par les derniers vaisseaux pour recevoir les cinq mille livres restantes à payer qu'il espère que Sa Majesté accordera par l'état de l'an prochain, 1689, pour le dit pays ; auquel cas de payement de la dite somme de cinq mille livres, restantes sur le dit billet du dit seigneur évêque, les dits sieur et dame vendeurs seront tenus donner quittance générale de toute la dite somme de quinze mille livres au pied des présentes, mais aussi au cas que les dites cinq mille livres restantes ne leur fussent pas payées sur le dit billet du dit seigneur Evêque, il en sera et demeurera garant envers les dits sieur et dame vendeurs, les dits biens susvendus demeurant affectés et hypothéqués au payement de la dite somme, et au moyen de ce les dits sieur et dame vendeurs ont présentement remis ès mains de mon dit seigneur l'Evêque tous les titres, contrats et actes susdatés concernant la propriété des terres et maisons susvendues, mettant

et subrogeant du tout en leur lieu et place, droits, noms, raisons et actions, transportant, etc., désaisissant, etc., voulant, etc., procureur, etc., porteur, etc., donnant pouvoir, etc., car ainsi, etc., promettant, etc., obligeant, etc., renonçant, etc., fait et passé au dit Québec au palais épiscopal du dit seigneur évêque avant-midi, le douzième jour de novembre mil six cent quatre-vingt-huit, présence du sieur de Villeneuve, ingénieur du Roi, et Boutteville, marchand, demeurant rue Sainte-Anne, témoins qui ont avec le dit Seigneur Evêque les dits sieur et dame vendeurs signé ces présentes. (Ainsi signé à la minute) Jean, Evêque de Québec, Provost, Géneviève Macard, Villeneuve, B. Boutteville.

GENAPLE

En marge du contrat est la quittance finale en date du douzième jour de mars mil six cent quatre-vingt-onze, les cinq mille livres restantes ayant été payées par Mgr de Saint-Vallier " de ses propres deniers, le roi ayant retranché le dernier des trois payements de la dite vente à cause des guerres (1) ".

---

(1) Le roi paya plus tard ces cinq mille livres, comme on le voit par l'arrêt du conseil d'Etat cité plus loin.

APPENDICE B

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT QUI AUTORISE MGR DE SAMOS, COADJUTEUR DE QUÉBEC, DE VENDRE CINQ EMPLACEMENTS DÉPENDANTS DU PALAIS ÉPISCOPAL

Vu par le Roi, étant en son conseil, la requête présentée en icelui par Pierre-Herman Dosquet, évêque de Samos, coadjuteur à l'évêché de Québec, contenant que pour subvenir à la dépense nécessaire pour faire réparer le mur qui soutient les terres du palais épiscopal de Québec, du côté du sud, et pour faire faire les autres murs de clôture de l'enceinte du dit palais, il aurait présenté une requête au sieur de Beauharnois, gouverneur et lieutenant général, et Hocquart, commissaire ordonnateur, faisant les fonctions d'intendant en la Nouvelle-France, par laquelle il aurait demandé d'être autorisé à vendre cinq emplacements dépendants du dit palais, pour le prix en provenant être employé aux dites réparations, sur cette requête les dits sieurs de Beauharnois et Hocquart auraient rendu, le vingt-quatre mars mil sept cent trente une ordonnance portant que le sieur Chaussegros de Lery, ingénieur, se transporterait sur les lieux, accompagné du sieur Mailloux, commis du Grand Voyer, pour dresser procès-verbal de l'état du mur de la dite cour, du côté du sud, et de ce qu'il en coûterait pour le réta-

blir, et pour faire les autres murs de clôture, ensemble dresser un plan des dits emplacements ; en exécution de cette ordonnance, le dit sieur Chaussegros de Lery et Mailloux ont dressé un procès-verbal de l'état des lieux, suivant lequel ils ont estimé que les réparations à faire dans les dits murs de clôture monteront à la somme de cinq mille une livres, six sols, huit deniers. Ils ont aussi, par le même procès-verbal, dressé un plan des dits emplacements, et comme il résulte de ce plan que l'aliénation de ces emplacements, en même temps qu'elle rendra l'enceinte du dit palais plus régulière, donnera aussi les moyens d'enclore le terrain et pourra produire un revenu annuel au profit de l'évêché, et même procurer des droits de lods et ventes, requérant à ces causes le dit sieur Dosquet, qu'il plût à Sa Majesté d'autoriser à faire la vente des dits emplacements, pour le prix qui en proviendra être par lui employé aux réparations du dit Palais Episcopal ; Vu aussi le procès-verbal des dits Sieurs Chaussegros de Léry et Mailloux, en date du sept mai mil sept cent trente ; Ouï le rapport, et tout considéré, Sa Majesté étant en son Conseil, ayant égard à la requête du dit Sieur Dosquet, a ordonné et ordonne qu'en vertu du présent arrêt, il demeurera autorisé à vendre et aliéner les cinq emplacements en question, suivant et conformément aux alignements marqués et désignés dans le plan porté au plan des dits Sieurs Chaussegros de Léry et Mailloux, du dit jour sept mai mil sept cent trente, lequel demeurera annexé au présent arrêt, et ce aux clauses et conditions qu'il jugera les plus avantageuses, pour le prix qui en proviendra être par lui employé au rétablissement des murs de clôture de l'enceinte du dit Palais Episcopal, et autres réparations les plus nécessaires à faire dans icelui ; et sera le présent arrêt enregistré au Conseil Supérieur de Québec. Fait

au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles, le dix-sept février mil sept cent trente-un.

Signé,

PHÉLIPPEAUX, avec paraphe.

L'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, ci-devant et des autres parts transcrit, a été registré, ouï et ce requérant le Procureur général du Roi, pour être exécuté selon sa forme et teneur, suivant l'arrêt de ce jour, par nous Conseiller Secrétaire du Roi, Greffier du Conseil Supérieur de la Nouvelle-France à Québec, le premier octobre mil sept cent trente-un.

Signé,

DAINE.

APPENDICE C

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI QUI RÉUNIT LA MAISON ÉPISCOPALE AU DOMAINE ET EN FAIT DON AUX ÉVÊQUES DE QUÉBEC, AUX CHARGES PORTÉES AU DIT ARRÊT

[Extrait des Registres du Conseil d'Etat]

Le Roi s'étant fait rendre compte en son Conseil, d'une prétention formée par les religieuses de l'Hôpital-Général de Québec, sur la maison épiscopale de la dite ville, dont elles réclamaient la propriété comme légataires universelles du feu sieur de Saint-Vallier, Evêque de Québec, Sa Majesté aurait reconnu que par contrat du douze novembre mil six cent quatre-vingt-huit, le dit sieur de Saint Vallier aurait acquis pour lui et ses successeurs à l'Evêché, du sieur François Provost, major de la dite ville, et de Géneviève Macard, sa femme, un terrain d'environ trois arpents, situé dans la même ville, aux bornes expliquées au dit contrat, avec les bâtiments qu'étaient sur le dit terrain ; pour iceux servir au logement du dit sieur Evêque et de ses successeurs ; que la dite acquisition aurait été faite moyennant une somme de quinze mille livres, sur laquelle il est dit par le dit contrat, qu'il avait été payé, lors de la passation d'icelui, celle de dix mille livres des deniers de Sa Majesté, en deux paiements égaux de cinq mille livres chacun, employées dans les états des dépenses ordonnées pour la dite Colonie pour les années mil

six cent quatre-vingt-sept et mil six cent quatre-vingt-huit ; qu'à la vérité les vendeurs auraient donné, le douze mars mil six cent quatre-vingt-onze, une quittance de cinq mille livres restantes à payer du prix de la vente, lesquelles ils auraient reconnu avoir reçues du dit sieur de Saint-Vallier, et de ses propres deniers ; le Roi, porte cette quittance, ayant retranché le dernier des trois paiements à cause des guerres, mais que le vingt-quatre mai mil six cent quatre-vingt-treize, il en aurait été fourni une autre par le sieur vendeur au sieur de Verneuil, commis dans la colonie du sieur de la Ravoye, trésorier général de la marine, portant que celle du douze mars mil six cent quatre-vingt-onze demeurerait nulle et comme non avenue, et qu'à cet effet, il n'en serait fourni aucune expédition ni fait mention d'icelle sur les grosses qui seraient délivrées du dit contrat du douze novembre mil six cent quatre-vingt-huit, attendu que les dites cinq mille livres avaient été, comme les autres dix mille, payées des deniers de Sa Majesté, que cependant le dit sieur de Saint-Vallier, deuxième évêque de Québec, aurait fait, le premier février mil sept cent dix, donation en faveur de l'évêché et de ses successeurs à icelui, de la maison épiscopale, sise sur le dit terrain, à condition qu'il ne pourrait être rien demandé à sa succession pour raison des réparations qui se trouveraient à faire, lors de son décès, aux abbayes réunies à l'évêché, et qu'il aurait même fait, le six avril mil sept cent vingt cinq, au Papier Terrier de la dite colonie, déclaration de la dite acquisition comme à lui appartenante. Qu'après sa mort, le sieur de Mornay, troisième évêque de Québec, son successeur au dit Evêché, ayant poursuivi les religieuses de l'Hôpital-Général de Québec, légataires universelles du dit Sieur de Saint-Vallier, pour raison des réparations à faire à l'Abbaye de Bennévent, unie au dit Evêché, et les dites religieuses ayant voulu se prévaloir de la clause insérée dans la donation du premier février mil sept

cent dix, par rapport aux réparations, le dit Sieur de Mornay aurait renoncé à la dite donation. Que les dites religieuses auraient en conséquence fait faire des réparations à la dite Abbaye de Bennévent, et auraient prétendu que la propriété de la dite Maison Episcopale devait leur appartenir. Que le Sieur Dosquet, quatrième évêque, successeur du dit Sieur de Mornay au dit Evêché, aurait soutenu au contraire que la donation faite le premier février mil sept cent cent dix, par le dit Sieur de Saint-Vallier, ne pouvait être regardée que comme un acte illusoire, puisque la maison qui en faisait l'objet ne lui avait jamais appartenu, que le prix en avait été payé des deniers du roi, et que les augmentations qui pouvaient y avoir été faites, ne l'avaient été non plus que des bienfaits de Sa Majesté en faveur de l'Evêché et des évêques. Que le dit Sieur Dosquet ayant donné sa démission du dit Evêché, et le Sieur de Lauberivière, cinquième évêque de Québec, qui lui aurait succédé, étant mort sans qu'il y eût rien de réglé sur les prétentions des dites religieuses, la dite Maison Episcopale se serait trouvée, faute de réparations, hors d'état d'être habitée, en sorte que le Sieur de Pontbriand, sixième évêque de Québec, successeur du Sieur de Lauberivière et Evêque actuel, aurait été obligé de se pourvoir à Sa Majesté, au sujet des réparations nécessaires à la dite Maison Episcopale. Que par un premier arrêt du douze mai 1741, Sa Majesté voulant prendre connaissance des arrangements qui seraient convenables, pour éviter les discussions qui pourraient s'élever au sujet des réparations à faire à la dite Maison, aurait ordonné que, par le Sieur Chaussegros de Léry, ingénieur de Sa Majesté en Canada, et par deux experts, dont l'un serait nommé par le dit Sieur Evêque de Québec, et l'autre par le Sieur Intendant de la Colonie, il serait procédé à la visite de la dite Maison et bâtiments en dépendant, et dressé procès-verbal et estima-

tion de toutes les réparations qui se trouveraient y être nécessaires, pour le dit procès-verbal, rapporté à Sa Majesté, être par elle ordonné ce qu'elle aviserait bon être à l'effet de pourvoir aux dites réparations. Que la dépense nécessaire pour cela ayant été évaluée à dix mille quatre cent vingt livres, dix sols, par le dit procès-verbal, en date du vingt-cinq septembre mil sept cent quarante-un ; Sa Majesté, dans la vue de prévenir les contestations que ces réparations pourraient occasionner entre les parties intéressées, et d'empêcher le dépérissement total de la dite Maison, aurait ordonné par un second arrêt du vingt avril mil sept cent quarante-deux, qu'elles seraient faites de ses deniers, à l'effet de quoi il serait fait dans l'état des dépenses à ordonner pour son compte dans la dite Colonie, pendant la dite année mil sept cent quarante-deux, le fonds de la dite somme de dix mille quatre cent vingt livres, dix sols, à laquelle les dites réparations auraient été estimées par le dit procès-verbal, et desquelles Sa Majesté a en même temps déchargé, tant le dit Sieur Dosquet, ancien Evêque, que les successions des dits Sieurs de Lauberivière et Mornay, et les religieuses de l'Hôpital-Général, légataires universelles du dit Sieur de St-Vallier, le tout sans préjudice des droits de Sa Majesté sur la propriété de la dite Maison Episcopale. Et Sa Majesté voulant expliquer ses intentions, tant sur la prétention des dites religieuses que sur la disposition qu'elle entend faire de la dite Maison Episcopale en faveur de l'Evêché et des Evêques de la Colonie : Vu le dit contrat du douze septembre mil six cent quatre-vingt-huit, la quittance du douze mars mil six cent quatre-vingt-onze, celle du vingt-quatre mai mil six cent quatre-vingt-treize ; la donation du premier février mil sept cent dix ; la déclaration faite au Papier Terrier, le six avril mil sept cent vingt-cinq ; l'arrêt du douze mai mil sept cent quarante-un ; le procès-verbal de visite et estimation des

réparations du vingt-cinq septembre mil sept cent quarante-un ; l'arrêt du vingt avril mil sept cent quarante-deux ; les mémoires des religieuses de l'Hôpital-Général de Québec, ensemble les observations des Sieurs Marquis de Beauharnois, Gouverneur et Lieutenant Général, et Hocquart, Intendant de la Nouvelle-France, concernant la prétention des dites religieuses ; Ouï le rapport, le Roi étant en son Conseil, sans avoir égard à la demande des religieuses de l'Hôpital-Général de Québec, dont Sa Majesté les a déboutées et déboute, a, en tant que de besoin, réuni à son domaine la dite Maison Episcopale et bâtiments en dépendant, dont elle fait maintenant don à l'Evêché et aux évêques de Québec, pour en jouir par les dits évêques en pleine propriété. Veut en conséquence, qu'après que les réparations ordonnées par l'Arrêt du dit jour, vingt avril mil sept cent quarante-deux, seront faites, et qu'il aura été procédé à la réparation d'icelles par le juge de la Prévôté de Québec, commis à cet effet, par le dit arrêt, le dit Sieur de Pontbriand soit mis, tant pour lui que pour ses successeurs évêques, en possession de la dite Maison Episcopale et bâtiments en dépendant, sans que, pour raison des dites réparations, ils soient tenus de payer à Sa Majesté ni à ses successeurs rois, aucune finance ni indemnité ; desquelles Sa Majesté leur fait de nouveau don et remise, à la charge par eux de pourvoir à l'entretien de la dite Maison Episcopale et bâtiments en dépendant, comme le tout appartenant au dit Evêché. Et pour l'exécution du présent arrêt, toutes lettres nécessaires seront expédiées. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles, le trente mai mil sept cent quarante-trois.

Signé,

PHÉLIPPEAUX, avec paraphe.

APPENDICE D

LETTRES PATENTES SUR ARRÊT.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre. A nos amis et féaux les gens tenant notre Conseil Supérieur, à Québec, en Canada, Salut. Par l'Arrêt, ce jourd'hui, rendu en notre Conseil, nous y étant, et pour les raisons y contenues, nous aurions entre autres choses, et en tant que de besoin, réuni à notre Domaine, la Maison Episcopale de Québec avec les bâtiments en dépendant, dont nous aurions en même temps fait don à l'Evêché et aux Evêques de la Colonie, pour en jouir par les dits Evêques en pleine propriété ; ordonné en conséquence, qu'après que les réparations ordonnées par autre arrêt du vingt avril mil sept cent quarante-deux, seraient faites, et qu'il aurait été procédé à la réparation d'icelles par le Juge de la Prévôté de Québec, le Sieur de Pontbriand, évêque actuel, serait mis tant pour lui que pour ses successeurs évêques, en possession de la dite Maison épiscopale et bâtiments en dépendant, sans que pour raison des dites réparations, ils soient tenus de nous payer ni à nos successeurs rois, aucune finance ni indemnité, desquelles nous leur avons fait don et remise ; à la charge par eux de pourvoir à l'entretien de la dite Maison Episcopale et bâtiments en dépendant le tout appartenant au dit Evêché, et que, pour l'exécution du dit arrêt, toutes lettres nécessaires seraient expédiées. A

ces causes, Nous, conformément au dit arrêt ci-attaché, sous le contrecel de notre Chancellerie, avons, en tant que de besoin, réuni à notre Domaine la dite Maison Episcopale de Québec et bâtiments en dépendant, dont nous avons en même temps fait don à l'Evêché et aux Evêques de la Colonie, pour en jouir par les dits Evêques en pleine propriété. Ordonnons en conséquence qu'après que les réparations mentionnées dans l'arrêt du vingt avril mil sept cent quarante-deux, seront faites, et qu'il aurait été procédé à la réception d'icelles, par le juge de la Prévôté de Québec, le Sieur de Pontbriand, évêque actuel du dit Québec, et autant pour lui que pour ses successeurs Evêques, soit mis en possession de la dite Maison Episcopale et bâtiments en dépendant, sans que, pour raison des dites réparations, ils soient tenus de nous payer ni à nos successeurs Rois, aucune finance ni indemnité, desquelles nous leur avons fait don et remise ; à la charge par eux de pourvoir à l'entretien de la dite Maison Episcopale et bâtiments en dépendant, comme le tout appartenant au dit Evêché. Si vous mandons que ces présentes vous ayez à faire enregistrer, et du contenu en icelles faire jouir et user les dits évêques ; car tel est notre plaisir. Donné à Versailles, le trentième jour du mois de mai, l'an de grâce mil sept cent quarante-trois et de notre règne le vingt-huitième.

Signé,

LOUIS.

Et plus bas par le Roi,

Signé,

PHÉLIPPEAUX, avec paraphe.

Registré, ouï le Procureur Général du Roi, suivant l'arrêt de ce jour, par nous Conseiller, Secrétaire du Roi, Greffier en Chef du Conseil Supérieur de la Nouvelle-France, à Québec, le deux novembre mil sept cent quarante-trois.

Signé,

DAINE.

APPENDICE E

ARRÊT PAR LEQUEL LE ROI ORDONNE QUE LES RÉPARATIONS NÉCESSAIRES A LA MAISON ÉPISCOPALE DE QUÉBEC SERONT FAITES DES DENIERS DE SA MAJESTÉ

A Fontainebleau, le 20 avril 1742.

Vu par le Roi étant en son Conseil l'arrêt rendu en icelui le 12 mai 1741, sur la requête du Sieur de Pontbriand, évêque de Québec, et par lequel Sa Majesté voulant prendre connaissance des arrangements qui seraient convenables pour éviter les discussions qui pourraient s'élever au sujet des réparations à faire à la maison épiscopale de Québec, aurait ordonné que par le Sieur Chaussegros de Léry, ingénieur de Sa Majesté, en Canada, et par deux experts dont l'un serait nommé par le dit sieur Evêque de Québec, et l'autre par le sieur Intendant de la dite Colonie, il serait procédé à la visite de la dite maison épiscopale et bâtiments en dépendant, et dressé procès-verbal et estimation de toutes les réparations qui se trouveraient y être nécessaires, pour le dit procès-verbal rapporté à Sa Majesté, être par elle ordonné ce qu'elle aviserait bon être, à l'effet de pourvoir aux dites réparations. Vu aussi le procès-verbal de visite et estimation des dites réparations fait le 25 septembre 1741, en exécution du dit arrêt par le dit sieur Chaussegros de Léry et les experts nommés de la part des dits Evêque et Intendant, par

acte du 20 du même mois de septembre, par lequel procès-verbal, les réparations à faire à la dite maison épiscopale et dépendances, en maçonnerie, charpente, menuiserie, serrurerie et autres ont été estimées à la somme de dix mille quatre cent vingt francs et dix sous. Et Sa Majesté étant informée que le sieur de Lauberivière, prédécesseur immédiat du dit sieur de Pontbriand au dit Evêché de Québec, serait décédé au mois d'août 1740, peu de jours après son arrivée à Québec, sans avoir pu faire constater les dites réparations ; que le sieur Dosquet, prédécesseur du dit sieur de Lauberivière, s'était mis en règle à cet égard en faisant dresser les vingt-quatre et vingt-cinq septembre 1734, des procès-verbaux de visite et estimation des dites réparations, lesquels avaient été homologués par sentence rendue en la Prévosté de Québec, le 19 octobre suivant, mais que le feu sieur de Mornay, auquel le dit sieur Dosquet avait succédé dans le dit évêché, aurait prétendu n'être point tenu des dites réparations et qu'elles devaient être à la charge de l'Hôpital-Général de Québec, comme légataire universel du sieur de Saint-Vallier, son prédécesseur ; toutes ces circonstances auraient porté Sa Majesté à se charger elle-même de faire faire à ses frais les dites réparations tant pour prévenir les contestations qu'elles pourraient occasionner entre le dit sieur de Pontbriand, la succession du sieur de Lauberivière, le dit sieur Dosquet, la succession du sieur de Mornay et l'Hôpital-Général de Québec, légataire universel du dit feu sieur de Saint-Vallier, que pour éviter le dépérissement total de la dite maison auquel pourrait donner lieu le retardement des réparations dont elle a besoin. A quoi voulant pourvoir. Ouï le rapport. Le Roi étant en son conseil a ordonné et ordonne que les réparations nécessaires à la Maison Episcopale de Québec, suivant le procès-verbal du dit jour 25 septembre 1741 que Sa Majesté a

homologué et homologue, seront faites des deniers de Sa Majesté par le dit sieur Chaussegros de Léry, ingénieur, à l'effet de quoi il sera fait dans l'état des dépenses à faire pour le compte de Sa Majesté dans la dite colonie pendant la présente année, fonds de la dite somme de dix mille quatre cent vingt francs et dix sous à laquelle les dites réparations ont été estimées par le dit procès-verbal qui demeurera annexé à la minute du présent arrêt, et laquelle sera payée par les ordres du dit Intendant par le commis des conseillers généraux de la Marine à Québec jusqu'à concurrence du parfait paiement des dites réparations, à la réception desquelles il sera ensuite procédé contradictoirement avec le dit sieur de Pontbriand, Evêque, par devant le juge de la Prévosté de Québec que Sa Majesté a commis et commet à cet effet. Ordonne pareillement qu'en conséquence tant le dit sieur Dosquet ancien Evêque, que les successions des dits sieurs de Lauberivière, et Mornay et l'Hôpital-Général de Québec, légataire universel du dit sieur de Saint-Vallier, seront et demeureront pleinement et valablement quittes et déchargés envers et contre tous des dites réparations et du prix d'icelles, duquel Sa Majesté leur fait don et remise. Le tout sans préjudice des droits de Sa Majesté sur la propriété de la dite Maison Episcopale.

Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, à Fontainebleau le 20 avril 1742.

APPENDICE F

ACTE DE VENTE DU PALAIS ÉPISCOPAL—1er AOUT 1831

On the first day of August in the year of Our Lord one thousand eight hundred and thirty-one. Before the undersigned Public notaries duly commissioned and sworn in and for the Province of Lower Canada, resident in the city of Quebec, in the said Province, personally come, appeared and were present the Very Reverend Bernard Claude Panet, Catholic Bishop of the Diocese of Quebec, of the one part; and William Burns Lindsay, Jacques Leblond, the elder, and Gustavus William Wickstead, all of the city of Quebec aforesaid, Esquires, Commissioners named and appointed under and by virtue of and in pursuance of the sixteenth chapter of the Statutes of the Parliament of the said Provinced passed in the first year of His Majesty's reign acting in the name and on behalf of His Majesty, His Heirs and successors, of the other part; which said parties did declare, covenant, promise and agree to and with each other in manner following, that is to say: Whereas the said Very Reverend Bernard Claude Panet continues willing to cede to the said Province the property of the Episcopal Palace and of the ground thereunto belonging, situated in the city of Quebec aforesaid, upon the terms and conditions in the said

act of the Provincial Parliament mentioned. And whereas the said William Burns Lindsay, Jacques Leblond, the elder, and Gustavus William Wickstead, as such commissioners as aforesaid have caused a correct plan to be made of the ground whereon the said building is erected and of the whole ground thereunto attached according to the several plans and title deeds relating to the same, and most especially, according to the plan and *procès-verbal* made and drawn by Lemaître-Lamorille, Surveyor, recognized by a judgment rendered by Mr. Bigot, the Intendant of the Province, bearing date the twenty-third day of January, one thousand seven hundred and fifty-nine. Now these presents witness that the said Very Reverend Bernard Claude Panet, Catholic Bishop of the diocese of Quebec for himself and for his successors Catholic Bishops of the said diocese of Quebec or other persons having the administration of the said diocese of Quebec, hath surrendered, transferred and made over unto His Majesty, His Heirs and successors the said episcopal palace and ground thereunto belonging or attached, situated in the city of Quebec aforesaid, particularly described in a plan thereof made as aforesaid, hereto annexed and signed by the said parties and by us the said notaries for the letter identification thereof, and which said lot of ground is of an irregular polygond form, containing seventy-six thousand nine hundred and ninety-three feet, french measure, equal to two hundred and thirty-seven perches, and two hundred and five feet in superficies; bounded as follows, that is to say: on the north west by the censive of the seminary of Quebec, denoted on the plan by the line AB, and by the property of the widow and heirs of the late Morin, described in the plan by the letters A, P, O; on the north west and south sides by Mountain street, and on the east partly by the walls of the fortifications, and partly by a lane adjoining the properties of

Amiot, Laurent and Trudel, as the same are described in the aforesaid plan of the same annexed to these presents. To have and to hold the said episcopal palace and ground hereby surrendered and transferred unto His Majesty, his heirs and successors for the public uses of the civil government of the said province for ever. And these presents further witness that the said parties have covenanted and agreed to and with each other that the said surrender and transfer is made, and that the same and the said episcopal Palace and ground hereby surrendered and transferred shall at all times hereafter be held subject to the following conditions. First, that there shall be paid to the Catholic Bishop of Quebec and his successors as such, or to the person having the administration of the said Diocese of Quebec for the time being and of the public moneys of the Province, a perpetual and annual ground rent not subject to redemption (une rente foncière annuelle, perpétuelle et non rachetable) of one thousand pounds sterling per annum. Secondly, that the said rent shall be paid by warrant under the hand of the Governor, Lieutenant Governor or person administering the Government by half yearly payments. Thirdly, that the said rent shall be episcopal property and shall represent the said ground and building, and shall as such have to all intents and purposes, the same destination as the said ground and building would have had if the surrender and transfer thereof by these presents had never been made. For the due execution of these presents, the same parties make election of domicile irrevocable at the office of Archibald Campbell, His Majesty's Notary, and one of the undersigned here. Thus done and passed at Quebec, in the office of the said Archibald Campbell, the date first above written.

In witness whereof the said parties have hereunto set and

suscribed their names and signatures in the presence of us the said notaries, also hereto suscribing. In faith and testimony of the premises, these presents being first duly read. Signed on the original.

† BERN. CL[e], Cath. Bishop of Quebec,
WM. B. LINDSAY, Commissioner,
JACQUES LEBLOND, Commissioner,
G. W. WICKSTEAD, Commissioner,
ED. GLACKMEYER, N. P.,
ARCH. CAMPBELL, His Majesty's Notary
and Notary Public.

APPENDICE G

Le 5 décembre 1850, Le *Journal de Québec* publie ce qui suit : " On travaille maintenant au déblai de l'emplacement de l'aile gauche de la maison du parlement, afin d'en creuser les fondations toutes prêtes pour le printemps prochain de bonne heure.

" Dans l'angle de la vieille aile de l'ancien palais épiscopal que l'on vient de démolir, on a trouvé une masse de terre s'élevant jusqu'au plancher de bas du premier étage, encaissée entre quatre murailles et recouverte d'une maçonnerie. On a conclu tout naturellement que c'était un cimetière ...... en examinant l'une des parois découvertes par le démolissement des murailles qui l'entourent, nous y avons trouvé plusieurs ossements humains, entre autres une portion de l'épine dorsale......"

Nous omettons le reste de l'article qui fourmille d'erreurs. L'auteur a la complaisance de dire que les corps que l'on pourrait trouver dans ce cimetière " ne sont pas des corps d'évêques, mais pourraient bien être les corps des membres de l'ancien chapitre " !

Le 14 décembre suivant, on lit dans le même journal : " Les ouvriers occupés à creuser les fondations sur lesquelles doit s'élever l'aile qui complètera l'édifice du Parlement, ont découvert ce matin une nouvelle tombe, à environ dix pieds au-

dessous de la surface du sol, en dehors des fondations de l'ancien évêché, mais contigue à la muraille, à l'angle où se trouvait la porte d'entrée au Conseil législatif. La maçonnerie est bien conservée, mais il ne reste que des ossements plus ou moins entiers, quelques-uns restant en poudre dans la main qui veut les recueillir."

Enfin en octobre 1870, on lit encore : " Les excavations qui ont été faites dans le cours de la semaine dernière, près des édifices du Parlement, ont mis à découvert un bon nombre d'ossements humains, un squelette entier et un pan de mur dans lequel se trouve une porte cintrée...... Comme ce cimetière n'a jamais été relevé, il n'est pas surprenant qu'on y trouve beaucoup d'ossements. Quant au reste des murailles enfouies sous le sol, ce sont, paraît-il, les fondations d'un pavillon de l'ancien évêché. La porte cintrée était, selon toute probabilité, une porte de cave qui s'ouvrait sur la déclivité du Cap."

Que l'on ait trouvé quelques squelettes et ossements à ces différentes époques, nous l'admettons volontiers ; mais on doit se rappeler que lorsque Mgr de Saint-Vallier acheta ce cimetière, il en fit de suite exhumer et transporter les corps, de sorte qu'il ne devait pas en rester un grand nombre à cet endroit.

APPENDICE H

LISTE DES PROPRIÉTAIRES DES MAISONS SITUÉES SUR LE TERRAIN VENDU PAR MGR DE SAINT-VALLIER AU SIEUR JACQUES PAGÉ, A L'EXTRÉMITÉ DE L'ANCIEN CIMETIÈRE

(Terrain de 29 pieds sur 50)

Fabrique de Québec ; concession de Lauzon, 9 mai 1655.

Mgr de Saint-Vallier ; Genaple, 31 décembre 1688 et 21 février 1691 ; Chambalon, 22 avril 1703.

Jacques Pagé ; Barbel, 8 janvier 1722.

Joseph Lepellé de Voisy (1) ; Barbel, 17 mars 1728.

Thomas Poisset ; Barolet, 9 avril 1759. Cette propriété est alors partagée en deux parties, l'une de 14 × 50 et l'autre de 15 × 40 et les propriétaires sont les suivants :

1° 14 × 50

Thomas Morin ; Louet, 30 novembre 1767, et Panet, 18 décembre 1798.

Marie-Anne Richard, épouse de Pierre Maquet ; Têtu, 1er juin 1803.

Charles Secrétan ; du shérif, 16 décembre 1822.

---

(1) Il était négociant et receveur des droits de Son Altesse Royale Mgr l'Amiral (11 déc. 1746). Marié à Suzanne Grouart ; au recensement de 1744, il avait trois enfants : Marie-Françoise, Marie-Joseph et Alexis, et une servante Marguerite, sauvagesse, âgée de treize ans.

LÉGENDE

1 Rond-point de la cathédrale.
2 Jardin du curé.
3 Presbytère.
4 Rue du Parloir.
5 Maison Lanaudière-Baby.
6 Maison Stayner, etc.
7 Maison Boishébert, Taschereau, etc.
8 Maison du Chien d'Or.
9 Côte de la Montagne.
10 Maison Morin, etc.
11 Chapelle de l'Evêché.
12 Palais Episcopal
13 Terrain de l'Evêché.
14 Séminaire.
15 Rue allant au chemin des Rondes.
16, 17 Maisons Pagé, etc. Terrain vendu par Mgr de Saint-Vallier.
18, 19 Imprimerie de la Gazette de Québec.
20 Maison Trudel, etc.
21 Maison Hamel, etc.
22 Escalier de la Basse-Ville
23 Corps-de-Garde.



Plan d'une partie de Québec en 1793

François Durette ; Ls Panet, 30 juin 1829.

George Turner ; Ls Panet, 31 juin 1834.

Moses Hart ; Craig, 24 octobre 1845.

Corporation de Québec ; Defoy, 27 janvier 1853.

2° 15 × 40

Jacques Duval ; Louet, 30 novembre 1767.

Laurent Amyot (1) ; Voyer, 29 avril 1790.

Noël-Laurent Amyot, prêtre (2) ; Amb. Parent, 21 juin 1843.

Séminaire de Québec ; Arch. Parent, 26 septembre 1848.

Corporation de Québec ; Defoy, 20 décembre 1852.

A côté de cette propriété vendue par Mgr de Saint-Vallier à Jacques Pagé de Carcy, et formant l'extrémité sud du terrain, se trouvait un morceau de terre concédé par la fabrique à Guillaume Pagé, maître-taillandier, père de Jacques. Nous donnons également la liste des propriétaires.

---

(1) Laurent Amyot, était orfèvre, et l'on trouve encore dans bien des églises du pays, des vases sacrés faits par lui. Un certain nombre de vases à la basilique ont été fabriqués par l'orfèvre Renvoisé. Celui-ci ayant refusé à Amyot de lui apprendre les secrets de son art, le père de ce dernier se décida à envoyer son fils en Europe, et il le confia aux soins de l'abbé A. Germain Dudevant, prêtre du Séminaire de Québec, qui retournait en France. Laurent Amyot revint au bout de deux ans, en 1784, et pratiqua jusqu'à sa mort arrivée en 1838. C'était un ardent *patriote*.

Il eut pour successeur M. Sasseville qui avait été son apprenti et qui demeura dans la même maison jusqu'à l'époque de la vente à la Corporation. M. L'Espérance fut orfèvre après lui et M. Lafrance a succédé à ce dernier. Ces ouvriers appartenant à des familles n'ayant entre elles aucun rapport de parenté, se sont de fait tellement bien succédé les uns aux autres, que quelquefois l'on se rend encore chez M. Lafrance, croyant s'adresser à M. L'Espérance ou à M. Sasseville, tous deux morts depuis longtemps.

(2) M. l'abbé Amyot, fils de l'orfèvre, fut vicaire à Saint-Gervais, missionnaire des Abénaquis, et curé de Saint Cyprien. En 1842, il se rendit en Europe et en Terre-Sainte ; il mourut à Vienne, en Autriche, à l'âge de 52 ans. Par son testament, il léguait ses biens au Séminaire de Québec.

Terrain de 57 pieds sur 30

Fabrique de Québec ; concession de Lauzon, 9 mai 1655.

Guillaume Pagé ; Pierre Duquet, 10 juillet 1680.

Jacques Pagé (1).

Robert Drouard et Madeleine Pagé.

Michel Drouard (2) ; Hiché, 21 avril 1731.

La propriété est partagée en deux à cette date, Michel Drouard en a une partie et l'autre appartient à Louis-Antoine Cureux Saint-Germain.

1° 33 × 30

Louis-Antoine Cureux Saint-Germain (3) ; Hiché, 21 avril 1731.

Adrien Pauchet Saint-André ; Panet, 21 octobre 1776.

---

(1) Guillaume Pagé a pour fils, Jacques Pagé, orfèvre, marié à Marie-Louise Roussel. La sœur de Jacques Pagé, Madeleine, devient la femme de Robert Drouart. Son fils Michel Drouart se marie à Marie-Catherine Rouer Villeray de la Cardonnière. Celle-ci devenue veuve se remarie à Michel de Salaberry officier (en 1750) sur la frégate *Angleza*, qui, après la mort de cette première femme, épouse Madeleine-Louise Juchereau.

Une autre sœur de Jacques Pagé, Suzanne, devint l'épouse de François Perrault, et fut l'aïeule du protonotaire Jean-François Perrault, grand-père de mademoiselle Mathilde Perrault, épouse de M. P.-B. Casgrain.

Les Têtu et les Casgrain comptent aussi les Pagé parmi leurs ancêtres, car Suzanne Pagé, tante de Jacques Pagé et de sa sœur Suzanne dont nous venons de parler, se maria à Martin Côté, bisaïeul de Marie Côté, épouse de Jean-Baptiste Bonenfant, souche commune de ces deux familles.

(2) C'est envers cette famille Drouart dont nous venons de parler que la succession du docteur Sarrazin était endettée.

(3) Louis Cureux dit Saint-Germain était forgeron, il était marié à Marie-Anne Laroche. L'une de ses filles, Marie-Louise se maria, en 1759, avec Florent Baillairgé et devint la mère du comte L.-G. Baillairgé qui vient de mourir. D'après le recensement de 1744, on voit qu'il y avait au service de Louis Cureux, plusieurs esclaves nègres : " Louis, 25 ans, baptisé ; Antoine, 30 ans, non baptisé ; Laurent, 16 ans, baptisé ; Marie-Anne, 15 ans, baptisée.

2° 24 × 30

Madeleine-Louise Duchesnay, femme de Michel de Salaberry, Licitation, 11 mars 1755.

Jean-Baptiste Chamart ; Panet, 6 octobre 1764, et Miray, 23 février 1770.

Adrien Pauchet Saint-André ; Adjudication, 25 février 1774. Les deux parties de cette propriété n'en font plus qu'une à partir de cette date.

57 × 30

William Brown ; A. Panet, 20 février 1779.

Samuel Neilson ; Chs Stuart, 11 février 1791.

John Neilson (1) ; Testament olographe, 29 décembre 1792.

Veuve et héritiers Neilson ; Amb. Parent, 18 février 1848.

Corporation de Québec ; Defoy, 18 décembre 1852.

En même temps qu'elle achetait les propriétés du séminaire, de la famille Neilson et de M. Moses Hart, pour en débarrasser le terrain et élargir la rue de la Montagne, la corporation de Québec achetait d'autres maisons voisines situées sur la rue même, du côté gauche en descendant ; ces maisons appartenaient à F.-X. Trudel, Edouard Hamel (2), James Douglas, Dame Robert Mitchell, Eliza Lane Ross, Alexander Orkney, Edouard Glackmeyer et Dame veuve Brunet. Pour le tout la ville eut à payer £13,815 „ 15 „ 10.

---

(1) C'est dans cette maison des Neilson que se trouvait la fameuse imprimerie de la *Gazette de Québec*.

(2) Oncle de Mgr Hamel.

APPENDICE I

PROCÈS-VERBAL DES SIEURS DELESTRE DIT BAUJOUR
ET J. BAILLARGÉ

Par conformité à la requête du trois octobre qui ordonne que par le Sieur Jean Baillargé, nommé par les exposans, et Pierre Delestre Baujour, que nous avons nommé d'office, il sera procédé à la visite et description par mesurage de plan et à l'estimation d'une maison située rue du Parloir et rue de la Montagne (après avoir préalablement prêté serment), dont ils dresserons leur procès-verbal, par lequel ils constaterons si la ditte maison peut commodément se diviser entre les huit enfans ou non, pour que leur procès-verbal soit déposé au greffe de cette cour et qu'il soit ordonné ce que de droit :

Nous Pierre Delestre Baujour et Jean Baillairgé, nous avons prêté serment devant un des honorable Juge de cette ville, promettans de procéder à la visite et description par mesurage de plan et à l'estimation de la ditte maison, en conséquence de quoi nous nous sommes transporté à la ditte maison située rue du Parloir et rue de la Montagne, la ditte maison appartenante à feu l'honorable Charles-François Tarieu de LaNaudière, écuyer, Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc., et de Dame Catherine Lemoine de Longueuil, son épouse, laquelle maison contient trente-

quatre pieds quatre pouces de profondeur sur soixante-trois pieds de front ou environs.

DESCRIPTION DE LA DITTE MAISON EN SES ÉTAGES ET APPARTEMENS

La cour

La cour a trente pieds quatre pouces de profondeur et soixante-sept pieds huit pouces de longueur.

Les écuries

Ont dix-sept pieds quatre pouces de profondeur sur vingt-deux pieds six pouces de longeur.

La remise

A dix-sept pieds quatre pouces de profondeur sur huit pieds de largeur.

La maison

Elle est voûtée en plein et divisée en cinq caveaux.

Les laterines

Ont huit pieds trois pouces de profondeur dans la cour et douze pieds de longeur dans la rue des Ramparts ou de la Montagne, de plus cinq pieds et un pouce à joindre la maison sur la dite rue.

Le bas de la maison

Est divisé en sept appartemens et quatre cheminées.

Le second étage

Est divisé en sept appartemens, trois cheminées et un vestibule en mauvais ordre.

Le grenier

La double couverture doit être refaite en entier.

SITUATION DE LA DITTE MAISON.

Elle fait face à la rue du Parloir pardevant, par le derrière au Jardin du Séminaire, par le côté sud à la rue de la Montagne et le côté nort à une autre maison appartenante au même l'honorable de La Naudière, etc.

Cette maison ne peut commodément se diviser entre les huit héritiers.

Enfin après avoir le tout bien considéré, tant que la ditte maison et ses dépendances, nous l'avons estimé à la somme de huit mille livres de 20 sols...

En foi de quoi nous avons dressé le présent pour valoir à ce que de raison le 9 octobre mil sept cent quatre-vingt-huit.

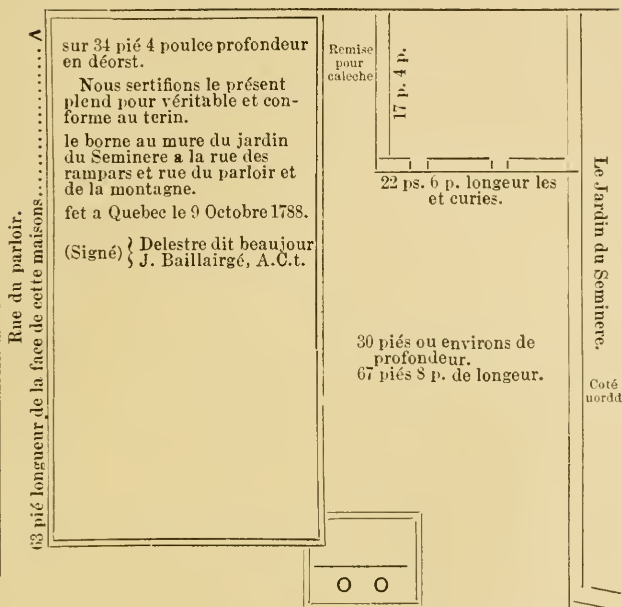
(Signé), { DELESTRE DIT BAUJOUR.
J. BAILLAIRGÉ, a ıı c ıı t.

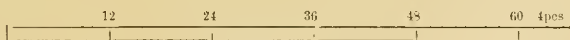
pour dépend, mesurage, visite et estimations pour plend et prosais verbal 30 l.

Collationné à l'original demeuré déposé en l'office du greffe, par nous Greffier des Plaidoyers Communs et des prérogatives de ce district, à Québec, le 20 novembre 1788.

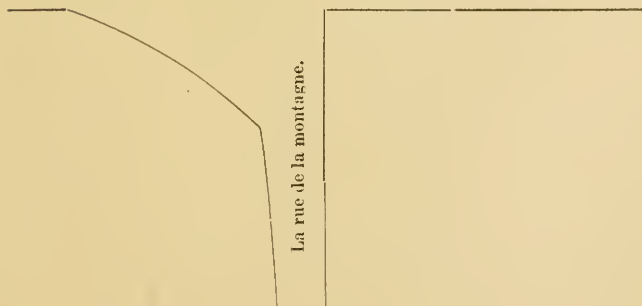
P.-L. PANET.

Bout joignant la maisons du fond de la rue du parloir.





Et chelle de 64 p. 4 p.



Par conformité à la requête du trois octobre, qui ordonne que par le Sieur Jean Baillairgé nommé par les exposans, et Pierre-Delestre Baujour que nous avons nommé d'office, il sera procédé à la visite et description par mesurage de plan et à l'estimation d'une maison située rue du parloir (après avoir préalablement prêté serment) dont ils dresserons leur procès verbal, par lequel ils constaterons si la ditte maison peut commodément se diviser entre les huit enfans ou non; pour que leur procès verbal soit déposé au greffe de cette cour et qu'il soit ordonné ce que de droit:

Nous Pierre-Delestre Baujour et Jean Baillairgé, nous avons prêté serment devant un des honorable Juge de cette ville, promettant de procéder à la visite et drescription par mesurage de plan et à l'estimation de la ditte maison située rue du parloir, en conséquence de quoi nous nous sommes transporté à la ditte maison située rue du parloir appartenante à feu l'honorable Charles-François Tarieu De LaNaudiere Ecuyer, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis &. et de Dame Catherine Lemoine De Longueuil son épouse, laquelle maison contient cinquante et un pieds neuf pouces de front sur la rue du parloir et trente-quatre de profondeur du côté du Séminaire.

DESCRIPTION DE LA DITE MAISON EN SES ÉTAGES ET APPARTEMENS &

Au bout joignant le Séminaire est un passage de neuf pieds cinq pouces et derrière une cour de soixante et un pied deux pouces de long sur trente de profondeur, dans cette Cour au coin contre le Séminaire est une remise pour deux caleche de dix pieds cinq pouces sur neuf pieds.

De l'autre côté sont des laterines de neuf pieds neuf pouces sur sept pieds cinq pouces et des écuries de trente pieds sur onze pieds de profondeur.

Le bas de cette maison est voûté en plein et divisé en cinq parties; il y a aussi une bonne citerne.

Le rez-de-chaussé est divisé en sept appartemens, un vestibule et une cuisine, un office et une salle pour le commun, une chambre à coucher et une salle à manger, une chambre de compagnie et un cabinet d'étude, un escalier et dans chaque appartement une cheminée.

Second étage

Il est divisé en cinq appartemens, qui forment trois chambres à poële et deux à feu.

Le grenier

Il y a un cabinet pour les domestiques, la charpente est bonne, il faut refaire la couverture en entier, et aussi refaire le long pan de derrière.

Cette maison ne peut se diviser commodement entre les héritiers.

Enfin après avoir bien examiné et consideré le tout de la maison ci-dessus mentionnée et ses dépendances nous l'avons estimé à la somme de neuf mille livres de vingt sols, ce que nous croyons être en conscience ce qu'elle vaut.

SITUATION DE LA DITTE MAISON

La devanture fait face à la rue du parloir, son derriere au jardin du Séminaire, son côté nort à la maison du Séminaire et son autre côté à une autre maison appartenante aussi au même Monsieur De LaNaudière &.

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès verbal pour valoir à ce que de raison.

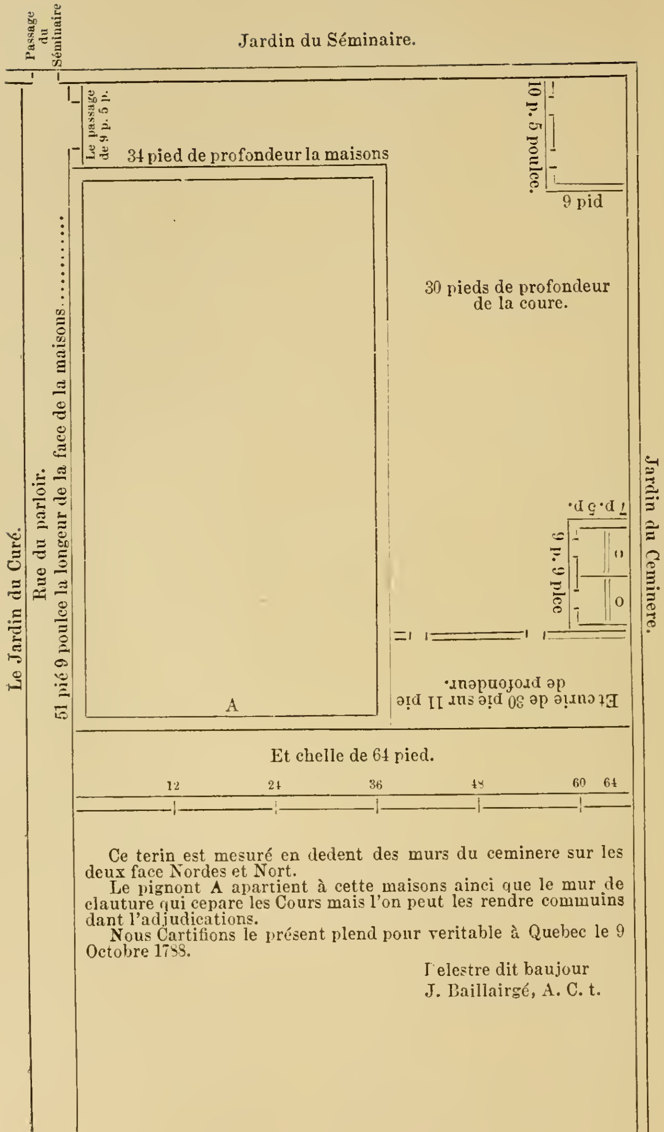
A Québec le 9 octobre 1788.

(Signé) { DELESTRE DIT BAUJOUR
J. BAILLAIRGÉ, A. C. T.

pour dépend mesurage
plend estimations et prosais verbal 30 l.

Collationné à l'original demeuré déposé en l'office du greffe, par Nous Greffier des Plaidoyers Communs et Des Prérogatives de Ce district, à Québec le 20. Nov. 1788.

P.-L. PANET.



Ce terin est mesuré en dedent des murs du ceminere sur les deux face Nordes et Nort.

Le pignont A apartient à cette maisons ainci que le mur de clauture qui cepare les Cours mais l'on peut les rendre commuins dant l'adjudications.

Nous Cartifions le présent plend pour veritable à Quebec le 9 Octobre 1788.

Pelestre dit baujour
J. Baillairgé, A. C. t.

APPENDICE J

CONTRIBUTIONS DES PAROISSES POUR LA CONSTRUCTION DU PALAIS ÉPISCOPAL, 1844–1846

District de Québec

Québec	$	3,909 00
Saint-Roch-de-Québec		132 00
Séminaire		800 00
Ursulines		600 00
Hôpital-Général		300 00
Hôtel-Dieu		200 00
Ancienne-Lorette		160 23
Saint-Ambroise		50 00
Saint-André		123 50
Ange-Gardien		146 50
Sainte-Anne et Saint-Ferréol		68 35
Sainte-Anne de Lapocatière		204 46
Saint-Anselme		40 00
Saint-Antoine		182 00
Saint-Augustin		135 20
Beaumont		120 35
Beauport		30 00
Berthier		28 83
Cap-Saint-Ignace		100 00

Cap-Santé	$	127 45
Sainte-Catherine		12 00
Charlesbourg		241 10
Saint Charles		144 68
Château-Richer		113 70
Sainte Claire		17 80
Sainte Croix		123 35
Deschambault		41 90
Ecureuils		29 05
Sainte-Famille, I.-O		151 00
Sainte-Foye		77 75
Frampton		7 50
Saint-François-de-Beauce		20 00
Saint-François, I.-O		33 25
Saint-François-du-Sud		40 50
Saint-Georges-de-Beauce		10 00
Saint-Gervais		136 22
Grondines		91 00
Saint-Henri		61 95
Saint-Isidore		60 00
Isle-aux-Grues		19 00
Islet		200 35
Saint-Jean-Deschaillons		35 30
Saint-Jean, I.-O		179 00
Saint-Jean-Port-Joly		126 85
Saint-Joachim		53 00
Saint-Joseph-de-Beauce		72 00
Kamouraska (1)		414 00
Saint-Laurent, I.-O		289 05
Lotbinière		212 00

(1) Dans la contribution de cette paroisse, on a compté $200 données directement à l'évêque par l'honorable Amable Dionne.

Sainte-Marguerite	$ 33 00
Saint-Michel (1)	400 25
Saint-Nicolas	152 70
Saint-Pascal	46 00
Saint-Pierre-du-Sud	100 50
Saint-Pierre, I.-O	76 98
Pointe-aux-Trembles	29 00
Pointe-Lévis	300 00
Rivière-du-Loup	60 00
Rivière-Ouelle	151 30
Saint-Roch-des-Aulnaies	200 70
Saint-Sylvestre	10 00
Saint-Thomas	258 65
Valcartier	20 00
Saint-Vallier	77 00
	$ 12,387 25

District des Trois-Rivières

Trois-Rivières	$ 367 65
Sainte-Anne et Saint-Casimir	116 00
Baie-du-Febvre	170 00
Saint-Barnabé	4 40
Batiscan	10 10
Bécancour	138 00
Cap de la Madeleine et Saint-Maurice	9 00
Saint-David	49 08
Drummondville, etc	17 60
Saint-François-du-Lac	114 00
Sainte Géneviève	89 55

(1) Le curé de Saint-Michel était alors M. Narcisse-Chs Fortier. Il fut l'un de ceux qui montrèrent le plus de zèle pour assurer le succès de la construction du palais épiscopal.

Saint-Grégoire	$	220 00
Saint-Guillaume		22 55
Saint-Léon		85 00
Saint-Michel-d'Yamaska		16 25
Nicolet et Sainte-Monique		167 20
Saint-Pierre-les-Becquets		94 40
Rivière-du-Loup		151 65
Sherbrooke, etc		37 00
Saint-Stanislas		60 10
Sainte-Ursule		26 65
Yamachiche		40 00
	$	2,206 18

District de Rimouski

Bonaventure	$	19 00
Cacouna		91 85
Carleton		94 00
Cascapédiac		26 00
Percé		108 35
Rimouski		35 20
Saint-Simon et Saint-Fabien		8 00
Trois-Pistoles		2 00
	$	384 40

District du Saguenay

Sainte-Agnès	$	1 50
Baie Saint-Paul		49 20
Eboulements		61 05
Isle-aux-Coudres		47 35
Malbaie		32 00
Petite-Rivière		23 90
Saint-Urbain		36 35
	$	251 35

RÉSUMÉ

District de Québec	$	12,387 25
" des Trois-Rivières		2,206 18
" de Rimouski		384 40
" du Saguenay		251 35
Grand total	$	15,229 18

Dans le district de Québec, il y eut cinq paroisses qui ne donnèrent rien, dans celui des Trois-Rivières sept, dans Rimouski six, et dans le Saguenay cinq. Toutes les paroisses mentionnées dans ce tableau faisaient alors partie du diocèse de Québec.

Mgr Turgeon reçut aussi du diocèse de Montréal	$	165 25
Et du diocèse du Nouveau-Brunswick		80 00

APPENDICE K

DOCUMENTS AYANT TRAIT A LA CONSTRUCTION DU PALAIS ARCHIÉPISCOPAL

Résolutions

A une assemblée d'une partie des membres du clergé du diocèse, réunis au Séminaire de Québec, pour les exercices d'une retraite ecclésiastique, monsieur le Grand Vicaire Cooke ayant été appelé à la présidence, et monsieur Delâge ayant été prié d'agir comme secrétaire, il a été résolu :

1° Que cette assemblée, apprenant avec peine que les travaux du palais archiépiscopal sont sur le point d'être suspendus, faute de moyens suffisants pour les continuer, considère qu'il est du devoir du clergé du diocèse, tant pour son honneur que pour celui de la religion, de s'imposer des sacrifices, pour aider Nos Seigneurs Evêques à terminer sans délai cette entreprise si digne de ses sympathies.

2° Qu'une liste de souscriptions soit ouverte immédiatement, et soumise aux membres du clergé présents, et qu'elle soit transmise avec diligence aux confrères absents, avec prière de joindre leur coopération à celle de cette assemblée.

3° Qu'en conséquence un comité composé de cinq membres soit nommé, et que monsieur le Grand Vicaire Cooke, messieurs Dumoulin, Beaubien, Delâge et Déziel forment le dit

comité, avec pouvoir de nommer dans chaque canton un ou plusieurs confrères, qui seront chargés de présenter la dite liste de souscriptions à leurs voisins.

Circulaire envoyée par le comité

Québec, 16 septembre 1846.

Monsieur,

Les Messieurs du clergé, assemblés en cette ville pour la retraite ecclésiastique, ayant jugé qu'il était à propos que le clergé du diocèse s'imposât des sacrifices pour aider Nos Seigneurs Evêques à terminer les travaux du palais archiépiscopal, ont bien voulu nous choisir pour solliciter en leur nom votre coopération à cette œuvre si digne de notre sympathie.

Fidèles à notre mission, nous nous empressons de vous offrir la liste des souscriptions déjà reçues, et de vous inviter à y apposer vos noms, et de marquer à la suite le montant de la somme dont vous croyez pouvoir disposer pour cet objet.

Si, comme nous avons lieu de l'espérer de votre générosité, vous daignez répondre à l'appel de vos confrères, vous voudrez bien remettre votre souscription, aux époques où le paiement devra s'en faire, soit à Monseigneur l'Evêque de Sidyme, soit à Messieurs les Secrétaires.

Nous l'avons l'honneur d'être,

Monsieur,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs,

Thos Cooke, Ptre,
J.-L. Beaubien, Ptre,
J.-S.-N. Dumoulin, Ptre,
F. Delage, Ptre,
J.-D. Déziel, Ptre.

Circulaire envoyée par le secrétaire du comité

Québec, 16 septembre 1846.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'un comité nommé par les prêtres réunis à Québec pour la retraite ecclésiastique, confiant dans votre zèle pour l'achèvement du palais archiépiscopal, a cru devoir vous charger de présenter aux confrères du comté de   qui n'étaient pas à la retraite, une liste sur laquelle vous êtes prié de leur faire apposer leurs noms.

Cette liste est accompagnée d'une circulaire que vous voudrez bien remettre entre les mains de chacun des confrères dont vous aurez ainsi sollicité la générosité.

Une liste des souscriptions tenue à Québec vous est envoyée, afin que vous en donniez communication à ces Messieurs, s'ils vous en témoignent le désir.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

J.-D. Déziel, Ptre,

Secrétaire du comité.

Liste de souscription

Nous prêtres du diocèse de Québec soussignés, apprenant avec peine que les travaux du palais archiépiscopal sont sur le point d'être interrompus, faute de moyens suffisants pour les continuer, et considérant qu'il est important pour l'avantage de la religion et l'honneur du clergé, que cet édifice soit terminé sans délai, nous nous engageons par ces présentes à fournir à Monseigneur l'évêque de Sidyme, les sommes marquées ci-après, à la suite de nos noms, pour mettre Sa Grandeur en état de continuer cette entreprise ; voulant par cette démarche reconnaître les services éminents que nos chefs spirituels ont rendus en tout temps et par de si grands sacrifices à la cause de la religion en ce pays.

Noms des souscripteurs.	Sommes souscrites.	Termes de paiement.

APPENDICE L

CONTRIBUTIONS DES PRÊTRES DU DIOCÈSE DE QUÉBEC POUR LA CONSTRUCTION DU PALAIS ÉPISCOPAL (1) — 1844-1846.

Alain, Jean-Louis, curé de Bonaventure............ $	44 00
Archambault, Louis-Misaël, curé de Saint-Hugues	5 00
Aubry, Luc, curé de Saint-Léon......................	150 00
Auclair, Joseph, vicaire à Saint-Roch de Québec.	118 00
Baillargé, Frs-Xavier, prêtre du séminaire.........	16 00
Baillargeon Chs-François, curé de Québec.........	100 00
Baillargeon, Etienne, curé de Saint-Nicolas.......	50 00
Bardy, Félix-Séverin, vicaire à Cacouna............	10 00
Beaubien, Louis, curé de Saint-Thomas.............	58 00
Beaudry, Augustin, curé de la Sainte-Famille, I. O.	104 00
Beaumont, Charles, vicaire à Sainte-Anne de Beaupré..	33 00
Bédard, Pierre-Jacques, vicaire à Saint-Joseph de Lévis..	25 00
Bédard, Thomas, chapelain de l'Hôpital-Général.	76 00
Béland, Pierre, curé de Saint-Antoine de Tilly...	200 00
Bélanger, François (ecclésiastique).................	1 00

(1) Cette liste a été laissée par M. l'abbé Edmond Langevin ; nous n'avons fait que changer les louis et schellings en piastres et centins, et ajouter, après chaque nom de souscripteurs, la charge qu'ils remplissaient à cette époque.

Bélisle, Ls-Léon, curé de Saint-François du Sud. $	140 00
Bellenger, Narcisse, vicaire à la Rivière-du-Loup (en haut)..	12 00
Bernier, Jean-Baptiste, curé de Saint-Anselme..	40 00
Besserer, Georges, curé de Saint-Joachim.........	12 00
Boily, Roger? (le seul prêtre de ce nom n'a été ordonné qu'en 1857).	1 00
Bois, Ls-Edouard, curé de Saint-François de Beauce..	55 00
Boucher, François, curé de Saint-Ambroise.......	448 00
Bourassa, Joseph, missionnaire à la Rivière-Rouge	4 00
Bourret, Ls-Alexis, curé de la Malbaie.............	4 00
Brien, Michel, curé de Sainte-Anne de la Pérade	50 00
Buteau, Félix, prêtre du Séminaire.........	20 00
Campeau, Antoine, vicaire à Québec.	70 00
Caron, Frédéric, curé de l'Ile-aux-Grues............	100 00
Caron, Olivier, vicaire aux Trois-Rivières..........	24 00
Caron, Thomas, prêtre du Séminaire de Nicolet.	4 00
Carrier, Michel, curé de la Baie-du-Febvre........	140 00
Cazeau, Chs-Félix, prêtre de l'archevêché..........	50 00
Cécile, Jos.-Etienne, curé du Cap Saint-Ignace..	120 00
Chabot, Edouard, vicaire du Cap-Santé.............	10 00
Charest, Zéphirin, curé de Saint-Roch de Québec	500 00
Chartré, Etienne, curé de Saint-Grégoire-le-Grand	180 00
Chiniquy, Charles, curé de Kamouraska...........	220 00
Cloutier, Jean-Cléophas, prêtre du Collège de Sainte-Anne..	4 00
Cooke, Thomas, Vicaire Général, curé des Trois-Rivières..	140 00
Côté, Frs-Xavier, curé de Sainte-Geneviève de Batiscan..	72 00
Délage, Frs-Xavier, curé de l'Islet..................	100 00
Delisle, Joseph-David, vicaire à la Pointe-Lévis.	20 00

Desruisseaux, Félix, missionnaire à Carleton.... $	24 00
Destroismaisons, Thomas, curé de Rimouski......	50 00
Déziel, Jos.-David, curé de la Pointe-Lévis.........	207 00
Dion, Charles, curé de Bécancour.......................	60 00
Dionne, Henri, missionnaire à Saint-Basile de Madawaska..	10 00
Doucet, Isidore, curé de l'Ile-Verte..................	40 00
Dowling, Michael, missionnaire à Douglastown..	10 00
Dufour, Edouard, vicaire à Saint-Thomas..........	12 00
Duguay, Moyse, vicaire à Saint-Augustin.	8 00
Dumoulin, Sévère-Jos.-Nicolas, curé de Yamachiche..	340 00
Dupuis, Ls-Adolphe. missionnaire à Saint-Giles, etc..	5 00
Faucher, Edouard, curé de Lotbinière..............	232 00
Ferland, J.-B.-Antoine, prêtre du Séminaire de Nicolet..	50 00
Forgues Michel, curé de Sainte-Marie de Beauce	75 00
Fortier Ls-Théophile, curé de Nicolet...............	10 00
Fortier Narcisse-Chs, curé de Saint-Michel.......	102 00
Fortin, Barthelemi, chapelain des Ursulines des Trois-Rivières...	40 00
Fréchette, Wenceslas, curé de Batiscan............	40 00
Gaboury, Joseph, curé des Ecureuils................	4 00
Gariépy, Prisque, curé de Sainte-Claire.............	24 00
Gauvreau, Célestin, vicaire général et supérieur du Collège de Sainte-Anne..........................	20 00
Gosselin, Antoine, curé de Saint-Bruno de Madawaska..	4 00
Gosselin, Antoine, curé de Saint-Jean, I. O........	10 00
Grenier, Jacques-Benjamin, curé de Cacouna...	50 00
Grenier, Louis-Honoré, curé de Saint-Elzéar......	24 00
Griffith, Michael, curé de Valcartier.................	40 00

Guertin, Noël, vicaire à Nicolet................... $	8 00
Harkin, P.-Henry, missionnaire à Sherbrooke...	24 00
Harper, Charles, prêtre du Séminaire de Nicolet	225 00
Harper, John, curé de Saint-Grégoire...............	120 00
Hébert, Nicolas-Tolentin, curé de Saint-Pascal..	60 00
Hébert, Octave, vicaire à Saint-Pascal...............	5 00
Huot, Ls-Joseph, vicaire de Sainte-Elizabeth...	50 00
Laberge, Joseph, curé de l'Ancienne-Lorette....	40 00
Lafrance, Pierre, curé de Sainte-Anne..............	2 00
Langevin, Antoine, vicaire général, missionnaire à Madawaska...	60 00
Langevin, Edmond, ecclésiastique..................	14 00
Langevin, Jean, prêtre du séminaire................	24 00
Larue, Olivier, curé de Gentilly........................	64 00
Lebourdais, Jacques, curé de la Rivière-du-Loup (en haut)...	80 00
Lebrun, Chs-Isaac, curé de Saint-Michel d'Yamaska...	60 00
Leclerc, Nazaire, vicaire à Saint-François de Beauce...	5 00
Lemieux, Michel, curé de Beaumont................	40 00
Lemoine, Geo.-Louis, curé de Beauport.............	40 00
Loranger, Frs-Germain, chapelain de l'Hôtel-Dieu	50 00
Marceau, Lazare, missionnaire de Tadoussac.....	1 00
Marceau, Siméon, curé de Saint-Simon..............	33 00
Marcoux, Denis, curé de Maskinongé..............	34 00
Martineau, David, vicaire à Québec..................	30 00
Matte, Joseph, ecclésiastique............................	1 00
McGauran, Bernard, vicaire à Saint-François du Lac...	20 00
McMahon, James, curé de l'église de Saint-Patrice à Québec...	350 00
Millette, Augustin, vicaire à Yamachiche.........	12 00

Montminy, Ls-Antoine et Edouard, le premier curé de Saint-Gervais, le second assistant.......	$	141 00
Morin, François, curé de Saint-Vallier..............		110 00
Moylan, William, vicaire à Québec..................		74 00
Nadeau, Gabriel, curé de Sainte-Luce..............		24 00
Naud, Jean, curé de Saint-Laurent, I.-O...........		150 00
Nelligan, James, curé de Saint-Sylvestre.		110 00
Noël, Martin-Léon, curé des Eboulements.........		48 00
Olscamps, Jean-Baptiste, missionnaire de Ristigouche..........................		20 00
O'Reilly, Bernard, vicaire à Québec................		4 00
Orfroy, Urbain, curé de Saint-Vallier..............		75 00
Paisley, Hughes, curé de Sainte-Catherine.........		24 00
Paradis, Didier, curé de la Pointe-du-Lac..........		80 00
Parent, Etienne-Edouard, curé du Château-Richer		80 00
Parent, Ls-François, curé de Repentigny		36 00
Parent, Louis, curé de Saint-Jean-Port-Joly.......		215 00
Patry, Pierre, curé de Saint-Giles....................		50 00
Payment, Etienne, curé de Sainte-Marguerite....		40 00
Pelletier, Jean-Bte, curé de l'Isle-aux-Coudres...		50 00
Pelletier, Thos-Benjamin, prêtre du Collège de Sainte-Anne......		4 00
Pilote, François, prêtre du Collège de Sainte-Anne		32 00
Plante, Ed.-Gabriel, vicaire à Québec................		52 00
Poiré, Chs-Edouard, curé de Saint-Joseph de Beauce.........		248 00
Potvin, Jean-Baptiste, curé de Sainte-Croix.......		100 00
Potvin, Hyacinthe, ecclésiastique.....................		1 00
Poulin, Louis, curé de Saint-Isidore..................		50 00
Pouliot, Charles, curé de Saint-Irénée...............		40 00
Pouliot, Paschal, curé de Saint-André..............		100 00
Proulx, Louis, curé de Saint-Antoine de Tilly....		120 00
Proulx, Louis-Antoine, curé de la Rivière-du-Loup (en bas)..		50 00

Provancher, Léon, vicaire à Saint-François de Beauce .... $	8 00
Racine, Antoine, vicaire à la Malbaie..............	9 00
Richard, Edouard, prêtre du Collège de Sainte-Anne	24 00
Rousseau, Célest.-Zéphirin, vicaire à Saint-Henri.	12 00
Routhier, Jos.-Honoré, curé des Grondines	160 00
Roy, Léon, vicaire à Saint-Roch de Québec.......	80 00
Roy, Pierre, curé de Charlesbourg...................	200 00
Sax, Pierre, ecclésiastique........................	32 00
Sirois, Zéphirin, curé de Saint-Pierre, Rivière-du-Sud	65 00
Tardif, Joseph, curé de Saint-Pierre, I.-O..........	50 00
Tardif, Maxime, vicaire à Lotbinière...............	24 00
Taschereau, Elzéar-Alexandre, prêtre du séminaire	8 00
Tassé, Stanislas, prêtre du séminaire...............	1 00
Têtu, David-Henri, curé de Saint-Roch des Aulnaies........	305 00
Tourigny, Léandre, curé du Cap de la Magdeleine.	40 00
Tremblay, Godfroi, curé de Sainte-Agnès..........	14 00
Tremblay, Grégoire, prêtre du Collège de Sainte-Anne........	4 00
Trudelle, Charles, prêtre du séminaire.............	44 00
Villeneuve, Pierre, curé de Saint-Charles de Bellechasse........	60 00
	$ 9,739 00

APPENDICE M

LISTE DES PRINCIPAUX CONTRACTEURS OU OUVRIERS QUI ONT TRAVAILLÉ A LA CONSTRUCTION DU PALAIS ÉPISCOPAL, AVEC LE CHIFFRE DE LEURS SALAIRES

M. Thomas Baillairgé, architecte........................	£ 182– 6– 3
Auguste Trépanier et David Dussault, pierre de taille et maçonnerie..	1988– 1– 4
Jacques Vézina, menuiserie..................................	1598–13– 6
O'Leary et Murphy, plâtriers................................	696–18– 8
McKay, peintre	255–14– 6
Pye, plombier..	226– 4–10
Regis Lapointe, charpentier.......	86–10– 0
A. Fecteau, cave et fondations (creusage).........	240–18– 7
Ed. Gaboury, menuiserie	131– 3– 5
Châteauvert et Blais, forgerons................	214–19–17
Chartré, ferblantier...	72–19– 3
Jos. Primeau, couvreur..................	70– 1– 9
Pierre Lacombe, pour pierre du Château-Richer.	258–18– 3
Auguste Garneau et Chs Turgeon, pour bois......	413–16– 0

APPENDICE N

SOUSCRIPTIONS POUR LFS FETES CARDINALICES 1886.

Les citoyens de Québec (1)	$	5,022 00
Le gouvernement provincial		4,000 00
La Caisse d'Economie		1,000 00
M. C.-E. Poiré, V. G., curé de Sainte-Anne de Lapocatière		1,000 00
Le Séminaire de Québec		500 00
Le Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal		500 00
Les citoyens de Lévis		500 00
M. Adolphe Legaré, curé de Beauport		500 00
Les citoyens de Fraserville		257 00
Les citoyens de Montmagny		204 00
Le Séminaire de Nicolet		200 00

(1) Parmi les plus généreux souscripteurs, signalons M. l'avocat L.-G. Baillairgé, $400.00; le juge J.-T. Taschereau, $250.00; l'honorable P. Garneau, $250.00; l'honorable I. Thibaudeau, $250.00; le juge Tessier, MM. Hamel et Frères, N. Lemieux et T. Ledroit, $100.00 chacun.

" Notre conseil de ville, lit-on dans le *Premier Cardinal Canadien*, a fait noblement et dignement sa part, puisque les décorations et dépenses d'illumination faites par son ordre et sous sa direction n'ont pas coûté moins de $5,300 ". Il faut ajouter à cela les dépenses faites par un grand nombre de citoyens pour l'érection d'arcs de triomphe, etc.

M. C.-E. Legaré, V. G.. $	200 00
M. J.-B.-Z. Bolduc, procureur de l'évêché..........	200 00
M. F.-X. Bélanger, curé de Saint-Roch de Québec	200 00
Les Professeurs de l'Université Laval à Montréal	150 00
M. A. Gauvreau, curé de Lévis.........................	150 00
Le lieutenant-gouverneur Masson....................	100 00
Mgr Taché, Mgr Lorrain, Mgr Gravel, $100.00 chacun..	300 00
Le Collège de Lévis..	100 00
Les Sœurs de la Congrégation N.-D..................	100 00
Les Ursulines	100 00
L'Hôpital-Général..	100 00
Les Missions des Sœurs de la Charité..............	100 00
Les citoyens de Sainte-Marie de Beauce...........	100 00
L'honorable P.-O. Chauveau..............................	100 00
L'abbé Verreau, principal de l'Ecole normale J.-C.	100 00
M. J. Auclair, curé de Québec...........................	100 00
M. O. Audette, chapelain de Sillery..................	100 00
M. C. Bacon, curé de l'Islet...............................	100 00
M. Placide Beaudet, curé de Kamouraska (1)....	100 00
M. L.-N. Bégin, principal de l'Ecole normale Laval..	100 00
M. A.-A. Alais, chapelain du Bon Pasteur..........	100 00
M. A. Bureau, curé de Saint-Nicolas	100 00
M. A. Déziel, curé de Saint-Michel....................	100 00
M. J. Gauthier, curé de Saint-Lazare................	100 00
M. A. Godbout, curé de Saint-Romuald.............	100 00
M. L. Hamelin, chapelain de l'Hôpital-Général...	100 00
M. J. Hoffman, curé de Saint-David..................	100 00
M. F. Oliva, curé de Saint-François-du-Sud.........	100 00

(1) En outre de cette souscription, M. Beaudet a donné une aube valant $125.00.

M. André Pelletier, curé de Saint-Jean, I.-O...... $	100 00
M. F.-X. Plamondon, curé de St-Jean-Baptiste...	100 00
M. L. Rousseau, curé de Montmagny	100 00
M. H. Têtu, aumônier de l'archevêché	100 00
Les membres de la conférence ecclésiastique du Collège de Sainte-Anne..................................	81 00
Nos Seigneurs Fabre, Duhamel et A. Racine, $50.00 chacun..	150 00
Mgr Paquet.......................	50 00
Les RR. PP. Oblats..	50 00
Les RR. PP. Rédemptoristes de Sainte-Anne.....	50 00
Les RR. PP. Rédemptoristes de Saint-Patrice....	50 00
L'Hôtel-Dieu, le Collège de Sainte-Anne, $50.00 chacun...	100 00
Les Sœurs de Charité, les missions du Bon-Pasteur, $50.00 chacune..................................	100 00
M. J.-N. Héroux, curé de la Baie du Febvre......	50 00
M. A. Beaudry, curé de Charlesbourg..............	50 00
M. N. Bellenger, curé de Deschambault............	50 00
M. Cyr. Bérubé, curé de Saint-Ferréol..............	50 00
M. Ludger Blais, curé de Fraserville................	50 00
M. W. Blais, curé de Saint-Laurent.	50 00
M. E. Bonneau, chapelain des Sœurs de Charité	50 00
M. Geo. Côté, curé de Sainte-Croix..................	50 00
M. E. Dufour, curé de Saint-Roch des Aulnaies.	50 00
M. E. Fafard, curé de Saint-Joseph de Lévis......	50 00
M. F.-X. Faguy, chapelain de la congrégation à Saint-Roch de Québec..................................	50 00
M. C.-O. Gagnon, assistant-secrétaire à l'archevêché..	50 00
M. C. Hallé, curé de Saint-Pierre, I.-O.............	50 00
M. N.-T. Hébert, curé de Kamouraska................	50 00
M. J. Lagueux, curé de Saint-Jean-Port-Joly.....	50 00

M. V. Legaré, curé de Saint-Jean-Chrysostôme.. $	50 00
M. N.-J. Sirois, curé du Cap-Saint-Ignace	50 00
M. J.-A. Beaulieu, prêtre du Collège de Lévis....	40 00
M. F. Laliberté, curé de Saint-Henri......	40 00
M. Alphonse Lemieux, prêtre du séminaire.......	40 00
M. Geo. Lemoine, chapelain des Ursulines........	40 00
Congrégation de la Haute-Ville........................	30 00
Congrégation de Saint-Roch...........................	30 00
M. N. Gingras, curé de Saint-Gervais................	30 00
M. N. Guertin, curé de Saint-Casimir................	30 00
M. T. Houde, curé de Saint-Aubert..................	30 00
M. C.-A. Marois, secrétaire de l'archevêché.......	30 00
M. J.-E. Martin, curé de Saint-Frédéric	30 00
Hospice Saint-Charles, B. P............................	25 00
Hospice de la Miséricorde, B. P......................	25 00
M. C. Baillargeon, curé de Saint-Pascal............	25 00
M. J.-B. Blouin, curé de Sainte-Hélène............	25 00
M. Majorique Bolduc, curé de Cacouna............	25 00
M. A. Campeau, ptre, (retiré du ministère).......	25 00
M. E. Casault, curé de Saint-Alban	25 00
M. A. Chaperon, curé de Sainte-Marie............	25 00
M. C. Cloutier, curé de Saint-Charles................	25 00
M. P. Dassylva, curé de Saint-Isidore...............	25 00
M. F.-X. Delâge, ptre, (retiré du ministère).......	25 00
M. T. Delagrave, curé de Saint-Paul...........	25 00
M. E. Demers, curé de Saint-Philippe..............	25 00
M. G. Giroux, curé de Saint-Ambroise..............	25 00
M. F.-X. Gosselin, curé de St-Joseph de Beauce.	25 00
M. O. Paradis, curé de Saint-Anselme...............	25 00
M. Achille Pelletier, curé du Château-Richer....	25 00
M. C. Roy, curé de Saint-Alexandre..................	25 00
M. P. Savoie, curé de Broughton	25 00
Quelques membres de la conference ecclésiastique de Deschambault................................	21 00

Orphelins des Sœurs de Charité..........................	$	20 00
M. B. Bernier, curé de Saint-Georges		20 00
M. L.-B. Chabot, curé de Saint-Basile................		20 00
M. J.-R. Desjardins, curé de Sainte-Louise.........		20 00
M. J.-H. Desruisseaux, curé de Saint-Bernard....		20 00
M. E.-V. Dion, curé de la Rivière-Ouelle..........		20 00
M. F. Dupuis, prêtre du collège de Lévis		20 00
M. O. Faucher, curé de Lorette..........................		20 00
M. D. Gosselin, curé de Sainte-Jeanne...............		20 00
M. C. Laflamme, prêtre du séminaire................		20 00
M. L. Mayrand, vicaire à la Basilique...............		20 00
M. E. Nadeau, curé du Petit-Arichat.................		20 00
M. F.-I. Paradis, curé de Saint-Raphaël.............		20 00
M. L. Paradis, vicaire à Saint-Roch-de-Québec....		20 00
M. Chs Pouliot (retiré)......................................		20 00
M. A. Rainville, curé de Saint-Vallier...............		20 00
M. J.-B. Villeneuve, curé de Saint-Victor..........		20 00
M. A. Bergeron, curé de Saint-Raymond............		15 00
M. A. Bernier, curé de Lotbinière.......................		15 00
M. J.-M. Bernier, curé de Saint-Ferdinand........		15 00
M. C. Bourque, curé des Saints-Anges		15 00
M. G.-C. de la Chevrotière, curé de Saint-Ubalde.		15 00
M. P. Drolet, curé de Saint-Jean-Deschaillons....		15 00
M. L. Hallé, curé de Saint-André......................		15 00
M. P. Kelly, curé de Sainte-Agathe....................		15 00
M. J. O.'Farrell, curé de Frampton....................		15 00
M. J.-O. Soucy, curé de Saint-Ephrem...............		15 00
M. J. Sasseville, curé de Sainte-Foye................		15 00
M. T. Trudelle, vicaire à Kamouraska................		15 00
M. N. Fortier, supérieur du Collège de Lévis....		12 00
M. M.-E. Méthot, supérieur du Séminaire de Québec..		12 00
M. M. Huot, curé de Lambton..........................		12 00

Souscriptions de $10.00

MM. C. Beaumont, P. Bégin, N. Beaubien, A. Belleau, G. Brousseau, J. Ballantyne, A. Bouchard, T.-E. Beaulieu, F.-X. Bélanger, H. Bouffard, René Casgrain, O. Cantin, J. Coulombe, E. Carrier, V. Charland, B. Demers, A. DeGaspé, H. Defoy, A. Dionne, J.-B. Dupuis, A. Dionne, L.-G. Fournier, H. Fréchette, G. Fraser, E. Frenette, C. Gagnon, A. Gauthier, O. Godin, Ls Gagnon, D. Gosselin, N. Gauvin, J. Girard, E. Grondin, F. Garneau, B.-C. Guy, T.-E. Hamel, V. G., J. Hudon, Max. Hudon, E. Hudon, M. Labrecque, E. Laliberté, D. Lemieux, L. Lindsay, O. Marois, A. Martel, H. McGratty, T. Montminy, G. McCrea, E. Moisan, F. Morisset, M. Moreau, L. Morisset, F.-X. Méthot, O. Mathieu, L.-H. Pâquet, F. Pelletier, A. Pâquet, H. Pâquet, A. Pampalon, P. Roussel, U. Rousseau, B. Robin, J.-E. Roy, T.-G. Rouleau, A. Scott, J.-B. Thiboutot, prêtres...... .... $ 660 00

M. F. Dumontier, prêtre.................................. 8 00

M. A. Gingras, prêtre.................................. 8 00

M. P. Meunier, prêtre.................................. 7 00

Souscriptions de $5.00

MM. G. Auclair, H. Bernier, L. Beaudet, A. Boucher, A. Beaudet, A. Boissinot, J. Beaudoin, J. Bourassa, Alp. Casgrain, F. Chabot, P.-P. Dubé, A. D'Auteuil, P. Dubé, H. Desjardins, J. Fortin, M. Fillion, J.-A. Feuiltault, J.-E. Feuiltault, J. Genest, J. Guimond, J.-B. Gosselin, G. Guy, L. Gagné, G. Goudreau, H. Gouin, S. Jolicœur, H. Labrecque, R. Labbé, Z. Lambert, H.

Leclerc, F.-X. Laplante, E. Lamontagne, G. Lemieux, C. Leclerc, Mgr Marquis, D. Matte, O. Moisan, J. Marquis, A. Marchand, E. Maguire, J. Neville, P. O'Ryan, P. O'Leary, E. Pagé, L. A. Pâquet, W. Plaisance, L. Pérusse, A. Pouliot, G. Pelletier, E. Parent, E. Paradis, L. Quézel, Mgr D. Racine, C. Richard, A. Rouleau, J. Rouleau, J.-B. Soulard, A. Talbot, A. Vaillancourt, A. Vézina, E. Verret, prêtres (61).	$ 305 00
M. F. Brunet	4 00
M. O.-E. Corriveau	4 00
M. E. Lecours	4 00
M. H. Lessard	2 00
M. L. Levêque	2 00
M. P. Lemay	1 00
M. H. Marceau	1 00
Total	$ 21,392 00

Les souscriptions payèrent toutes les dépenses des fêtes cardinalices. Ces dépenses furent l'ameublement complet du grand salon, les portraits du Pape et du Cardinal, le banquet Gazzoli, le banquet de 500 convives à la salle de musique, le costume du cardinal, les décorations de la basilique, la musique, la construction du pavillon en face de la cathédrale, l'illumination (4 fois) du palais épiscopal, des gratifications au comte Gazzoli, à Mgr O'Brien et aux employés de Rome qui y ont droit d'après les exigences de la coutume, le carrosse de Son Emmence, les frais de réception des évêques et des prêtres, et enfin le voyage du cardinal à Rome pour la réception du Chapeau. Il ne resta pas un sou entre les mains du procureur, mais aussi il ne resta pas dans ses comptes de dettes à payer.

A part les contributions en argent, quelques paroisses, des communautés religieuses et des particuliers firent des dons de valeur qu'il est difficile d'énumérer.

Mentionnons seulement : le grand lustre du salon donné par la paroisse de Sillery.

Une horloge en marbre par la Rivière-Ouelle (1), un service de table en argent par Saint-Roch de Québec, des bas et des sandales par les Sœurs du Bon Pasteur et les Sœurs de Jésus-Marie ;

Des plateaux pour barrette, pour pallium, etc., par l'hôpital du Sacré-Cœur, et par les familles N. Lemieux, Duchesnay et Chouinard ;

Un riche sofa par M. P. Vallière ;

Un encrier en cuivre doré par huit des anciens élèves du cardinal.

---

(1) Sur l'horloge est gravée cette inscription :

Présentée par les paroissiens de la Rivière-Ouelle à S. E. le cardinal Taschereau, arrière-neveu de Mgr Bernard-Claude Panet, qui fut curé de cette paroisse pendant 44 ans.
21 juillet 1886.

APPENDICE O

OBJETS DIGNES DE REMARQUE DANS LE PALAIS ÉPISCOPAL (1)

Chapelle

Il y a dans l'armoire aux reliques, une belle relique de la Vraie Croix, une de la Couronne d'épines, une de chacun des apôtres, et un grand nombre d'autres.

Il y a aussi dans cette même armoire du linge teint du sang du Vénérable François de Montmorency-Laval. C'est le frère Houssart qui trempa ces linges dans le sang du prélat, après qu'on eut fait l'autopsie du cadavre, et en envoya à sa famille en France, d'où il nous en est revenu un morceau par l'entremise de Monsieur Guy de Lévis, duc de Mirepoix, fils aîné de Charlotte de Montmorency-Laval.

Sacristie

Rochet de Mgr de Laval. Il n'y a que la dentelle qui remonte à cette époque. C'est une dentelle de Valenciennes. L'archevêque de Québec s'en sert une fois par année, le jour de Pâques.

Plateau en argent, bosselé, portant le chiffre du Séminaire de Québec M̃E. On y voit gravé en bosse à gauche un pal-

(1) Ce petit inventaire a été fait par Mgr Gagnon, secrétaire des archives de l'archevêché.

mier, au milieu une table sur laquelle se trouvent des pains superposés et une croix entre deux chandeliers, à droite un grand vase. C'est un travail qui a un véritable cachet d'antiquité. Il sert à porter le pallium aux messes pontificales.

Plateau en argent solide, portant aussi le chiffre du séminaire. Il doit remonter à une époque assez reculée.

Calice, ciboire, burettes, encensoir et navette d'argent doré, venant de Mgr Plessis.

Trois grandes ampoules en argent solide, fabriquées à Québec par Laurent Amyot, en 1814. Les armes du diocèse sont gravées sur chacune des trois. Elles servent le Jeudi-Saint pour la consécration des Saintes Huiles.

Deux crosses en vermeil : l'une qui vient de Mgr Plessis, l'autre de Mgr Signay. Celle de Mgr Plessis avait coûté 90 louis.

Deux bougeoirs en argent solide, légués par Mgr Plessis.

Calice et patène d'argent, légués par Mgr Signay, pour l'usage de la chapelle de l'archevêché.

Les ornements de drap d'or. Ils comprennent une chasuble, cinq dalmatiques, huit chapes, etc., en tout vingt-neuf pièces différentes. Ils ont coûté 900 louis, fruit d'une souscription faite à cet effet dans le clergé, en 1850. Monsieur l'abbé Sax, qui était allé rejoindre Monsieur l'abbé Baillargeon, à Rome, donna lui-même la commande de ces ornements à Lyon, et remit aux fabricants un morceau de l'étoffe des vieux ornements donnés au Chapitre par Louis XIV, en les priant de se conformer à ce modèle le plus possible ; ce qui fut fait avec un grand succès. Monsieur l'abbé Baillargeon écrivait à Mgr de Sidyme, le 20 octobre 1850 : " cet ornement sera certainement le plus beau, le plus riche, et en même temps le plus solidement et le plus consciencieusement travaillé qu'on ait jamais vu en Amérique ". Ces ornements furent apportés ici par Mgr Baillargeon, qui revenait de Rome

après sa consécration. Ils servirent pour la première fois le 11 juin 1851, le jour de la tradition du pallium à Mgr Turgeon.

Les ornements de velours rouge, brodés en or, achetés à Lyon en même temps que le drap d'or. Il y a en tout vingt-six pièces. Ces ornements servirent pour la première fois le 8 juin 1851.

Calice d'argent doré, donné à l'archevêque de Québec, par Pie IX. On lit sur le pied de ce calice : *Ex dono Sanctitatis Suæ Pii PP. IX.* Sur la boîte qui le renfermait autrefois on lit : *Pio IX Pontifici Maximo, Civitas Bassani Veneti.*

Rochet de Mgr Conroy, délégué apostolique au Canada en 1877.

Croix archiépiscopale en cuivre doré, qui porte l'inscription suivante : " Offerte à Mgr E.-A. Taschereau, par l'abbé Valois de Montréal, en souvenir du deuxième centenaire de l'érection du siège épiscopal de Québec, 1er octobre 1874 ".

Chapelle épiscopale complète, en cuivre doré, donnée à l'archevêque de Québec par l'abbé Valois, dans la même circonstance que la croix archiépiscopale ci-dessus.

Aube offerte à l'archevêque de Québec par Monsieur l'abbé Placide Beaudet. La dentelle, qui est très ample, est un travail à la main d'un goût exquis.

Mître précieuse offerte à S. E. le cardinal Taschereau par les archevêques de Montréal et d'Ottawa, en reconnaissance du pallium qui venait de leur être conféré par Son Eminence, en 1886.—Mître qui a été portée par Mgr Plessis.—Trois autres mîtres précieuses, brodées en or. L'une d'elles fut donnée à Son Eminence par les Sœurs de Jésus-Marie, à l'occasion de son sacre.

Ostensoir donné par Sa Sainteté Léon XIII à S. E. le Cardinal Taschereau, en souvenir des fêtes du jubilé sacerdotal de Sa Sainteté. Cet ostensoir, en argent doré et de style byzantin, est l'œuvre d'un orfèvre distingué, M. Frédéric

Stoelben, de Coblentz, et a été offert au Souverain Pontife, à l'heureuse occasion de son jubilé sacerdotal, par les dames de la Commission Catholique de Berlin. En voici la description, d'après l'*Exposition Vaticane Illustrée :*

" Six grosses topazes de grande valeur, avec rosette de turquoises et de perles formant cercle, se détachent entre les six semi-cercles qui agrandissent la lunette de rite, destinée à recevoir les saintes espèces du divin Sacrement.

" Le fond de ces semi-cercles est en émail azur, et sur ce fond sont superposés des ornements ciselés en argent doré. Dans la lunette intérieure est représenté le pélican nourrissant ses petits : c'est une miniature en émail, extrêmement fine, entourée, d'une façon très artistique, de turquoises et de brillants.

" Un énorme grenat-*cabochon*, de forme oblongue, autour duquel sont disposées dix-huit perles, couvre la jointure du pied avec la lunette, et sur les deux côtés sont suspendues à deux gracieuses volutes deux magnifiques topazes-balais.

" Le balustre est élégant et très simple, et le pied est de forme très plate. Ce pied, ouvré au burin, est rehaussé de huit rosettes composées chacune d'une perle et de cinq turquoises. La croix au sommet de l'ostensoir est pareillement recouverte de turquoises. Les ornements et les petits globes, qui occupent les espaces entre les huit semi-cercles de l'ostensoir, dorés comme tout le reste, sont eux aussi artistement ciselés avec beaucoup de goût et de finesse ".

Salon

Portraits des évêques de Québec. Peintures à l'huile, dont quelques-unes laissent à désirer au point de vue artistique. Le portrait de Mgr de Laval est probablement celui qui fut peint par les ordres de Madame de Champigny, sur les dernières années de Mgr de Laval : c'est celui qui plaisait le plus

au frère Houssart. — La tradition veut qu'à l'époque du siège, Mgr de Pontbriand emporta avec lui à Montréal ceux de ces portraits qui existaient alors, et que c'est de là qu'ils nous sont revenus plus tard. — A l'époque de la mort de Mgr Plessis, l'inventaire ne mentionne dans l'antichambre de l'évêque que les portraits de Messeigneurs de Laval, Mornay, Dosquet, de l'Auberivière (1), Briand, Hubert et Plessis. — Le portrait de Mgr Denaut et celui de Mgr Signay ont été faits par Plamondon, celui de Mgr Turgeon par Théophile Hamel.

Portrait de Pie VI. Peinture à l'huile, léguée par Mgr Plessis. C'est une véritable œuvre d'art, au dire des connaisseurs.

Portrait de Grégoire XVI. Grande peinture à l'huile, faite par Plamondon. C'est la reproduction exacte de l'œuvre de Gagliardi, qui se trouve au salon de l'archevêché de Montréal.

Trois statues en bronze, d'une quinzaine de pouces de hauteur. L'une est le fac-similé de la statue de la sainte Vierge, qui surmonte la colonne de l'Immaculée Conception, sur la Place d'Espagne à Rome. Les deux autres sont également des fac-similés des deux statues colossales de saint Pierre et de saint Paul, que Pie IX fit placer au bas de l'escalier qui conduit au portique de Saint-Pierre à Rome. Elles furent apportées ici par Mgr Baillargeon, à l'époque du Concile du Vatican.

Buste de S. E. le cardinal Taschereau. C'est un beau travail en marbre de Carrare, exécuté par un Anglais de Londres,

---

(1) Ces quatre portraits ont été évidemment faits par le même artiste, qui malheureusement ne les a pas signés. On croit que quelques-uns des autres portraits sont dus au peintre Dulongpré, qui fit, dit-on, plus de trois mille portraits, et à qui l'on doit un grand nombre de tableaux de nos églises. (Etudes biographiques : M. l'abbé Leprohon.)

Marshal Wood, il y a vingt-cinq ans. On dit que le sculpteur, ayant eu l'occasion de voir à Londres le nouvel archevêque de Québec, admira la conformation de sa tête et sollicita la faveur de faire son buste.

Mosaïque donnée par Pie IX, à l'occasion de l'érection de la cathédrale de Québec en Basilique Mineure, en 1874. Cette mosaïque, d'une grande finesse de détails, est enchassée dans un bel encadrement en cuivre doré, portant lui-même de petits ornements en mosaïque. Elle représente la sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux. Au bas de l'encadrement, on a gravé *Regina Cleri.*

Christ en ivoire, donné à S. E. le cardinal Taschereau par la comtesse de Berling, en Danemark, par l'entremise de M. l'abbé Beaudet, à l'occasion des fêtes de la Barrette Cardinalice.

Portrait de Léon XIII. Peinture à l'huile par M. Rho de Bécancourt. Cadeau des citoyens de Fraserville à Son Eminence, à l'occasion des fêtes de la Barrette. en 1886.

Portrait de S. E. le cardinal Taschereau. Peinture à l'huile par le même. Cadeau de la paroisse de Saint-Thomas de Montmagny, en 1886.

Réfectoire

Les argenteries dont on fait usage à la table de l'archevêché, proviennent partie des évêques de Québec (surtout de Mgr Plessis et de Mgr Signay), partie de M. Louis Parant, curé de Repentigny.—Il y a entre autres choses de magnifiques aiguières, sur lesquelles se trouvent des blasons, des inscriptions, qu'il n'est pas toujours facile de déchiffrer.—Parmi les pièces isolées, données à l'archevêque de Québec, il y a un pot à l'eau en argent solide, provenant de M. Asselin, curé de l'Isle-aux-Coudres, et sur lequel on lit l'inscription suivante : " Tribut de respect et de reconnaissance offert par

les propriétaires et assureurs du brique *Rosalind de Londres*, capitaine Boyle, au révérend Messire Asselin, prêtre, curé de Saint-Louis de l'Isle-aux-Coudres, pour avoir par son exemple engagé ses paroissiens à aider à sauver le vaisseau et sa cargaison jetés par les glaces sur cette île, le 27 novembre 1832, et pour ses bontés envers les naufragés pendant leur séjour sur l'ile ".

Sur les murs du réfectoire se trouvent quatorze gravures, venant de Mgr Plessis, qui représentent les différents monuments de la ville de Rome.

Bibliothèque

Les archives de l'archevêché sont très précieuses. Elles comprennent :

1° Registres proprement dits de l'archevêché, commencés dès l'arrivée de Mgr de Laval, sans aucune interruption. Soixante-treize cahiers (grand in-folio) de six cents pages chacun en moyenne.

2° Anciens titres et documents, dont les quatre plus anciens portent respectivement les dates de 532, 1287, 1449 et 1575. Ces quatre titres se rapportent aux abbayes de Meaubec et de Létrée, qui furent données par le Roi à l'évêché de Québec, afin de lui créer un revenu.

3° Bulles nommant les évêques de Québec et autres, à partir de celle qui nomme Mgr de Laval évêque de Pétrée (1658).

4° Correspondance de Rome, des évêchés du Canada, des séminaires, des communautés religieuses, des cures et missions du diocèse de Québec. Chaque paroisse ou mission du diocèse a son cahier.

5° Correspondance des vicaires généraux de Montréal, de Trois-Rivières, du Haut-Canada, etc.

6° Correspondance des missionnaires dispersés sur le vaste

territoire que comprenait autrefois le diocèse de Québec, du golfe St-Laurent à la Louisiane.

7° Manuscrits en langues sauvages : micmaque, abénaquise, algonquine, montagnaise, esquimaux, outaoise.

Cassette

Deux croix pectorales, en or solide, qui viennent de Mgr de Laval. Elles renferment toutes deux des reliques de Saint-Flavien et de Sainte-Félicité, dont les ossements avaient été apportés ici par Mgr de Laval et déposés à la cathédrale où ils sont encore aujourd'hui. Sur une des faces de la croix, se trouve gravé le monogramme du Christ, sur l'autre les deux lettres M. A.

Tabatière en or solide, avec des figures en relief. Style Louis XV. On croit que c'est une de celles laissées au séminaire par Mgr Briand.

Montre d'or, à répétition, venant de Mgr Plessis.

Tabatière en or, avec portrait (aquarelle sur ivoire) de Mgr Plessis.

Chapelet que Notre Saint-Père le Pape Grégoire XVI donna à Mgr Signay, qui lui-même l'a légué à l'archevêché.

Croix pectorale en argent doré, qui a appartenu à Mgr Signay.

Montre d'or de Mgr Signay. Superbe cadran.

Tabatière en argent doré, ornée d'émaux, portant l'inscription suivante : "J.-F. à Monseigneur C.-F. Baillargeon, le jour de son sacre à Rome, le 23 février 1851."

Croix pectorale en or, avec améthystes. L'étui qui la renferme, porte les deux inscriptions suivantes : "Relique-Souvenir de S. E. le card. Franchi". "A S. E. le card. Taschereau, le séminaire de Québec, 1886".

In diversis locis

Portrait de Pie VII. Peinture à l'huile léguée par Mgr Plessis.

Bon nombre de gravures léguées par Mgr Plessis :

1° Une représentant Bossuet ;

2° Cinq plus petites représentant Fénelon, Fisher, Douglass, Mylen et le Rév. Huddleston ;

3° Trois représentant l'une Pie VII, l'autre l'évêque Poynter, la troisième la cérémonie de l'intronisation du Pape ;

4° Trois plans de Paris, de Londres et de Rome ;

5° La tour penchée de Pise ;

6° *Mater amabilis*, actuellement dans le cabinet de travail de Son Eminence ;

7° Dix huit représentant les principaux traits de la vie de Pie VII.

Dessin à la sépia, fait par Chs-Frédéric Turgeon, étudiant au Séminaire de Québec, en 1848, sur une gravure de William Allan (1834), représentant Walter Scott dans son cabinet de travail. Ce Chs-Frédéric Turgeon était le neveu de Mgr Turgeon.

Pendule de cuivre doré, soutenu par l'effigie d'un lion, légué par M. François-Louis Parant, curé de Repentigny, mort en 1850.

Portrait de Mgr Signay. Peinture à l'huile par Théophile Hamel.

Portrait de Pie IX. C'est un ouvrage en soie fait sur le métier. Il provient d'une personne qui, désireuse de montrer sa reconnaissance à l'archevêque de Québec, pour une recommandation ou lettre de voyage, fit faire ce travail à Lyon et l'offrit à Sa Grandeur.

Deux petites peintures à l'huile, données à l'archevêché par le révérend E. Quertier, mort à Saint-Denis de Kamou-

raska, en 1872. L'une représente Mgr Plessis, revêtu des ornements pontificaux, la crosse à la main et la mître sur la tête. L'autre représente Sir John Sherbrooke.

Grande peinture à l'huile, donnée à l'archevêché par Mgr Bolduc. C'est une copie de la visite de sainte Elizabeth à la sainte Vierge, par André del Sarte, dont l'original est à Florence.

Gravure en mezzotinte, représentant la descente de la Croix de Rubens.

Parmi ceux qui ont bien voulu nous aider dans nos recherches, nous devons mentionner et nous remercions cordialement Mgr Hamel, Mgr Gagnon, M. l'abbé Rhéaume, M. le juge Baby, MM. P.-B. Casgrain, J.-E. Roy, James LeMoine, G.-W. Wicksteed, Chs Baillairgé, F.-X. Berlinguet, Philéas Gagnon, H.-J.-J.-B. Chouinard, Eudore Evanturel, F.-X. Maheux, et MM. les notaires Charlebois, Gauvreau, P. Huot et F.-A. Larue.

QUÉBEC — IMPRIMERIE L.-J. DEMERS & FRÈRE.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE DEUXIÈME

CHAPITRE TROISIÈME

CHAPITRE QUATRIÈME

CHAPITRE CINQUIÈME

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE DEUXIÈME

CHAPITRE TROISIÈME

CHAPITRE QUATRIÈME

CHAPITRE CINQUIÈME

CHAPITRE SIXIEME